

# LE CANADA-FRANÇAIS

—  
ANNÉE 1888

VOL. I.—JANVIER 1888.

1

QUÉBEC.—IMP. DE L.-J. DEMERS ET FRÈRE.  
RUE DE LA FABRIQUE, 30.

LE



# CANADA-FRANÇAIS

REVUE PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION D'UN

COMITÉ DE PROFESSEURS

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

AP  
21.5  
3213  
1888  
EX.D

RELIGION. PHILOSOPHIE, HISTOIRE, BEAUX-ARTS,  
SCIENCES ET LETTRES.

341-50

97-142  
504-732  
100-210

VOLUME PREMIER

ANNÉE 1888

QUEBEC

IMPRIMERIE DE L.-J. DEMERS & FRÈRE

30, Rue de la Fabrique

1888





# LE CANADA-FRANÇAIS

Revue périodique, publiée sous la direction d'un Comité de  
Professeurs de l'Université Laval.

---

---

## PROSPECTUS.

---

Le CANADA-FRANÇAIS paraîtra, la première année, tous les trois mois, par livraisons de 150 pages environ, avec un supplément additionnel d'une cinquantaine de pages, de manière que les souscripteurs recevront, à chaque livraison, au moins 200 pages, format in-8o royal.

Le supplément sera paginé séparément. Il contiendra exclusivement des *documents encore inédits* relatifs à l'histoire de l'Amérique et plus spécialement du Canada, ou s'y rapportant de quelque manière. Le CANADA-FRANÇAIS veut par là rendre un service important aux historiens, aux archéologues et aux antiquaires, en mettant à leur portée des documents qui, sans cela, ne pourraient pas voir le jour, ou du moins ne seraient publiés qu'accidentellement. Ce supplément sera puisé à bonnes sources, et formera un volume à part de la plus haute valeur.

Les abonnements iront tous de janvier à janvier, et le prix en est fixé à \$2 (deux piastres) par année, invariablement payables d'avance. Pour éviter une comptabilité inutile, l'Administration du CANADA-FRANÇAIS adopte le mode des revues européennes et ne fera servir que ceux qui auront soldé leur abonnement annuel.

Le fait qu'un abonnement n'aura pas été *renouvelé* les années subséquentes sera regardé comme une expression suffisante du désir de ne plus recevoir le CANADA-FRANÇAIS, et interprété comme tel.

On ne peut souscrire pour moins d'une année. Tout abonnement arrivant dans le cours d'une année sera censé partir du mois de janvier, et les numéros parus depuis cette époque seront envoyés au nouveau souscripteur.

Tous les travaux originaux publiés dans le CANADA-FRANÇAIS seront payés à leurs auteurs à raison de cinquante centins la page imprimée. Toutefois, la première année, les auteurs voudront bien avoir la patience d'attendre, pour toucher leurs honoraires, que la Revue ait réalisé les bénéfices nécessaires.

Le CANADA-FRANÇAIS n'est pas une spéculation. Si l'encouragement est suffisant pour donner un surplus de recette, ce surplus sera employé tout entier à améliorer la Revue, en diminuant l'intervalle des livraisons ou en augmentant le nombre de pages sans augmentation dans le prix de la souscription. Le Comité d'Administration sera juge de l'emploi des fonds sans pouvoir toutefois sortir des dispositions ci-dessus.

Cette Revue est publiée sous les auspices d'un *Comité d'Organisation*, dont font partie de droit tous les professeurs de la faculté des Arts de l'Université Laval, ainsi que ceux des professeurs des autres facultés qui veulent bien collaborer à sa rédaction.

L'administration du CANADA-FRANÇAIS est confié à un *Comité d'Administration* choisi par le Comité d'Organisation parmi les professeurs de l'Université à Québec, et se compose de cinq membres, dont le président a le titre de *Gérant* de la Revue. Le Comité d'Administration rend compte tous les ans au Comité d'Organisation.

Un *Comité de Révision* est chargé de l'acceptation des articles destinés au CANADA-FRANÇAIS. Ce comité est composé de professeurs de l'Université pris en nombre égal à Québec et à Montréal. Le Comité de Révision comprend ainsi deux sous-comités auxquels indifféremment peuvent être adressés les travaux destinés à la Revue, et ils ont séparément le contrôle de l'admission des articles qui leur sont soumis.

Aucun travail ne pourra être admis s'il n'est excellent pour le fond comme pour la forme, c'est-à-dire que non seulement il devra être bien écrit et ne rien contenir de contraire à la foi catholique ou à la morale, mais qu'il devra, dans tous les cas, être un travail *sérieux*. La littérature légère ne sera acceptée que sous forme de poésie. Quant au roman en prose, il ne sera accepté que s'il est le développement d'une idée sérieuse importante. Il devra du reste être revêtu de toutes les qualités qui en fassent une œuvre digne d'être insérée.

L'Administration du CANADA-FRANÇAIS fait appel à toutes les personnes qui ont la sainte passion de l'étude, et elle sera particulièrement heureuse d'encourager les jeunes gens qui voudront entreprendre des travaux sérieux. Les auteurs auront du reste toute la liberté que l'Église accorde dans la discussion des ques-

tions scientifiques; mais aussi ils auront seuls la responsabilité de leurs idées. L'acceptation des travaux publiés par le CANADA-FRANÇAIS ne comportera donc qu'une approbation relative à la forme, au ton général de l'écrit et à sa stricte orthodoxie.

Les travaux acceptés seront la propriété de l'Administration de la Revue, jusqu'à publication dans celle-ci, mais pas au-delà. Le Comité d'Administration sera juge absolu de l'opportunité de cette publication. Quant aux manuscrits non acceptés, ils seront remis aux auteurs lorsqu'ils les feront prendre au bureau du sous-comité de révision auquel ils auront été adressés.

Il sera fait mention, dans le Bulletin bibliographique du *Canada-Français*, de tous les ouvrages nouveaux dont il sera envoyé deux exemplaires à l'Administration.

L'ADMINISTRATION.

---

# LE CANADA-FRANÇAIS

## SON BUT ET SON PROGRAMME

---

Notre pays ne manque pas de journaux ; et des hommes bien pensants sont même d'avis qu'il en a trop. Les forces intellectuelles absorbées par la presse sont ainsi trop disséminées, et ne produisent pas toutes les œuvres qu'elles pourraient accomplir, si elles se groupaient davantage dans la création et le maintien de quelques puissants moteurs de l'opinion publique.

Mais nous ne croyons pas que notre pays puisse se plaindre de posséder trop de revues, et nous espérons pouvoir démontrer qu'il y a place encore pour une nouvelle publication de ce genre, et qu'elle devra être bien accueillie tant par ceux qui écrivent que par ceux qui lisent.

Pour ceux qui écrivent, les journaux ont cet inconvénient qu'ils appartiennent à divers partis politiques et sont presque toujours engagés dans des luttes irritantes. Il en résulte que l'écrivain qui, soit par état, soit par goût, vit en dehors de l'arène où se mesurent les combattants, ne peut guère leur donner ses productions sans laisser croire qu'il a telles sympathies ou telles antipathies politiques.

Pour ceux qui lisent, les journaux ont cet autre désavantage qu'on ne peut guère les conserver. Ce n'est pas en parlant d'eux qu'on pourrait dire *scripta manent*, et la plupart des lecteurs leur appliqueraient avec plus de justesse la première partie de l'axiôme : *verba volant*.

Les revues, au contraire, demeurent. Elles ont la stabilité et la durée du livre ; et si vous leur confiez quelque trésor pour les intelligences, elles le transmettent à la postérité.

Au reste le journal et la revue ont chacun leur rôle différent et peuvent se prêter une assistance mutuelle.

Le journal est une bouche toujours ouverte qui doit improviser chaque jour la parole qui convient. La revue est une voix qui ne fait entendre qu'à des intervalles plus éloignés un enseignement mûri par l'étude et la réflexion.

Le journal est une arme constamment tirée du fourreau, et frappant d'estoc et de taille tantôt pour attaquer l'ennemi, et tantôt pour le repousser. La revue est plutôt un arsenal où l'on



conserve les drapeaux conquis, ainsi que les vieilles armures que la victoire a illustrées, et où l'on fabrique des armes nouvelles pour les luttes à venir.

Le journal enfin ressemble à un homme qui jetterait en courant aux quatre vents du ciel une semence plus ou moins choisie, plus ou moins mêlée d'ivraie, et qui n'aurait pas le loisir de moissonner. Mais une revue ne se contente pas de semer; elle moissonne, elle sépare le froment de l'ivraie, et elle amasse pour les générations à venir de précieuses semences que le vent de l'oubli emporterait.

On comprend dès lors à quel besoin répondra cette Revue que nous fondons, et quel sera son but.

Sans doute le champ des Sciences, des Lettres et des Arts dans notre jeune pays n'est pas encore très vaste; mais il s'agrandit, et les travailleurs intellectuels deviennent plus nombreux. Or il faut un grenier pour recueillir les moissons nouvelles. Notre Revue sera ce grenier, et nous voulons en ouvrir les portes aussi larges que possible afin que tous les moissonneurs et même les simples glaneurs du domaine intellectuel y puissent apporter les grains, les fruits et les fleurs qu'ils auront recueillis.

En ne regardant qu'au personnel de la direction, on sera peut-être tenté de croire que notre revue n'est fondée que dans l'intérêt d'une institution qui nous est chère—l'Université Laval.—Mais il ne serait pas juste d'en rétrécir ainsi l'horizon, et de la considérer comme une simple revue universitaire.

Plus vaste sera le domaine de son action, et plus élevées seront ses aspirations, si elle veut porter dignement le nom que nous lui avons donné à sa naissance.

Son nom, il est le même que celui de notre patrie bien-aimée, et si nous la désignons plus spécialement sous ce titre—le CANADA-FRANÇAIS—c'est parce qu'elle est née au centre de la Province de Québec; c'est parce qu'elle parle une langue qui nous est chère et qui a droit de cité dans toute la Puissance du Canada; c'est parce qu'elle sera plus particulièrement consacrée au développement et à la glorification d'une race que nous croyons appelée à de brillantes destinées sur la terre d'Amérique.

Œuvre d'union des forces vives d'un jeune peuple, le CANADA-FRANÇAIS fait appel à tous les talents, et demande à chacun d'apporter sa pierre au monument qu'il désire élever en l'honneur de la Patrie et de l'Eglise.

L'Eglise et la Patrie seront les deux grands amours de nos cœurs, les deux croyances inébranlables de nos esprits, les deux objets de notre plus entier dévouement. C'est dire que l'autorité

religieuse et l'autorité civile peuvent compter sur notre respect et notre obéissance.

Au point de vue des doctrines, nous nous attacherons à l'immuable vérité, parlant par ses organes autorisés et infaillibles, les Souverains Pontifes.

Notre règle de conduite dans toutes les questions qui touchent au domaine religieux, nous la recevrons donc de l'Eglise, c'est-à-dire de ses représentants légitimes auprès de nous, les Evêques, chargés par l'Esprit-Saint de diriger l'Eglise de Dieu.

Les doctrines perverses, l'irrégion et le désordre social trouveront donc en nous des ennemis déclarés ; mais nous nous efforçons toujours de garder la bienveillance envers les personnes et la justice à l'égard de tous.

Nos pères étaient laboureurs et soldats : ils tenaient d'une main leur charrue et de l'autre leur fusil pour défendre le territoire national contre les envahisseurs. Nous voulons être, dans le domaine des idées, des défricheurs pacifiques, et nous travaillerons à préparer le sol pour les germinations futures. Mais s'il devenait nécessaire de défendre notre œuvre, nos croyances ou nos droits, nous saurions prendre l'arme de la polémique pour nous protéger.

Veut-on savoir maintenant quel sera le champ de nos études, et quel genre de travaux nous recevrons dans le CANADA-FRANÇAIS ? La réponse est facile. De toutes les branches de l'activité intellectuelle nous n'excluons qu'une chose : la politique canadienne. En toute autre matière, tout travail recommandable comme fond et comme forme trouvera sa place dans ce recueil.

La théologie, le droit, la médecine, les sciences naturelles, les lettres, les arts, formeront l'immense domaine que les collaborateurs de notre Revue sont invités à exploiter. On comprend cependant que les travaux scientifiques destinés au CANADA-FRANÇAIS devront être de ceux qui sont susceptibles d'une forme littéraire, et que nous n'entendons pas enlever aux Revues spéciales les travaux purement techniques.

Avec le concours de nos collaborateurs nous voudrions pouvoir étudier tout particulièrement 1<sup>o</sup> le mouvement religieux et les œuvres qu'il enfante dans les diverses parties du monde, 2<sup>o</sup> le mouvement social et les graves questions économiques qui bientôt peut-être mettront en péril l'avenir des sociétés, 3<sup>o</sup> le mouvement scientifique et littéraire, et les rapports de la science et de la littérature contemporaines avec la religion.

Pour suivre la voie droite dans ces questions délicates et nouvelles, nos écrivains ne seront pas en peine : ils n'auront qu'à

s'inspirer des grandes vérités proclamées à notre époque par nos illustres pontifes Pie IX et Léon XIII, et marcher à la lumière des flambeaux allumés par ces grandes intelligences assistées du Saint-Esprit.

Œuvre de paix, le CANADA-FRANÇAIS respectera les autres races dont les croyances ne sont pas les nôtres. Il prêchera l'union entre les divers éléments nationaux qui se partagent le sol canadien.

Mais on ne saurait le blâmer de porter un intérêt particulier aux groupes français qui ont pris leur place au soleil dans chacune des provinces de la Confédération.

Aux braves Acadiens, qui reconstruisent si courageusement dans les Provinces maritimes un des plus importants pavillons de notre édifice national, aux Canadiens-Français qui dans l'Ontario, au Manitoba, et jusqu'aux extrémités de l'Ouest, tiennent haut et ferme le drapeau de leur nationalité, nous faisons donc appel, et nous comptons sur leur concours.

Enfin, notre Revue ne mettra pas en oubli les groupes Canadiens-Français des Etats-Unis. Si des circonstances plus ou moins malheureuses les ont forcés de s'expatrier, ils sont restés Canadiens-Français de cœur, et nous nous intéressons trop à leur sort pour les oublier dans la création d'une œuvre qui désire travailler au progrès de notre race en Amérique.

A côté des trois mouvements que nous avons indiqués plus haut, et sur lesquels nous sollicitons des travaux de tous les esprits cultivés, il y en aura donc un quatrième qui sera encore l'objet de nos études : ce sera le mouvement de la race française dans toute l'étendue de l'Amérique du Nord. Dans la poursuite de ce patriotique dessein nous aurons besoin de l'aide de tous ceux de nos compatriotes qui savent tenir une plume et qui vivent en dehors de notre province. Une telle assistance ne saurait nous être refusée puisqu'il s'agit de l'intérêt même de notre commune nationalité.

Enfin, nous avons lieu d'espérer que nous aurons à communiquer à nos lecteurs, de temps à autre, des correspondances de l'Etranger.

Il nous semble que ce cadre est assez large pour satisfaire les plus exigeants. Et maintenant que nous avons fait connaître notre but, notre programme, nos intentions et nos espérances, il ne nous reste plus qu'à faire des vœux pour que notre œuvre—qui n'est pas une spéculation—rencontre un encouragement qui lui assure une longue vie.

Le CANADA-FRANÇAIS vient au monde à une époque mémorable, où la catholicité célèbre avec des transports de joie le jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Léon XIII. C'est une circonstance de bon augure, et nous sommes heureux de pouvoir déposer, avec les prémices de notre travail, aux pieds de notre Saint-Père, l'hommage de notre filial amour et de notre dévouement.

Pour le Comité d'Administration,

A. B. ROUTHIER,  
*Juge de la Cour Supérieure,  
Membre de la Société Royale du Canada.*

---

# LE JUBILÉ

DE

# SA SAINTETÉ LÉON XIII

---

*Lumen in celo.*

La chrétienté tout entière a tressailli de joie en voyant s'approcher le jour anniversaire de la consécration sacerdotale de son pontife bien-aimé. Depuis longtemps déjà, on se préparait à célébrer cette grande fête; aussi le monde était dans l'attente. Cette attente n'a pas été trompée. Le mouvement s'est étendu de proche en proche et il est devenu général. Les souverains ont envoyé de riches offrandes. Les artistes ont rivalisé de zèle, et ont cherché dans les ressources de leur art le moyen de manifester avec le plus d'éclat possible leur allégresse, leur vénération; et ces offrandes de toutes sortes sont maintenant l'objet d'une exposition d'un haut intérêt et qui ne saurait être surpassée par aucune autre.

Des parties les plus lointaines de la chrétienté arrivent à Rome de nombreuses adresses, éloquentes témoignages d'un dévouement inaltérable à la personne du Pontife-Roi, d'une soumission filiale et d'un ardent amour, tandis que, d'un autre côté, d'innombrables pèlerins sont partis des contrées moins éloignées et se sont acheminés vers la Ville Eternelle, pour consoler leur Père dans l'amertume de ses douleurs et pour lui demander des encouragements et des bénédictions. Spectacle grandiose! Les ennemis du Saint-Siège s'en irritaient d'avance, mais ils ont été forcés de s'incliner en frémissant et de reconnaître, malgré eux, que la papauté est loin d'avoir perdu, de nos jours, tout le prestige dont elle était jadis environnée. En vain avaient-ils formé d'abord le projet d'une contre-manifestation; ils ont dû convenir que celle des catholiques, dans laquelle interviennent des diocèses et des provinces, des princes et des souverains, des nations entières, est tellement éclatante, sans égale, "qu'une parodie n'aurait eu d'autre résultat que de jeter sur l'Italie un immense ridicule." Ce sont les expressions mêmes employées par un journal italien nullement soupçonné de cléricisme.

Quel est donc cet homme qui, privé de ses états, sans armée, sans ressources matérielles, enfermé dans son palais comme dans une prison, possède néanmoins une telle puissance qu'il appelle sur lui tous les regards et qu'il attire à lui tous les cœurs? ce fait s'explique-t-il par la supériorité des talents et du génie? est-il une conséquence de l'éclat qui rejaillit de la dignité et des fonctions dont cet homme est revêtu? enfin, est-ce une suite nécessaire des promesses divines qui lui ont été faites à lui et en même temps à l'Eglise?

Oui, répondra quiconque a parcouru avec attention l'histoire de Léon XIII, car la cause de ce fait est multiple. Cette manifestation de la foi et du dévouement des peuples au Saint-Siège, preuve sans réplique de la splendeur dont rayonne, de nos jours encore, la tiare pontificale, c'est l'œuvre sans doute du Chef invisible de l'Eglise qui ne manque jamais d'éclairer et de défendre son Vicaire, mais c'est aussi l'œuvre du Pontife suprême qui tient ici-bas sa place, c'est l'œuvre de sa foi ardente, de sa sagesse et, tout à la fois, de sa fermeté et de sa douceur.

Dans ces jours solennels où montent vers le ciel de si ferventes prières pour remercier Dieu des grandes choses qu'il a opérées par le ministère de Notre Très Saint Père, le Pape Léon XIII, et pour obtenir qu'il lui accorde encore de nombreuses années, qui seraient autant de bienfaits pour l'Eglise et pour le monde, je voudrais jeter un regard sur cette vie déjà si remplie, en marquer les principales phases, en dégager les résultats et les espérances qu'il est permis d'en augurer pour l'avenir; heureux de consacrer, pour ainsi dire, le CANADA-FRANÇAIS, en y rendant tout d'abord un hommage sincère au Père commun des fidèles, qui, assurément, ne compte nulle part ailleurs que dans l'ancien Canada Français des fils plus soumis et plus dévoués. Toutefois je ne saurais avoir l'intention d'écrire ici l'histoire de Léon XIII. Le sujet est trop vaste pour être embrassé dans un article de revue, et d'ailleurs, ce travail a déjà été fait, et d'une manière supérieure, par d'habiles écrivains, entre autres par Mgr B. O'Reilly, Prélat de la maison de Sa Sainteté.<sup>1</sup> Je ne pourrai qu'effleurer les sommets.

1. *Life of Leo XIII, from an authentic memoir, furnished by his order, written with the encouragement, approbation and blessing of His Holiness the Pope, by Bernard O'Reilly, D. D., L. D., (Laval).*— On le voit, cet ouvrage porte avec lui une garantie de l'exactitude des faits et de la justesse de leur appréciation.

## I

On peut dire de Joachim-Vincent Pecci, encore enfant, ce qu'on lit d'un grand nombre de saints et d'hommes célèbres, qu'il donna, dès sa plus tendre enfance, des signes non équivoques de vertu, de piété et de talents.

C'est sur les genoux de sa mère et dans ses entretiens qu'il puisa la dévotion à la sainte Vierge et à saint François d'Assise que, devenu pape, il s'efforça de ranimer et de propager. Il y avait à Carpinetto un monastère de Franciscains, auquel était attachée une fraternité du Tiers-Ordre. La pieuse comtesse Anne, mère de Léon XIII, en faisait partie, et, à son exemple, tous les autres membres de la famille, qui, par là, s'engageaient à mieux remplir les devoirs imposés aux chrétiens. Le jeune Joachim se familiarisa ainsi, dès ses premières années, avec "l'habit et les sandales" de saint François et surtout avec les vertus d'humilité, de charité et de pauvreté qu'ils symbolisent.

Il entra de bonne heure au Collège Romain, que le pape Léon XII venait de rendre aux Jésuites. Ce grand pape, dont le cardinal Pecci devait, après son élévation au pontificat, adopter le nom et suivre les exemples, travailla avec une grande énergie, dès le début de son règne, à compléter l'œuvre de reconstruction, déjà inaugurée par son prédécesseur Pie VII. Léon XII connaissait parfaitement l'esprit et les tendances du dix-neuvième siècle. Il n'ignorait pas non plus les désordres qui, pendant la révolution, s'étaient introduits dans l'Eglise et dans l'Etat, et dont la répression n'exigeait pas moins que le zèle d'un saint, soutenu par l'autorité et l'énergie du Pasteur suprême. Pendant son trop court pontificat, Léon XII sut déployer l'une et l'autre. Voyant que les ennemis de la religion se servaient de l'instruction publique comme d'une arme pour corrompre la jeunesse et ruiner la religion, il appela auprès de lui des maîtres habiles et dévoués. Le jeune Pecci sut mettre à profit leurs excellentes leçons, et son goût littéraire se développa rapidement. Je citerai en preuve du succès qu'il remporta dans ses études un discours qu'il prononça en langue latine devant les professeurs et les élèves du collège. Dans cette pièce remarquable, qui avait pour objet le double tableau de Rome payenne et de Rome chrétienne, l'orateur célébrait le triomphe de l'Eglise et de Pie VII sur la violence et le despotisme de Napoléon.

Ses succès furent encore plus marqués dans la poésie latine ; mais, en général, il montra toujours un goût très prononcé pour

les littératures classiques grecque et latine, dont les chefs-d'œuvre renferment tant de belles pensées traduites dans un si beau langage. Mais la littérature n'est qu'un instrument qui doit être mis au service de la philosophie et des sciences ; et c'est bien ce que comprenait le jeune Pecci ; ses succès ne furent pas moindres dans celles-ci que dans les lettres.

Lorsqu'il eut été reçu Docteur en théologie, il résolut de prendre rang dans le clergé séculier ; mais, ici, il avait à choisir entre le ministère paroissial et le service du Saint-Siège dans la carrière de la prélature. Il se décida pour ce dernier parti, avec le dessein et l'espérance de rester à Rome et de s'y livrer, en même temps, au salut des âmes ; et il entra aussitôt à l'Académie des Nobles. C'est là qu'il se prépara aux carrières administrative et diplomatique, en étudiant la jurisprudence, et qu'il obtint le grade de Docteur en droit civil et en droit ecclésiastique. Il devint, peu de temps après, Prélat de la maison de Grégoire XVI et membre de la congrégation dite " di Buongoverno ". Il fut aussi dès lors attaché, comme consultant, aux Congrégations de la Propagande, des Evêques et du Concile ; puis, en 1838, il fut envoyé à Bénévent, comme gouverneur de la province du même nom ; celle-ci était une enclave que possédait le pape dans le royaume de Naples et qu'on appelait la principauté de Bénévent.

Lorsque le nouveau prélat commença sa carrière administrative, l'Italie presque entière était encore en proie à l'anarchie et aux désordres qu'avaient enfantés les dernières révolutions. Il est vrai que les Bourbons étaient remontés sur leurs trônes et que les gouvernements légitimes avaient été rétablis, mais l'ordre et la paix étaient encore loin de régner partout. Les carbonari étaient aussi influents que nombreux, et les châteaux des nobles et des riches regorgeaient encore d'hommes armés, qu'on y avait rassemblés naguère, à l'époque des luttes entre les anciens gouvernements et les nouveaux issus de la révolution. Ces partisans vivaient aux dépens des habitants et exerçaient dans le pays un véritable brigandage. C'est surtout dans le sud de la péninsule que régnait ce terrible état de choses.

Le prélat-gouverneur débuta en ordonnant la poursuite des brigands qui infestaient la contrée, et il déploya dans cette affaire une activité, une prudence et une énergie qui n'auraient pas été indignes d'un souverain, de Sixte V lui-même. Conformément à ses ordres, les troupes pontificales attaquèrent à l'improviste ces hommes désespérés et les poursuivirent jusque dans leurs repaires les plus secrets. Le succès ne se fit pas attendre. Le chef de ces brigands fut saisi et amené dans la capitale de la



principauté. Après un procès conduit avec une entière impartialité, il fut condamné à mort et la sentence eut immédiatement son cours.

Cet acte de vigueur, suivi de plusieurs autres, rétablit l'ordre partout, et le délégué apostolique put diriger son activité vers les réformes et les améliorations que demandait la situation misérable de la principauté. Ici se révèle de plus en plus dans Mgr Pecci l'habile administrateur. L'agriculture fut protégée et encouragée; et afin de développer le commerce et l'industrie, on ouvrit des routes, praticables en toute saison, entre Bénévent et les provinces voisines. Sur la demande du gouverneur, les impositions furent abaissées, et le Souverain Pontife supprima les taxes que les Français avaient établies après leurs conquêtes et qu'on n'avait pas rappelées. De toutes ces mesures et d'autres encore, dues à l'intelligente initiative du gouverneur, il résulta une parfaite tranquillité et une grande prospérité matérielle. Ce fut une vraie transformation, opérée dans un très court espace de temps. Les peuples s'en montrèrent heureux et en témoignèrent une profonde reconnaissance; mais ils ne jouirent pas longtemps de cette excellente administration, car après trois ans seulement de séjour à Bénévent, Mgr Pecci fut nommé gouverneur de l'Ombrie.

Il se hâta de se rendre dans la capitale de la province, à Pérouse, dont il devait être plus tard l'archevêque et à laquelle il est resté si tendrement attaché: il voulait achever les préparatifs nécessaires au voyage que le pape avait entrepris dans ces provinces. Il y réussit si bien que le Souverain Pontife l'en remercia gracieusement: " Dans mon voyage," dit-il, non sans une pointe de cette fine ironie qui ne lui était pas étrangère, " j'ai été reçu quelquefois comme un moine, dans plusieurs places comme un cardinal, mais à Ancône et à Pérouse, j'ai eu la réception qui convient à un souverain." Mais ce n'était pas assez pour lui d'avoir accompagné le pape dans les principales cités de l'Ombrie; Mgr Pecci voulut visiter en personne les communes de la province, voyant tout et se rendant compte de tout par lui-même, s'enquérant des besoins de chaque localité, accueillant avec bonté les plaintes des administrés, réprimant partout les abus et éloignant de leurs postes les administrateurs coupables ou incapables. Il travailla aussi avec ardeur à ranimer dans les populations l'esprit de foi, à développer l'instruction publique et, avant tout, à diriger l'éducation morale et religieuse. On imagine facilement quelle admiration et quel amour excita dans les cœurs une telle politique, et combien longtemps encore

ces populations auraient voulu garder leur bien-aimé gouverneur. Mais il entra sans doute dans les desseins de la providence que ce jeune prélat, sur lequel elle avait des vues si élevées et si profondes, ne s'arrêtât longtemps dans aucune des positions qui lui furent ouvertes. Elle voulait néanmoins qu'il s'y distinguât assez, qu'il y répandit même un assez vif éclat pour qu'il pût monter toujours à des postes de plus en plus importants et de plus en plus difficiles, jusqu'à ce que, enfin, rompu aux affaires par une longue expérience des hommes et des choses, il fût jugé digne de la plus haute des dignités.

En 1843, Mgr Pecci fut créé archevêque de Damiette, et envoyé en qualité de nonce à Bruxelles. Il montait sur un théâtre plus éclatant et plus vaste, où il devait aussi rencontrer de nombreuses difficultés.

Le nouveau royaume de Belgique était sorti des délibérations d'un congrès européen. Léopold I, oncle de la reine d'Angleterre, en avait été proclamé roi. Le choix de ce prince, dont la réputation était déjà grande, et la part que les puissances y avaient prise, étaient une forte garantie de sécurité et de prospérité pour le nouvel état; mais, par une décision un peu hâtive et imprudente peut-être, on lui avait imposé une constitution écrite, qui n'était qu'une imitation plus ou moins réussie de celle de l'Angleterre. Croyait-on que cette constitution, qui convient sans doute au royaume de la Grande Bretagne et d'Irlande, rencontre aussi bien les goûts et les aptitudes des autres nations européennes, française, espagnole, belge? Cette forme de gouvernement constitutionnel et parlementaire a été, en Angleterre, le fruit du développement naturel de la vie sociale et politique de la nation; en est-il ainsi chez les peuples de race latine? En Belgique, pays composé de provinces et de communes jusqu'alors plus ou moins autonomes, accoutumées de tout temps à la liberté, le peuple était mal préparé à cette concentration des pouvoirs, si chère aux révolutionnaires modernes et si favorable aux révolutions. Le nouvel ambassadeur devait trouver là des sujets d'inquiétudes et des craintes pour l'avenir. Il avait néanmoins dans sa position officielle un dédommagement d'un très grand prix, car la Providence lui ménageait l'occasion d'étudier sérieusement et sur place le mécanisme, les avantages et les inconvénients des gouvernements constitutionnels.

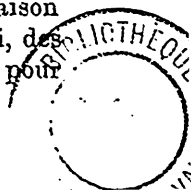
D'autres causes donnaient naissance à des difficultés d'autres genres, et exigeaient du représentant du Saint-Siège une habileté et une prudence peu ordinaires. Disons de suite que Mgr Pecci se mit immédiatement à l'œuvre et que, dès son début, il

produisit sur le roi et sur ses ministres une impression très favorable.

Les sectes franc-maçonnes et socialistes tenaient alors sous leur contrôle, comme elles le font encore aujourd'hui, une partie notable de la population et des représentants du peuple ; et, sous le prétexte de la liberté, elles poussaient constamment à détruire toute influence religieuse dans l'éducation, à gêner les fidèles dans les manifestations publiques du culte, en un mot à contrarier les croyances et les habitudes de ce petit peuple, dont la grande majorité est profondément attachée au catholicisme et veut lui demeurer fidèle. Ce parti avait alors à sa tête le célèbre Frère-Orban qui, pour le malheur de son pays, a été plusieurs fois le chef du ministère, tandis que la masse de la nation se laissait guider par les évêques et par quelques hommes d'état, catholiques de croyance et d'actions, que leurs adversaires accusaient, suivant l'usage, de bigoterie, d'intolérance et d'obscurantisme. Quant au roi Léopold, homme de rares talents et habile politique, il était indifférent en religion, quoique nominalelement protestant.

Le point sur lequel se porta d'abord l'attention du nonce, ce fut la question des écoles publiques. Alors, en Belgique, comme de nos jours dans plus d'un pays, on voulait bannir des écoles la religion et ses ministres, afin d'élever l'enfance et la jeunesse dans une complète indifférence, et de se rendre par là maître de l'avenir. Comme on le sait, cette lutte s'est terminée, pour la Belgique, en 1886, grâce au retour d'un ministère catholique ; mais en 1843, elle promettait d'être encore longue et acharnée. Le nonce se trouva donc alors en présence de ces mêmes ennemis, contre lesquels Léon XIII a dû combattre dès le commencement de son règne, contre lesquels il continue de défendre les droits de l'Eglise et de la famille.

Il ne faillit point à son devoir. Pendant ces luttes formidables, il encouragea par ses conseils et soutint par son autorité les évêques et les membres du parti catholique. Il anima de plus en plus le zèle du clergé, qui, du reste, comprenait déjà combien il était nécessaire, en de telles circonstances, d'élever le niveau des études dans les maisons d'éducation catholiques, et même de les rendre supérieures aux établissements soi-disant neutres. Il visita donc les principales institutions placées sous le contrôle immédiat du clergé. Il s'intéressa surtout, et avec beaucoup de raison, au grand collège de Saint-Michel. En effet, cette maison établie dans la capitale elle-même, sous les yeux du roi, des ministres et des chambres, se trouvait être naturellement, pour



les ennemis aussi bien que pour les amis, un sujet de comparaison qui permettait de mesurer la valeur des autres écoles catholiques.

Comme les libéraux avaient fondé dans la capitale une université, officiellement indifférente à toute idée religieuse, mais en réalité très hostile à la religion, et qu'elle était entièrement sous leur contrôle, il fallait de toute nécessité lui opposer, dans l'intérêt de la religion et de la vraie science, au moins un contre-poids suffisant. Or on l'avait trouvé, ce contre-poids, dans le rétablissement de l'ancienne université catholique de Louvain, dont la renommée fut universelle pendant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Le représentant de Sa Sainteté ne pouvait pas rester indifférent à cette œuvre réparatrice de l'épiscopat. Aussi Mgr Pecci s'empressa-t-il de se rendre à Louvain et de témoigner par sa présence aux directeurs et aux élèves de l'université quel vif intérêt il leur portait, et quelles espérances l'Eglise et le Souverain Pontife fondaient sur leur dévouement à la religion et à la science. Il assista à la séance solennelle de la collation des grades académiques, et il adressa des paroles de félicitations et d'encouragement au personnel de l'université, aux savants et aux lettrés qui s'y étaient rendus en grand nombre, ainsi qu'aux évêques présidés par le cardinal archevêque de Malines. Il fut reçu avec le respect et les honneurs qu'exigeaient sa haute mission et son noble caractère; et ce fut pour le représentant du Saint-Père une bien douce consolation d'avoir pris part à cette belle fête.

Les souverains pontifes ont toujours désiré que les diverses nations catholiques aient à Rome des établissements spéciaux où la jeunesse studieuse puise à sa source la plus pure et la plus abondante la science théologique.

Dès 1844, les évêques belges avaient résolu de satisfaire à ce vœu du pape. Mgr Pecci seconda de tous ses efforts leur dessein. Ces efforts joints à ceux de l'épiscopat furent couronnés d'un plein succès; en peu de temps un vaste établissement, qui prit le nom de Collège Belge, fut fondé et organisé. " Il restera, dit Mgr O'Reilly, comme un monument du zèle ardent et éclairé de l'archevêque de Damiette pour les vrais intérêts et pour le bonheur d'un pays si intéressant par son profond attachement à la religion et à cause des luttes qu'il a soutenues avec tant de courage pour elle et pour la liberté. "

Mais ce qui ne contribua pas peu à rendre plus faciles les combats que le nonce avait à soutenir, et plus fructueuse la mission qui lui était imposée, c'est la bienveillance et l'estime

dont le roi et les hommes politiques étaient animés à son égard. Mgr Pecci sut en profiter. Il n'ignorait pas qu'un souverain constitutionnel est tenu de gouverner par ses ministres, et que le ministère n'est que l'instrument du parti le plus fort ; comme, d'un autre côté, il était consulté sur les mêmes questions par le roi et par ses conseillers légaux, il réussit souvent à faire accepter ses idées et, par là, il prévint beaucoup de mal et fit beaucoup de bien.

Aussi ce fut avec un profond regret que Léopold I le vit quitter la nonciature de Belgique pour aller à Pérouse, dont Grégoire XVI, sur les demandes réitérées du clergé et des populations de l'Ombrie, l'avait nommé archevêque-évêque. A son arrivée, la joie éclata de toutes parts, car les populations n'avaient pas oublié les services que l'ancien gouverneur avait rendus à la province entière et surtout à la capitale.

En le nommant au siège de Pérouse, Grégoire XVI avait l'intention de l'élever au cardinalat ; il avait même communiqué ce dessein à l'un des principaux dignitaires de sa cour, qui ne le cacha point à Mgr Pecci ; mais c'était à Pie IX qu'il était réservé de le réaliser. Les changements politiques qui suivirent, certaines difficultés, forcèrent le Souverain Pontife à remettre encore cette promotion qu'il avait tant à cœur, et ce ne fut qu'au consistoire du 19 décembre 1853 que Joachim Pecci fut enfin préconisé cardinal prêtre du titre de saint Chrysogone.

## II

L'histoire rappellera les œuvres de piété et de zèle, de charité et de science, que l'archevêque-évêque de Pérouse opéra durant les longues années de son épiscopat ainsi que les luttes incessantes qu'il entreprit et qu'il soutint contre les agissements des sectes ennemies de la religion et de la civilisation. Elle enregistra avec soin ses solennelles revendications en faveur de la liberté de l'Eglise, de son chef, de l'éducation, des ordres religieux et du clergé séculier. Elle glorifiera les réformes et les améliorations qu'il sut ménager dans tous les genres d'enseignement, et surtout le puissant élan que, par sa direction aussi ferme qu'éclairée, il imprima aux études ecclésiastiques.

Que ne pourrait-on pas dire de ces admirables lettres pastorales qu'il adressait si souvent à ses bien-aimés diocésains, toutes marquées au coin d'un zèle ardent pour le service de Dieu et le salut des âmes ! C'est là que, jetant un regard pénétrant sur

l'état misérable du monde, sur l'Europe surtout où l'on ne compte plus guère de gouvernements vraiment catholiques, et en particulier sur la déplorable condition de l'Italie, cette patrie qui lui fut toujours et qui lui est encore si chère, il ne cessait de poursuivre l'erreur et de faire briller aux yeux de tous le flambeau de la vérité. Ces lettres pastorales occupent une large place dans les œuvres de Léon XIII ; une si large place, qu'il me serait à peine possible d'en donner seulement un simple aperçu. Je voudrais néanmoins résumer en quelques lignes celles qui roulent sur la vraie civilisation, d'autant plus que les idées fausses qui y sont combattues ont, dans une certaine mesure, pénétré partout.

Dans ces deux mandements, l'évêque de Pérouse signale les attaques insensées par lesquelles les sophistes de nos jours s'efforcent de démontrer que la civilisation chrétienne qui, pendant bientôt dix-neuf siècles, a fait la gloire et le bonheur du monde, n'est pas la vraie civilisation. Suivant eux, il faudrait pour la trouver, cette vraie et dernière civilisation, non pas regarder dans le passé, où s'est épanouie avec une incomparable grandeur la civilisation chrétienne, mais regarder dans l'avenir et s'en remettre aux théories du naturalisme, écloses dans ces derniers temps : c'est le progrès moderne qui la renferme dans ses flancs et qui doit en être le dernier mot. N'est-il pas évident au contraire que ce progrès, mal compris et mal dirigé, réfractaire au frein modérateur que, seule, l'Église est capable de lui imposer, ne serait, au fond, qu'un retour à la civilisation payenne avec toutes ses horreurs, ses misères et ses hontes ? Cette pensée, un philosophe cité par l'éminent prélat, l'exprime dans ces autres termes : " Chose merveilleuse, dit-il, la religion chrétienne, qui ne semble avoir pour but que notre bonheur dans l'autre vie, assure encore notre félicité sur la terre."

C'est ce que démontre surabondamment dans cette pastorale le cardinal-archevêque. Pour cela il exalte, d'une part, les progrès modernes dans le vaste champ des arts, des sciences et de l'industrie, tandis que, de l'autre, il fait toucher du doigt les maux de toutes sortes, les excès et les abus que, livrés à eux-mêmes, ces progrès ne manquent jamais d'engendrer. Il prouve ensuite avec la même force que l'Église, bien loin d'entraver les progrès matériels, les a toujours approuvés et encouragés, quand ils se sont renfermés dans de justes limites ; mais que, en même temps, il est de toute nécessité qu'elle intervienne, comme modératrice, qu'elle en a le droit et le devoir, pour réprimer les excès où entraînent d'ordinaire la présomption et la cupidité,

prévenir ou extirper les abus, en un mot, pour être le puissant arôme qui empêche les sociétés humaines de se corrompre. Aussi, conformément à la pensée d'un autre philosophe, " faire l'histoire de la civilisation moderne, c'est faire l'histoire de l'Eglise "

Cette première pastorale fut complétée, l'année suivante, par une seconde dans laquelle, traitant le même sujet, Mgr Pecci envisageait la civilisation sous un plus noble point de vue. En effet, il la considère comme destinée à perfectionner les relations de l'homme moral, " point de vue le plus élevé, dit-il, le plus important, et d'une application quotidienne." L'Eglise, par la charité qu'elle inspire, par le maintien de la société conjugale et de la famille, par la vraie notion de l'autorité qu'exercent les puissances légitimement constituées, et de la soumission filiale que lui doivent les peuples, l'Eglise est la plus féconde inspiratrice, le plus fort rempart de la morale dans les grandes sociétés civiles, quelles que soient d'ailleurs les formes politiques qu'elles revêtent, aussi bien que dans la première des sociétés, la famille.

Ce second mandement était daté de Rome, où la confiance de Pie IX avait appelé le cardinal Pecci, pour lui conférer l'importante charge de Camerlingue de la Sainte Eglise Romaine.

En la terminant, Mgr Pecci avait la douleur d'annoncer à ses diocésains un événement dont les suites devaient être si graves pour lui-même et si heureuses pour le monde entier, car le vénérable Pie IX venait de mourir, et l'élection de son successeur était imminente. " Priez, disait le cardinal Camerlingue, priez, Nos très chers Frères et Nos très chers Fils, priez Dieu afin qu'il accorde promptement à son Eglise un nouveau chef; priez Dieu afin qu'il le couvre de sa protection lorsqu'il sera élu, de sorte qu'il puisse, au milieu des tempêtes en fureur, conduire au port si désiré la nacelle mystique confiée à sa direction. "

Cette touchante prière ne tarda pas d'être exaucée, mais elle eut, sans doute, un résultat nullement conforme à la modestie du vénérable prélat; en effet, après quelque jours de conclave, le cardinal archevêque de Pérouse était proclamé Vicaire de Jésus-Christ.

Le monde se réjouit et se félicita de cette élection. Mais le cardinal Pecci l'avait vue s'approcher avec angoisse et il ne l'accepta qu'avec une grande défiance de lui-même. " A la première séance, dit Mgr O'Reilly, lorsque son nom eut été lu sur un grand nombre de bulletins, le Camerlingue ne fut plus capable de contenir son émotion et sa terreur. D'abondantes larmes coulèrent de ses yeux. Le cardinal Donnet, qui siégeait près de lui,

lui adressa quelques paroles d'encouragement. Courage, lui dit-il, il ne s'agit aucunement de vous ; il s'agit de l'Eglise et de l'avenir dumonde. Le lendemain les votes favorables s'élevaient au chiffre de trente-huit. Néanmoins ce n'étaient pas les deux-tiers des voix qui sont nécessaires pour l'élection. Les bulletins furent donc encore brûlés, mais il était évident déjà que la majorité était acquise à Mgr Pecci. Il voulut tenter une dernière démarche pour éloigner de lui ce calice d'amertume.—“ Je ne saurais me contenir plus longtemps, ” dit-il à un autre cardinal français, le cardinal de Bonnechose ; “ je veux me faire entendre du sacré collège. On s'abuse grandement sur mon compte. On croit que je suis un homme savant ; on me suppose de la sagesse, mais je ne suis ni savant, ni sage. Enfin, les cardinaux s'imaginent que je suis doué des qualités nécessaires à un pape ; il n'en est rien. Voilà ce que je veux leur dire.”—Heureusement la réponse était facile. “ Quant à votre science, dit Mgr de Bonnechose, vous n'en êtes pas le meilleur juge, et, pour ce qui regarde vos aptitudes à la papauté, Dieu sait ce qui en est. Abandonnez-lui toute cette affaire.” Le cardinal-camerlingue lui obéit.

Cependant les cardinaux se réunirent encore, et, cette fois, l'épreuve fut décisive. Pendant qu'on lisait les bulletins, Mgr Pecci sembla recouvrer son calme habituel. Bientôt quarante-neuf votes parlèrent en sa faveur. Pâle, ému, les yeux baissés, il priait. On lui demanda, suivant l'usage, s'il acceptait le souverain pontificat..... Il se leva de son siège. A ce moment, son émotion était indicible... Il affirma d'abord son indignité ; puis, ne pouvant douter que la détermination du sacré collège ne fût irrévocable, il répondit d'une voix ferme et distincte qu'il se soumettait à la volonté divine.

C'en était fait. La victime avait accepté le sacrifice. Ah ! sans doute, en ce moment, l'ange protecteur du conclave tressaillit d'une grande joie. Il s'élança vers les demeures célestes et déposa aux pieds du trône de l'Eternel cet acte d'une si noble résignation, puis il redescendit, apportant des grâces abondantes, qu'il répandit sur le nouvel Elu.

### III

Comme le voyageur qui a gravi jusqu'au sommet une haute montagne, aperçoit une immense étendue que son œil embrasse dans son ensemble et dans ses détails, ainsi Léon XIII, parvenu à la dignité suprême, vit s'ouvrir devant lui un plus vaste horizon,



et s'étendre sous ses yeux un champ aussi remarquable par son immensité que par les difficultés qu'il oppose à la culture.

En effet, la situation de l'Eglise et de la papauté était vraiment déplorable. Des nations, jadis chrétiennes, étaient devenues irréligieuses ou, au moins, indifférentes; une foule d'erreurs pernicieuses s'étaient élevées et fortifiées; l'orgueilleuse raison humaine avait franchi les bornes de ses droits et envahi le domaine de la foi; le principe conservateur de l'autorité était presque ruiné; le magistère suprême et les privilèges de l'Eglise étaient audacieusement niés; les droits sacrés des parents sur l'éducation de leurs enfants, violés; le pape lui-même restait dépouillé de cet antique principat temporel, si nécessaire au libre exercice de son autorité spirituelle sur le monde: voilà une légère esquisse des misères et des ruines qui défiguraient la face de l'Eglise, lorsque Léon XIII parvint au souverain Pontificat. Tels étaient les maux et les désordres auxquels il fallait porter remède.

Cette vision redoutable n'effraya ni ne troubla le nouveau pontife. Il avait été annoncé sous le nom de "Lumen in celo"; il se montra, dès le commencement de son règne, une vraie lumière étincelant au firmament de l'Eglise, illuminant les esprits et échauffant les cœurs. Nous lisons dans le second livre des Machabées, que Judas, lorsqu'il apprit que les payens s'avançaient à marches forcées contre les Juifs, instruisit ces derniers des périls qui les menaçaient; mais, en même temps, il les exhorta à ne rien craindre, à se montrer reconnaissants au ciel de l'aide qu'il leur avait déjà accordée, et, après cela, l'auteur sacré ajoute: "Il arma chacun, non avec la lance et le bouclier, mais de ses paroles et de ses exhortations."

N'est-ce pas là ce que Léon XIII n'a cessé de faire?

Pendant sa longue vie de luttes et de combats, Pie IX, son prédécesseur, avait frappé d'anathèmes toutes les erreurs de notre temps, sous les différentes formes qu'elles empruntent pour mieux tromper et mieux séduire; il était du devoir de Léon XIII de renouveler ces condamnations, d'illuminer de nouveaux rayons la vérité encore obscurcie, de rendre plus sensibles à tous la malice et les funestes effets des erreurs, enfin de ramener dans le sein de leur mère, la sainte Eglise, ses enfants rebelles ou indifférents.

Or, parmi les moyens dont Pie IX s'était servi pour guérir les maux de la chrétienté, il faut mettre en première ligne sans doute, à cause de son importance, la convocation et la tenue du concile œcuménique du Vatican. L'idée seule en fut grandiose.

En effet quelle haute, quelle fière idée. que celle de convoquer et de tenir les grandes assises de la chrétienté au milieu même des nations en révolte ouverte contre l'Église ou, du moins, oubliées de ses droits ; au moment même où le flot révolutionnaire s'agitait déjà avec rage autour du trône pontifical et menaçait de le renverser ! et pourtant, grâce à la divine Providence, nous avons été témoins de cette merveille. C'est dans ces circonstances et au milieu de ces difficultés que le dix-neuvième concile œcuménique s'est assemblé et que, au sein d'un calme majestueux, il a formulé ses immortels décrets sur la foi, la raison humaine et le magistère infailible de l'Église et de son chef, décrets par lesquels sont anathématisées les erreurs capitales de notre temps. Mais, on le sait. Rome voyait les ennemis s'approcher de ses murs ; et, bientôt sans doute, la liberté nécessaire aux travaux du concile n'aurait plus été assurée ; les Pères durent se séparer et remettre à des temps meilleurs l'achèvement de leur œuvre. Ainsi les armes qu'ils préparaient contre l'ennemi n'étaient pas toutes forgées, et le rempart dont ils voulaient entourer la vérité restait imparfait :

“ .....Pendent opera interrupta, minaeque  
“ Murorum ingentes, æquataque machina cælo.”

Que restait-il donc à faire au concile du Vatican ? Il serait assurément mal aisé de le dire ; mais, si l'on consulte la bulle d'Indiction, le Syllabus et les Encycliques de Pie IX et de Léon Treize lui-même, qui prit une si large part aux travaux du concile ; si l'on se rappelle les questions qui ont été agitées depuis le concile de Trente dans les écoles de théologie ; si l'on jette les yeux sur l'état actuel de l'Église et du monde, il n'est peut-être pas impossible de préciser quelques-unes des matières que le concile aurait vraisemblablement traitées, s'il lui avait été donné de prolonger ses sessions.

D'abord, pour proclamer toute la doctrine catholique sur les droits de l'Église et ses rapports avec l'état civil, il aurait sans doute frappé d'anathèmes certaines erreurs secondaires contre l'indépendance de l'Église dans l'enseignement de la religion, la prédication, l'administration des sacrements, et l'éducation. Ensuite, comme celui de Trente, le concile du Vatican aurait eu ses chapitres de réformation “ sur les lois canoniques et la discipline ecclésiastique, car trois cents ans se sont écoulés depuis la clôture du concile de Trente et, depuis cette époque mémorable, beaucoup de changements se sont opérés dans les sociétés civiles et religieuses, de nouveaux abus s'y sont glissés, tandis

que les anciennes erreurs n'ont pas toutes disparu et que de nouvelles se sont introduites. »

Eh bien, ce sont ces grandes idées du concile du Vatican et de son prédécesseur que Léon XIII s'est d'abord efforcé de mettre dans une lumière très vive et de répandre partout ; puis il a voulu combler aussi les lacunes qu'a forcément laissées le dernier concile œcuménique.

On a prétendu quelquefois qu'il avait inauguré, sur les questions principales qui intéressent aujourd'hui l'Eglise, une doctrine différente de celle de son prédécesseur ; on a déploré la direction que sa main imprime aux affaires de l'Eglise, et l'on a même osé dire qu'il pourrait bien sacrifier le temporel..... Il y a là une grande erreur. Non, Léon XIII ne s'est point séparé, par ses idées, de son prédécesseur ; non, il n'a pas interrompu brusquement l'œuvre de Pie IX, pour en entreprendre une autre. La doctrine des deux pontifes est la même ; le même aussi est le but qu'ils ont poursuivi, mais leur *politique* n'est pas identique. Il entre en effet dans le gouvernement de la Providence que les pontifes qui se succèdent sur le trône de Pierre marchent toujours à la lumière de la vérité, qui est une, et qu'ils aient toujours en vue le bien de l'Eglise et du monde ; mais il entre aussi dans ses vues qu'ils emploient des moyens différents suivant les circonstances et les exigences des temps. Or c'est ce qu'il n'est pas difficile de constater dans l'œuvre déjà si avancée de Léon XIII.

A peine était-il monté sur le trône pontifical, qu'il signalait aux évêques et aux fidèles les maux qui accablent, de nos jours, l'Eglise et la société. Dans cette première encyclique, il se demande quelle est la cause de ces déplorables maux, et il la trouve dans le mépris qu'on affecte aujourd'hui pour toute sorte d'autorité et surtout pour l'autorité de l'Eglise et de son chef, qui pourtant doivent exercer, au nom de Dieu, une suprême juridiction spirituelle sur le monde chrétien et qui, en même temps, sont la base et le soutien de toute autre autorité légitime. N'est-il pas évident en effet que, si les puissances ne s'appuient sur les principes éternels de la vérité et de la justice, elles manqueront de fondement ? Or, n'est-ce pas l'Eglise et son chef qui sont les dépositaires et les défenseurs de la vérité et du droit ?

Et qui donc oserait dire que, dans les temps où l'Eglise et son chef jouissaient de toute leur liberté, ils n'ont pas rempli dignement cette noble mission ? N'est-ce donc pas cette Eglise, contre laquelle on dirige aujourd'hui, dans un si grand nombre de pays,

1. *Le concile œcuménique*, par l'abbé J.-B. Jaugoy.

mais surtout dans la vieille Europe, une guerre si acharnée, qui a fait briller la lumière de la vérité aux yeux des peuples encore plongés dans d'épaisses ténèbres et de grossières superstitions ? n'est-ce pas elle qui a détruit l'esclavage et rappelé l'homme à sa dignité naturelle ? n'est-ce pas elle encore qui a établi la vraie fraternité humaine, et rallumé le flambeau presque éteint des sciences et des arts ?

Ah ! si les nations de l'Europe, si favorisées entre toutes les autres, avaient gardé la mémoire du cœur, au lieu de persécuter cette Église, leur mère, elles courraient se jeter dans ses bras, et, au lieu d'abandonner à ses ennemis, qui sont aussi les leurs, le Vicaire de Jésus-Christ, leur père, qui les a faites ce qu'elles sont, elles se repentiraient de leur coupable indifférence, elles voleraient à son secours, et par la seule force de leurs volontés réunies, elles lui feraient restituer ses domaines et sa liberté.

Mais, si telle est la cause des maux dont souffrent, avec l'Église elle-même, les sociétés humaines, quels remèdes faut-il employer pour les guérir ?

Il faut, avant tout, rendre à l'Église et au Pontife romain leur autorité tout entière, éloigner les obstacles qui s'opposent à l'exercice de leur divin magistère, et leur restituer cette situation stable, assurée, dans laquelle les veut la Providence. Léon XIII terminait son encyclique en exhortant les évêques à réunir leurs efforts pour répandre partout ces idées, éclairer les peuples et leur faire bien comprendre la doctrine du concile du Vatican. Enfin, il les conjurait de se tenir toujours étroitement unis au Siège de Pierre et à joindre leurs prières aux siennes.

Cette première encyclique fut suivie d'une seconde encore dirigée contre les ennemis de la société et de l'Église. Le pontife y poursuit jusque dans leurs derniers retranchements ces sectes qui, sous les noms de Socialisme, de Communisme et de Nihilisme, ne cachent plus dans des assemblées clandestines leurs criminels desseins, mais qui affichent au grand jour leur projet de renverser les fondements de toute autorité civile ; qui s'attaquent aux lois divines et humaines, poussent les peuples à secouer le joug des puissances, veulent anéantir le droit de propriété, et mettre de côté la révélation et l'ordre surnaturel pour leur substituer les seules lumières de la raison. Il rappelle les cris d'alarmes que n'ont cessé de faire retentir ses prédécesseurs, les grands papes Léon XII, Grégoire XVI, Pie IX, et, en dernier lieu, les Pères du concile œcuménique du Vatican.

Les souverains, les gouvernements, aussi bien que les peuples, avaient besoin d'être éclairés et sur leurs droits et sur les devoirs

qui en découlent. C'est l'objet d'une troisième constitution, non moins admirable par la largeur des vues et la solidité des raisonnements.

Que l'autorité vienne de Dieu comme de son principe naturel et nécessaire, c'est l'enseignement de l'Eglise et des Pères ; c'est la voix de la nature elle-même qui impose aux hommes la nécessité de vivre en société. Or une société ne saurait exister ni même être comprise, sans qu'il y ait à sa tête un pouvoir souverain qui domine toutes les volontés et les fasse converger vers le bien commun. Cette disposition naturelle ne peut venir que de Dieu créateur, et par conséquent l'obéissance au pouvoir légitime est pour les sujets un devoir rigoureux. Il ne saurait y avoir qu'une seule exception à cette loi, et cette exception ne peut être admise que dans le cas où le pouvoir exigerait quelque chose qui fût ouvertement contraire au droit naturel ou au droit divin, car alors les sujets seraient aussi coupables en obéissant à une pareille loi, que l'aurait été le pouvoir en la promulguant.

Et que l'on ne dise pas que l'autorité tire son origine et sa force du consentement des volontés et de la cession des droits individuels faite par tous à un seul, car les hommes ayant été créés naturellement pour vivre en commun, le pouvoir nécessaire au maintien de la société ne saurait dépendre d'eux-mêmes, mais bien d'une autre puissance, supérieure, indépendante, de Dieu créateur et conservateur. Ce prétendu pacte n'est au reste qu'une invention mensongère, une fiction, incapable d'assurer au pouvoir suprême la stabilité et la splendeur qui lui sont indispensables. Que les princes et les peuples se convainquent bien de cette vérité, qu'ils acceptent franchement la vraie notion du pouvoir et ils ne manqueront de force, ni les uns pour exercer leur pouvoir, ni les autres pour lui soumettre leurs volontés et obéir. Mais, d'un autre côté, les devoirs correspondent aux droits. Donc aussi, que les gouvernements s'appliquent à remplir exactement leurs devoirs ; qu'ils prennent Dieu, source de l'autorité, pour leur modèle ; qu'ils usent de leur puissance, "comme il le fait lui-même, pour le bien du monde, et qu'ils commandent et gouvernent avec foi, charité et justice."

Il était impossible sans doute que ces constitutions doctrinales ne produisissent pas une profonde impression. Ce résultat fut visible dans l'empire d'Allemagne et surtout dans le royaume de Prusse. On sait ce qui s'y était passé. On avait d'abord attribué aux sujets catholiques certains désordres, certains attentats criminels contre le Souverain ; de là étaient sorties les funestes lois du Kulturkampf. Mais on s'aperçut bientôt qu'on avait fait

fausse route. On se convaincrait, par les rapports mêmes de la police, que le danger qui menaçait, soit la personne du prince, soit l'ordre public, ne venait ni de Rome, ni des religieux, ni des catholiques en général, mais bien des doctrines professées par les sectes maçonniques et socialistes. Pour remédier à ce mal, le chancelier de fer " qui, disait-il, ne voulait pas aller à Canossa, " prêta une oreille plus attentive à la voix toujours si modérée, si conciliante de Léon XIII. Les lois de malheur furent, en grande partie, rappelées. Depuis lors, les évêques, aux grands applaudissements de leurs diocésains, reviennent de l'exil ; on rouvre les séminaires ; les religieux et les religieuses regagnent leurs pieux asiles ; et le temps n'est probablement pas éloigné où l'église d'Allemagne jouira paisiblement d'une liberté que plusieurs nations catholiques sont actuellement déjà réduites à lui envier.

Depuis la publication de ces premières encycliques, Léon XIII a continué à poursuivre son but : l'indépendance de l'Eglise, l'amélioration religieuse et morale des peuples, et le maintien de la paix entre ceux-ci, soit par d'autres constitutions apostoliques ; soit par des lettres spéciales d'une grande importance, adressées quelquefois à une nation en particulier, quelquefois à certains ordres religieux, d'autrefois à des personnages dont la position officielle ou l'influence personnelle pouvait servir utilement la cause de la religion et de la société<sup>1</sup> ; soit par l'envoi de nonces et de délégués ; soit enfin par sa propre intervention dans les affaires générales de l'Europe.

Notre-Seigneur enseignait avec autorité et agissait en tout et à l'égard de tous avec beaucoup de douceur : *Docebat tanquam auctoritatem habens.....Arundinem quassatam non confringet et lincum fumigans non extinguet.* C'est ce qu'avait prédit le prophète Isaïe, qui, par ces paroles, marquait un des caractères distinctifs du Messie.

C'est là aussi la devise et la politique de Léon XIII, son Vicaire sur la terre. Qui, en effet, n'a pas admiré la hardiesse, la fermeté, la clarté qui règnent dans ses Lettres Apostoliques ? mais qui n'admiraient la charité, le zèle et l'esprit de conciliation qui caractérisent ses actes ? Le Maître a dit qu'il était venu pour appeler à lui et pour guérir de leurs maladies spirituelles et morales les pécheurs. " parce que ce sont les malades qui ont besoin du médecin et non pas ceux qui sont en bonne santé. "

1. Telle la lettre au cardinal Mariano Rampolla.

Le pape marche sur les traces du Maître : sa charité envers les fidèles n'a pas de limites, non plus que son zèle pour la gloire de Dieu.

Ce zèle et cette charité embrassent à la fois toutes les contrées et toutes les nations du monde, aussi bien que les individus eux-mêmes. Et quels sont de nos jours, hélas ! les peuples qu'on ne doit pas ranger parmi ces malades que le Christ est venu chercher et dont il a ensuite confié le soin à son Vicaire ? Les uns sont encore livrés à l'infidélité et les autres à l'erreur. Les uns, séparés par le schisme de leur mère, l'Église catholique, aiment mieux subir le joug des puissances temporelles, même non chrétiennes, plutôt que de revenir au centre de l'unité et de reconnaître la suprématie du Souverain Pontife ; chose étrange ! cette autorité, dont le Christ a dit qu'elle serait un joug léger, dernièrement encore un organe du schisme oriental osait bien l'appeler un honteux esclavage ! D'autres enfin, catholiques pourtant, mais travaillés par les sectes, imbus de leurs doctrines, traitent l'Église en ennemie ; ils lui enlèveraient volontiers tous ses droits, et ils saisissent toutes les occasions d'abreuver son chef d'humiliations et d'amertume. C'est là, sans doute, moins le fait des peuples considérés dans leur ensemble que celui des gouvernements ; on peut l'admettre. Oui, la foi vit encore dans les masses ; mais combien, trop souvent, n'est-elle pas faible et vacillante ? combien sont nombreuses, fréquentes, les défections et les chutes ? la vie de beaucoup de fidèles n'est-elle pas plus payenne que chrétienne ? Voilà autant de maux à guérir, de plaies à cicatriser : travail difficile, qui constitue la mission du Vicaire de Jésus-Christ et qui fait l'unité de sa vie.

Pour mieux assurer le succès de cette grande œuvre, Léon XIII s'efforce de faire descendre du ciel les grâces et les secours nécessaires. Par ses exhortations, par ses lettres, il tâche de ranimer partout la piété dans le cœur des fidèles.

Dès son enfance, il avait fait profession d'une tendre dévotion envers la Très Sainte Vierge et envers le modèle de l'humilité et de la pauvreté, saint François d'Assise. Devenu pape, il a mis en eux sa confiance filiale et invité tous les chrétiens à leur adresser de ferventes prières pour l'Église et pour eux-mêmes. Mais entre les pratiques de dévotion envers la Mère de Dieu, il recommande surtout, dans plusieurs de ses encycliques, la fréquente récitation du saint Rosaire. S'il choisit cette dévotion, dit-il lui-même, " c'est d'abord à cause de sa nature, puis de son caractère d'universalité, et enfin des admirables fruits qu'elle a

déjà produits." En premier lieu, personne n'ignore que le saint Rosaire est la récitation répétée de l'Oraison Dominicale et de la Salutation Angélique, les deux prières les plus vénérables par leur origine, par leur antiquité et par l'approbation de l'Eglise qui, dans ses oraisons quotidiennes et ses offices publics, les met sans cesse dans la bouche de ses ministres et des fidèles. Secondement, c'est une dévotion facile à pratiquer et admirablement appropriée à toutes les circonstances de personnes, de temps et de lieux. Enfin, la dévotion du Rosaire a été dans tous les temps et elle est aujourd'hui encore le moyen le plus sûr pour obtenir du ciel les grâces les plus précieuses. N'est-ce pas, en effet, à la puissante intervention de Marie, invoquée par la récitation du Rosaire, que furent accordées l'extinction des hérésies manichéennes, qui ne menaçaient pas moins la société que l'Eglise, et la ruine, définitive sans doute, de la prépondérance musulmane ?

Pour les mêmes motifs et dans les mêmes vues, Léon XIII a réformé, suivant les exigences de notre siècle, et enrichi de nouveaux privilèges le Tiers-Ordre de saint François, et il engage les fidèles à se revêtir, comme il le fait lui-même, de ses insignes distinctifs. " Comme au douzième siècle," dit-il dans une de ses Lettres Apostoliques, " dans les temps actuels la charité divine s'est refroidie ; par suite de l'ignorance ou d'une coupable tiédeur, les devoirs qu'impose la religion sont grandement oubliés ; beaucoup, tandis qu'ils les exaltent sans cesse de paroles, pratiquent très peu la charité et la fraternité à l'égard des pauvres et des petits. Or, vous comprenez de reste, vénérables Frères, que, dans ces temps malheureux, l'institut de saint François peut, comme jadis, exercer une salutaire influence, et fortifier les fidèles contre le mal. Il est, en effet, très propre à ranimer la foi et la piété, à détruire l'amour excessif des biens et des avantages temporels. Par les pratiques qu'il impose, il unit les hommes entre eux, et leur inspire les uns envers les autres une charité vraiment fraternelle, la commisération et le respect pour les pauvres et les malheureux, qui portent en eux l'image du Christ, et il détruit dans la racine cette envie haineuse, l'arme principale et la force des socialistes. Il peut ainsi puissamment contribuer à résoudre cette formidable question du prolétariat, qui, dans les vieux pays surtout, préoccupe si fort les économistes, en relevant à leurs propres yeux et aux yeux des riches la dignité des frères de Jésus-Christ, les pauvres, et en leur persuadant d'être contents de leur sort. Enfin puisque l'inégalité des conditions, comme celle des aptitudes, est dans la nature



elle même, et qu'il ne dépend ni des pauvres ni des riches de la faire disparaître, les confrères du Tiers-Ordre, et par leurs paroles et surtout par leurs exemples, peuvent démontrer que c'est un devoir, pour les uns de pratiquer la résignation, et pour les autres d'être charitables et bons envers leurs frères malheureux. »

J'ai voulu citer textuellement ce passage de l'encyclique *Auspicato concessum*, parce qu'on y voit clairement combien Léon XIII s'intéresse au bien des prolétaires. Je trouve un autre indice de cet intérêt dans le soin qu'il a pris de faire étudier et d'étudier lui-même les règlements et constitutions des Chevaliers du Travail, et dans la réception qu'il a faite aux ouvriers français, venus en pèlerinage à Rome à l'occasion de son Jubilé sacerdotal. On sait avec quelle bonté paternelle il les a accueillis et il leur a prodigué ses bénédictions et ses conseils. Tout cela prouve combien le Saint Père comprend l'importance et l'influence que s'acquiert, de nos jours, la classe des prolétaires ou, comme l'on dit quelquefois, le quatrième état; et combien il importe, dans son propre intérêt et dans l'intérêt de la société en général, de lui donner une sage direction.

Au reste, en faisant aux ouvriers cet aimable accueil, Léon XIII s'est conformé à l'esprit de l'Eglise, qui a toujours été la protectrice des petits et des pauvres. Quelle était en effet la conduite des premiers chrétiens? Ils possédaient tout en commun sans y être astreints par une loi; ils vendaient leurs propriétés et ils en partageaient le prix avec les indigents. Et plus tard, n'est-ce pas l'Eglise qui a semé par toute l'Europe ces Hôtels-Dieu, ces orphélinats, où toutes les misères trouvent abri et soulagement? n'est-ce pas l'Eglise qui avait établi ces corporations ouvrières, dont les chefs-d'œuvres restent encore debout, malgré les injures du temps et des révolutions?

Oui, c'est de cet esprit de l'Eglise que Léon XIII s'est inspiré; et, en présence de ces centaines d'artisans français, agenouillés à ses pieds, il a souri avec bonheur; il les a bénits; il les a encouragés; il les a exhortés à la résignation et à la patience.

Un journal, en parlant de ce pèlerinage et du discours du pape, a taxé Sa Sainteté de socialisme! Oui, certes, Léon XIII est socialiste, mais à la manière de Jésus-Christ, des apôtres et de l'Eglise. S'il dit aux pauvres: "Venez à moi, vous tous qui travaillez et qui êtes chargés, et je serai votre reconfort", il ne manque pas de tenir la balance égale et de dire aux riches avec l'apôtre saint Jacques: "Riches, pleurez, jetez des cris pour les afflictions qui doivent vous arriver. Sachez que la récompense

dont vous avez frustré les ouvriers qui ont fait la moisson de vos terres, est montée jusqu'aux oreilles du Dieu des armées."

Ces heureux ouvriers français comprennent mieux que les prétendus philanthropes les secours et les lumières qu'ils peuvent trouver dans la religion et dans les conseils de son chef. car, avant d'offrir leurs hommages à Sa Sainteté, ils ont entendu la messe à la Confession de saint Pierre ; ils y ont tous communiqué et ont fait retentir les voûtes du temple, en répétant tous ensemble ces touchantes paroles de leur cantique :

Quand Jésus vint sur la terre,  
Ce fut pour y travailler ;  
Il voulut, touchant mystère,  
Comme nous être ouvrier.

L'un des principaux commandements que Jésus-Christ fit à ses apôtres et, dans leurs personnes, à son Eglise, avant de remonter au ciel, est celui qui regarde l'enseignement du monde : " Allez et enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit." Or il ressort, implicitement du moins, de ces divines paroles, que l'Eglise, pour bien remplir cette haute mission, n'a pas seulement le devoir de répandre partout la pure doctrine catholique, sans en être empêchée par aucune puissance, mais encore qu'elle a le droit ou de donner elle-même les autres enseignements, qui ont toujours quelque point de contact avec la doctrine religieuse, ou de les surveiller et de les épurer, de telle sorte que les sciences humaines ne contredisent jamais les dogmes de la foi, mais que, au contraire, elles soient pour eux autant d'auxiliaires.

Dès qu'il eut été marqué du caractère épiscopal, Mgr Pecci s'était inspiré de cette pensée ; et dès lors, il s'étudia à favoriser et, pour ainsi dire, à vulgariser l'étude de la philosophie des Pères, et particulièrement de la philosophie de saint Thomas d'Aquin. Il recommanda fortement aussi l'examen critique des diverses théories philosophiques, ainsi que l'étude des sciences naturelles et expérimentales, dans le dessein de les faire servir à l'apologie de la religion. A Pérouse, il éleva le niveau des études dans le séminaire diocésain, en y introduisant la méthode scolastique, en y fondant une Académie dite de Saint Thomas, et aussi par le choix et la nomination de professeurs que distinguaient la pureté de leur doctrine et leurs talents. Il fournit même, de sa propre fortune, les sommes nécessaires pour agrandir et mieux disposer les édifices du séminaire, de sorte que cet établissement, jouit aussitôt d'une grande renommée, non seulement dans l'Ombrie, mais encore dans les provinces voisines.

Plus tard, arrivé au souverain pontificat. Léon XIII a tracé, d'une manière solennelle et magistrale, le véritable programme des études philosophiques, scientifiques et religieuses, dans sa Lettre encyclique *Æterni Patris* ; et, si je ne me trompe, ce programme, qui regarde proprement les institutions du haut enseignement, doit être aussi le programme des revues catholiques ; car elles doivent se proposer pour objet principal de répandre la vraie doctrine, de mettre en lumière le parfait accord qui existe toujours entre la foi et la vraie science, enfin d'aider les savants qui, dans des ouvrages de plus longue haleine, travaillent à approfondir les diverses connaissances humaines.

Sa Sainteté établit d'abord que l'Église, à qui le Christ a confié la mission d'enseigner la vérité et de combattre l'erreur, a toujours rempli avec soin cet important devoir. Mais elle n'a pas refusé l'aide de la philosophie, qui peut démontrer par ses propres forces plusieurs vérités fondamentales, telles que l'existence de Dieu créateur et conservateur, et ses attributs. C'est ainsi que les Pères de l'Église se sont servi avec avantage de la philosophie ; mais leur méthode n'atteignit qu'avec saint Thomas son plus haut degré de perfection. Léon XIII présente donc aux disciples de la science cette éclatante lumière, ce guide sûr, et il en trace un magnifique portrait.

“ Entre tous les docteurs de la scolastique, dit-il, domine, comme leur maître et leur prince, l'Ange de l'École, saint Thomas d'Aquin, qui hérita de leur génie, parce que, sans doute, il eut pour eux une profonde vénération. Il réunit en un tout, comme les membres dispersés d'un même corps, disposa dans un ordre admirable, enrichit de nouvelles propositions et de nouveaux arguments, leurs enseignements, de sorte qu'on le proclame avec raison le rempart et la gloire de l'Église. Doué d'un génie vif et pénétrant, recommandable par l'intégrité de sa vie, ardent zélateur de la seule vérité, enrichi de la connaissance des sciences divines et humaines, il mérite qu'on le compare au soleil, parce qu'il chauffe le monde par la chaleur de ses vertus et qu'il l'éclaire par la splendeur de sa doctrine. Il n'est point dans la philosophie de question qu'il n'ait traitée avec autant de sagacité que de profondeur : il disserte des lois du raisonnement, de Dieu et des substances incorporelles, de l'homme et des choses sensibles, des actes humains et de leurs principes, avec tant de perfection que, dans toutes ces discussions, il n'y a jamais à regretter l'absence ni d'une juste disposition, ni d'un ordre convenable, ni de la facilité, ni de la clarté dans l'explication des matières les plus abstraites. Il faut ajouter qu'il va chercher

ses conclusions philosophiques dans les raisons et les principes mêmes des choses ; et, comme ces conclusions s'étendent aussi loin qu'il est possible, elles renferment dans leur sein les germes d'une infinité de vérités secondaires, que les docteurs futurs, suivant l'opportunité des temps, pourront très utilement en faire sortir. Il use de cette méthode, non seulement pour combattre et réfuter les erreurs des temps passés, mais encore pour préparer et fournir des armes invincibles contre celles qui s'élèveront encore dans l'avenir. Enfin, saint Thomas d'Aquin distingue parfaitement la raison de la foi, mais, en même temps, il les unit entre elles par les liens d'une bienveillance réciproque, et assure à chacune d'elles ses droits et sa dignité, de manière que la raison ne saurait, sans empiètement, prendre un rang plus élevé que celui qu'il lui assigne, et que la foi ne pourrait emprunter des arguments plus solides, ni plus nombreux, que ceux qu'il lui a fournis."

Je demande pardon au lecteur de ma présomption, et d'avoir essayé de traduire dans notre langue ce jugement sur saint Thomas, exprimé dans ce latin si pur, si élégant, en un mot si classique, qui est le propre des *Actes* de notre grand pontife. Je m'y suis laissé aller, parce que ce portrait est le morceau le plus saillant de l'encyclique *Æterni Patris*, le plus grand effort de Léon XIII pour l'amélioration des hautes études, ainsi que pour la gloire de saint Thomas et la propagation de son enseignement.

Grâce à Dieu, la pensée de Sa Sainteté a été comprise. Les éloquents paroles par lesquelles elle exhortait tous les évêques du monde à restituer à l'Ange de l'Ecole la prééminence si méritée dont il jouissait jadis dans le domaine de la science, à répandre ses principes et sa méthode, ces paroles ont été entendues et obéies de tous. On s'est empressé partout de suivre l'exemple que Léon XIII a donné lui-même à Pérouse et à Rome ; on a entrepris et poursuivi avec zèle la restauration chrétienne des études philosophiques, théologiques et scientifiques, et ce zèle a déjà porté des fruits très abondants.

Mais le pape ne s'est pas contenté d'indiquer une meilleure direction à ceux qui se livrent aux hautes études, et surtout aux études ecclésiastiques ; il a voulu donner une preuve éclatante de sa libéralité et de la largeur de ses vues, en portant son intérêt sur la science en général : il a ouvert aux recherches des savants et de tous les hommes d'études les bibliothèques, les plus riches dépôts d'originaux et de manuscrits, et les archives, même les plus secrètes, du Vatican. Il veut que la lumière puisse se faire sur tous les faits et sur toutes les questions. Que de points, soit dans

le champ de l'histoire, soit dans celui des sciences, appellent encore aujourd'hui les investigations de la critique ! Maintenant plus d'obstacles, plus d'entraves à la découverte ni à la publication de la vérité, plus de retraites où puissent demeurer enfouis les documents pour ou contre. L'histoire de l'Église dans les diverses parties du monde, l'exégèse des livres saints, la vie des saints, des papes et des héros du catholicisme dont un si grand nombre ont été calomniés, profitent déjà de cette libéralité du pontife, " car l'Église n'a besoin que d'une chose pour être bien connue et pour se défendre, la vérité."

Il me resterait à parler de ce qui constitue plus proprement ce qu'on est convenu d'appeler la politique de Léon XIII. Ici, il ne faut ni exagérer, ni rester en deçà de la vérité. Suivant quelques-uns, entre autres si l'on en croyait l'auteur d'une brochure sur Rome, qui emprunte le pseudonyme de comte de Vasili, " le pape actuel ne serait rien autre chose qu'un homme politique. La politique, la politique, c'est le grand souci de Léon XIII. Il y subordonne tout, même sa philosophie, même sa littérature, même sa dévotion." Et, chose plus étonnante encore, voici quel est le but qu'il se propose : " Fondre peu à peu, très lentement, très secrètement, le Saint-Siège dans la monarchie italienne, sans que les autres peuples catholiques s'en détachent, tel est le plan, telle est l'œuvre à longue portée."<sup>1</sup> On ne réfute pas de pareilles inepties.

La vérité, c'est que Léon XIII s'est proposé, dès le commencement de son pontificat, un but à poursuivre. Ce but, je l'ai déjà signalé, c'est de rendre meilleurs, au point de vue moral et religieux, et les peuples et les fidèles confiés à ses soins, d'éteindre les schismes et les hérésies, de relever l'autorité de l'Église et de son chef, de réconcilier la foi et la science, de rendre au Souverain Pontife son indépendance, et à la papauté son prestige et son influence d'autrefois.

Or, pour atteindre ce but si élevé, le pape prend une part aussi large que le lui permettent sa situation et les conjonctures, à toutes les affaires importantes qui se remuent dans le monde. Il accorde volontiers son intervention, lorsqu'elle lui est demandée, comme cela est arrivé dans le conflit qui avait surgi entre la Prusse et l'Espagne pour la possession des Îles Carolines. On a tout dit sur cet incident si remarquable, et l'on n'a pas encore oublié sans doute l'étonnement que provoqua cet arbitrage demandé au pontife romain par deux grandes puissances, dont

1. *La société romaine*, par le comte de Vasili.

l'une, quoique hérétique, n'en a pas moins que l'autre, catholique, accepté une sentence qui lui était contraire.

Quelquefois notre grand pape prend lui-même l'initiative ; il fait étudier sur les lieux mêmes certaines questions actuelles, dans le dessein, sans doute, de rendre possibles et de se préparer les moyens d'intervenir. C'est ainsi que, dernièrement, Sa Sainteté envoyait un délégué apostolique en Irlande.

Ce délégué est chargé d'une mission toute de paix et de conciliation ; mais il est impossible de prévoir maintenant quelles seront les suites de cette démarche et d'autres semblables. Verrons-nous un jour le Saint-Siège redevenir ce haut tribunal d'arbitrage qui, pour le bonheur du monde, fut son glorieux privilège pendant des siècles ? <sup>1</sup>

Quoiqu'il en soit de cette prévision, il est très possible, sinon probable, que la mission de Mgr Persico ait pour conséquence de diminuer les préventions du peuple anglais contre tout ce qui vient de Rome. Et pourquoi ne pas aller plus loin ? pourquoi ne point espérer que, bientôt, nous verrons se rétablir des relations officielles entre le Vatican et le puissant empire britannique ? Outre que ces rapports ne pourraient être que très agréables aux nombreux catholiques qui, comme nous, sujets Canadiens, vivent sous le double sceptre de notre gracieuse Souveraine et du Pape-Roi, quel bien immense ne ferait pas à l'Église l'Angleterre revenue à la vérité, par ses millions de sujets répandus dans toutes les parties du monde, par ses richesses, son activité et son esprit d'entreprise !

Notre Seigneur Jésus-Christ est venu sur la terre pour sauver le monde en le convertissant à la vérité. " Je suis la lumière du monde, " disait-il lui-même ; et il a chargé l'Église et son chef de compléter cette œuvre. Le Vicaire du Christ ne doit donc pas seulement guider les fidèles et les soutenir dans la bonne voie, il lui appartient encore de rattacher au centre de l'unité les nations qui en vivent séparées et d'y appeler les infidèles. Léon XIII n'a point non plus failli à ce devoir.

Les schismatiques excitèrent d'abord son attention et furent l'objet de sa vigilance pastorale. En Russie, une cruelle persécution sévissait contre les catholiques-uniates, qu'on travaillait par toutes sortes de moyens à faire rentrer dans le

1. Le lecteur pourrait voir à ce sujet un remarquable article de l'*American Catholic Quarterly Review*, October 1887. L'auteur y traite, à la lumière des principes exposés dans la lettre au cardinal Rampolla, des différends qui s'élevaient entre les peuples, de leurs causes et de leur solution. En voici le titre : *Peace, the sword and arbitration.*

sein de l'Église orthodoxe ; et, d'un autre côté, les lois de l'empire interdisaient au clergé catholique toute tentative de conversion en faveur des adhérents de cette église. Léon XIII entreprit de renouer des rapports avec l'empereur de Russie, protecteur reconnu de tous les schismatiques orientaux. Il profita habilement des fêtes qui furent célébrées, à l'occasion de l'avènement du Czar, auquel il envoya ses félicitations par l'intermédiaire du nonce de Vienne. Cette démarche fut si bien accueillie que, peu de temps après, il put écrire directement à Alexandre II et lui faire un touchant appel. " Les sentiments de justice dont Votre Majesté est animée, disait-il dans cette lettre, nous donnent l'espoir que nous pourrions, Votre Majesté et nous, arriver à un accord, qui nous donnera, à tous deux, une satisfaction mutuelle ; en effet, Votre Majesté ne peut ignorer que la religion catholique regarde comme un impérieux devoir de répandre partout un esprit de paix et de maintenir la tranquillité dans les royaumes et chez les peuples." L'impression produite par cette lettre fut vive, car, après l'avoir reçue, l'empereur envoya à Rome ses deux fils, les Grands-Ducs Serge et Paul, avec instruction de préparer des relations amicales entre les deux cours. Malheureusement la mort inattendue d'Alexandre II ne permit pas de réaliser les espérances qu'avaient fait naître ces démarches.

Mais Léon XIII ne se proposait pas seulement par cette tentative de mettre fin à la persécution qui sévissait en Russie contre les catholiques, et de leur faire rendre leur liberté d'action ; il voulait, de plus, " lever, sous les yeux même des schismatiques, l'étendard de la réunion avec l'Église de Rome et rétablir ces églises dans leur indépendance légitime et leur ancienne splendeur." C'est à ce dessein que se rattache l'encyclique touchant le centenaire des saints Cyrille et Méthode, apôtres des races slaves, ainsi que la restauration du collège des Grecs, depuis longtemps fondé à Rome, et destiné à devenir, pour les nations qui parlent la langue grecque, ce qu'est pour toutes les nationalités du monde le collège de la Propagande.

Je veux citer encore, afin de rendre moins incomplète cette esquisse des *Actes* de Léon XIII pour la conversion des schismatiques et des infidèles, ses lettres au Sultan de Constantinople, au roi de Perse, aux empereurs du Japon et de la Chine. Dans ces lettres, Sa Sainteté s'attache à faire voir que " l'Église catholique est partout et toujours un puissant élément de paix, d'ordre, d'unité et de stabilité, pour les nations et pour ceux qui les gouvernent." Et, certes, ces démarches, ces lettres apostoliques, ces appels à la raison et à la générosité des princes et des peuples,

n'ont pas été uniquement des semences que la Providence fécondera sans doute dans un avenir plus ou moins éloigné ; non, elles ont été, plus d'une fois, suivies d'heureux résultats, témoin, la fin du schisme de l'antique nation arménienne, et son retour au centre de l'unité. Ce fut assurément un des plus beaux triomphes de la politique de Léon XIII.

Puisse Notre Très Saint Père le pape, glorieusement régnant, exciter pendant de longues années encore, l'admiration du monde, par ce mélange de force et de douceur, de fermeté et de conciliation, qui se fait sentir dans tous ses actes. Puisse-t-il, longtemps encore, lutter contre l'erreur, la poursuivre partout, et diriger les nations chrétiennes dans les sentiers de la vérité et de la justice. C'est le vœu que n'ont jamais cessé de former ses fidèles enfants et sujets ; c'est le vœu qu'ils forment surtout dans ces jours solennels, où le monde catholique tout entier, se réunissant en une seule et même famille, se groupe autour d'un Pasteur, qui après cinquante ans de dévouement à l'Eglise et au salut des âmes, monte à l'autel pour remercier Dieu des grâces insignes qu'il en a reçues.

Mais le monde ouvrira-t-il enfin les yeux à la lumière que Léon XIII fait briller devant lui ? L'Europe, du moins, aura-t-elle l'intelligence du règne du Christ ? se soumettra-t-elle de nouveau à son joug si doux et si bienfaisant ? reconnaîtra-t-elle le droit de l'Eglise à cette indépendance que son divin fondateur, en la créant société parfaite, a voulu lui assurer ? comprendra-t-elle que le devoir des nations et des puissances, comme ce serait aussi leur bonheur et leur gloire, est de servir Jésus-Christ, son Eglise et son Vicaire ?

C'est là sans doute le secret de Dieu ; mais si, pour employer les expressions de Bossuet et les appliquer au sujet qui nous occupe, " si notre jugement ne nous trompe pas, si, rappelant la mémoire des temps écoulés, nous en faisons un juste rapport aux temps présents, nous osons croire, et nous voyons les sages concourir à ce sentiment, que les jours d'aveuglement s'écoulent et qu'il est désormais temps que la lumière revienne."

Tout semble indiquer, en effet, que l'on verra bientôt se produire un grand changement, et que les peuples, forcés par leurs propres intérêts de revenir sur leurs pas, se jetteront dans le sein de leur mère, la sainte Eglise. La nation italienne elle-même reconnaîtra la faute et le crime qu'elle a commis en s'emparant de Rome : la faute, parce que jamais, avec la Ville Eternelle pour capitale, elle ne jouira du calme et de la sûreté dont elle a besoin ; le crime, parce que, en brisant la *Porta Pia*, et en



dépit d'un triomphe ridicule, elle a foulé aux pieds les droits les plus imprescriptibles de la justice. Beaucoup d'Italiens expriment déjà franchement les vœux qu'ils forment pour la solution équitable de cette grande difficulté " qui s'est élevée entre un roi et son peuple " ; et, quant aux intransigeants, ou plutôt quant à ceux qui se prétendent tels, ils affirment trop bruyamment et proclament trop fréquemment que la question romaine est pour jamais résolue, pour que l'on croie à leur sincérité et pour qu'on ne les soupçonne pas de manquer de confiance dans leur cause.

Mais quelle est ici la politique de Léon XIII ? Une chose du moins est certaine et se dégage de ses actes. Le Souverain Pontife ne transigera jamais sur le principe de l'indépendance nécessaire au Saint-Siège ; il s'en tiendra toujours, sur ce point, au " non possumus " de ses prédécesseurs. Mais, ceci posé et admis, est-il impossible de trouver un terrain sur lequel les deux puissances puissent facilement se rencontrer et s'entendre ? La possession des anciens États de l'Église, tels qu'ils étaient avant les révolutions, est-elle absolument nécessaire à l'indépendance du Pontife-Roi ? Puis, du côté de l'Italie, une enclave avec Rome pour capitale détruirait-elle l'unité du royaume ? Qui oserait le prétendre ? Cette unité serait-elle alors moins réelle que ne fut, pendant des siècles, l'unité du beau royaume de France et de Navarre, lorsque le pape y possédait, en toute souveraineté, la ville et le comtat d'Avignon ? Mais Rome capitale de l'Italie !..... mais le fameux mot du roi gentilhomme : " Nous y sommes et nous y resterons ! " et celui de son fils Humbert I : " Roma è intangibile ! " Oui, sans doute, l'orgueil national est intéressé et il en coûte pour retourner en arrière : il n'y a pas d'autre raison.

Rome, en effet, est une ville unique, *sui generis*, créée et disposée par la Providence et par le temps pour être la capitale religieuse et morale de l'univers : elle n'a jamais été la capitale de l'Italie et elle ne peut l'être.

Que l'Italie, d'ailleurs, cherche seulement un peu parmi les nombreuses et magnifiques villes qui, semblables à des diamants, brillent sur la surface de ce beau pays, et en font la richesse ; et elle en trouvera sans peine plus d'une incomparablement plus propre à remplir le rôle de capitale politique. Ces idées se répandent et se propagent rapidement. De nombreux indices annoncent un retour à une appréciation des choses plus raisonnable et plus pratique, qui se traduira par des faits. " Ecce facta sunt omnia nova. "

Saint Grégoire VII disait en mourant : “ J’ai aimé la justice et voilà pourquoi je meurs en exil. ” Nous en avons le ferme espoir, il n’en sera pas ainsi de Léon XIII ; il sortira bientôt de cet état de gêne, d’isolement et de dépendance, dans lequel les machinations des uns et l’indifférence des autres s’imaginent l’avoir pour jamais enseveli ; car les Italiens et leur triste gouvernement finiront par comprendre que, pour eux plus que jamais, la sécurité du présent et la stabilité de l’avenir reposent sur la liberté de l’Eglise et l’indépendance de son chef.

Néanmoins, je le veux : que la divine Providence permette, dans ses dessins impénétrables, que l’état actuel se prolonge encore en Italie ; les actes et les œuvres qui ont marqué, avec tant d’éclat, les dix premières années du règne de notre grand Pontife, n’en auront pas moins élevé le prestige de la Papauté à un degré qu’elle n’avait pas atteint depuis longtemps ; et l’on peut dire aujourd’hui de Léon XIII, et avec encore plus de raison, ce qu’un illustre cardinal français<sup>1</sup> proclamait déjà sous le règne de Pie IX : “ Le pape dépossédé parle en maître du monde ; il est plus roi que ses vainqueurs, plus roi que ses gardiens..... Si, à l’heure qu’il est, un héraut d’armes, planant au-dessus de tous les trônes vacillants, venait à crier : Le roi ! c’est vers le trône pontifical que tous les regards se porteraient à l’instant. ”

M. E. MÉTHOT, Ptre.

*Prélat domestique de S. S.*

1. Le cardinal Pie, évêque de Poitiers.

---

# RÔLE POLITIQUE

DE

## MONSIEUR DE LAVAL

LE CONSEIL SOUVERAIN ET LES GOUVERNEURS DU CANADA <sup>1</sup>

Le mardi 18 septembre 1663, au matin, la grande salle du château Saint-Louis de Québec présentait un coup d'œil inaccoutumé. Autour d'une longue table venaient de s'asseoir, après les saluts et félicitations d'usage, les principaux personnages de la colonie, que l'intérêt de leur commune patrie avait rassemblés. A voir leur maintien solennel et imposant, la gravité de leurs délibérations, on se serait cru au milieu de quelque aréopage antique, ou plutôt de quelque comité du parlement de Paris transporté des rives de la Seine sur les bords de notre grand fleuve Saint-Laurent. Tous ces personnages avaient un grand air de distinction : deux cependant fixaient de préférence les regards. L'un, revêtu d'un brillant uniforme militaire, portait l'épée au côté : c'était le nouvel occupant du Château, le représentant du grand Roi en la Nouvelle-France, le gouverneur Augustin de Saffray de Mézy ; l'autre avait revêtu le costume ecclésiastique de l'époque, et sur sa poitrine brillait la croix épiscopale : c'était le jeune et illustre vicaire apostolique de la Nouvelle-France, qui arrivait tout triomphant de son voyage à la Cour, mais que les fatigues d'une longue traversée avaient considérablement abattu ; sur son visage étaient empreintes les traces non équivoques de la maladie qu'il avait contractée à bord du vaisseau, au service de ses compagnons de détresse. Ces deux personnages étaient assis à côté l'un de l'autre au haut de la table ; l'Église et l'État se donnaient ainsi la main pour assurer le bonheur de la colonie.

1. M. l'abbé A.-H. Gosselin publiera assez prochainement une vie très complète de Mgr de Laval, l'illustre fondateur de l'Église du Canada. Il a bien voulu nous donner les prémices de son travail, en détachant, pour le CANADA-FRANÇAIS, quelques-unes des plus intéressantes pages de son intéressant ouvrage : elles forment le *treizième* des trente et quelques chapitres dont se composera son livre. Les souscripteurs de notre Revue seront heureux de puiser, dans cette lecture, un avant goût des plaisirs délicats que leur réserve l'ouvrage de M. l'abbé Gosselin.

Il aurait été difficile de dire lequel des deux était le véritable président de l'auguste assemblée, tant le Roi, dans son édit de création du Conseil Souverain, paraissait vouloir les mettre sur le même pied : " Lequel Conseil Souverain, disait-il, nous voulons être composé de nos chers et bien aimés les sieurs de Mézy, gouverneur, représentant notre personne, de Laval, évêque de Pétrée, ou du premier ecclésiastique qui y sera, et de cinq autres qu'ils nommeront et choisiront, conjointement et de concert." La nomination des membres du Conseil devait donc se faire par le gouverneur et l'évêque, *conjointement et de concert* ; la destitution de ces conseillers et une nouvelle nomination exigeaient également le concours des deux à la fois : " Lesquelles cinq personnes choisies pour faire la fonction de conseillers seront changées ou continuées tous les ans, selon qu'il sera estimé plus à propos et plus avantageux par les dits gouverneur, évêque, ou premier ecclésiastique, qui y sera." Et plus loin le Roi exprimait encore avec plus de force peut-être sa volonté d'investir le gouverneur et l'évêque, au Conseil Souverain, d'une autorité pour ainsi dire égale, en les chargeant tous deux de l'exécution de son édit : " Si donnons en mandement aux sieurs de Mézy, gouverneur, et de Laval, évêque de Pétrée, ...que notre présent Edit ils aient à exécuter et faire exécuter, pour le choix par eux faits des dits conseillers, notre procureur et greffier, et iceux assemblés, le faire publier et enregistrer....." Le fait est que, si M. de Mézy, comme gouverneur du Canada, avait le droit la présidence du Conseil Souverain, l'éclat de cette présidence était bien affaibli par l'influence politique que le Roi avait donnée à son auguste voisin, non moins que par l'autorité morale dont jouissait l'évêque de Pétrée.

Dans une autre ordonnance, en date du 21 mars 1663, le Roi, après avoir révoqué les concessions des terres non défrichées dans la Nouvelle-France, accordait à Mgr de Laval, conjointement avec le gouverneur et l'intendant, le pouvoir énorme d'en faire la distribution, et de veiller à l'exécution de son arrêt : " mande et ordonne Sa dite Majesté au sieur de Mézy, gouverneur, évêque de Pétrée, et Robert, intendant au dit pays, de tenir la main à l'exécution ponctuelle du présent arrêt, même de faire la distribution des dites terres non défrichées, et d'en accorder des concessions au nom de Sa dite Majesté." Comme on le voit, Mgr de Laval jouissait à cette époque d'une confiance illimitée à la Cour ; le rôle politique qu'on lui avait attribué et qu'il n'avait certainement pas usurpé, était immense. Plus tard, on se plaindra des envahissements de l'autorité ecclé-

siastique au Canada. Le ministre Colbert écrira des phrases comme celles-ci : " Empêcher que la puissance ecclésiastique " n'entreprenne rien sur la temporelle. à quoi les ecclésiastiques " sont assez portés. " " Je vois que M. l'évêque de Québec..... " affecte une autorité un peu trop indépendante de l'autorité " Royale, et que par cette raison il serait peut-être bon qu'il " n'eût pas de séance dans le Conseil..... " S'il était vrai, ce qui n'est pas du tout prouvé, que Mgr de Laval eût quelquefois dépassé les limites de son autorité, il faut avouer que ses prétentions ne manquaient pas de fondement.

Cette première séance du Conseil Souverain fut assez longue. On y procéda à ce que l'on appellerait aujourd'hui la vérification des pouvoirs. Quatre documents importants furent l'objet principal des délibérations de l'Assemblée, qui en ordonna l'enregistrement : l'édit de création du Conseil Souverain de Québec ; l'acte d'abandon du Canada au Roi par la Compagnie des Cent Associés, et les lettres patentes par lesquelles Sa Majesté acceptait cet abandon ; la nomination de M. de Mézy comme gouverneur de la Nouvelle-France ; et enfin la commission donnée par le Roi à M. Gaudais-Dupont d'aller prendre possession du Canada en son nom, ainsi que les instructions qui y étaient annexées.

La commission de M. Gaudais était datée du 7 mai 1663. Il avait instruction de faire le recensement de la colonie, de faire prêter le serment de fidélité au Roi par tous les habitants, de rendre des ordonnances sur la police et la justice, et de s'enquérir des accusations que Péronne Dumesnil et autres avaient portées contre plusieurs des principaux habitants du pays. Il s'acquitta de sa tâche à la satisfaction de tous. " Il le fit en hon- " nête homme, dit M. de Latour, avec exactitude et avec équité ; " tout le monde fut satisfait et les démêlés furent apaisés. " Il exonéra des accusations graves qui pesaient sur eux, ceux que Dumesnil avait représentés comme des concussionnaires et des dilapidateurs du trésor public. Cette sentence du commissaire soulagea Mgr de Laval, qui, connaissant d'ailleurs leur probité et leur vertu, n'avait pas hésité à recommander plusieurs d'entre eux aux principales charges du Conseil. Il est vrai que M. Gaudais avait parlé de ces mêmes hommes comme de gens illettrés, et ayant peu d'expérience et d'aptitude pour les affaires. Mais l'évêque et le gouverneur avaient choisi ce qu'il y avait de mieux dans le temps. " A part les ecclésiastiques, dit M. Parkman, " l'instruction était alors chose peu connue au Canada. "

La commission de M. de Mézy, datée du 1er mai 1663, le nommait "gouverneur et lieutenant général dans toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent en la Nouvelle-France, îles et terres adjacentes de part et d'autres du dit fleuve et autres rivières qui se déchargent en iceluy jusqu'à son embouchure." Il était donc gouverneur non seulement de Québec, mais aussi de Montréal et de tout le pays. Aussi le Conseil Souverain enjoignit-il "à tous gouverneurs de places et capitaines de l'étendue contenue" "ès-dites lettres qu'ils aient à lui obéir tout ainsi qu'ils feraient à Sa Majesté." M. de Mézy était donc dans son droit lorsque, de concert avec Mgr de Laval, il ôta, dans l'automne de 1663, la justice de l'île aux MM. de St-Sulpice, établit une cour à Montréal, nomma de nouveau M. de Maisonneuve gouverneur local de Montréal, révoquant par conséquent la commission qu'il avait déjà ; il était également dans son droit, lorsqu'il le destitua comme gouverneur l'année suivante, nommant à sa place M. de Latouche. On pouvait contester l'opportunité de ces actes, on n'en pouvait contester la légalité. Seulement ils avaient besoin d'être ratifiés par le Conseil.

Les nominations, en général, se faisaient par le gouverneur et l'évêque, puis elles étaient présentées au Conseil, pour confirmation. C'est ainsi, par exemple, que le 18 octobre 1663, le Conseil approuve trois nominations faites pour Montréal par Mgr de Laval et M. de Mézy : celle de M. de Saily comme juge royal, celle de M. LeMoyné comme procureur général, et celle de M. Basset comme notaire. Cinq jours plus tard, il confirme la nomination de M. de Maisonneuve comme gouverneur de Montréal ; le 28 mai 1664, il approuve également la nomination faite par le gouverneur et l'évêque, de M. de Mouchy comme notaire à la sénéchaussée de Montréal.

Comme nous le voyons, Mgr de Laval avait obtenu de la Cour un changement complet dans le gouvernement de la colonie. La Compagnie des Cent Associés avait été invitée à abandonner toutes ses prétentions sur le Canada. et le Roi, au mois de mars 1663, avait accepté cette démission avec un empressement peu dissimulé. Une conséquence rigoureuse de cette décision royale, c'est qu'il fallait établir au Canada une autorité forte et puissante, un Parlement ou Conseil chargé d'aider le gouverneur dans l'administration des affaires. De là l'édit royal du mois d'avril 1663, qui fut lu et enregistré le 18 Septembre à la séance du Conseil Souverain. Par cet édit, le Roi confiait à ce Conseil tout pouvoir législatif, judiciaire et exécutif pour le bien de la colonie, ne se réservant que le droit suprême d'approbation ou

de désapprobation. Le Conseil était composé du gouverneur et de l'évêque, puis de cinq conseillers, d'un procureur général et d'un secrétaire, que le gouverneur et l'évêque devaient choisir eux-mêmes conjointement et de concert, et qui, une fois nommés, ne pouvaient être destitués que par l'action commune et conjointe de ces deux dignitaires.

Mgr de Laval et M. de Mézy nommèrent procureur général M. Jean Bourdon ; ils confièrent à Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu la charge de greffier et secrétaire du Conseil, et celle de conseillers à MM. Louis Rouer de Villeray, ci-devant lieutenant particulier en la juridiction de Québec, Jean Fuchereau de la Ferté, Denis-Joseph Rûette Dautœuil de Monceaux, Charles Le Gardeur de Tilly et Mathieu Damours Deschaufour. Voilà les heureux fonctionnaires qui, avec le gouverneur et l'évêque, étaient assis à la table du Conseil à la séance du 18 septembre 1663. M. Gaudais y était aussi, de droit, tant en sa qualité de commissaire royal, que comme substitut de l'intendant Robert, qui avait été nommé, mais qui ne vint jamais au Canada.

On peut dire que Mgr de Laval fut l'âme et la vie du Conseil Souverain, dont il avait été le véritable fondateur. Le Conseil Souverain était son œuvre, presque au même titre que le Séminaire de Québec. C'est lui qui l'avait fait établir par le Roi, qui en avait nommé le président dans la personne du gouverneur de son choix, qui en nomma aussi tous les membres et tous les officiers. C'est lui qui le mit en mouvement et qui dirigea les premiers travaux de cette grande institution, dans laquelle étaient concentrées toutes les forces vives de la colonie.

Le Conseil était, en effet, la véritable autorité civile et politique du pays ; le gouverneur ne devait être que l'exécuteur de ses volontés et le représentant du Roi. Quelle reconnaissance le Canada ne doit-il pas à son premier évêque, pour cette institution qui établit ici le règne de l'ordre et de la justice, rendit tant d'ordonnances sages et admirables pour la police, et fut vraiment l'aurore du régime constitutionnel parmi nous ! Si en effet les membres du Conseil n'étaient pas nommés directement par le peuple, ils le représentaient du moins à un certain degré, ils dictaient ses volontés, et le pays n'avait pas à subir le joug de la tyrannie.

A cette époque de notre histoire, le rôle politique de Mgr de Laval fut donc considérable. L'avait-il recherché ? Nullement. Il le devait à ses rares vertus, à ses éminentes qualités, aux services rendus, à la confiance sans bornes qu'il avait su inspirer au Souverain, malgré les accusations injustes et nombreuses dont il

avait déjà été l'objet. Il le devait aussi, sans doute, à sa haute naissance. au nom illustre qu'il portait, aux relations qu'il avait à la Cour.

Et d'ailleurs, eût-il sollicité et recherché une large part dans le gouvernement d'une colonie naissante et qui s'appuyait tout particulièrement sur la religion, que personne ne pourrait lui en faire un crime. Tout le monde admet qu'il ne pouvait agir ainsi par ambition personnelle, pour se donner des jouissances sensibles, ou pour faire fortune : il était le plus humble, le plus mortifié, le plus vertueux des hommes. S'il ambitionnait le pouvoir, c'était donc uniquement pour fortifier son autorité religieuse et assurer l'avenir de son église naissante, qui alors s'identifiait avec toute la société canadienne. N'est-il pas naturel que Mgr de Laval ait rêvé pour la Nouvelle-France un état de société catholique parfaite, où l'Eglise fût réellement l'âme du gouvernement, et où celui-ci se regardât comme inférieur et soumis à l'autorité religieuse ? A une époque où, dans tous les états catholiques, on faisait la part si large à l'Eglise, est-il étonnant que l'évêque de Pétrée ait ambitionné ici un rôle politique ? En France, Richelieu, après avoir dirigé si longtemps les affaires, avait été remplacé par un autre homme d'église, Mazarin ; le clergé exerçait partout alors une très grande influence politique ; et cette influence s'accrut davantage lors de la réunion des États-Généraux. Il n'y avait pas moins de douze conseillers ecclésiastiques au Parlement de Paris. Et l'on voudrait qu'au Conseil Souverain de Québec, qui était son œuvre, Mgr de Laval ne se fût pas réservé une noble part d'autorité ? Certes, s'il ne l'eût pas fait, on aurait pu, avec raison, l'accuser de faiblesse et de défaillance dans l'accomplissement de son devoir. Tout devait l'engager à bien représenter l'Eglise au Conseil Souverain. C'était le temps où les questions si vitales de la dime, des cures, de la traite de l'eau de vie, allaient être soulevées de nouveau, où les rapports de l'Eglise et de l'Etat allaient être discutés et réglés pour l'avenir, où le Conseil devait s'occuper de la distribution des deniers publics, et où les institutions religieuses allaient avoir à réclamer leur part. Il s'agissait d'opposer des barrières sérieuses aux vices de toutes sortes qui commençaient à paraître en différents endroits de la colonie. Combien n'importait-il pas que l'Eglise fût représentée au Conseil pour le règlement de toutes ces questions ! et qui pouvait la représenter plus dignement et plus efficacement que son premier pasteur ? Il faut donc louer et bénir Mgr de Laval de s'être assuré une place d'honneur et d'influence au Conseil Souverain.



Mais n'a-t-il pas abusé de son rôle politique? n'a-t-il pas cherché à étendre son autorité au-delà des bornes? n'a-t-il pas été trop absolu dans ses idées? On le voit, nous posons ici nettement la question, car nous ne craignons pas la réponse. Cette réponse, elle nous est suggérée par la simple lecture des cahiers du Conseil Souverain, et elle est toute favorable à Mgr de Laval. En voyant à l'œuvre M. de Mézy et l'évêque de Pétrée, il n'est pas difficile de dire de quel côté se trouvent le bon sens, la justice, la dignité, l'honneur, la fidélité aux vrais principes. Rappelons les faits aussi succinctement que possible, tels qu'ils apparaissent sur les registres du Conseil.

M. de Mézy devait beaucoup à Mgr de Laval. Non seulement c'était sur sa recommandation qu'il avait été nommé gouverneur, mais comme il avait beaucoup de dettes, et qu'il alléguait son indigence, pour ne pas accepter cette charge. Mgr de Laval, qui l'estimait et voulait à tout prix l'emmenner au Canada, avait obtenu du Roi des gratifications considérables pour l'aider à se libérer : ses bienfaits furent la source de ses déboires. Il arrive souvent que, pour les esprits étroits et les âmes peu nobles, la reconnaissance est un fardeau difficile à supporter : on s'insurge contre l'idée que l'on doit quelque chose à une personne que l'on n'aime pas. M. de Mézy en voulait à Mgr de Laval d'être en quelque sorte son protégé ; et ce sentiment odieux se compliquait de jalousie, lorsqu'il voyait la haute situation politique faite à l'évêque de Pétrée par le Roi lui-même, et sa propre autorité sans cesse contrebalancée et éclipsée par celle du prélat. Il en conçut une tristesse latente, qui finit par éclater plus tard en scènes regrettables.

Les esprits inquiets qui avaient répandu le trouble dans la colonie, du temps de M. D'Avagour, qui avaient aigri ce gouverneur et lui avaient fait dissoudre, d'une manière illégale, le Conseil d'alors, ne manquèrent pas de profiter des mauvaises dispositions de M. de Mézy, et de le préjuger contre les membres du Conseil Souverain. N'oublions pas ce que dit la Mère de l'Incarnation au sujet de la calomnie qui, à cette époque, régnait en maîtresse dans la petite ville de Québec : " La perte du pays " ne viendra pas tant, à mon avis, du côté des Iroquois, que de " certaines personnes qui par envie ou autrement écrivent à MM. " de la Compagnie quantité de choses fausses contre les plus " saints et les plus vertueux, et qui déchirent même par leurs " calomnies ceux qui y maintiennent la justice, et qui le font " subsister par leur prudence. "

Péronne Dumesnil était encore à Québec : il n'était plus l'agent de la Compagnie des Cent Associés, puisque celle-ci avait cessé d'exister, mais il aimait à pêcher en eau trouble, et dès la troisième séance du Conseil Souverain, le 22 septembre, il présentait une requête dans laquelle il renouvelait ses accusations de vol et de concussion contre quatre des conseillers, MM. Villeray, de la Ferté, Dauteuil et Tilly. Il ne mentionnait pas Bourdon ; mais c'est à lui surtout, et à Villeray, qu'il en voulait : ce sont eux principalement qu'il accusait de s'être enrichis aux dépens de la Compagnie et du public. L'affaire fut renvoyée au commissaire royal, M. Gaudais, qui, nous l'avons vu, exonéra ces personnages des crimes dont on les avait accusés.

La cause véritable de la persécution dont Bourdon et Villeray furent alors les victimes, c'est qu'ils étaient les amis de l'évêque, du Séminaire et des Jésuites, que de plus ils étaient irréprochables et que leur vertu condamnait la conduite de beaucoup d'hommes politiques d'alors. Voici ce que la vénérable Marie de l'Incarnation écrit de Bourdon, en particulier : " Monsieur Bourdon était " procureur du Roi, charge qui lui fut donnée à cause de sa " probité et de son mérite. Il avait avec moi une liaison de " biens spirituels très-particulière. Car, sous son habit séculier, " il menait une vie des plus régulières. Il avait une continuelle " présence de Dieu et union avec sa divine majesté. Il a une " fois risqué sa vie pour faire un accommodement avec les " Hollandais, à l'occasion de nos captifs français, car cet " homme charitable se donnait entièrement au bien public. " C'était le père des pauvres, le consolateur des veuves et " des orphelins, l'exemple de tout le monde ; enfin, depuis " qu'il s'est établi en ce pays, il s'est consacré en toutes sortes " de bien et de bonnes œuvres. " Voilà l'homme que Dumesnil accusait de n'avoir pas voulu rendre compte à la Compagnie des Cent Associés d'une immense quantité de peaux de castors, estimée à 300,000 livres, et d'avoir en mains plus de 37,000 livres appartenant à la même compagnie. Bourdon était d'ailleurs un homme de première capacité. Sorti d'une humble famille, il s'était fait lui-même, et de simple boulanger, il était arrivé par son mérite aux plus hautes positions de son pays. Ingénieur distingué, navigateur hardi, il avait, en 1656, reçu de la Cour la commission d'aller explorer la Baie du Nord. Il était parti de Tadoussac, et avait parcouru toute la côte du Labrador ; puis il avait pénétré par le 73<sup>e</sup> degré dans cette baie immense, dont il avait pris possession au nom de son Souverain. Ses connaissances étaient très étendues et variées. On conserve aux archives du

Dépôt des fortifications des colonies, à Paris, une carte dont il est l'auteur, et qui est intitulée "Véritable plan de Québec, comme il est en l'an 1664, et les fortifications que l'on y peut faire."

Pour ce qui concerne Villeray, qui fut l'objet, non seulement des accusations de Dumesnil, mais des persécutions les plus violentes de la part des gouverneurs de Mézy, Courcelles et Frontenac, la Cour elle-même se chargea de rétablir sa haute réputation. Frontenac l'avait injustement chassé du Conseil Souverain et, pour se justifier, avait écrit à Colbert : "M. Villeray est un de ceux qui, sans porter l'habit de jésuite, ne laissent pas d'en avoir fait les vœux." Le ministre lui répondit en faisant le plus bel éloge de M. Villeray et le représentant comme un homme très probe, très capable, qui avait rendu de grands services au Canada, et qui, après avoir beaucoup travaillé, ne s'était point enrichi et se contentait d'une honnête médiocrité. Voilà le témoignage que rendait le ministre Colbert en faveur de celui que M. Parkman appelle l'homme le plus riche du Canada, et sur lequel Dumesnil avait fait peser les plus graves accusations.

Dumesnil ne se contenta pas de chercher à noircir la réputation des hommes publics du Canada. Ayant appris que le Conseil demandait aux commis et receveurs des deniers de la Communauté, de rendre leurs comptes pour les deux dernières années, et redoutant sans doute la lumière qui pourrait se produire, il fit forcer l'étude de M. D'Audouart, greffier de l'ancien Conseil, et enlever certains registres ainsi que les pièces justificatives dont on pouvait avoir besoin pour cette reddition de comptes. Le Conseil usa alors d'autorité, et chargea MM. Villeray et Bourdon d'aller saisir tous les papiers de Dumesnil, de les mettre dans une boîte sur laquelle on devait apposer le sceau royal, de confier cette boîte à un gardien, et de forcer même Dumesnil à quitter la maison où il habitait et qui appartenait au gouvernement. Cet ordre fut exécuté avec toute la fermeté nécessaire. Dumesnil se décida même, au bout de quelques jours, à retourner en France. Le gouverneur de Mézy avait donné son concours à l'exécution des ordres du Conseil, en accordant à MM. Villeray et Bourdon une escorte de soldats pour leur permettre de remplir avec plus de sûreté leur pénible mission. Mais ses préventions contre les membres du Conseil n'étaient pas dissipées : elles ne firent, au contraire, que s'augmenter avec le temps.

A ses sentiments de jalousie contre Mgr de Laval, à ses préjugés contre les membres du Conseil, venaient s'ajouter, d'après M.

de Latour, des motifs d'intérêt. Il ne se trouvait pas suffisamment payé comme gouverneur. " Borné à ses gages et aux affaires militaires, dit M. de Latour, il n'avait pas même part aux gages modiques que le Roi donnait aux premiers conseillers, tandis qu'auparavant la Compagnie, pour se concilier le gouverneur, lui faisait des présents considérables et de gros profits. " Tout cela mit de mauvaise humeur M. de Mézy. Il prétendit " que la colonie devait lui payer la même somme que la Compagnie donnait auparavant. " Il en fit la proposition au Conseil dès le 28 novembre. On remit à huit jours la considération de sa demande et, dans la séance du 5 décembre, il fut décidé qu'il recevrait les mêmes honoraires que M. D'Argenson; le Conseil augmentait de plus le nombre des soldats de la garnison, donnant au gouverneur une assez forte somme pour l'entretien de ces soldats. M. de Mézy recevait ainsi plus de 21,000 livres, dont 13,050 d'appointements, ce qui, à cette époque, était une assez forte somme. Il paraît cependant que cela ne suffit pas pour calmer sa mauvaise humeur.

Toutefois la bonne entente extérieure entre le gouverneur, d'un côté, et Mgr de Laval et le Conseil, de l'autre, ne fut pas troublée avant le commencement de février 1664. Nous voyons, par le Journal des Jésuites, que le gouverneur et l'évêque dînèrent ensemble chez les Révérends Pères le 2 décembre, jour de la S. François-Xavier. Le gouverneur invita aussi l'évêque à dîner au château, le premier jour de l'an, et Mgr de Laval y alla avec MM. de Bernières et de Maizerets. Au Conseil, M. de Mézy donna son concours à plusieurs décisions importantes: comme, par exemple, l'enregistrement de l'ordonnance royale sur le paiement des dîmes, l'allocation aux différentes communautés religieuses, le paiement d'une indemnité aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu, pour la quantité de malades que les vaisseaux leur avaient apportés cette année. Il se chargea aussi, avec Mgr de Laval, de la distribution des vivres et des hardes que le Conseil avait ordonné de faire aux pauvres colons qui étaient arrivés malades par les vaisseaux de septembre. L'harmonie extérieure paraissait si parfaite que la Mère de l'Incarnation était ravie, et qu'elle écrivait, dans l'automne de 1663: " On remarque entre tous une grande union. Mgr l'évêque et M. le gouverneur sont nommés les chefs du Conseil. " Et elle ajoutait: " M. notre gouverneur, qui se nomme M. de Mézy, est un gentilhomme de Normandie, très-pieux et très-sage, intime ami à feu M. de Bernières, qui durant sa vie n'a pas peu servi à le gagner à Dieu. "

Les *brouilleries entre les puissances*, suivant l'expression du Journal des Jésuites, commencèrent dans le mois de janvier, et ce fut à l'occasion des dîmes. Le Conseil avait été unanime à enregistrer l'ordonnance royale ; et cependant, il s'y forma bientôt, à l'instigation de de Mézy, qui voulait mortifier l'évêque et le clergé, une opposition à cette ordonnance ; le Conseil sursit à son exécution. " M. de Mézy, dit M. de Latour, écrivit en faveur des " habitants, et déclara que la dime ruinerait et ferait désertier la " colonie." MM. Bourdon, Villeray et Dauteuil se déclarèrent hautement en faveur de Mgr de Laval : de là le courroux de M. de Mézy, qui leur fit signifier qu'il leur enlevait leurs charges au Conseil Souverain. Il destitua d'abord MM. Villeray et Dauteuil ; puis, au bout de quelques jours, M. Bourdon. Les conseillers pressentaient évidemment cet attentat du gouverneur ; car, dans la séance du 8 février, ils avaient ordonné que tous les arrêts du Conseil seraient entrés avec soin dans les registres, puis signés chaque mois par tous les conseillers, et que le sceau serait confié à l'un d'eux, à tour de rôle. Le gouverneur de Mézy, qui ne savait pas dominer ses sentiments, s'était retiré de dépit, pendant la séance. Le 10 février, le Conseil ordonne que le lendemain, dimanche, on affichera à la porte de l'église paroissiale de Québec l'édit de création du Conseil Souverain et la nomination des conseillers ainsi que celle du procureur général et du greffier. C'était protester solennellement contre la destitution arbitraire qui avait déjà été faite, et contre celle que l'on appréhendait et qui ne manqua pas d'arriver. Le Conseil protesta encore contre les mesures arbitraires du gouverneur en remettant l'adjudication des travaux à faire au fort St-Louis et au Palais, jusqu'à ce que le Conseil fût au complet.

Le mercredi 13 février, pendant que Mgr de Laval était au château, dans la salle ordinaire des séances du Conseil, avec MM. de la Ferté, de Tilly et Damours, le sieur Angoville vint lui présenter, de la part du gouverneur, une déclaration écrite, dont il lui fit la lecture : de Mézy annonçait à l'évêque qu'il avait destitué de leurs charges MM. Villeray, Dauteuil et Bourdon. Il ne les avait nommés, disait-il, qu'à la suggestion de l'évêque de Pétrée, dont ils étaient les créatures. Ils avaient voulu se rendre maîtres du Conseil, et avaient agi de bien des manières contre les intérêts du Roi et du public. Ils ne cherchaient en tout que leurs intérêts personnels. Ils avaient formé et fomenté des cabales, contrairement à leur devoir et au serment de fidélité qu'ils avaient prêté au Roi. On avait profité, ajoutait-il, de sa bonne foi et de son ignorance du pays pour le faire

consentir à leur nomination. Et il priaït maintenant Mgr de Laval de se joindre à lui pour faire une assemblée du peuple, à l'effet de choisir d'autres officiers.

Mgr de Laval se contenta de faire remarquer que cette déclaration ne pouvait avoir aucune valeur, puisqu'il ne lui avait pas donné son concours ; il pria cependant M. d'Angoville de la laisser au greffe. Le sergent répliqua que son maître allait la faire publier. Et, en effet, dès le lendemain, elle était affichée au poteau public, défiant, pour ainsi dire, l'ordonnance royale, que le Conseil avait fait afficher à la porte de l'église. Le gouverneur ne pouvait se condamner lui-même d'une manière plus frappante, ni se faire une plus mauvaise affaire.

Mgr de Laval lui répliqua le 16 février : " A la demande que me fait M. le gouverneur de consentir à la destitution des personnes nommées dans sa déclaration, et de procéder dans une assemblée du peuple au choix d'autres officiers et conseillers, je réponds que ni ma conscience, ni mon honneur, ni le respect et l'obéissance que je dois aux ordres du Roi, ni ma fidélité et mon dévouement à son service ne me permettent de le faire." Réponse vraiment digne, non seulement d'un évêque, mais de toute autorité qui se respecte soi-même. Il est élémentaire, en effet, de ne condamner ni destituer personne avant de faire son procès. Cette réponse élevait Mgr de Laval bien au-dessus de Mésy, laissant à celui-ci tous les torts, mais surtout le tort, très grave aux yeux du Roi, de vouloir en appeler au peuple pour la nomination des conseillers, qui ne pouvait se faire que par le gouverneur et l'évêque.

Les remords cependant envahirent bientôt le gouverneur, car cet homme, qui alliait une foi profonde à de grands travers d'esprit, flotta toujours entre la crainte des jugements de Dieu, et sa passion, composée de jalousie, de vengeance et d'orgueil froissé. On lui fit entendre que ses actes arbitraires allaient forcer l'évêque à lui interdire les sacrements de l'Église. Il écrivit alors, vers la fin de février, une longue lettre aux Révérends Pères Jésuites, pour leur exposer son cas, et leur demander ce qu'il avait à faire. Il se trouvait, disait-il, dans l'alternative ou de manquer à ses devoirs envers Dieu, représenté par l'évêque, ou de ne pas servir son Roi. Les intérêts du Roi demandaïent qu'il renvoyât de leurs charges les sieurs Villeray, Dauteuil et Bourdon, à cause de leur mauvaise conduite, ce qu'il ne pouvait faire sans blesser l'évêque ; et il ne savait comment concilier ses obligations envers l'évêque et envers le Roi. Seulement, il oubliait de prouver que ces conseillers avaient réellement démé-

rité de leur Souverain. Le Père Lallemand, en habile homme, lui fit une réponse peu compromettante : il n'avait pas d'avis à lui donner dans les choses purement temporelles ; pour les affaires spirituelles, M. de Mézy devait s'en rapporter à la direction de son confesseur.

Cependant, il n'y avait pas de procureur général. De Mézy n'avait pas osé en faire élire un par le peuple, comme il l'avait d'abord projeté : les affaires languissaient. Dans la séance du 5 mars, le gouverneur propose au Conseil de nommer un substitut du procureur général, et invite l'évêque à concourir avec lui pour cette nomination. Mgr de Laval lui fait alors, séance tenante, la même réponse qu'il lui avait signifiée le 16 février : Ni sa conscience, ni son honneur ne le lui permettaient, jusqu'à ce que le procureur général fût convaincu des crimes dont on l'accusait. Il n'empêchait pas le gouverneur de faire cette nomination, pourvu qu'il en prit seul toute la responsabilité. M. Chartier de Lotbinière fut nommé par le gouverneur et admis au Conseil comme substitut du procureur général ; mais Mgr de Laval entra immédiatement sa protestation :

“ Par la présente signature, dit-il... je ne prétends aucune-  
 “ ment autoriser la qualité de substitut au préjudice des droits  
 “ et protestations de M. le procureur général pour les causes  
 “ portées par ma déclaration faite dans le Conseil à M. le gou-  
 “ verneur le cinquième jour du présent mois de mars.” On ne  
 saurait assez admirer, dans toute cette affaire, l'esprit de suite  
 de Mgr de Laval, sa sagesse, sa fidélité aux vrais principes. Il  
 ne veut pas par un entêtement déraisonnable s'opposer à la  
 marche des affaires, mais il proteste contre tout ce qui est con-  
 traire au droit et à la justice. Quelques jours plus tard, surgit  
 au Conseil une affaire très épineuse et très délicate : il s'agissait  
 d'ouvrir la boîte scellée qui renfermait les papiers de Dumesnil,  
 et de faire l'inventaire de ces papiers. Mgr de Laval enregistre  
 encore ses protestations dans les termes suivants : “ Vu l'état  
 “ présent du Conseil, et les intérêts du Roi dans l'ouverture du  
 “ dit coffre, je déclare qu'elle ne se fait pas de mon consente-  
 “ ment, et que je juge à propos, pour les raisons que je dirai en  
 “ temps et lieu, que l'on diffère la dite ouverture jusques à ce  
 “ que, à la venue des vaisseaux, il y ait une personne de la part  
 “ de Sa Majesté.” Tout est digne dans cette conduite de Mgr  
 de Laval : il ne se retire pas du Conseil, comme aurait fait de  
 Mézy dans sa mauvaise humeur ; il ne fait pas de scènes, à la  
 manière de Frontenac : il se contente de protester contre ce qui lui  
 paraît injuste ou illégal.

Cependant, on était depuis quelque temps en carême, et la conscience du gouverneur n'était pas en repos. Dès le 26 mars, il fait rentrer M. Dauteuil dans sa charge de conseiller, et déclare au Conseil qu'il a biffé son nom de son ordonnance du 13 février, et qu'il retire les accusations portées contre lui. La réparation commençait ; le temps et la grâce allaient l'achever : il fallait en effet faire ses pâques. A la séance du 16 avril, le mercredi de Pâques, le Conseil s'assembla au complet : MM. Bourdon et Villeray venaient d'y rentrer. M. de Mézy leur rendait ses bonnes grâces, déclarait nul et non avenue tout ce qu'il avait dit et écrit contre eux, et approuvait lui-même par conséquent la conduite de l'évêque dans toute cette affaire. La disgrâce de MM. Villeray, Bourdon et Dauteuil avait duré environ deux mois.

Il nous semble que jusqu'ici ce n'est pas Mgr de Laval qu'il faut accuser d'avoir abusé de son rôle politique et excédé les bornes de son autorité. Quant à M. de Mézy, il venait de rentrer dans l'ordre, et tout alla bien au Conseil jusqu'au mois d'août 1664. On y passa plusieurs résolutions très importantes pour le bien de la colonie, surtout par rapport à la vente des boissons. Dès le 28 septembre précédent, le Conseil avait renouvelé l'ordonnance royale du 7 mars 1657 qui défendait de donner ou de vendre des boissons aux sauvages, sous peine d'une amende de 300 livres, et, en cas de récidive, sous peine du fouet ou du bannissement, et cette défense avait été affichée à Québec, aux Trois-Rivières et à Montréal. L'ordonnance produisit d'autant plus de bien qu'on la fit exécuter avec beaucoup de fermeté. Mais au printemps de 1664, par suite des *brouilleries* survenues entre l'évêque et le gouverneur, celui-ci s'était relâché de sa sévérité par rapport à la traite de l'eau-de-vie, comme il l'avait fait pour la loi des dîmes, et les désordres étaient recommencés avec une fureur incroyable. On fut obligé de sévir contre un sauvage algonquin, Robert Hache, ancien serviteur des Jésuites, qui, dans son ivresse, avait outragé une femme qu'il avait rencontrée en chemin. Au Cap-Rouge et à Sillery, tout le monde, paraît-il, faisait la traite de l'eau-de-vie. Le 17 avril 1664, le Conseil Souverain délibère de nouveau sur ce sujet, et fait itératives défenses à " toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, " de traiter, ni donner, pas même le moindre coup, aucunes " boissons enivrantes aux sauvages, sur peine de confiscation de " tous leurs biens, et de bannissement, et, si le cas y échoit, du " fouet." Le Conseil reconnaissait que " depuis le commence- " ment de la colonie, la traite des boissons enivrantes aux



“sauvages avait toujours été prohibée et défendue, sur peine  
 “d’amende arbitraire, à cause de la furie dans laquelle ces  
 “peuples se trouvent dans l’ivresse, et qu’il est pour constant  
 “qu’ils ne veulent boire que pour s’enivrer.” On ne pouvait  
 donner plus solennellement raison aux propres sentiments de  
 Mgr de Laval. Le Conseil Souverain fit plus: il autorisa toute  
 personne qui rencontrerait un sauvage ivre, à l’arrêter, afin de  
 lui faire nommer le français qui lui avait donné de la boisson.  
 Un individu, nommé Mathurin Blouard, ayant été trouvé le 26  
 mai en état d’ivresse, fut condamné à dix livres d’amende.  
 Même punition le 17 juillet à un nommé Lalleur et à un nommé  
 La Brière, qui s’étaient enivrés à la Basse-Ville. On comprend  
 qu’une ordonnance, suivie ainsi et exécutée avec fermeté, dut  
 produire un grand bien. Aussi les désordres furent-ils moins  
 considérables dans la colonie pendant l’été de 1664.

Cependant les colères de M. de Mézy contre Bourdon, Villeray  
 et autres membres du Conseil, n’étaient calmées qu’à la surface,  
 et n’attendaient qu’un moment favorable pour éclater de nouveau.  
 Ce moment vint avec l’expiration de l’année d’office de ces  
 conseillers. On trouve, dans les registres du Conseil Souverain,  
 à la date du 19 septembre 1664, le procès-verbal de la séance où  
 le gouverneur prononça leur destitution. Ce procès-verbal, écrit  
 de la main de de Mézy lui-même, fut trouvé si extraordinaire,  
 si illégal, si indigne d’un gouverneur, que MM. de Tracy, Cour-  
 celles et Talon ordonnèrent, le 31 mai 1666, qu’il fût bâtonné. M. de  
 Mézy avait choisi, pour prétexte de son coup d’état, l’opposition,  
 pourtant bien judicieuse, que les conseillers Dauteuil et de la  
 Ferté, de concert avec le procureur général Bourdon et M. de  
 Charny, qui représentait l’évêque au Conseil, avaient faite à la  
 nomination de M. Lemire comme syndic des habitants. Une pre-  
 mière élection de syndic avait été faite en assemblée publique  
 convoquée légalement par ordre du Conseil, et M. Charron avait  
 été nommé: mais comme il était marchand, on lui persuada  
 qu’il ne pouvait représenter d’une manière désintéressée la  
 Communauté des habitants, et il résigna. Une assemblée con-  
 voquée pour une nouvelle élection fut sans résultat. Enfin une  
 troisième assemblée, convoquée très irrégulièrement par le  
 gouverneur seul, nomma M. Lemire. C’est contre cette nomina-  
 tion, qu’ils regardaient comme tout-à-fait illégale, que protes-  
 tèrent les conseillers et M. de Charny. M. de Mézy ne put se  
 contenir et, dans sa colère, il prit sur lui de suspendre de leurs  
 fonctions les conseillers récalcitrants Dauteuil, de la Ferté et  
 Villeray, ainsi que le procureur général Bourdon. Les conseil-

lers subirent leur sort avec patience ; mais M. Bourdon ayant déclaré qu'il ne se croyait pas dépossédé de sa charge par la seule volonté du gouverneur, celui-ci ordonna de le faire sortir du Conseil, le maltraita de toutes manières, et l'obligea même à passer en Europe, ce qu'il fit avec son fils et M. de Villeray. En tout cela, observe M. Garneau, le gouverneur violait l'édit royal : car s'il ne pouvait nommer les conseillers sans le consentement de l'évêque, il ne pouvait non plus se passer de ce consentement pour les destituer ou les suspendre. De son côté, Mgr de Laval, toujours juste, calme, fidèle à la cause de l'opprimé contre le persécuteur, avait refusé de concourir à ces actes arbitraires, et de déposséder de leurs charges les membres du Conseil, suppliant le gouverneur d'attendre l'arrivée prochaine de M. de Tracy pour faire juger, par le Vice-Roi, les différents sujets de plainte qu'il pouvait avoir contre eux. De Mézy, sans écouter les sages conseils de l'évêque, résolut de consommer son coup d'état, et, à la séance subséquente du Conseil, il nomma lui-même de son propre chef un nouveau procureur général et de nouveaux conseillers pour remplacer ceux qu'il venait de destituer. Le Conseil Souverain se trouvant ainsi tout-à-fait illégalement organisé, n'avait plus aucune autorité aux yeux de l'évêque : aussi ne voulut-il plus y assister une seule fois jusqu'à l'arrivée de M. de Tracy.

Mais cette abstension ne suffisait pas. Il fallait éclairer le public et lui faire connaître que les nouveaux conseillers avaient été choisis par le gouverneur seul, contrairement à l'ordonnance royale, qui exigeait le concours de l'évêque ; que par conséquent leur nomination était nulle, et ne leur conférait aucun pouvoir légal. Mgr de Laval chargea M. Paumié de faire cette annonce au prône, le dimanche, 29 septembre. M. de Mézy, qui avait été à la Bonne Sainte-Anne, la veille, cherchant, comme tous les dévots orgueilleux, à endormir sa conscience sur ses méfaits politiques, apprit, à son retour, le prône de M. Paumié. Sa colère ne connut plus de bornes. " Il fit publier, dit le journal " des Jésuites, a son de tambour réitéré, une pancarte d'injures " contre M. l'Evêque et autres " ; et, de son côté, le nouveau Conseil, voulant faire la cour à M. de Mézy, qui l'avait nommé contre tout droit, chargea M. Tilly et le procureur général Chartier de Lothinière de faire enquête sur le prône de M. Paumié.

Aux injures et à l'insolence du gouverneur Mgr de Laval n'opposa que le silence et la résignation. Il se contenta de prier et de faire prier pour son ancien ami. Nous voyons, dans l'histoire de l'Hôtel-Dieu, qu'il alla plusieurs fois au parloir de cette

communauté demander à la pieuse mère Catherine de Saint-Augustin, des prières pour M. de Mézy. Avis charitables, représentations bien motivées, sévères réprimandes, il n'épargna rien pour ramener le gouverneur dans la voie du devoir ; mais par tous ces bons procédés, il ne réussit qu'à l'irriter davantage. Un jour qu'il était en conversation avec lui, le gouverneur s'emporta au point de lui jeter à la tête la clef qu'on lui avait donnée pour qu'il pût venir à toute heure au Séminaire, et il l'accabla des plus grossières injures. " Il en vint, dit M. de la Tour, à des " extrémités peu croyables, selon nos mœurs. Il crut sans doute " l'intimider par des menaces et un appareil de guerre, car on " ne put penser qu'il eût seulement le dessein d'attenter à sa vie " ou à sa liberté. Un jour, à la tête de ses gardes et de la garni- " son du fort, il investit l'église et la maison attenante où logeait " l'évêque. Celui-ci, sans s'étonner, après avoir fait sa prière et " le sacrifice de sa vie aux pieds des autels, paraît à la porte de " l'église devant le gouverneur et sa petite armée. Le bruit " courut que le gouverneur avait donné ordre de le saisir ou de " tirer sur lui. Mais tous les soldats, de concert, au lieu de lui " faire aucune insulte, défilèrent devant lui, et lui firent chacun " en passant le salut des armes, qu'on ne fait qu'aux princes et " aux généraux. Le gouverneur confus se retira."

" Cette affaire, ajoute le même auteur, fit grand bruit à la " Cour. L'évêque ne se plaignit point ; mais toute la colonie le " fit pour lui. Le Roi rappela le gouverneur, et ordonna qu'on " lut fit son procès... Il envoya à M. de Tracy une commission " particulière pour informer contre M. de Mézy, conjointement " avec M. de Courcelles, qui l'allait relever, et M. de Talon, " intendant. Ils arrivèrent au mois de juin (1665), mais ils " trouvèrent en arrivant que Dieu avait fait le procès au cou- " pable, car il était mort le 6 mai précédent, ou plutôt il s'était " fait lui-même son procès par une pénitence aussi édifiante que " sa conduite avait été scandaleuse."

En effet, dès qu'il se sentit frappé de la maladie qui devait le conduire au tombeau, cet homme, qui s'était si gravement égaré, rentra en lui-même, et se rappela ses beaux jours de l'ermitage de Caen. Il se fit transporter à l'Hôtel-Dieu, pour s'y mettre sous les soins des bonnes religieuses, dans la salle des pauvres. Ayant fait venir Mgr de Laval, il le pria d'entendre sa confession, lui demanda pardon et se réconcilia sincèrement avec lui. Il fit de plus publier partout à son de trompe l'acte de rétractation de tout ce qu'il avait dit et écrit contre le clergé de la colonie. Mgr de Laval disait tous les jours, depuis assez longtemps, la messe

pour son ancien ami, et il voulut qu'elle fût dite deux fois près de son lit de douleur, le jour de la S. Joseph et le jour de Pâques. Il eut le bonheur de le voir mourir entre ses mains avec toutes les marques d'une pénitence sincère. M. de Mézy fut enterré, suivant son désir, dans le cimetière des pauvres de l'Hôtel-Dieu.

Il avait assisté au Conseil Souverain, pour la dernière fois, le 7 février. Sa mort y fut annoncée le 6 mai, et n'y excita absolument aucun regret. Ces conseillers, qui lui devaient pourtant leur position, se gardèrent bien d'exprimer des sentiments qui n'auraient pas trouvé d'écho dans les cœurs. On ne voit pas, en effet, que la moindre douleur ait été manifestée, dans le public, à l'occasion de la mort de M. de Mézy. Les citoyens de Québec se sentirent soulagés, en voyant disparaître un homme qui avait causé tant de trouble dans la colonie et donné tant de chagrin à leur premier pasteur. Le Conseil Souverain se contenta d'ordonner que l'on fit l'inventaire de tous les effets et meubles du défunt, et que l'on apposât le sceau, dans le fort, à tout ce qui pouvait affecter les intérêts de Sa Majesté.

Mgr de Laval n'avait pas assisté au Conseil depuis le 13 septembre 1664; il n'y reparut qu'au bout d'un an, le 23 septembre 1665, lorsque M. de Tracy, rendant justice aux anciens conseillers destitués par M. de Mézy ainsi qu'à M. Bourdon, les rétablit dans leurs charges.

On a vu quel grand rôle politique Mgr de Laval avait joué sous le gouverneur qui venait de mourir : la justice, l'honneur et la dignité avaient toujours présidé à toutes ses démarches. Sa conduite fut approuvée à la Cour. Cependant l'impression produite par les accusations violentes de de Mézy et de Dumesnil ne put s'effacer tout-à-fait, et l'on garda une certaine prévention contre l'évêque et les jésuites, que l'on avait représentés comme voulant tout conduire à leur guise dans la colonie. Les gouverneurs et les intendants, qui se succédèrent au Canada, eurent pour instruction de s'opposer, au moins indirectement, aux empiètements du clergé et de l'évêque, tout en ayant égard à leur position, à leurs droits de citoyens et aux services qu'ils avaient rendus dans le pays. L'influence politique de Mgr de Laval fut donc nécessairement amoindrie, et il dut, pour le bien de la paix et de la religion elle-même, consenti à un rôle plus effacé. L'édit royal de 1663 ne fut pourtant pas changé : l'évêque restait, de droit, chef du Conseil avec le gouverneur; la nomination ou la destitution des conseillers et des officiers du Conseil continuait à ne pouvoir se faire sans sa participation. Ses rapports avec M. de Tracy furent toujours excellents, et jamais l'Eglise

et l'Etat ne vécurent en meilleure harmonie que pendant l'administration de ce Vice-Roi.

Mais on n'accordait plus à Mgr de Laval, au Conseil, la place à laquelle il avait droit. L'intendant Talon, dont les hautes qualités administratives étaient incontestables, avait reçu du Roi une autorité si grande dans la colonie, qu'elle éclipsait même celle du gouverneur : aucune affaire importante ne pouvait être réglée par le Conseil, sans qu'elle lui fût préalablement soumise. M. de Courcelles protesta ; mais il fallut se soumettre. M. Talon réussit même à se faire nommer avant l'évêque dans le procès-verbal du Conseil, bien que ses lettres ne fissent aucune mention de ce privilège ; de sorte que, sous M. de Tracy, Mgr de Laval n'occupait réellement que la quatrième place au Conseil : avant lui venaient M. de Tracy, M. de Courcelles et l'intendant. Pour le bien de la paix, l'évêque sacrifia son droit de préséance, et se résigna, tant qu'on ne viola pas ouvertement les ordres du Roi. Il assista ainsi aux séances jusqu'au mois de février 1671, aussi régulièrement que possible. Ce n'était certes pas une chose peu méritoire, de la part de ce grand évêque, de s'astreindre, malgré ses nombreuses occupations, à assister à tant de débats où se discutaient souvent des affaires de minime importance, et cela afin que l'Eglise fût représentée et, qu'au besoin, elle y eût un protecteur et un défenseur de ses droits.

Au commencement de chaque année, le gouverneur, M. de Courcelles, assisté de M. Talon, l'intendant, et de Mgr de Laval, reconstituait le Conseil. Le 13 janvier 1670, Mgr de Laval fut empêché par la maladie de prendre part à la séance où furent nommés les conseillers ; mais son absence et son consentement à la nomination furent consignés au procès-verbal. Les droits de l'évêque étant ainsi reconnus, ou plutôt n'étant pas encore tout-à-fait méconnus, l'édit royal de 1663 était censé exécuté, au moins en substance. Au mois de mars 1672, M. de Courcelles assembla le conseil, comme de coutume, au château Saint-Louis, et n'y convoqua pas Mgr de Laval. Les anciens conseillers furent continués dans leurs charges ; mais on ne fit aucune mention du concours de l'évêque de Pétrée, dans le procès-verbal de la séance. C'était violer ouvertement l'édit du Roi. Aussi Mgr de Laval jugea-t-il de sa dignité et de son honneur de ne plus assister au Conseil. C'était bien la moindre protestation qu'il dût faire contre la conduite injurieuse et illégale du gouverneur. Il partit bientôt pour la France, emmenant avec lui M. de Bernières, et laissant l'administration de son diocèse à M. Jean Dudouyt, qu'il avait nommé son grand vicaire l'au-

tomme précédent. Le désir de se plaindre à la Cour des procédés de M. de Courcelles, et de faire rendre à l'évêque la place à laquelle il avait droit au Conseil Souverain, ne fut pas étranger au but de son voyage.

Ni M. Dudouyt, ni M. de Bernières, qui revint au Canada l'année suivante, ne voulurent assister au Conseil Souverain, pendant l'absence de Mgr de Laval; et ils en donnèrent la raison: c'est qu'on leur refusait, comme on avait refusé à l'évêque, le rang auquel ils avaient droit. M. de Bernières soutint toujours avec une dignité admirable les droits et l'honneur de l'église du Canada. Mais sa fermeté, sa grandeur et sa dignité brillèrent surtout lors des célèbres procès de l'abbé Fénelon et de M. Thomas Morel, au Conseil Souverain. L'abbé Fénelon, prêtre du Séminaire de St-Sulpice de Montréal, était frère du célèbre archevêque de Cambrai. Dans les difficultés survenues entre M. de Frontenac et M. Perrot, gouverneur de Montréal, il avait pris fait et cause pour ce dernier; et, sans en parler à ses supérieurs, il crut devoir, en prêchant, le jour de Pâques, dans l'église paroissiale de Montréal, faire allusion à la conduite despotique et injuste de M. de Frontenac. Celui-ci en fut irrité, et somma l'abbé de Fénelon d'avoir à comparaître au Conseil Souverain pour rendre compte de son sermon. L'abbé descendit à Québec, se présenta au Conseil, mais ne voulut pas soumettre sa cause au jugement de ce tribunal civil, alléguant avec raison les immunités ecclésiastiques, et réclamant d'être jugé par ses pairs, c'est-à-dire par l'officialité de Québec. Rien ne put ébranler sa détermination, pas même la prison à laquelle il fut condamné. M. de Bernières fut mandé au Conseil à propos de cette affaire; il réclama la place d'honneur à laquelle il avait droit, pendant l'absence de l'évêque, c'est-à-dire, la seconde après le gouverneur; mais Frontenac la lui ayant refusée, il ne voulut pas répondre aux questions du Conseil et se retira. Les conseillers s'aperçurent bientôt que Frontenac, par sa conduite violente et irréfléchie, les avait mis dans un mauvais pas; et ils furent bien aises de s'en tirer, en renvoyant à l'examen et au jugement du Roi tout le dossier de l'affaire Fénelon.

M. de Bernières montra la même indépendance et la même dignité dans l'affaire Morel. Celui-ci, prêtre du Séminaire de Québec, était chargé de la desserte des fidèles établis sur la côte de Lauzon. Il fut accusé auprès du gouverneur et du Conseil Souverain d'avoir incité ses paroissiens à s'opposer, même par la violence, à l'exécution d'un arrêt du Conseil, qui donnait préséance, dans les cérémonies de l'Église, aux officiers de justice

sur les marguilliers. Lui aussi refusa de soumettre sa cause au jugement d'un tribunal civil, et déclara ne s'en rapporter qu'à la décision de son juge naturel, M. de Bernières. Les choses allèrent si loin que le Conseil envoya un huissier au Séminaire pour le chercher, et M. Morel fut détenu prisonnier, au château Saint-Louis, pendant près d'un mois. M. de Bernières soutint noblement la cause de ce digne prêtre, et les privilèges de l'officialité de Québec, que le Conseil ne voulait pas reconnaître. Cette fois encore, le Conseil, pour sortir de ces embarras suscités par l'imprudence emportée de M. de Frontenac, crut devoir soumettre l'affaire à la décision du Roi.

Le temps arrivait, du reste, où l'orgueil et la violence de Frontenac allaient être sérieusement réprimés par le Roi. M. Morel sortit de la prison où il avait été enfermé avec M. Romain Becquet, greffier de l'officialité, le 22 juillet 1675; et quelques jours plus tard, le 16 septembre, arrivait de France Mgr de Laval, avec l'intendant Duchesneau, porteur du célèbre édit royal du 5 juin 1675.

Par cet édit, donné au Camp de Lutینگ, le Roi très chrétien confirme celui de 1663, par lequel il a établi le Conseil Souverain de Québec, mais reconstitue celui-ci sur de nouvelles bases. Tout en conservant, pour le moment, le nom de *Conseil Souverain*, il veut qu'on lui substitue peu à peu celui de *Conseil Supérieur*, " sans doute, dit M. de Latour, par une sorte de délicatesse, pour ôter toute idée d'indépendance, en écartant jusqu'au terme de " souveraineté. " C'est le Roi lui-même, et non plus le gouverneur et l'évêque, qui nommera à l'avenir les conseillers, et il y en aura sept au lieu de cinq. Les premiers nommés par le Roi sont MM. Louis Rouer de la Villeray, Charles Le Gardeur de Tilly, Mathurin Damours, Nicolas Dupont, René-Louis Chartier de Lothinière, Jean-Baptiste de Peyras et Charles Denis. Plus tard, en 1703, le nombre des conseillers sera porté à douze, y compris un *conseiller clerc*, qui sera chargé, avec l'évêque, de toutes les matières ecclésiastiques. L'édit de 1675 assurait à l'évêque de Québec la seconde place au Conseil, immédiatement après le gouverneur, et donnait le même droit à son grand vicaire, mais seulement lorsque l'évêque était absent du pays. C'est en vertu de ce privilège que M. de Bernières remplaça au Conseil Souverain Mgr de Laval, pendant son troisième voyage en France, et assista à 44 séances, du 5 décembre 1678 au 24 octobre 1680. M. de Maizerets et M. de Saint-Valier assistèrent aussi à quelques séances du Conseil Souverain, en qualité de

grands vicaires de Mgr de Laval, pendant son quatrième voyage en France.

Par le même édit de 1675, M. Denis-Joseph Ruelle Dauteuil fut nommé procureur général, à la place de M. Jean Bourdon, qui était mort au commencement de 1668, et auquel on n'avait donné jusqu'ici qu'un substitut. D'après le Journal des Jésuites, M. Bourdon avait fait une mort des plus chrétiennes, laissant à ses enfants l'héritage des plus belles vertus. Il fut enterré solennellement dans la chapelle du S. Scapulaire de l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec. L'édit de 1675 nommait aussi M. Gilles Rageot greffier du Conseil. Enfin, le Roi envoyait M. Duchesneau comme intendant de justice, police et finances au Canada; et tout en ne lui attribuant que la troisième place au Conseil, il l'en constituait le véritable président de fait : " D'autant que nous voulons toujours, dit l'ordonnance royale, rendre la discipline et l'usage du Conseil conformes aux compagnies supérieures de notre royaume, nous voulons que l'intendant de justice, police et finances, lequel dans l'ordre ci-dessus, aura la troisième place comme président du dit Conseil, demande les avis, recueille les voix et prononce les arrêts et ait au surplus les mêmes fonctions et jouisse des mêmes avantages que les premiers présidents de nos cours." Arrangement singulier, qu'on serait presque tenté d'appeler machiavélique, qui avait surtout pour but de mettre continuellement en échec l'autorité du gouverneur, et de réduire au néant les prétentions qu'il n'avait cessé de montrer jusque là, de jouer au souverain et à l'autocrate, dans une colonie si distante de la France. Le gouverneur n'avait, pour ainsi dire, au Conseil, qu'une présidence d'honneur : c'est l'intendant qui, quoique à la troisième place, demandait les avis, recueillait les suffrages et prononçait les arrêts; il était donc le véritable *président du Conseil*, puisqu'il en avait les attributions. M. de Frontenac, dont le caractère hautain et fier n'était égalé que par d'intolérables prétentions, ne put se faire au rôle effacé et gênant qui lui était assigné par l'édit de 1675. Il ne tarda pas à rompre en visière avec l'ennemi que le Roi avait mis sur son chemin. M. Duchesneau. Mais celui-ci était homme à lui tenir tête. Le titre de *président du Conseil*, que l'intendant s'attribuait, conformément aux termes mêmes de l'édit, fut la source des plus vives discussions. Elles occupèrent un très grand nombre de séances; et il faut dire que, dans toutes ces luttes, le beau rôle, le rôle distingué et habile, ne fut certainement pas du côté de M. de Frontenac.



Que faisait, pendant ce temps, Mgr de Laval? Il regardait le combat, en spectateur désintéressé. Le nouvel édit de 1675 lui avait rendu au Conseil la place d'honneur à laquelle il avait droit, et qu'il avait revendiquée avec une noble fermeté. Il était là, à son poste, prêt à défendre, en toutes circonstances, les droits de l'Eglise, de la morale et de la justice, et il ne manqua pas de le faire en maintes occasions. D'un autre côté, son influence politique avait diminué, par suite des préventions qu'avaient produites dans l'esprit du Roi les récriminations qu'on n'avait cessé de faire, à la Cour, contre les prétendus empiètements de l'évêque. Aussi le rôle de Mgr de Laval, au Conseil, fut-il, comme nous l'avons déjà dit, plus modeste et plus effacé. La Cour lui avait rendu un véritable service, en lui enlevant la nomination des conseillers, pour se la réserver à elle-même. L'autorité morale et le prestige de l'évêque ne pouvaient que gagner au changement par lequel il n'avait plus de part active à la direction du Conseil, dont l'intendant était devenu le président de fait. Mgr de Laval, qui pouvait d'ailleurs compter sur les bonnes dispositions de la plupart des conseillers, et surtout sur celles de l'intendant Duchesneau, qui lui était tout dévoué, assista donc désormais au Conseil d'une manière plus désintéressée, laissa le gouverneur et l'intendant vider entr'eux leurs querelles, sans intervenir d'une manière active, et se contenta de combattre les idées de M. de Frontenac, quand elles étaient contraires au bien de la religion et de la morale, comme dans la question du commerce de l'eau-de-vie. Il le laissa se discréditer lui-même par ses actes autoritaires et irréflectifs, par ses prétentions ridicules et hautaines, par sa jalousie mesquine et puérile contre M. Duchesneau. On vit, en 1679, ce gouverneur pousser la haine et l'emportement jusqu'à faire emprisonner, de son chef et sans aucune raison, un conseiller, M. Damours, qui avait montré un peu d'indépendance. Il passait la plus grande partie des séances à réclamer le titre de *chef et président du Conseil*, auquel il n'avait pas droit, et à chicaner les autres sur le modeste titre d'*écuyer* qu'ils prétendaient porter. Pour arriver à ses fins, il ne craignit pas de faire exiler de Québec trois des principaux conseillers, MM. de Villeray, de Tilly et Dauteuil. Il lui arriva plusieurs fois de faire, en plein Conseil, des scènes qu'on trouverait comiques, si elles n'étaient odieuses de la part d'un tel personnage. C'est ainsi qu'un jour il se mit en travers de la porte pour empêcher l'intendant Duchesneau de sortir de la salle. Une pareille conduite était de nature à avilir le Conseil Souverain lui-même, et à lui enlever

une partie du prestige qu'il devait garder aux yeux du public. Tout le monde regrettait que Mgr de Laval n'eût pas cette autorité dont il s'était servi autrefois pour soutenir la dignité du Conseil, et que la prudence l'eût engagé à se désintéresser de questions qui ne regardaient pas uniquement le bien de l'Eglise. Le Roi lui-même se crut obligé d'écrire à M. de Frontenac pour lui marquer sa surprise de ce que, par ses prétentions absurdes, il avait avili, au lieu de la relever, la position de gouverneur. " Il n'y a que vous dans mon royaume, lui disait Louis XIV, qui, honoré de la qualité de mon lieutenant général et de gouverneur de province, peut ambitionner le titre de Président d'un Conseil comme celui de Québec."

Mgr de Laval et Frontenac! Arrêtons-nous un instant devant ces deux grandes figures qui se détachent avec tant d'éclat sur le fond de notre histoire nationale. On a souvent parlé des luttes que se sont livrées ces deux personnages; en réalité, il n'y eut jamais entre eux que des dissentiments. Frontenac n'attaqua jamais directement et personnellement Mgr de Laval; et jamais ce dernier ne déclara une guerre ouverte au gouverneur. Seulement ils s'observèrent sans cesse, et se défièrent toujours l'un de l'autre. Ces défiances, d'ailleurs, s'expliquent par la divergence de leurs opinions sur les questions les plus vitales, comme, par exemple, les rapports de l'autorité civile avec l'autorité religieuse, la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages, le droit de l'Eglise à percevoir la dîme.

Cependant, disons-le tout de suite, il y eut des sentiments nobles et généreux qui firent battre à l'unisson ces deux grands cœurs. Ils aimaient d'un égal amour la France, leur commune patrie, et le puissant monarque qui l'avait élevée au premier rang des nations européennes; ils étaient également attachés et dévoués au Canada, leur patrie d'adoption, et lui ont consacré le meilleur de leur zèle. L'un y passa, comme gouverneur, à deux reprises différentes, vingt années de sa vie; l'autre y fut le chef vénéré de l'Eglise, pendant plus d'un quart de siècle. Et par une destinée commune, leurs restes ont reposé, pendant près de deux cents ans, côte à côte, sous les dalles du même sanctuaire.

La nature avait départi à ces deux grands hommes des dons également rares et précieux; mais ils n'en firent pas toujours le même usage. Tous deux issus, quoique à des degrés divers, de familles nobles et distinguées, ils sentaient bouillonner dans leurs veines un sang fier et généreux. Mais chez Frontenac, la noblesse elle-même était gâtée par je ne sais quel faux air de parvenu: il y avait dans sa parole et dans sa conduite une attitude hau-

taine que l'on ne rencontre pas d'ordinaire chez les hommes de race. Qu'on lise ses discours au Conseil Souverain : on y sentira tout de suite l'homme qui cherche à en imposer par des phrases sonores et pompeuses. La véritable grandeur, au contraire, celle qui apprend à descendre sans s'abaisser, et qui concilie toujours la simplicité avec la noblesse, se retrouve dans tous les écrits et dans toutes les actions de Mgr de Laval. Sa vie tout entière est marquée au cachet de cette triple dignité de l'esprit, du cœur et de la vertu, qui constitue le vrai mérite.

Le gouverneur et l'évêque avaient encore l'instinct et, pour ainsi dire, la passion du pouvoir. Mais, chez Mgr de Laval, cette passion était contenue dans les limites de la sagesse chrétienne et sacerdotale. Sans doute, lorsqu'il s'agissait de défendre ses droits méconnus, il n'était pas homme à capituler devant les obstacles et les résistances ; mais s'il était jaloux de son autorité, il savait du moins s'oublier lui-même, pour ne songer qu'aux intérêts de l'église qui lui était confiée. La Providence l'avait surtout enrichi de deux qualités précieuses pour tous ceux qui exercent le pouvoir : il savait posséder son âme dans la patience, et rendre son autorité chère et aimable à ceux qui lui devaient obéissance. Jamais homme n'allia une plus grande douceur à un commandement plus ferme. Ses conseils comme ses réprimandes étaient toujours tempérés par la charité, et lui attiraient l'estime de tous. C'est bien de lui qu'on aurait pu dire : *Primus inter pares*.

Il n'en fut pas ainsi de Frontenac. Trop souvent ce gouverneur mit son autorité au service d'intérêts mesquins et de caprices bizarres. Il manqua tout-à-fait son but, et ne réussit qu'à se rendre ridicule, en voulant reproduire ici, sur les rives du Saint-Laurent, les prétentions et les allures despotiques que son maître pouvait affecter sans se compromettre, aux bords de la Seine. On avait toléré dans la bouche du monarque la fameuse devise : l'Etat, c'est moi. Sur les lèvres de Frontenac elle paraissait ridicule. Ses emportements et ses violences contre les membres du Conseil Souverain, ses prétentions puériles aux titres et aux honneurs, montrent que, s'il avait la passion du pouvoir, il n'en possédait ni le sens exact, ni les solides qualités.

Si l'on compare maintenant les œuvres accomplies et les résultats obtenus, on ne sera pas surpris d'y trouver une profonde différence. Homme d'imagination avant tout, esprit brillant et fantaisiste, Frontenac n'a rien laissé de durable dans la colonie, et fut, de l'aveu de tout le monde, un administrateur civil bien ordinaire. C'est sur les champs de bataille, à la tête d'une armée,

qu'il donnait la véritable mesure de son talent; aussi est-ce là seulement qu'il rendit de grands services au Canada. Les œuvres de Mgr de Laval, au contraire, l'organisation d'un vaste diocèse, la fondation d'un Séminaire, l'établissement du Conseil Souverain, auquel il prit une large part, les institutions religieuses qu'il a fondées ou encouragées, témoignent de ses hautes qualités administratives, de son esprit large et pratique, de la sagesse de son jugement. D'un autre côté, les combats qu'il a livrés, pendant toute sa carrière, contre les ennemis des bonnes mœurs et de la religion dans ce pays, eurent, pour l'avenir de la colonie, des conséquences non moins heureuses que les victoires de Frontenac sur les Iroquois. Enfin leur influence au Conseil Souverain ne fut pas également salutaire. Le rôle de Frontenac y fut généralement sans gloire, sans dignité et sans résultat pratique; celui de Mgr de Laval, au contraire, eut une efficacité des plus sérieuses et des plus bienfaisantes pour l'Église du Canada.

À part l'année malheureuse où le Conseil, irrégulièrement constitué par le gouverneur de Mézy, n'existait plus de fait aux yeux de Mgr de Laval, à part les cinq années entières qu'il fut absent du pays, pendant son second et son troisième voyage en France, à part aussi ses absences de Québec, nécessitées par les visites pastorales et les travaux du ministère apostolique, Mgr de Laval se fit un devoir d'assister régulièrement aux séances du Conseil. Il était toujours un des premiers rendus, et ne partait pas que tout fût terminé. On voyait quelquefois ce pieux évêque, tout brisé par la fatigue, ou par la maladie, quitter le Séminaire, malgré les directeurs de cette maison, à l'heure convenue pour les séances, et se traîner péniblement vers le château St-Louis. Il voulait être à son poste afin de mettre au service de la morale, de la justice et de l'Église, son zèle de citoyen éclairé et de saint évêque. Il y eut, à partir du 18 septembre 1663 jusqu'au quatrième voyage de Mgr de Laval en Europe, le 14 novembre 1684, où il alla porter au Roi sa démission comme évêque de Québec, près de 780 séances du Conseil Souverain: Mgr de Laval y assista personnellement 233 fois. Il fut surtout très exact la première année du Conseil, parce que cette nouvelle institution avait besoin alors de ses lumières et de sa sagesse pour prendre une bonne direction: il y eut, cette année-là, 96 séances, et il n'en manqua que 26; encore sur ces 26 séances, se fit-il remplacer dix fois par son grand vicaire, M. de Lauzon Charny, comme le permettait l'édit royal.

Voulons-nous avoir une idée des travaux du Conseil, auxquels Mgr de Laval prit souvent une part si active? Les séances étaient

aussi nombreuses et duraient aussi longtemps que l'exigeait l'expédition des affaires : les vacances étaient à peu près inconnues. Les conseillers assistaient régulièrement aux séances ; ils se retiraient, dans les causes où ils pouvaient être intéressés. Le Conseil avait à rendre la justice, au civil et au criminel.

Au civil, toute affaire, de minime ou de grande importance, pouvait lui être soumise, soit directement, soit en appel des tribunaux inférieurs.

Au criminel, le Conseil Souverain avait à connaître et à juger toute espèce de délits. Il y aurait à faire, dans les Registres du Conseil Souverain, une curieuse étude sur les mœurs de la société canadienne au XVII<sup>e</sup> siècle. En voyant se dérouler le tableau, toujours sombre et effrayant, de crimes si nombreux, relativement au chiffre peu considérable de la population, de désordres si étranges, de ces sortilèges si communs alors, de ces viols, de ces assassinats, de ces vols de grands chemins, on reste convaincu des services inappréciables que le Conseil rendit à notre pays, en poursuivant le vice avec tant de vigilance et de fermeté, en sévissant contre les coupables avec tant de rigueur. Les punitions nous paraissent quelquefois dépasser la mesure et atteindre la barbarie ; mais il faut les juger d'après les mœurs du temps, et non pas d'après les idées de notre civilisation plus complaisante pour les criminels. Ainsi, par exemple, le 6 mars 1673, le nommé Charles Alexis Desessarts est convaincu d'avoir tué de guet apens le nommé Herme, son camarade de voyage, et d'avoir volé ses hardes et pelletteries. Pour réparation de ses crimes, il est condamné par le Conseil à être conduit de prison, à trois heures après-midi, sur la grande place de la ville de Québec, et là, sur un échafaud dressé à cet effet, à avoir les bras et les jambes rompus vifs, puis à être étranglé et jeté sur une roue pour y demeurer jusqu'à sept heures du soir. " Son corps, ajoute le juge, sera ensuite porté sur les fourches patibulaires pour y demeurer jusqu'à parfaite consommation." Ce n'est pas tout. Le même Desessarts est condamné à deux cents livres d'amende envers le Roi, et à la restitution envers qui il appartiendra, des choses par lui volées. Le surplus de ses biens, si aucun il y a, acquis et confisqué aussi à qui il appartiendra. Et en attendant que le dit Desessarts soit appréhendé, il sera exécuté en effigie aux fourches patibulaires.

Certes, voilà une sentence bien extraordinaire. Il y a là je ne sais quel raffinement de cruauté qui répugne aux idées de notre époque. On n'aime pas à voir la société, même outragée, se délecter pour ainsi dire dans le sang de sa victime et piétiner

sur son cadavre. Mais la société d'alors avait besoin, sans doute, de ce déploiement de rigueur et de barbarie d'un autre âge, pour se protéger contre le crime menaçant. Tout de même, on est heureux de trouver Mgr de Laval absent de la séance où fut prononcée cette terrible sentence : il était alors en Europe. Il est remarquable d'ailleurs que généralement il s'absente des séances où il prévoit que le Conseil aura à prononcer la peine capitale.

Le Conseil Souverain n'avait pas seulement à rendre la justice, il devait aussi faire observer les lois et maintenir le bon ordre dans toute la colonie. En lisant les règlements de police, préparés d'abord par M. Talon, puis ensuite par M. Duchesneau, et ratifiés par le Conseil, on est surpris de la perfection de ces ordonnances, et du ton vraiment chrétien qui y domine. Qu'est-ce que notre civilisation moderne, avec toutes ses prétentions, a ajouté à ces règlements? Absolument rien. Ne les a-t-elle pas plutôt gâtés? Ces règlements pourvoient à tout :—excellents marchés, dans les villes, deux fois par semaine; défense aux gens de vendre à domicile; propreté requise dans les rues, dans les cours, jusque dans les plus petits détails; poids et mesures réglés d'une manière parfaite; sages ordonnances pour l'arpentage et la concession des terres, afin d'éviter autant que possible les procès; règlements sévères contre le blasphème, contre la vente des boissons, contre les maisons de désordre. D'après l'ordonnance de M. Duchesneau, ratifiée par le Conseil le 11 mai 1676, les habitants étaient convoqués en assemblée deux fois par année, le quinze avril et le quinze novembre, afin qu'ils pussent en toute liberté donner leur avis sur des questions qui les intéressaient : cela permettait au Conseil de fixer le prix du pain et des principales denrées, et de perfectionner les règlements de police d'une manière plus conforme à l'opinion populaire et au bien public. Sans doute, ce n'est pas encore notre régime constitutionnel et représentatif; mais s'il fallait comparer les deux systèmes, en tenant compte, bien entendu, de la différence des époques, ne pourrait-on pas dire que ces grandes assises populaires remplaçaient avantageusement nos Chambres d'Assemblée?

Une ordonnance qui caractérise bien l'esprit large et progressif de cette époque, c'est celle qui fut imaginée par Colbert, de concert avec l'intendant Talon, adoptée au Conseil du Roi, le 12 avril 1670, et enregistrée au Conseil Souverain, le 20 octobre de la même année. Par cette ordonnance, le Roi octroyait à tous les parents qui auraient dix enfants et plus, vivants et nés de légitime mariage, n'étant ni prêtres, ni religieux, ni religieuses,

une rente annuelle de trois cents livres, plus une somme de vingt livres aux fils et garçons, le jour de leurs noces. Laissons de côté cette exclusion du bénéfice de la loi pour les enfants qui choisissaient l'état ecclésiastique ou religieux : dans l'idée de Talon, il n'y avait là rien d'hostile à l'Eglise ; car Mgr de Laval, qui était présent à la séance, n'aurait pas manqué de protester de toutes ses forces. L'intention et le désir du Roi, de son ministre Colbert, de l'intendant Talon, étaient de favoriser autant que possible le développement de la colonisation du Canada : pour cela, ils ne crurent pouvoir rien imaginer de plus efficace que d'encourager le mariage, les familles nombreuses, et par suite les bonnes mœurs du pays. L'expérience a démontré la sagesse et la grandeur de leurs vues : la fécondité de nos familles canadiennes est encore proverbiale.

Une autre ordonnance caractéristique de cette époque, que l'on retrouve, à deux ou trois reprises différentes, dans les registres du Conseil, c'est la défense de mendier, à moins d'avoir une recommandation expresse de son curé ou d'un juge : défense sage, qui n'exclut pas la charité, mais qui la régularise, prévient beaucoup d'abus, et éloigne un fléau qui désolait si généralement tant de villes d'Espagne ou d'Italie.

C'est le Conseil Souverain qui faisait toutes les nominations aux charges publiques, depuis les plus humbles jusqu'aux plus élevées. Pour être aussi sûr que possible de ne nommer que des personnes dignes et capables, on soumettait préalablement les candidats à une enquête minutieuse sur leur vie et sur leur conduite. Prenons pour exemple l'installation de M. Claude de Bermen de la Martinière au Conseil Souverain, à la séance du 26 octobre 1678. Il était auparavant juge des juridictions de Beauport et de N.-D. des Anges. Le Roi l'ayant nommé le 3 juin 1678 conseiller au Conseil Souverain, il présente au Conseil ses lettres de provision, puis une requête demandant à être installé en office. Le procureur général fait son réquisitoire à ce sujet. Mais il faut auparavant qu'il soit pris " information sur les vie, mœurs, conversation et religion du dit sieur de la Martinière. " Le procureur général donne ensuite ses conclusions ; puis la cour admet le nouveau conseiller à prêter serment et à s'installer en son office. Ces sortes d'enquêtes sur la vie et les mœurs se faisaient alors pour n'importe quelle fonction publique, en France comme au Canada. Nous avons vu que Mgr de Laval y fut soumis, comme tout autre, lorsqu'il fut nommé évêque de Pétrée et vicaire apostolique de la Nouvelle-France. Pareille enquête avait dû se faire pour de Mézy, et pour les con-

seillers qu'il nomma ensuite de concert avec Mgr de Laval. Faut-il s'étonner que l'évêque, "vénéral et discrète personne", comme on qualifiait alors les ecclésiastiques, se soit opposé, comme un mur d'airain, à la destitution de ces mêmes conseillers et du procureur général, ou du moins qu'il ait réclamé pour eux le bénéfice du doute et le maintien en charge, jusqu'à ce qu'on eût fait leur procès ?

Le Conseil Souverain avait encore à s'occuper des travaux publics, des règlements du commerce, de l'enregistrement des diverses ordonnances royales. Son champ d'opérations était immense, et l'on peut dire que Mgr de Laval, en sa qualité de membre du Conseil Souverain, fut mêlé à toutes les questions qui intéressèrent alors le plus vivement la colonie.

Nous avons vu avec quelle modération et avec quelle dignité il exerça toujours le rôle politique qu'il avait été appelé à remplir au Canada. Sur quoi était donc fondée l'accusation portée tant de fois contre lui d'avoir voulu empiéter sur les droits de l'Etat ? Uniquement sur ce que, dans la question de la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages, il adopta dès le commencement la seule ligne de conduite que pût approuver la droite raison, et qu'il demeura toute sa vie fidèle à lui-même et aux dictées de sa conscience ; tandis que les gouvernants politiques ne firent sans cesse qu'osciller entre les principes de la religion et ceux des intérêts purement temporels. Le Conseil Souverain de Québec porta en 1663, en 1664 et en 1667, des arrêts très sévères pour défendre de vendre, traiter ou donner aux sauvages aucune boisson enivrante. Mais bientôt les plus hautes autorités du pays, le gouverneur et l'intendant, s'étant prononcés en faveur des boissons, le même Conseil Souverain rendit, en 1668, un arrêt aussi contradictoire dans les termes qu'il devait être funeste dans ses effets : il permit à toute personne de vendre des boissons aux sauvages, tout en défendant à ceux-ci de s'enivrer sous les peines portées dans le dit arrêt du 18 novembre 1668. Mgr de Laval, présent à l'assemblée, ne voulut pas signer cet arrêt. Il avait, au mois de février précédent, rappelé solennellement aux fidèles la défense qu'il avait déjà faite plusieurs fois de donner des boissons enivrantes aux sauvages, et imposé aux confesseurs l'obligation grave de faire observer cette défense. Beaucoup de français, dans leurs rapports avec les sauvages, poussaient la licence jusqu'à l'extrême : on assistait à leurs réjouissances, à leurs festins, et l'on s'y permettait les actes les plus infâmes d'impureté et même d'idolâtrie. L'évêque avait cru devoir protester contre ces désordres dans une lettre adressée, l'année précédente, au



père Allouez, missionnaire des Outaouais. Le 21 avril 1669, il fit un cas réservé du péché d'enivrer les sauvages, et de leur donner des boissons à transporter dans leur pays.

On le comprend, sur cette question de la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages, Mgr de Laval était en opposition directe avec ceux qui, comme M. de Courcelles, M. Talon, et plus tard M. de Frontenac, auraient préféré la liberté du commerce. Ces divergences d'opinions ne contribuèrent pas peu à refroidir les relations de l'évêque avec ces hommes d'état. Quand ceux-ci étaient bien disposés, ils écrivaient favorablement à la Cour au sujet du clergé. " Sa Majesté, écrivait Colbert à Talon le 5 avril 1666, est fort contente d'apprendre, et par M. de Tracy et par vous, que l'évêque de Pétrée et les Jésuites n'ont pour but de leur dessein que l'avancement du christianisme dans le pays, de maintenir les habitants dans la pureté de la foi et des mœurs, et de bien élever les enfants dans la crainte de Dieu en leur inspirant de travailler et de fuir l'oisiveté." Mais une question brûlante obligeait-elle l'évêque à se dresser fièrement en face de l'autorité civile, le langage changeait : on accusait Mgr de Laval, comme le fit Talon en 1667, de vouloir *étendre son autorité jusque sur le temporel, empiétant même sur la police extérieure qui regarde le seul magistrat* ; on reprochait aux confesseurs de *contraindre et de gêner les consciences* ; on suppliait le Roi d'envoyer ici des religieux qui fussent plus faciles pour l'administration des sacrements et moins soumis aux ordres de l'évêque. C'est pour répondre à ces demandes que les récollets furent envoyés ici en 1670. De quel côté est l'empiètement ? Est-ce du côté de l'évêque, qui, pour obéir à sa conscience, ne veut pas tolérer des désordres manifestes ; et qui, usant de son pouvoir spirituel pour les arrêter, défend aux confesseurs d'absoudre les infracteurs de ses ordonnances, violateurs en même temps de toutes les lois divines et humaines ? ou bien du côté du magistrat civil, qui veut forcer le bras et la conscience des ministres de l'Eglise ?

Il faut le reconnaître, dans toute cette question de la traite de l'eau-de-vie, la raison et le bon sens furent toujours du côté de Mgr de Laval. Deux fois, sa conduite fut hautement approuvée par la Sorbonne. Interrogée par Mgr de Laval, elle répondit en 1662 et en 1675 que, dans le cas présent, la défense de vendre ces boissons aux sauvages et l'excommunication portée contre les violateurs de ce précepte, étaient fondées sur les droits naturel et ecclésiastique ; que l'évêque de Pétrée avait pu et avait dû interdire ce commerce, qui devenait la cause de la perte d'un nombre infini d'âmes.

Pour terminer le différend, le roi chargea l'archevêque de Paris et le père de la Chaize d'examiner et de décider la question. Ils jugèrent que l'évêque était dans son droit, qu'il avait agi avec sagesse et piété, et que les autorités civiles et ecclésiastiques devaient prohiber également la vente de l'eau-de-vie, comme étant la ruine spirituelle et temporelle de la colonie. Il y eut une ordonnance du Roi qui appuya ce jugement; elle fut envoyée à M. de Frontenac, à qui il fut expressément enjoint de la faire exécuter. L'évêque avait de son côté engagé sa parole de réduire le cas réservé aux termes dans lesquels l'ordonnance était exprimée.

Ce ne fut pas la seule fois que la prudence et la sagesse de Mgr de Laval triomphèrent du mauvais vouloir des hommes politiques et de M. de Frontenac en particulier. Ce gouverneur, pour taquiner le clergé et surtout les jésuites, avait exigé que les missionnaires prissent des passe-ports quand ils partaient pour leurs courses apostoliques : bien plus, ils ne pouvaient envoyer aucune lettre en France, sans qu'elles lui fussent auparavant soumises. Mgr de Laval s'en plaignit sans doute à la Cour ; car Frontenac reçut du ministre du Roi l'injonction suivante : " Vous devez laisser à tous les ecclésiastiques la liberté d'aller et venir dans tout le Canada, sans les obliger de prendre aucun passe-port, et en même temps leur donner une entière liberté pour leurs lettres, les laissant dans leur séjour ordinaire sans les obliger de venir à Québec, si ce n'est pour des raisons indispensables qui doivent être rares. "

Voilà quel fut le grand et beau rôle politique de Mgr de Laval au Canada ; voilà quels furent ses rapports avec les différents gouverneurs qui se succédèrent à Québec, depuis la fondation du Conseil Souverain : de Mézy, Courcelles et Frontenac. Il eut souvent à lutter avec eux, et ne le fit pas toujours avec le succès qu'il aurait désiré ; mais il sut toujours sauvegarder, autant qu'il était en son pouvoir, les droits et la dignité de l'église du Canada. Les rapports qu'il eut avec M. de Denonville, qui gouvernait le pays, lorsqu'il donna sa démission comme évêque de Québec, furent ceux d'une véritable et sincère amitié.

L'ABBÉ A.-H. GOSSELIN.

---

# RÉVEIL

HOMMAGE

*aux fondateurs de la revue*

## LE CANADA-FRANÇAIS.

### I

A l'orient, là-bas, dans des blancheurs d'aurore,  
Une lueur plus vive annonce le soleil ;  
La brume se disperse, et monte, et s'évapore,  
Le pic altier des monts lentement se colore,  
Bientôt va sonner le réveil.

Tout est silence encore ; un murmure semblable  
Au souffle doux et lent d'une vierge qui dort  
Souriante, perdue en un rêve adorable,  
Met seul assez de vie en ce calme admirable  
Pour le distinguer de la mort.

Soudain l'astre paraît. Des voix, des voix sans nombre,  
Vibrantes de jeunesse, et de joie, et d'amour,  
S'élèvent par degrés, comme disparaît l'ombre,  
Et la dernière étoile enfin s'efface et sombre  
Au fond des cieux qu'emplit le jour.

Tout ce qui vit acclame en un transport superbe  
CELUI qui donne à tout force, grâce, ou beauté :  
Les mers, les bois, les nids, l'insecte et le brin d'herbe  
Chantent ; le moissonneur offre l'or de sa gerbe  
A Dieu l'Être, à Dieu la Clarté.

Spectacle ravissant! ô nature! ô merveille!  
 Que ta voix est touchante, et que ton hymne est beau!  
 Mais il est plus puissant et plus doux à l'oreille  
 L'hosanna triomphant d'un peuple qui s'éveille  
 Et sort vivant de son tombeau.

## II

Un peuple s'est levé! Longtemps, dans la tourmente,  
 Faible, isolé, n'ayant qu'un but, ne pas périr,  
 Il lutta. L'ennemi l'entourait d'épouvante,  
 Et, bien souvent, lassé de la mêlée ardente,  
 Il crut n'avoir plus qu'à mourir.

Dans ses plus sombres jours pourtant, une espérance,  
 Rayonnement divin formé d'un souvenir,  
 Le ranimait : sentant parfois la défaillance  
 L'êtreindre, il murmurait le doux nom de la France,  
 Et s'élançait vers l'avenir.

L'avenir! oh! combien fut rude sa conquête!  
 Que de braves tombés sur l'aride chemin,  
 Disant aux survivants, en redressant la tête :  
 " Courage, amis, voici la fin de la tempête,  
 Le soleil brillera demain."

Et demain ramenait à l'horizon livide  
 Un de ces jours où rien n'éclaire, ni ne luit.  
 On marchait cependant en phalange solide,  
 Et le temps s'enfuyait dans cette ombre perfide.  
 Hélas! c'était toujours la nuit.

Mais, dans le ciel obscur, on voyait la bannière  
 Aux mains du plus vaillant fièrement se dresser  
 Invincible, et portant un nom fait de lumière.  
 Tous alors, sans jamais regarder en arrière,  
 Criaient : " C'est là qu'il faut passer!"

Et ces braves passaient, passaient, luttant sans cesse,  
 Leurs hauts faits éclatants n'ayant d'autre témoin  
 Qu'un ennemi forcé d'avouer sa faiblesse  
 Devant tant de labeurs, de force et de prouesse.  
 Mais le jour semblait encor loin.

Enfin, ces longs efforts eurent leur récompense ;  
 Après tant de douleur, de deuil, d'anxiété,  
 On vit—plus qu'une aurore, et plus qu'une espérance—  
 Se lever dans le ciel de la Nouvelle-France  
 Le soleil de la liberté.

L'écho n'est pas éteint qui, du haut des collines,  
 Dans l'air rasséréiné, frémissant répondit  
 Au cri vainqueur sorti de toutes ces poitrines  
 Pour saluer enfin l'astre aux splendeurs divines.  
 L'univers entier l'entendit.

---

### ENVOI

Ce drame sombre et fier est toute notre histoire :  
 Ces héros, devant qui nous courbons les genoux,  
 Ces héros, dont nos cœurs vénèrent la mémoire,  
 Ils furent nos aïeux ; et cette insigne gloire,  
 Toute cette gloire, est à nous.

Conservons, conservons, pur de tout alliage,  
 Le fruit de leur vaillance et de ces longs travaux.  
 Tous les peuples n'ont pas un si noble héritage,  
 Trésor où nous puisons patience, courage,  
 Vigueur, pour les combats nouveaux.

Car la lutte n'est pas encore terminée.  
 Aujourd'hui, rien ne peut arrêter notre essor ;  
 Mais pour vaincre à jamais une haine obstinée,  
 Et pour toucher le but de notre destinée,  
 Il faudra bien des jours encor.

Vous, qu'un noble désir vers ces combats entraîne,  
Qui levez dans le ciel notre vieil étendard  
Tant de fois triomphant dans cette même arène,  
Qui, pour être à l'honneur, voulez être à la peine,  
Et craignez d'arriver trop tard,

Amis, votre œuvre est sainte, elle est grande, elle est belle.  
Un prochain avenir nous dira vos succès ;  
Votre bras est puissant et votre cœur fidèle,  
Allez, faites briller d'une clarté nouvelle  
Le nom du *Canada-Français*.

ERNEST MARCEAU.

# RÔLE

DE

## LA FACULTÉ DES ARTS

DANS L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE <sup>1</sup>

---

EMINENCE,  
MESSEIGNEURS,  
MESDAMES ET MESSIEURS,

Une double loi a de tout temps été imposée à l'activité de l'homme, et tout le secret de son développement y a été renfermée: c'est la loi du travail et la loi de la lutte.

Même dans son état d'innocence et de félicité primitive, Adam y était soumis sans en sentir encore le poids: Dieu, nous dit la Genèse, l'avait placé dans le paradis terrestre non simplement pour en goûter les délices, mais pour le *cultiver* et pour le *garder*. En travaillant sur le sol de l'Eden, il exerçait par le fait même ses facultés intellectuelles aussi bien que corporelles; en se courbant sur cette matière façonnée par la main de Dieu, il voyait s'y réfléchir, comme dans un merveilleux miroir, les perfections toutes spirituelles de son invisible auteur; et s'il avait de plus à garder sa demeure contre les incursions d'hôtes malfaisants, c'était sans doute pour apprendre à se garder lui-même.

Il n'y fut point fidèle, et sa déchéance a singulièrement aggravé pour nous les conditions du travail et de la lutte; la rédemption

1. Conférence faite à Montréal, à l'occasion de l'inauguration solennelle de la faculté des Arts de l'Université Laval (section de Montréal) le 13 octobre 1887, par M. l'abbé P. de Foville, prêtre de St-Sulpice, et doyen de la faculté à Montréal. A cette séance assistaient S. E. le Cardinal Taschereau, Mgr l'Archevêque de Montréal, NN. SS. les Evêques de la nouvelle province ecclésiastique de Montréal, et un immense concours de prêtres et de laïques.

M. l'abbé de Foville, récemment arrivé de France, où il s'est fait très avantageusement connaître par de nombreux et excellents travaux scientifiques, est venu consacrer son talent à l'œuvre de l'Université Laval à Montréal, sur la demande du Séminaire de St-Sulpice de cette ville.

M. de Foville est une acquisition pour le Canada, par sa compétence scientifique. Avant d'entrer à St-Sulpice, il avait été élève de l'Ecole Polytechnique de France, d'où il a eu l'insigne honneur de sortir PREMIER.

même n'en a pas enlevé toute l'amertume. Mais en tout état de cause, ce qu'il reste vrai de dire, c'est que l'homme a toujours mission de travailler sur la terre et sur lui-même, de la garder et de se garder, que cette mission se développe comme les familles et les sociétés humaines, et que chaque nation en est investie avec une particulière plénitude à l'égard de la patrie que la Providence de Dieu lui a faite.

La nation canadienne, messieurs, fille cadette mais fille bien-aimée de la sainte Eglise catholique, s'est noblement acquittée de cette mission pendant les deux premiers siècles de son histoire : elle a travaillé, elle a combattu, elle a veillé et prié, sous la conduite de ses évêques et de ses prêtres ; et parce qu'elle a cherché avant tout le royaume de Dieu et sa justice, le reste lui a été donné par surcroît. Personne n'ignore que c'est en se groupant autour de son clergé pour sauver sa religion, qu'elle a aussi sauvé sa langue, qu'elle a gardé son sol, tout en changeant de gouvernement, qu'elle a légalement conquis son autonomie de fait, qu'elle étend désormais son influence et qu'elle affermit sa puissance, par la bénédiction sans égale que Dieu accorde à ses nombreuses familles ; étonnante dilatation, à laquelle, par un autre trait de Providence, est désormais alliée celle de la généreuse Irlande, pour étendre plus vite et plus solidement d'un océan jusqu'à l'autre le règne de la vraie foi.

Mais les conditions du travail et de la lutte, sans lesquels tout languit et dépérit ici-bas, se transforment de siècle en siècle, et elles revêtent aujourd'hui des caractères spéciaux, auxquels doivent répondre des institutions analogues. Ce n'est point vous, Messieurs, qui m'accuserez de rien exagérer si je prétends que l'Université catholique, dont vous développez l'organisation, devient, à l'heure actuelle, un élément nécessaire dans la constitution sociale de votre chère nation canadienne. Pour cultiver sa patrie, même au sens matériel, et pour la bien garder, pour se garder elle-même contre des dangers plus redoutables qu'autrefois les flèches des Iroquois, contre des erreurs plus radicales que celles des vieilles hérésies, il faut qu'elle se préoccupe aujourd'hui plus que jamais de cette haute culture intellectuelle et toujours chrétienne, dont l'Université catholique est par nature le foyer, on pourrait dire le sanctuaire.

Je n'ai point à m'étendre ici, Messieurs, sur ce que le Bas-Canada doit à l'esprit religieux de son corps judiciaire et de son corps médical, sur ces jugements, par exemple, où le droit ecclésiastique, hautement invoqué dans les causes qui en relèvent, obtient force de loi devant l'équité britannique. Permettez cependant



qu'un nouveau venu vous dise, en passant, ce qui l'a, par-dessus tout, frappé dans votre pays : c'est la sérénité, c'est la facilité, avec laquelle la foi y fait envisager les approches de la mort, et c'est le concours simple et consciencieux que le médecin apporte, en ces graves conjonctures, au ministère du prêtre. Cette précieuse tradition remonte évidemment plus haut que l'Université catholique ; mais comment douter qu'en ce point capital et en bien d'autres, l'esprit de l'Université n'ait une salutaire influence sur celui des professions libérales et sur tout ce qu'on appelle aujourd'hui les classes dirigeantes du pays ?

Je ne m'étonne donc pas de la joie pastorale avec laquelle l'aurore de l'Université catholique fut, ici comme ailleurs, saluée par l'épiscopat.

Je ne m'étonne pas, Monseigneur le Vice-Chancelier, de cette coïncidence providentielle qui, l'année même où Montréal toujours grandissante s'élève au rang de métropole ecclésiastique, y amène aussi à maturité l'établissement de cette grande institution ; de sorte qu'au moment où la main d'un nouveau prince de l'Eglise vous revêt du pallium des archevêques, celle du Souverain Pontife la dirige encore une fois, et lui fait mettre ici le seau à la fondation de l'œuvre universitaire.

Je ne m'étonne pas enfin qu'en ce jour, cher au cœur de tous vos fils, vous acceptiez de vous voir présenter comme bouquet de fête cette belle assemblée des facultés de Montréal, heureuses de vous demander une bénédiction pour l'ouverture de leurs travaux, en même temps que de vénérer en votre personne l'autorité particulière dont le St-Siège vous investit à leur égard, et dans laquelle il nous semble voir, en ce moment surtout, comme un reflet insigne de la pourpre romaine.

La naissante faculté des Arts paraît dans cette réunion avec les couleurs de l'espérance ; et puisqu'elle m'a fait l'honneur de m'en revêtir, je voudrais essayer de vous dire en son nom, quoique trop faiblement, comment elle espère travailler au bien de cette province, en quoi elle espère, avec le temps, seconder les deux fins de la vocation nationale : mettre en pleine valeur le patrimoine héréditaire, et le défendre contre les dangers qui menacent partout aujourd'hui l'ordre social et chrétien. <sup>1</sup>

1. Ces dangers naissent en partie, dans la sphère de nos études, d'erreurs telles que plusieurs savants protestants deviennent nos auxiliaires pour les combattre, frères séparés de nous par le malheur de divisions séculaires, mais dont nous n'en savons pas moins honorer la droiture et le zèle pour la vérité. Et plût à Dieu qu'en nous rencontrant comme alliés sur le terrain d'une commune défense, ils pussent être amenés à mieux connaître nos doctrines et à mieux voir où s'est vraiment perpétuée toute la foi des premiers siècles.

Mais, puisque je dois parler de la faculté des Arts, peut-être me demanderez-vous d'abord, Messieurs, ce qu'il faut bien au juste entendre par ce nom-là, la faculté des Arts, et quel est le rapport des diverses branches d'enseignement que vous voyez figurer sur notre programme, avec les charmantes productions qu'on a coutume d'appeler artistiques.

Je pourrais sans doute vous répondre que le nom, après tout, ne fait rien à la chose, et que celui de notre faculté des Arts n'est plus guère qu'un souvenir du Moyen-Age ; que l'Angleterre nous l'a conservé, tout comme la vieille coiffure universitaire, par un certain goût d'archaïsme ; qu'ailleurs enfin ce nom n'est plus connu que des érudits. En France, par exemple, la faculté des Arts a fait place à deux autres, celles des Lettres et des Sciences, et si en Allemagne les deux branches restent réunies, c'est sous un nom tout différent, celui de Faculté philosophique.

A dire vrai cependant, aucun de ces noms n'est à dédaigner, et si nous avons le temps d'interroger chacun d'eux, il aurait, j'en suis sûr, quelque chose à nous apprendre. Mais je m'arrête uniquement à celui qui nous demeure, comme très propre à faire ressortir un caractère important des études de cette faculté.

Un art est, en effet, dans le sens primitif du mot, le talent de *faire* quelque chose : c'est un ensemble de connaissances et de procédés tendant à un but *pratique* ; et si nos Lettres et nos Sciences avaient entièrement dépouillé ce caractère original des Arts, je ne sais quelle estime ou quel avenir elles pourraient se promettre dans ces pays nouveaux dont le génie est, pour de bonnes raisons, si fortement orienté vers les choses utiles.

Or, Messieurs, ce qu'il faut bien voir, c'est que rien n'est au fond plus fécond pour la prospérité et pour l'influence d'une nation moderne que le culte des lettres et des sciences. A moins d'une forte éducation scientifique, dans une certaine élite d'hommes spéciaux, qui formeront ensuite à tous les degrés l'esprit du pays, la prospérité matérielle de la nation est désormais en souffrance. A moins d'une formation vraiment littéraire de ses écrivains, de ses orateurs, leur parole aura peu d'écho dans la grande assemblée des peuples.

Mais quoi, pourra-t-on dire, l'agriculture et le commerce ne sont-ils pas les grandes sources de richesse du Canada ? et que leur importent donc votre grec et votre latin, vos mathématiques, votre astronomie, votre physique et votre chimie ? Des arpenteurs pour toiser nos terres, des charrues et des moissonneuses, que les Anglais ou les Américains nous vendent toutes faites, des

chemins de fer et des canaux pour transporter nos produits : voilà tout ce qu'il nous faut, et nous l'avions bien avant que vous ne vinssiez nous parler de votre faculté des Arts.

Je sais, Messieurs, à quel point on peut faire fausse route en transportant dans un pays les idées reçues dans un autre. Je sais combien les choses qu'on désigne par les mêmes noms peuvent être de condition différente, ici et là. Loin de moi donc la pensée de vouloir modeler l'agriculture canadienne sur la suisse et la flamande, et de proposer pour type à vos étabes, si riches dans leur rusticité, celles que les Hollandais entourent de ces soins minutieux qu'on réserve ailleurs aux salons.—En matière d'érochement et d'essouchage, je m'en fie à vos braves colons plus qu'à personne.—Mais beaucoup de vos terres n'en sont plus à ce point, et ne serait-il pas un milieu entre la culture trop rudimentaire que la routine y perpétue souvent et la culture ultra-scientifique de certains cantons du vieux monde ?

Là sont des laboratoires de chimie agricole où l'on ne se lasse point d'analyser, saison par saison, et chaque espèce de sol, et chaque espèce de plante, et chaque modification produite dans le sol par les cultures alternées ou répétées de telles ou telles plantes. Là s'est déjà réfugié cet art de formuler, menacé, dit-on, chez nos médecins, par l'invasion des brevets pharmaceutiques. Ce seront donc maintenant les médecins de la terre qui prescriront les savants dosages, au moyen desquels on tirera, même d'un sol naturellement stérile, telle récolte désirée.

Je ne vous propose pas, Messieurs, de tant raffiner encore en matière de guano, de phosphates, d'engrais chimiques. Mais partons de l'état présent de vos campagnes, n'interrogeons leurs honnêtes habitants que sur les conditions de succès de leurs travaux les plus actuels : à combien de questions répondent-ils : Je n'en sais rien ! Je ne sais pas si quelque amendement serait utile à ma terre, s'il y aurait quelque remède à cette maladie de mes arbres fruitiers, de mes troupeaux. Ce qu'ils ne savent pas, des voisins plus diligents le diraient peut-être sans être encore à beaucoup près des savants de profession. Mais, à leur tour, il est des questions moins vulgarisées auxquelles ils feraient la même réponse et sur lesquelles ils trouveraient des lumières auprès d'hommes plus versés dans la science proprement dite. Parce que cette science plus abstraite représente le suprême degré de centralisation, de généralisation des connaissances d'un certain ordre, et parce qu'elle domine son terrain de plus haut, elle peut faire rayonner sur tous les points d'un vaste horizon ses lumières fécondes. Et qui sait si la faculté des Arts, s'inspirant de telles

pensées et d'un récent exemple de l'Université catholique de Louvain, ne croira pas, un jour, bien mériter du pays en instituant des cours et des examens spéciaux pour conduire quelques élus au titre nouveau, mais bien justifié, d'ingénieur agricole ?

En s'incorporant l'École Polytechnique de Montréal, elle prend dès aujourd'hui sous sa responsabilité les diplômés d'ingénieurs civils que délivrait déjà cette intéressante institution. Je n'essaierai point de prédire quels débouchés variés un avenir plus ou moins prochain peut promettre à ses élèves ; mais dans une industrie qui intéresse au plus haut degré et le commerce et l'agriculture du pays, la grande industrie des transports, n'y a-t-il pas déjà des perspectives ouvertes, bien dignes de stimuler chez eux et chez nous une vive émulation pour les sciences dont elle relève ?

Et quelles sciences sont étrangères à la construction, à l'exploitation des voies ferrées, à la navigation si rapide et si précise des paquebots océaniques ? Ce Pacifique Canadien, dont vous êtes justement fiers, ces steamers à grande vitesse qui s'empres- sent de le relier à l'Asie comme à l'Europe, pour vous attirer le transit envié de la Chine et du Japon, croyez-vous qu'ils soient seulement l'œuvre de quelques puissants capitalistes et d'un peuple de manœuvres ? Non, Messieurs, c'est tout d'abord un peuple entier de savants qui a travaillé à vous en doter. La matière première de tout ce prodigieux organisme est elle-même une conquête de la science contemporaine, car la métallurgie du fer et de l'acier s'est transformée sous nos yeux. L'acier, il y a cinquante ans, était presque un métal précieux. Il fallait des semaines de lente cémentation pour en former de minces barreaux dans les fourneaux de Sheffield. Aujourd'hui les cornues de Bessemer rivalisent avec les fours de Senfens, de Krupp et de leurs émules, pour verser, à vil prix, des torrents d'acier à tous les arts de la paix et malheureusement aussi de la guerre. Et si ces fameux industriels n'ont pas toujours étudié dans les facultés des Arts, ils n'auraient jamais rendu si pratiques leurs idées les plus lumineuses, sans le concours des hommes voués aux recherches de science pure, ni sans celui de savants ingénieurs formés d'abord à l'école de ces grands théoriciens.

Voulez-vous encore un exemple, entre cent mille, de cette pénétration maintenant universelle de la science transcendante dans les plus obscurs détails de nos arts pratiques ? L'Académie des Sciences de Paris a perdu l'an dernier un de ses illustres vétérans mort, peu s'en faut, à sa table de travail, à l'âge de 91 ans. Je suis doublement heureux de nommer ici M. de Saint-Venant,

parce qu'il fut aussi grand chrétien que grand savant et parce que la faculté des Arts se réjouit de compter dans ses rangs un de ses parents les plus proches. Or, savez-vous ce qu'on connaît partout, en Angleterre, en Italie, en Allemagne, sous le nom de problème de St-Venant? C'est une question relative aux résistances intérieures qui naissent dans une barre de fer lorsqu'elle travaille, que ce soit dans une machine en mouvement, ou seulement dans une charpente comme celle de ces ponts métalliques que la concurrence des chemins de fer multiplie sur nos grands fleuves. Eh bien! ce problème fait appel aux branches les plus élevées de l'analyse mathématique, et ce n'est qu'en s'y frayant des voies nouvelles que M. de St-Venant a pu lui donner une solution, encore imparfaite, mais déjà pleine d'intérêt pour les applications. Pour certains cas, il a reconnu que l'instinct des hommes pratiques, auquel on se fie parfois trop exclusivement, les avait complètement égarés sur la position des points où la rupture est à craindre, et les expériences suggérées par sa théorie lui ont donné une complète et *très pratique* confirmation.

Ainsi, Messieurs, c'est l'esprit de la science qui pénètre et vivifie partout aujourd'hui le corps de la civilisation matérielle. C'est lui qui féconde les capitaux et les tourne à toute main, aussi bien que la matière dont ils recèlent, sous une autre forme, les *forces* accumulées. Pour intervenir puissamment dans le mouvement, pour saisir les rênes du char et voler avec lui à de nouvelles conquêtes; pour lutter tout au moins avec honneur et profit dans l'arène où les peuples se disputent la palme de cette course, c'est le génie de la science qu'il faut d'abord conjurer et attacher à sa fortune.

Pour parler sans figure et sans trop anticiper sur l'avenir, appliquons-nous à perfectionner de jour en jour toutes les branches et tous les degrés de l'enseignement scientifique, à former, sous la direction de cette faculté, ici des professeurs parfaitement compétents, là des ingénieurs consommés dans leur art: infailliblement, la puissance matérielle de la nation canadienne grandira et avec elle tout ce qui en dépend, en fait de force intérieure et d'influence extérieure.

Est-il besoin de dire qu'en parlant ainsi je n'oublie ni n'atténue rien des anathèmes de l'Évangile contre l'amour vicieux des richesses? Je me souviens seulement d'une autre parole de l'Écriture qui constate la valeur de leur bon emploi: "*Melior est sapientia cum pecunia, et magis prodest videntibus solum.*" Entre les mains de la sagesse, l'argent même a bien son mérite, car il lui donne plus d'action sur les affaires de ce bas monde.

D'ailleurs, élevez le zèle et l'estime des études scientifiques, et l'honneur de la nation grandira en même temps que sa prospérité matérielle; car est-il aujourd'hui dans le monde civilisé un respect plus universel que celui qu'on décerne aux lumières de la science? Rome nous en montrait, il y a peu d'années, un exemple frappant et typique. Le flot montant de l'invasion italienne y submergeait l'une après l'autre toutes les maisons religieuses. Les moines, évincés sans bruit, cédaient la place aux soldats ou aux employés royaux. Un îlot cependant demeurait inexpugnable, et c'était l'observatoire du R. P. Secchi, cerné pourtant et réduit à l'état d'enclave, dans les bâtiments laïcisés du vieux Collège Romain. On avait bien fait au grand astronome des avances très insinuant pour qu'il conservât, au nom du nouveau gouvernement, cet observatoire monté par les deniers de Pie IX; mais, plus fidèle encore à l'honneur qu'à la science, l'illustre jésuite avait déclaré qu'il n'y resterait qu'au nom du pape. L'expulser, c'eût été se couvrir de honte aux yeux de l'univers éclairé. La souplesse italienne céda pour un temps, et la tour du P. Secchi demeura, jusqu'à sa mort, comme le dernier asile, sur la rive gauche du Tibre, des droits temporels de la Papauté.

Je ne sais, Messieurs, comment je vous ai déjà si longtemps parlé des sciences et n'ai guère fait encore que nommer les lettres, ou plutôt je le sais bien: c'est d'abord que je ne me sens aucune qualité pour en parler dignement; c'est aussi qu'il n'est point facile de parler de tant et de si grandes choses à la fois. Vous m'excuserez donc, et vous comprendrez ma pensée, si je me borne aujourd'hui à rapporter, en l'honneur des lettres, deux témoignages de savants. Je les ai recueillis, il y a peu d'années, dans une leçon d'ouverture de la faculté de Médecine de Paris, et le premier était rendu au nom des Facultés médicales de l'empire allemand ou peut-être seulement du royaume de Prusse. Elles avaient été consultées par le gouvernement au sujet de certaines pétitions relatives à leur enseignement: on demandait qu'un diplôme d'études classiques cessât d'être une condition nécessaire pour en ouvrir l'accès et qu'il pût être remplacé par un autre diplôme portant sur des études purement scientifiques. Les facultés consultées s'y opposèrent unanimement, persuadées qu'en abaissant la barrière des études classiques, elles abaisseraient fatalement le niveau de la profession savante au recrutement de laquelle elles ont charge de présider.

Le second témoignage est du célèbre Liébig, si populaire dans l'économie domestique des Deux Mondes, mais non moins célèbre

dans les Académies savantes, et dont le laboratoire était une école et une pépinière de chimistes, aussi bien qu'un champ de recherches et de découvertes utiles. Liébig, à ses débuts, avait donc imaginé, comme les pétitionnaires de Berlin, que les études littéraires étaient un ornement de luxe pour des hommes voués à une carrière toute scientifique, et qu'elles pourraient être avantageusement remplacées par les précoces études de physique et de chimie des écoles professionnelles ; l'expérience pourtant l'avait converti. J'ai observé, disait-il, que les élèves venus de ces dernières écoles l'emportaient, la première année, sur les jeunes humanistes, par une certaine somme de notions positives acquises ; cependant, ils étaient rejoints dès la seconde année, et à partir de la troisième distancés à tout jamais.

Voilà, Messieurs, le phénomène, le fait d'observation ; nos chers collègues de la section des Lettres nous aideront, je l'espère, un jour à en trouver la théorie.

J'ai déjà trop abusé de votre attention, et ne pourrai plus qu'effleurer aujourd'hui la seconde et la plus noble partie de la mission de cette faculté ; car si la voix des Souverains Pontifes, celle de Pie IX autrefois et, d'une manière plus pressante, celle de Léon XIII, nous exhortent au zèle des fortes études scientifiques et littéraires, ce n'est point seulement ni principalement à cause de l'honneur ou de l'influence qu'elles peuvent attirer dans le monde à la société catholique ; c'est surtout à cause de services plus directs, plus urgents, que nos universités sont appelées à rendre à la cause de la foi et du salut des âmes.

L'homme, qui a toujours dû travailler sur la terre, a toujours aussi dû s'y garder, s'y défendre ; et de même que son plus essentiel travail est celui qu'il fait sur lui-même, le principal danger dont il ait à se défendre est aussi l'entraînement de son propre esprit. Le mouvement caractéristique de l'esprit du siècle étant un mouvement scientifique, les abus et les perversions de la science, le scepticisme et le matérialisme, à tous leurs degrés, sous toutes leurs formes, sont aussi le mal caractéristique auquel l'Église doit apporter aujourd'hui des remèdes appropriés. Elle a vu l'un des plus spéciaux dans le travail philosophique de ses universités. A elles de faire justice des sophismes et des illusions de la fausse science ; à elle aussi de mettre en une lumière toujours plus vive les harmonies profondes et multiples de la science vraie avec les enseignements de la foi. Léon Treize veut même que l'antique philosophie chrétienne, dont il a tant rehaussé le culte, travaille à rajeunir ses formes pour les mieux adapter à ce qu'il y a de légitime dans le tour d'esprit du

siècle présent, et nous avons pu lire, il y a peu de jours, la remarquable direction qu'il donnait en ce sens à la future université catholique des États-Unis.

En France, il y a une douzaine d'années, quand un mouvement généreux s'élevait en faveur des universités catholiques, quelques esprits superficiels pensaient le discréditer par une raillerie : " Nous allons donc avoir maintenant une géométrie catholique, une chimie catholique, une géologie catholique " !

On aurait pu leur répondre que si toutes ces sciences concourent plus que jamais au bien temporel des nations, il est très juste et très opportun que les catholiques s'y livrent et s'y distinguent ; comme les moines se livraient au défrichement de la terre, et les ordres de chevalerie à la guerre sainte, quand c'étaient là les services les plus pressants à rendre à la république chrétienne.

Mais il y a plus et mieux à dire.

Les sciences mathématiques et physiques, les sciences naturelles mêmes, enfermées dans leur propre sphère, peuvent, à la vérité, être enseignées par des incroyants comme par des croyants d'une manière non seulement très compétente mais inoffensive. Il est même souvent très prudent aux croyants qui les enseignent, et qui ne sont point d'ailleurs philosophes ni théologiens, de se renfermer dans les limites de la science proprement dite. Ils font ce qui vaut mieux encore que l'apologie scientifique ; ils font de l'apologie pratique ; car leurs élèves, en jetant les yeux sur leur vie, que je suppose en parfait accord avec l'esprit et les préceptes de l'Église, voient, mieux que par tous les raisonnements, comment on peut être tout ensemble homme de science et homme de foi.

Néanmoins, il reste toujours à satisfaire certains besoins intellectuels relatifs aux rapports des sciences particulières avec la science totale dont la doctrine catholique est le couronnement lumineux, et c'est une œuvre à laquelle aucun milieu n'est plus propice que celui des universités catholiques. Elles ne donnent pas seulement à l'enseignement des sciences profanes une *garantie* d'innocuité qui lui manque ailleurs ; elles ne montrent pas seulement dans la personne de leurs professeurs l'union pratique de la science et de la foi : mais elles aspirent à en montrer aussi la synthèse dans l'ordre spéculatif. J'oserais presque dire que la faculté des Arts, telle que vous l'avez comprise, est devenue à ce point de vue, dans le milieu universitaire un centre privilégié entre tous, à cause des liens multipliés et intimes qui la rattachent à chacune de ses sœurs aînées ; car d'un côté par le droit naturel



et l'économie politique, elle se relie à la faculté de Droit, d'un autre par les sciences physiques et naturelles, à la faculté de Médecine, en haut par la philosophie, l'apologétique, l'histoire de l'Église, à la Sacrée théologie qui lui laisse presque oublier qu'elle était née sa servante.

J'ai lu que dans les plus anciennes réunions universitaires, la faculté des Arts se tenait assise à terre en signe de sa vocation subalterne. Elle a été bien haut relevée de cette humble position, et nous devons, je crois, prier le ciel qu'il la préserve de l'orgueil.

A propos des rapports entre les diverses sciences humaines et la science révélée, je n'ai pas à revenir sur la raison d'être d'une apologétique formelle de la foi : vous l'avez déjà entendu exposer par le jeune et éloquent théologien auquel est dévolu l'honneur de la représenter parmi nous. <sup>1</sup>

Mais je ne puis me dispenser d'indiquer en quelques mots un autre genre de défense digne aussi de notre zèle, et vous me permettrez de les emprunter à un philosophe catholique auquel je dois une reconnaissance filiale, esprit initiateur, âme naïve et toujours jeune, intelligence cultivée dans les sens les plus divers, capable de toute rigueur dialectique, de toute précision mathématique, mais sachant s'en affranchir à propos pour ouvrir aux autres esprits des vues larges et profondes. Or voici ce qu'il écrivait :

“ Ne voyez-vous pas que la foi est chassée de l'esprit des demi-savants et même des ignorants par le préjugé séculaire que la philosophie et la raison sont contraires à la foi ?

“ Travaillez donc à les réunir et vous travaillerez au salut du siècle. Pour arriver à ce grand but, travaillez *la science comparée*. Ceci demande explication.

“ Travailler la science comparée c'est prendre pour devise dans vos études cette parole de Leibniz : “ Il y a de l'harmonie, de la métaphysique, de la géométrie, de la morale, partout. ” C'est ajouter encore à cette immense et profonde parole deux mots que Leibniz ne désavouera pas et dire : “ Il y a de l'harmonie, de la métaphysique, de la théologie, de la physique, de la géométrie, de la morale, partout. ” C'est y ajouter encore une autre parole que nous citons sans cesse, et que nous voudrions pouvoir écrire partout en lettres d'or et que voici : “ Il faut savoir qu'il y a trois sortes de sciences : la première est purement humaine ; la seconde, divine simplement ; la troisième

1. M. l'abbé P.-N. Bruchési, professeur d'apologétique chrétienne.

“ est humaine et divine tout ensemble : c'est proprement la  
 “ vraie science des chrétiens. ”

Cette dernière parole est empruntée par l'auteur des *Sources* à M. Olier, qui ne fut pas seulement le fondateur de St-Sulpice, mais pour une grande part aussi, celui de Montréal. Vous comprendrez donc que ce soit avec joie bien qu'avec confusion, qu'un fils de M. Olier se voie appelé à lui donner quelques développements, si chétifs qu'ils doivent être, dans l'Université catholique de cette grande et religieuse cité.

Au reste, s'il y a quelque part un peu de tout, n'est-ce pas dans notre jeune et chère faculté des Arts ?

De tout ce qui précède, Messieurs, ce qui résulte le plus prochainement c'est qu'à notre entreprise commune il faut du travail, beaucoup de travail.

Quand nous ferions abstraction de tout autre point de vue, quelles perspectives de travail nous seraient ouvertes par la seule fin pédagogique de cette université ! Prenons, si vous le voulez, comme simple terme de comparaison, ce qui se fait en France pour la préparation des professeurs de l'enseignement secondaire. J'ai trouvé ici même, dans une statistique relative à l'exposition de 1878, que durant les dix années précédentes le nombre des Licenciés reçus dans nos Facultés approchait de 1300 pour les lettres et dépassait 1100 pour les sciences, soit une moyenne annuelle d'environ 240 gradués de l'ordre de ceux que nous appellerions ici Maîtres ès Arts. D'après le mouvement qui s'est produit dans ces dernières années il me paraît probable, sans avoir les chiffres en main, que cette moyenne a bien dû doubler ; en tout cas, les professeurs des collèges ecclésiastiques y sont entrés pour une proportion très respectable, grâce précisément au travail de nos universités catholiques. Je pourrais citer tel collège où les professeurs des moindres classes elles-mêmes sont pourvus de ce grade, dont l'obtention suppose communément, à la suite d'un Baccalauréat assez chèrement acheté, deux bonnes années d'études spéciales et de travail opiniâtre.

La formation des ingénieurs de l'Etat n'est point une œuvre moins laborieuse ni moins bien concertée. Ce sont des programmes élaborés en détail par des commissions composées des hommes les plus éminents ; ce sont des examens continuels et des épreuves de tout genre, dont chacune est l'objet d'une appréciation numérique et dont l'ensemble représente le plus sérieux contrôle de l'instruction des candidats.

Je n'ai nulle prétention, Messieurs, de dire dans quelle mesure il sera sage ici de s'inspirer de tous ces exemples. Je suis très

convaincu d'avance que toutes les questions de ce genre veulent en chaque lieu être étudiées individuellement, sur le vivant, et non point dans l'abstrait à la manière des utopistes. Je n'en parle que pour nous exhorter tous ensemble à *ce labor improbus* qui triomphe de tous les obstacles.

La cause est assez belle pour convier toutes les bonnes volontés à des efforts unanimes, car dans l'enseignement universitaire il faut surtout voir son influence sur tous les degrés de l'éducation nationale et catholique. Le siècle de la lutte sanglante contre la nation encore sauvage et les armées ennemies s'est depuis longtemps éloigné de ces heureux pays. Le siècle des revendications légales s'est clos à son tour. Et quelle nation pourrait maintenant donner au monde un plus beau spectacle d'union dans la foi et le travail d'émulation pacifique et sans reproche possible, pour développer toutes les ressources du patrimoine temporel et spirituel dont elle se voit investie par les faveurs choisies de la divine Providence? Nous espérons y travailler, Messieurs, sous votre conduite et votre bénédiction, avec simplicité, courage et confiance en Dieu, même, s'il lui plaît, avec ce dévouement joyeux, cette gaieté vaillante que nous avons trouvée dans l'héritage de nos pères et qui les a rendus plus forts. Si notre jeune faculté devait avoir sa bannière et s'il y fallait inscrire une devise, je souhaiterais qu'elle recueillit celle que l'Europe catholique acclamait il y a vingt ans sur l'étendard de vos zouaves: "Aime Dieu et va ton chemin".

P. DE FOVILLE,

*Prêtre de Saint-Sulpice,*

*Doyen de la faculté des Arts, U. L. M.*

---

# LA BATAILLE DE CARILLON.

---

Le dix-huitième siècle était à son déclin. La France, gouvernée par des athées incapables, était depuis longtemps déchuë du rang élevé où l'avaient fait monter les grands génies du siècle précédent. Elle faisait la guerre sans gloire et la paix sans honneur. Au lieu de dicter des lois à l'Europe, elle s'habituaît à en recevoir; au lieu de gagner des provinces, elle perdait des empires; au lieu de dominer l'Allemagne, elle était devenue l'instrument de l'Autriche et le jouet de la Prusse; au lieu de tenir l'Angleterre en échec, elle lui livrait l'Amérique et l'Asie avec la plus magnifique imprévoyance. Tel de ses généraux s'appelait Soubise; tel de ses ministres Choiseul ou Maurepas; tel de ses magistrats Maupeou. Son roi, selon la forte expression de Lacordaire, s'appelait Sardanapale, et l'arbitre de ses destinées avait nom Antoinette Poisson d'Étiolles, marquise de Pompadour.

On organisait des petits soupers délicats et licencieux, on se ruinait pour des actrices, on bâtissait des petites maisons, M. de Bernis tournait des madrigaux, M. de Florian roucoulait des idylles, M. de Saint-Lambert soupirait des élégies. C'était charmant.

Seulement il y avait un point noir à cet horizon, une ombre à ce tableau. Pitt et Frédéric de Prusse ennuyaient parfois le gouvernement et la cour. Il arrivait souvent des camps et d'outre-mer de fâcheuses nouvelles: une armée française avait été battue honteusement à Rosbach, une flotte française avait été détruite en vue de l'île d'Aix, Pondichéry était tombé sous les coups de la compagnie anglaise, Louisbourg avait capitulé devant Boscawen.

Ces bruits de désastres étaient vraiment importuns, et troublaient les plaisirs du roi vivant qui avait dit un jour: Après moi le déluge. Et si quelque vaillant officier, de retour d'Amérique, osait déplorer tout haut l'indifférence de l'ancienne France pour la nouvelle:

Les lâches courtisans à cet hôte nouveau  
Qui parlait de nos gens, de gloire, de batailles,  
D'enfants abandonnés, des nobles sentiments  
Que notre cœur bénit et que le ciel protège,  
Demandaient, en riant de ces tristes accents,  
Ce qu'importaient au roi quelques arpents de neige ? !

Où était donc la France? Qu'était devenue la nation de Clovis, de Charlemagne et de St Louis? Qu'étaient devenus sa valeur antique, cette gloire vieille de dix siècles, et ce victorieux prestige qui avaient fait autrefois du royaume des lys la plus grande et la plus redoutée des nations de la terre? Tout cela était-il éclipié, évanoui, disparu sans retour? Tout l'héroïsme des grands siècles était-il mort dans l'atmosphère empoisonnée des boudoirs, et sous le sarcasme glacé des sophistes? Non, non, gardons-nous de le croire. Détournons nos regards de Versailles et du Parc-aux-Cerfs, de Soubise et de Choiseul, de la Pompadour et de Voltaire. Oublions Rosbach et Crevelt, oublions le drapeau français humilié par Frédéric, oublions les turpitudes et les intrigues de cette cour dégénérée.

Voici une autre scène et une autre France.

Voyez-vous, sur ces hauteurs pittoresques, ce noble drapeau qui flotte fièrement dans les airs, pendant qu'une poignée de héros transportés par l'ivresse de la victoire le salue de ses acclamations délirantes? Voyez-vous ce général couvert de poussière, et de gloire, qui contemple de son oeil d'aigle la déroute honteuse d'innombrables bataillons ennemis? Entendez-vous les échos de ce lac majestueux qui font monter vers le ciel toute cette rumeur glorieuse? Ah! je reconnais les blanches couleurs de France, je distingue les lys; c'est une armée française, c'est le drapeau français, c'est une victoire française. La gloire de la France n'est pas morte; et les noms de Montcalm et de Carillon s'inscrivent en lettres immortelles dans ses fastes militaires.

Je voudrais faire revivre, dans les quelques pages qui vont suivre, ce grandiose et sublime épisode de notre histoire. Je voudrais le reconstruire de toutes pièces, dans tous ses détails, et le faire surgir aux yeux des lecteurs du CANADA-FRANÇAIS plein de réalité et de vérité, tel qu'il s'est déroulé devant ses acteurs historiques.

Nos historiens ont écrit de belles pages sur la grande journée où s'immortalisa Montcalm. Mais leur cadre ne comportait pas cette précision,—cette minutie, disons le mot,—qui est à sa place dans une étude monographique.

Au printemps de 1758, la situation de la Nouvelle-France était d'une menaçante gravité. La guerre de Sept-Ans entraînait dans sa période aiguë. Depuis deux années la colonie soutenait le choc d'ennemis dix fois supérieurs en nombre, en armement, en ressources de toute sorte. Les campagnes précédentes avaient été glorieuses mais épuisantes. Oswego et William-Henry avaient humilié l'orgueil de Londres et de Boston. Mais la disette et le

pécuniaire rongeaient le Canada comme deux chancre mortels, la France restait sourde aux appels partis de Québec, et trois invasions plus formidables que toutes celles du passé, menaçaient la colonie sur ses trois points les plus vitaux : Louisbourg, le fort Duquesne et Carillon.

L'amiral Boscawen, avec une flotte de vingt vaisseaux de ligne et de dix-huit frégates, portant une armée de quatorze mille soldats commandés par le général Amherst, devait faire le siège de Louisbourg. Du côté de l'Ohio, un corps de six mille hommes, sous les ordres du général Forbes, était chargé de prendre le fort Duquesne. Enfin, Abercromby, à la tête de quinze mille quatre cents hommes, se portait sur Carillon.

C'était à ce dernier endroit qu'il importait surtout de conjurer l'orage. Louisbourg et le fort Duquesne étaient des postes de conséquence ; mais leur chute ne faisait pas courir à la colonie un danger immédiat, tandis que Carillon était la clef du lac Champlain, de la rivière Richelieu, de Montréal.

Au commencement de juin 1758, pendant que le général Amherst et l'amiral Boscawen ouvraient le feu contre les murs chancelants de Louisbourg, que le brigadier général Forbes organisait lentement et péniblement l'armée destinée à conquérir le fort Duquesne, Montcalm et Vaudreuil préparaient à Montréal la défense du lac Champlain.

Montcalm insistait pour réunir autour du fort Carillon toutes les forces disponibles. Suivant lui, c'était de ce côté qu'allait fondre l'orage. Son instinct militaire ne le trompait pas. Au moment même où le général et le gouverneur français discutaient le plan de campagne, Abercromby assemblait une armée formidable sur la rive sud du lac George, auprès des ruines de William-Henry détruit par Montcalm l'année précédente.

Mais Vaudreuil ne croyait pas à l'imminence du péril, et caressait le projet de détourner le danger qui menaçait Carillon, en faisant une diversion du côté de la rivière Mohawk. Cette expédition aurait été dirigée par Lévis, avec 1600 hommes, dont 400 des meilleures troupes, pris dans les bataillons de la Sarre, du Royal-Roussillon, et de Béarn, et formant six piquets de 64 soldats, chacun avec doubles officiers.

Montcalm combattit en vain cette division des forces, qu'il jugeait, avec raison, désastreuse. Cependant il dut se ranger à l'avis de Vaudreuil. C'était environ deux mille hommes de moins pour défendre la route du lac Champlain.

Bourlamaque fut envoyé en avant afin d'organiser l'armée, et de prendre le commandement à Carillon. En même temps on

commença à diriger les troupes régulières sur cet endroit. Le 7 juin, le bataillon de Languedoc partit par la voie du Saint-Laurent. Le 12, ce fut le tour de Guyenne; le 15, de Royal-Roussillon; le 17, de la Sarre; et, le 20, de Béarn.<sup>1</sup> Le bataillon de Berry était déjà en garnison à Carillon. Enfin, le 24 juin, jour de la Saint-Jean-Baptiste, Montcalm lui-même quitta Montréal, où resta M. de Vaudreuil avec Lévis, pour organiser son expédition de la rivière Mohawk.

Le 30, Montcalm arrivait à Carillon. Il amenait avec lui le sieur Pontleroy, capitaine du corps royal et ingénieur en chef de la Nouvelle-France, et le sieur Desandrouins, aussi capitaine du corps royal et ingénieur à la suite des troupes de terre. Les forces à la tête desquelles il se trouvait alors n'étaient rien moins qu'imposantes: " J'avais, dit-il, le 30, jour de mon arrivée au camp de Carillon, 2,970 hommes de nos troupes, ce que l'on ne croira pas, 16 sauvages seulement (il y en a 800 domiciliés dans la colonie), 35 canadiens, 37 hommes de la marine."<sup>2</sup> A ce moment Abercromby avait sous la main une armée de six mille trois cent soixante-sept réguliers et de neuf mille trente-quatre provinciaux.

Depuis le commencement de juin, la route d'Albany au lac George, appelé Saint-Sacrement par les Français, constamment sillonnée de détachements, de convois, de régiments, avait offert le spectacle le plus animé et le plus pittoresque. Tour à tour les rives de l'Hudson avaient vu passer et se refléter dans les ondes cristallines de la rivière: les éclaireurs de la Nouvelle-Angleterre, habillés en bûcherons, armés d'un fusil et d'une hachette, une corne à poudre sous le bras droit, un sac de cuir pour les balles suspendu à leur ceinture; les uniformes bleus des régiments provinciaux du Massachusetts, du Connecticut, de New-York, du New-Jersey et du Rhode-Island; puis les régiments anglais, au costume rouge éclatant, le 55<sup>me</sup> commandé par lord Howe, le Royal-Américain, le 27<sup>me</sup>, le 44<sup>me</sup>, le 46<sup>me</sup>, et le 80<sup>me</sup> d'infanterie; enfin le 42<sup>me</sup> écossais, composé de montagnards géants, soldats superbes, jambes nues, drapés dans leur costume original, et commandés par le major Duncan Campbell d'Inverawe. Albany avait successivement acclamé au passage ces troupes magnifiques, orgueil de la métropole et des provinces, qui s'en allaient, tout le monde en était convaincu, triom-

1. *Mémoires de Pouchot, sur la dernière guerre de l'Amérique*, Yverdon, 1781. 3 vols in-12.

2. *Lettre de Montcalm au maréchal de Belle-Isle, 12 juillet 1758.*

plier au pas de course, écraser Montcalm et frapper d'un coup mortel la domination française en Amérique.

Le 30 juin, jour où Montcalm arrivait à Carillon, l'armée anglaise était toute réunie autour des ruines de William-Henry. C'était le plus beau et le plus formidable corps de troupes que l'Amérique eût encore vu.

Bourlamaque, par ses éclaireurs et le récit de quelques prisonniers, était au courant de ce puissant armement, et son premier soin fut d'en informer Montcalm. Celui-ci saisit d'un coup d'œil l'effroyable danger de la situation. Les informations obtenues exagéraient encore le nombre des ennemis, et le général pensa avoir à combattre 20,000 hommes avec moins de 3,000. Immédiatement il dépêcha plusieurs courriers à Montréal pour informer le marquis de Vaudreuil, et le conjurer d'envoyer tous les renforts disponibles.

La position de l'armée française était effrayante. On ne se la figure pas généralement telle qu'elle était. Carillon (Ticonderoga, disaient les Anglais, et Cheonderoga d'après les sauvages) était un petit fort peu redoutable situé à la tête du lac Champlain, lequel à cet endroit portait le nom de rivière St-Frédéric, et recevait la décharge d'un autre lac, plus au sud, le lac St-Sacrement, ou lac George. Cette décharge s'appelait rivière à la Chute, parce que, étant de niveau plus élevé, le lac George descendait au lac Champlain par une cascade. Le fort était construit sur une pointe de terre, au confluent de la rivière à la Chute et de cette partie du lac Champlain qu'on appelait rivière St-Frédéric, parce qu'elle conduisait au fort de ce nom, situé à cinq lieues plus haut que Ticonderoga. Pour éviter la confusion, au lieu de la *rivière St-Frédéric*, je dirai toujours le *lac Champlain*, dans les pages qui vont suivre.

La péninsule de Carillon consiste en un plateau rocheux, bordé de terrains bas qui côtoient, à gauche, le lac Champlain, à droite, la rivière à la Chute. Le fort s'élevait à l'extrémité de la péninsule, dont la pointe, d'après le plan que j'ai sous les yeux, regardait le sud-est. Par une anomalie peu militaire, il n'occupait pas le point le plus élevé du plateau : à l'ouest, en avant du fort, le terrain, après une légère déclivité, remonte graduellement et atteint sa plus grande hauteur, à un demi-mille de la place, environ ; puis il s'abaisse encore, de sorte que le plateau est couronné d'une crête qui le traverse entièrement, entre les deux pentes très raides conduisant aux terrains bas. <sup>1</sup>

1. " La plupart des forts du Canada étaient mal construits et mal situés : ils étaient dominés par les hauteurs voisines ; les murs n'avaient que deux pieds



Ainsi donc la situation pouvait se résumer comme suit. Montcalm était à Carillon, sous les murs d'un fort délabré, avec environ trois mille hommes. Devant lui, la rivière à la Chute, longue d'environ quatre milles, descendait du lac George, en serpentant, et bondissant sur ses rapides écumeux. Là-bas le lac George lui-même, long de 36 milles, étendait sa nappe brillante jusqu'aux ruines de William-Henry, où se dressaient les tentes d'Abercromby et de ses quinze mille soldats. Le général anglais avait de l'artillerie, une flotte nombreuse, et, d'un moment à l'autre, toute cette puissante armée pouvait fondre sur Montcalm et sa poignée de braves.

L'heure était grosse de péril. Une défaite, c'était l'ennemi maître du lac Champlain, et s'élançant par la rivière Richelieu jusqu'à Montréal, au cœur même de la colonie.

Mais le génie de Montcalm est à la hauteur du danger. Il envoie courrier sur courrier à M. de Vaudreuil, afin de hâter l'arrivée des renforts commandés par Lévis. En même temps il choisit d'un coup d'œil sûr l'endroit où devra se livrer la bataille prochaine. C'est sur les hauteurs de Carillon que se décidera la campagne. <sup>1</sup>

Mais il faut fortifier la position par des retranchements, il faut laisser arriver les renforts. Tout cela demande du temps, et les quinze mille hommes d'Abercromby peuvent paraître à chaque minute devant Ticonderoga. Montcalm se décide alors pour une manœuvre hardie. Au lieu de rester sur la défensive, il va prendre l'offensive, du moins en apparence.

La rivière à la Chute n'est navigable que jusqu'à deux milles de la pointe du fort. Là son cours est barré par une chute d'une certaine hauteur, au-dessus de laquelle se succèdent une série de rapides. Les Français avaient bâti en cet endroit un moulin à scie. Au pied de la cascade il y avait un pont qui faisait communiquer la rive gauche avec la rive droite. A partir de ce pont, une route militaire d'un mille et demi environ, tracée par nos troupes l'année précédente, allait rejoindre la rivière en haut des rapides, au Portage, où ses eaux redeviennent navi-

piers d'épaisseur, sans terre-plein, ni fossés, ni chemin couvert." (*Note de M. Dussieux*)—"Voilà ce qu'on appelle un fort dans ce pays-ci, suffisant, à la vérité, lorsqu'on ne faisait la guerre que contre des sauvages ou des partis sans artillerie ; aujourd'hui les nombreuses forces des Anglais et leur artillerie doivent changer le système de la guerre et par conséquent la défense des frontières." (*Lettre de M. de Pontleroy au ministre de la guerre, du 28 octobre 1758.*)

1. *Relation de la victoire remportée sur les Anglais, le 8 juillet 1758.* (Dépôt de la guerre.)

gables jusqu'au lac George, distance d'un mille à peu près. Un autre pont reliait également les deux rives, au Portage.

Le 1er juillet, Montcalm, laissant à Carillon le second bataillon de Berry, commandé par M. de Trécesson, va établir son camp à la Chute, au moulin à scie. Il poste le bataillon de Royal-Roussillon et le troisième de Berry à la droite de la rivière, et les bataillons de la Sarre et de Languedoc à la gauche. En même temps, il fait occuper la tête du Portage, un mille et demi en avant, par les bataillons de la Reine, de Béarn et de Guyenne, aux ordres du colonel Bourlamaque. " Cette manœuvre audacieuse, qui présentait l'apparence de forces plus considérables que celles que nous avons, a retardé de quelques jours les mouvements des ennemis," lisons-nous dans le document déjà cité. " Suivant le rapport des prisonniers, leur premier projet avait été d'établir au Portage, sous les ordres de mylord Howe, une tête, que le corps de l'armée n'aurait suivie que quelques jours après ; notre mouvement en avant les détermina à faire marcher l'armée tout entière, ce qui a retardé leur opération jusqu'au 5. " <sup>1</sup>

" Du 1er au 4 on envoya beaucoup de petits partis à la guerre pour avoir des nouvelles de l'ennemi ; et comme on n'avait point de sauvages, on forma deux compagnies de volontaires, tirées dans le corps des troupes de terre, dont le commandement fut donné au sieur Bernard, capitaine au régiment de Béarn, et au sieur Duprat, capitaine au régiment de la Sarre."

Le 4 juillet, le marquis de Montcalm résolut d'envoyer un détachement à la découverte, jusque sur le lac George. Il confia 130 volontaires au sieur de Langis-Montégron, enseigne des troupes de la colonie, d'une grande réputation, et demanda pour l'accompagner des officiers de bonne volonté, les prévenant qu'ils seraient tous sous les ordres de M. de Langis, de quelque grade qu'ils fussent. La mission était périlleuse ; tous les officiers demandèrent à marcher, et Montcalm fut obligé d'en fixer le nombre à un officier par bataillon. Le 4 au soir, cette troupe d'élite s'embarquait en bateau sur le lac George.

On peut se figurer l'anxiété cruelle qui étreignait le cœur de Montcalm, durant ces journées écrasantes, et ces nuits sans sommeil. Il était arrivé à l'heure la plus critique de son existence. Le sort de tout un pays était entre ses mains. Là-bas, derrière les flots purs de ce lac romantique que scrutaient ses regards ardents, que lui préparait cet armement redoutable lancé

1. *Relation de la victoire remportée sur les Anglais. Id.*

contre lui, tenant chevaleresque des deux Frances, par l'Angleterre et l'Amérique? La gloire, ou la honte? La victoire, ou la mort? Le dénouement de ce terrible problème était proche.

La journée du 5 était presque écoulée, et l'on n'avait encore aucune nouvelle du détachement de M. de Langis. Au camp de Bourlamaque, tous les yeux étaient fixés sur une montagne d'où la vue découvrait une grande étendue du lac. On avait posté là un officier chargé de donner l'éveil aussitôt qu'il apercevrait l'ennemi. Le soleil déclinait à l'horizon, et l'on pouvait croire que la journée se passerait sans incidents, quand, vers quatre heures et demie, on vit soudain un drapeau blanc se lever et s'abaisser, et l'on entendit tirer un coup de fusil du haut de ce sommet. C'était le signal convenu. Quelques instants après arrivait le détachement de Langis. Il rapportait qu'après s'être avancé à une journée sur le lac, il avait rencontré l'avant-garde anglaise conduite par le général Bradstreet et le major Rogers.

Aussitôt Montcalm ordonna que les troupes prissent les armes, passassent la nuit au bivouac, et qu'on déblayât les équipages. Bourlamaque dépêcha trois piquets sur les bords du lac, pour éclairer le débarquement des ennemis. Enfin le sieur de Langis et M. de Trépézée, avec trois cents hommes environ, furent envoyés pour occuper la Montagne-Pelée, à l'ouest du lac. Ce détachement avait instruction de faire sa retraite sur Carillon par la rive gauche de la rivière à la Chute, tandis que Bourlamaque ferait la sienne par la rive droite.

Quels avaient été les mouvements de l'armée anglaise? Comme nous l'avons vu, à la fin de juin elle était campée autour des ruines de William-Henry. Les rives du lac, le pied des montagnes et la plaine disparaissaient sous les tentes innombrables des quinze mille hommes d'Abercromby.

Ce général était le chef nominal de l'expédition; mais lord Howe en était l'âme. Abercromby devait sa nomination à la faveur de lord Bute, collègue de Pitt. "C'est un homme pesant," écrivait Wolfe à son père.<sup>1</sup> "C'est un gentilhomme âgé (*an aged gentleman*), infirme de corps et d'esprit", écrivait, de son côté, un jeune troupier de 17 ans, William Parkman, qui, enrôlé dans les milices du Massachusetts, tenait un petit journal des incidents de chaque jour.<sup>2</sup> Dans l'esprit de Pitt, lord Howe devait avoir le commandement véritable. Ce jeune seigneur de

1. *Wolfe à son père, Vie du major général Wolfe*, par Robert Wright, Londres 1865, pp. 626 8vo.

2. *Montcalm et Wolfe*, par F. Parkman, vol. II, 89.

trente-quatre ans était déjà l'une des plus grandes figures de toutes les armées britanniques. Il avait le cœur d'un soldat et le génie d'un capitaine. Austère pour lui-même, frugal, ferme sur l'article de la discipline, et cependant sympathique et généreux, il était adoré des troupes. "Caractère antique, parfait modèle de vertu guerrière", disait de lui William Pitt, le grand Chatham; tandis que son digne émule, James Wolfe, l'appelait "le plus noble anglais de mon époque, et le meilleur soldat de l'armée anglaise." Pas un des milliers d'hommes assemblés sur les bords du lac George, qui ne fût convaincu que lord Howe portait sous son large front et dans son œil d'aigle le succès de la campagne.

On était rendu au 4 juillet. Tous les contingents étaient arrivés, toute la flottille était prête. Il était temps de marcher en avant. Le soir de ce jour, on mit à bord les bagages, les magasins, les munitions, etc.

Les premiers rayons du soleil levant, radieux soleil de juillet, virent, le lendemain matin, un admirable spectacle. Au point du jour, toute l'armée anglaise s'était embarquée sur 900 bateaux, 135 chaloupes, sans compter un grand nombre de radeaux pour transporter l'artillerie.<sup>1</sup> Elle s'avancait majestueusement, dans un ordre parfait, les réguliers au centre, les provinciaux sur les flanes. Le ciel était pur et brillait des feux du jour naissant; mille drapeaux flottaient au souffle de la brise, en mariant leurs couleurs; les fanfares des régiments éveillaient les échos des monts et des forêts prochaines. À droite, à gauche, de mystérieuses solitudes; en arrière, la jeune patrie coloniale dont le cœur battait au milieu de cette armée magnifique; en avant, les flots bleus du lac poétique, merveilleux diamant de la Nouvelle-Angleterre; et là-bas, à l'horizon, un vaillant ennemi à terrasser, le triomphe, la gloire et la conquête. Cette scène incomparable, ce tableau pittoresque et brillant, sont restés gravés dans la mémoire des Anglo-Américains,<sup>2</sup> d'autant plus profondément sans doute qu'ils offrent un plus lugubre contraste avec la scène et le tableau dont furent témoins les mêmes lieux, trois jours plus tard.

À cinq heures de l'après-midi, la flottille atteignit un endroit appelé par les Anglais *Sabbath-Day Point*, à vingt-cinq milles de William-Henry. Quelques bateaux avaient donné la chasse aux

1. *Abercomby to Pitt*, 12 juillet 1758.

2. Pour qu'on ne m'accuse pas de fantaisie, voir Bancroft, *History of the United States*; Fenimore Cooper, *Satanstoe*; Parkman, *Montcalm and Wolfe*; le *Journal* du major Rogers, etc.

embarcations de Langis. C'était précisément l'instant où l'armée française prenait l'éveil, se formait en bivouac et déblayait les équipages.

Les ennemis restèrent à la Pointe-du-Sabbat jusqu'à onze heures du soir environ, pour attendre les radeaux de l'artillerie plus lourds et moins rapides. Ils poursuivirent alors leur route, et, le lendemain matin, à l'aurore, ils touchèrent au lieu de débarquement, sur la rive gauche, à la tête de la rivière à la Chute.

Du haut de la Montagne-Pelée, de Langis et Trépézée surveillaient les mouvements de l'armée anglaise, tandis que les trois piquets détachés en tirailleurs par Bourlamaque s'échelonnaient sur la rive.

Les bataillons français avaient passé sous les armes cette nuit du 5 au 6. Le 6, à quatre heures du matin, l'arrivée des berges anglaises à la rivière à la Chute étant signalée, Montcalm envoya aussitôt ordre au sieur de Pontleroy, resté à Carillon, d'abandonner tous autres travaux, pour tracer des retranchements et abatis sur le terrain déterminé le 1er du mois; au sieur de Trécession, d'y faire travailler le second bataillon de Berry avec les drapeaux; et à 200 hommes des troupes de la colonie arrivés la veille, de venir le rejoindre sur les hauteurs de la Chute. <sup>1</sup>

Vers neuf heures, les Anglais commencèrent leur débarquement. Les trois piquets placés en poste avancé à cet endroit, sous le commandement de M. de Germain, trop faibles pour inquiéter sérieusement cette manœuvre, ouvrirent un feu de tirailleurs contre les premières troupes ennemies, et se replièrent sur Bourlamaque, qui, faisant rompre derrière lui le pont du Portage, fit sa retraite avec ses trois bataillons, et s'en alla rejoindre Montcalm à la Chute, en passant par le chemin militaire. Là, les cinq bataillons réunis, Berry, Béarn, Royal-Roussillon, Guyenne, la Reine, traversèrent la rivière au pied de la Chute, rompirent le second pont et vinrent se ranger en bataille, avec La Sarre et Languedoc, sur les hauteurs de la rive gauche, à deux milles du fort, environ.

Pendant ce temps, l'armée anglaise achevait son débarquement, et ses chefs décidèrent de marcher sur Carillon, par la rive gauche, vu que les ponts étaient détruits. A midi, tous les diffé-

1. *Relation de la victoire* etc., déjà citée. — Nous touchons ici à la question des renforts. Il en sera parlé plus loin : disons seulement que, du 1er au 6 juillet, Montcalm n'avait reçu que quatre cents soldats de troupes de la marine ou canadiens. Le 6, ni Lévis, ni le détachement de réguliers destiné à l'expédition de la rivière Mohawk, n'étaient arrivés.

rents corps étaient à terre, et l'armée s'ébranla. Il y avait d'abord une plaine couverte d'une épaisse forêt qui s'étendait vers le nord-ouest jusqu'à des montagnes, derrière lesquelles un ruisseau, appelé le ruisseau à la Truite, coulait dans la direction de la rivière à la Chute. Les troupes s'engagèrent sous la sombre ramure en quatre colonnes, laissant au lieu du débarquement toute l'artillerie, les provisions et les bagages trop lourds.<sup>1</sup> Rogers, avec les régiments provinciaux de Fitch et Lyman, servait d'avant-garde.

La forêt était presque impénétrable ; impossible de rien voir à quelques verges de distance. Les fondrières, les troncs d'arbres renversés, les obstructions de tous genres, arrêtaient à chaque pas la marche des colonnes. Pour comble de malheur, le terrain devint bientôt montagneux, les rangs se rompirent, les corps se mêlèrent, et, au milieu de ces fourrés obscurs, les guides finirent par se perdre complètement. Après quatre ou cinq heures de marche pénible, l'armée anglaise se trouvait dans l'étrange situation d'une armée égarée dans les bois.

Durant la retraite des bataillons français, et la marche en avant des Anglais, qu'était devenu le détachement de Messieurs de Langis et de Trépézée ? Lorsque le signal de la retraite leur avait été donné du camp de Bourlamaque, ils ne pouvaient plus traverser la rivière pour rejoindre leurs compagnons : les Anglais se trouvaient déjà entre eux et le Portage. Ils entreprirent alors de retraiter par le nord-ouest, de franchir les montagnes du ruisseau à la Truite, et de descendre ensuite par cette vallée jusqu'au camp de Montcalm, à la Chute.

Langis était un excellent coureur des bois, mais bientôt, sans guides indigènes, il se perdit lui aussi dans le dédale inextricable de la forêt. Vers la fin de l'après-midi, le détachement français se trouvait rendu sans le savoir non loin de la jonction du ruisseau à la Truite avec la rivière à la Chute. Au même moment, l'armée anglaise masquée par la forêt, s'avavançait avec lenteur, vers cet endroit.

Lord Howe, accompagné du major Putnam et de deux cents éclaireurs, était à la tête de la colonne principale, un peu en avance sur les trois autres. Sous les bois silencieux rien ne dénonçait un péril. Soudain un cri : *Qui vive !* part du fourré. — *Français !* répond quelqu'un dans la colonne anglaise. Mais de Langis et Trépézée savaient que leurs frères d'armes étaient plus loin. La forêt se remplit d'éclairs, une fusillade meurtrière

1. Bancroft—*History of the United States*, vol. IV.

porte la mort des deux côtés et lord Howe tombe inanimé, la poitrine traversée d'une balle.

Peu s'en fallut qu'une panique désastreuse ne s'emparât de toute l'armée anglaise. Mais les éclaireurs américains tinrent ferme, les régiments reprirent leur sang-froid et taillèrent en pièces cette poignée de français qui se défendirent avec le courage du désespoir. Nous perdîmes dans cette funeste rencontre six officiers et cent-quatre-vingt-sept soldats tués ou faits prisonniers. <sup>1</sup> M. de Trépézée fut blessé à mort. M. de Langis parvint à s'échapper et à gagner la Chute avec une cinquantaine des siens. Les pertes des Anglais étaient insignifiantes, quant au nombre. Mais l'âme de l'armée, l'espoir de la Nouvelle-Angleterre, l'idole du soldat, lord Howe, était mort, et mieux eût valu pour l'ennemi avoir perdu cinq régiments.

Abercromby resta foudroyé par ce tragique incident : il n'avait plus auprès de lui ce génie lumineux, cette volonté sûre d'elle-même, qui l'avait guidé jusque là. Un esprit de confusion et d'impéritie sembla se répandre sur l'armée anglo-américaine. Les troupes demeurèrent, sans nécessité, sous les armes, durant toute la nuit du 6 au 7. Et le 7 au matin, leur général les fit retourner au lieu du débarquement. Vers midi, Bradstreet fut envoyé pour rétablir les ponts et occuper le moulin à scie. Enfin, tard dans l'après-midi, Abercromby se décida à avancer, et vint rejoindre Bradstreet à la Chute, sur l'emplacement du camp occupé par Montcalm du 1er au 6. Quinze mille anglo-américains passèrent la nuit à une demi-lieue de trois mille franco-canadiens.

Durant le combat du 6, que l'on pourrait appeler le combat de la rivière à la Truite, nous avons vu que l'armée française occupait les hauteurs qui bordent la Chute. Sur les quatre heures du soir, elles avaient entendu un feu considérable et aperçu les débris du malheureux détachement poursuivis par les Anglais. Quelques compagnies de grenadiers avaient bordé le rapide de la Chute et, à la faveur d'un feu nourri, avaient aidé plusieurs de nos gens à le traverser à la nage. M. de Trépézée, gravement blessé, avait été transporté par quelques-uns de ses soldats. Il mourut un des jours suivants. M. de Langis avait été assez heureux pour échapper au feu de l'ennemi, et il rejoignit les troupes de la marine, dont il faisait partie. Le soir de ce même jour, 6 juillet, Montcalm et toute l'armée campaient sur les hauteurs de Carillon.

1. *Lettre du marquis de Montcalm au maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, 12 juillet 1758.*

Il était cinq heures de l'après-midi quand fut levé le camp de la Chute. Quelques-uns des bataillons descendirent en bateaux; d'autres marchèrent un mille et demi en suivant la route militaire tracée dans les bois, débouchèrent sur le plateau de Carillon, où le 2<sup>ème</sup> bataillon de Berry travaillait aux retranchements, et allèrent établir leur bivouac un peu plus loin, sur le terrain libre qui entourait le fort.

Je crois opportun de toucher ici une question soulevée par M. Parkman, dans son grand ouvrage, *Montcalm et Wolfe*.<sup>1</sup> S'appuyant sur un passage de Pouchot, il prétend que Montcalm fut longtemps irrésolu au sujet de la tactique à adopter. Il le représente d'abord comme hésitant, dès le premier juillet, à choisir Carillon pour faire face à l'ennemi. D'après lui, Montcalm voulait, en ce moment, retraiter sur le fort St-Frédéric, et les représentations de MM. Lemerancier et de Lotbinière l'empêchèrent seules d'adopter ce parti. En second lieu, le 6 juillet, le général français aurait montré encore beaucoup d'incertitude, quant au choix du champ de bataille, et balancé entre le poste de la Chute et le plateau de Carillon. Avant de se replier sur ce dernier endroit, il aurait convoqué une espèce de conseil de guerre, où Bourlamaque se serait prononcé pour la Chute, tandis que deux vieux officiers, MM. de Bernès et de Montguy, en signalant le danger que les Anglais occupassent les hauteurs voisines, auraient décidé Montcalm pour Carillon.

Je pense être justifiable de différer d'opinion avec l'historien américain. Tout indique que le plateau de Carillon avait été le champ de bataille choisi par Montcalm dès le début de la campagne. En premier lieu c'était l'endroit désigné par les officiers du génie. Dès l'hiver précédent, M. d'Hugues, jeune officier de grand mérite, avait étudié la position, et signalé ses avantages stratégiques, dans un mémoire daté du 12 mai 1758. " Pour prendre Carillon, disait-il, l'ennemi doit d'abord s'emparer de cette hauteur. Il est donc essentiel de la défendre, et un général qui veut empêcher le siège doit y faire un bon retranchement. Ce retranchement, fait de troncs d'arbres superposés, doit être fraisé par des branches sèches, bien élaguées et entrelacées. Toutes les approches seront embarrassées par un abatis d'arbres jusqu'à la distance de 50 toises. Ce retranchement peut se perfectionner en deux fois vingt-quatre heures, et être bien gardé par six mille hommes. Il coûterait bien du monde à qui voudrait le forcer, et même s'il était bien

1. *Montcalm et Wolfe*, vol. 2, p. 99.



“ défendu, il ne serait pas enlevé par une armée trois fois plus nombreuse que celle des assiégés.”<sup>1</sup> Ce mémoire avait été communiqué à Montcalm, qui en comprenait parfaitement l'importance. Et, de fait, le plan de M. d'Hugues fut suivi de point en point par les ingénieurs de Pontleroy et Desandrouins. L'idée du général devait donc, très probablement, être fixée d'avance conformément à ce plan, qu'il avait pu étudier depuis deux mois. Il y a là plus qu'une présomption.

En second lieu, dès le 1er juillet, le lendemain de son arrivée à Carillon, Montcalm avait désigné le champ de bataille. “ Le marquis de Montcalm, en même temps, put reconnaître et déterminer la position qu'il voulait prendre pour la défense du fort de Carillon, en occupant les hauteurs qui le dominent.”<sup>2</sup>

Enfin, le 6 juillet même, Montcalm, encore au camp de la Chute, écrivait ce billet à M. Doreil : “ Je n'ai que pour huit jours de vivres, point de Canadiens et pas un Sauvage. Ils ne sont pas arrivés; j'ai affaire à une armée formidable. Malgré cela je ne désespère de rien: j'ai de bonnes troupes. A la contenance de l'ennemi, je vois qu'il tâtonne; si, par sa lenteur, il me donne le temps de gagner la position que j'ai choisie sur les hauteurs de Carillon et de m'y retrancher, je le battraï.”

Par le même courrier, il adressait un billet analogue à M. de Vaudreuil : “ J'espère beaucoup de la volonté et de la valeur des troupes françaises; je vois que ces gens-là marchent avec précaution et tâtonnent: s'ils me donnent le temps de gagner les hauteurs de Carillon, je les battraï.”

Il est clair, d'après tout cela, que Montcalm avait choisi sa position, au moins depuis le 1er juillet. Qu'il ait donné à ses officiers l'occasion d'exposer leur avis, comme le rapporte M. Pouchot, rien de plus naturel. Mais encore une fois Montcalm n'était ni irrésolu, ni hésitant; il faisait preuve au contraire d'une résolution et d'une clairvoyance admirables, dans la situation presque désespérante où il se trouvait placé.

En effet, jamais général n'avait couru pareil danger de perdre son armée, son pays, sa réputation, sa vie même. Toutes les déterminations, toutes les positions, étaient également périlleuses. Il ne pouvait être question pour lui de rencontrer en rase campagne 16,000 hommes et une puissante artillerie, avec 4,000 hommes et point de canon. Il devait donc ou bien reculer sans

1. *Remarques sur la situation du fort Carillon et de ses approches.* (Documents de Paris, manuscrits, vol. XIV, p. 86.) Ces manuscrits sont déposés à la bibliothèque de la Société Littéraire et Historique de Québec.

2. *Relation de la victoire, etc.*, déjà citée.

cesse devant l'ennemi et lui ouvrir ainsi le Canada, ou bien choisir la meilleure position fortifiée, pour arrêter sa marche. Mais en quel endroit faire cette tentative désespérée? Le fort St-Frédéric n'était pas en état de tenir deux jours, et ses environs ne se prêtaient pas à une bataille. Carillon était encore le lieu le plus avantageux. Et là aussi, le péril à encourir était effrayant. M. Doreil le décrit parfaitement, dans une lettre à M. de Crémille, datée du 28 juillet 1758. Abercromby pouvait prendre le temps de transporter son artillerie devant les positions françaises, et faire voler en éclats les retranchements. Il pouvait encore établir une batterie sur la montagne du Serpent-à-sonnette, que la rivière à la Chute séparait seule du fort Carillon, et diriger ainsi le feu plongeant de ses canons sur nos troupes. Il pouvait enfin menacer le front de nos bataillons avec la moitié de son armée, et remonter avec l'autre moitié la rivière St-Frédéric en tournant Carillon, jusqu'à un endroit appelé la Pointe des cinq milles, où les rives sont tellement rapprochées qu'une batterie commanderait absolument le passage. Tous les secours et tous les renforts se seraient ainsi trouvés interceptés, et Montcalm, n'ayant de vivres que pour huit jours, aurait été forcé de se rendre avec toute son armée.

Il voyait clairement le péril.<sup>1</sup> Mais il n'avait pas le choix des circonstances. Après avoir fait tout ce qui était humainement possible, il comptait sur les fautes de ses adversaires, et ne fut pas trompé dans son attente.

Le 7 au matin, pendant que le général Abercromby faisait retraiter ses troupes du ruisseau à la Truite au lieu du débarquement, pour revenir ensuite sur Carillon par la rive droite, Montcalm faisait travailler toute l'armée aux retranchements et à l'abatis. Les drapeaux étaient plantés sur l'ouvrage; les officiers eux-mêmes, habit bas et la hache à la main, donnaient l'exemple à leurs hommes.

Le retranchement fait en troncs d'arbres superposés, et haut de sept à huit pieds, suivait les sinuosités de la crête dont nous avons déjà parlé. Il se trouvait dessiné en angles sortants et rentrants qui se flanquaient et se protégeaient les uns les autres. La gauche, très escarpée, s'appuyait à la rivière à la Chute. La droite, en pente plus douce, aboutissait à une plaine qui s'étendait jusqu'au lac Champlain. Chaque bataillon travaillait au poste qu'il devait occuper durant la bataille. A gauche, la

<sup>1</sup> *A Dialogue in hades* par Johnstone, pp. 21, 22, 23, 24. Documents de la Société Littéraire et Historique.

Sarre et Languedoc ; à droite, Béarn, la Reine et Guyenne ; au centre, Royal-Roussillon et Berry. Deux compagnies de volontaires gardaient la berge de la rivière. Du côté de la plaine, à droite, furent placées les troupes de la colonie.

Durant toute la journée les coups cadencés de la hache retentirent sur les hauteurs de Carillon. Le revers du retranchement fut garni de troncs d'arbres renversés dont les branches taillées en pointes faisaient l'effet de chevaux de frise. En avant, le terrain, sur une grande distance, fut couvert d'arbres abattus, qui devaient rompre l'élan et briser l'ordonnance de l'ennemi.

Le soir arrivé, les travaux furent suspendus. Les retranchements et l'abatis étaient à peu près complétés. Les soldats, fatigués, mais pleins d'ardeur et de confiance, allumèrent de grands feux, firent bouillir la marmite, et s'établirent en bivouac pour la nuit, prêts à la première alerte.

Cependant où étaient les renforts demandés ? Du 1er au 6 juillet, Vaudreuil avait envoyé 400 soldats de la marine et canadiens. Mais les piquets de réguliers destinés à l'expédition de la rivière Mohawk, n'étaient pas arrivés, quoique le gouverneur eût écrit à Montcalm que cette expédition était abandonnée et que le chevalier de Lévis allait le rejoindre incessamment avec ces troupes d'élite.

Le 3<sup>e</sup> juin, M. de Vaudreuil avait appris à Montréal, par des prisonniers, qu'une armée anglaise de 30,000 hommes se préparait à fondre sur Carillon. Aussitôt il avait donné ordre à M. Pouchot de prendre le commandement de 300 réguliers et de partir pour le lac Champlain. Lévis devait suivre avec un détachement de 100 hommes.

Pouchot partit le 1er juillet. Le 4 au soir, il était arrivé à St-Jean, sur la rivière Richelieu. Deux cents sauvages abénaquis qui s'y trouvaient, refusèrent de le suivre sous prétexte qu'ils attendaient M. de Rigaud, frère du gouverneur. Le 6, à trois lieues de l'île aux Chapons, sur le lac Champlain, le détachement rencontra un courrier envoyé par Montcalm au gouverneur pour lui annoncer le débarquement de 15,000 anglais au Portage. Pouchot hâta sa marche. Une barque mouillée à l'île aux Chapons lui apprit qu'on avait entendu des décharges de mousqueterie pendant trois heures. C'était l'escarmouche où périt lord Howe.

Eperonnés par cette nouvelle, officiers et soldats précipitent leur course. Le 7, avant le jour, ils quittent l'île aux Chapons. A St-Frédéric, près du Rocher fendu, ils rencontrent un second courrier de Montcalm qui leur annonce l'arrivée des ennemis à

la chute, et leur apporte l'ordre de brûler les étapes. En avant ! en avant ! il faut arriver à temps pour la fête. Et les flots du lac Champlain blanchissent sous l'effort des rameurs. L'ombre des arbres s'allonge, le soleil disparaît à l'horizon. Mais voici un promontoire, des murs, le drapeau de France ! C'est Carillon enfin ! Il est sept heures et demie du soir. <sup>1</sup>

Pouchot demande au commandant du fort où est l'armée. A un demi-mille en avant, lui dit-on. Il se hâte, gravit la hauteur : les feux du bivouac étincellent devant lui. Un instant après, Montcalm lui tend les bras. " Il me reçut, dit Pouchot lui-même, comme un homme qui lui amenait 300 hommes d'élite.— Comment trouvez-vous la position, capitaine, s'écrie Montcalm ? — Mon général, puisque les ennemis ne nous ont point fait quitter la hauteur, ils ne peuvent point reconnaître notre retranchement."—Il annonce ensuite à son chef que Lévis arrive sur ses pas, et examine avec étonnement et admiration ces retranchements improvisés en vingt-quatre heures. <sup>2</sup>

Le lendemain matin, à cinq heures, Lévis arrivait avec M. de Senzergues et 100 réguliers. C'était le 8 juillet, date à jamais mémorable dans l'histoire du Canada. Dès le point du jour, les roulements de la générale éclatent dans le camp français. Nos bataillons travaillent en hâte à perfectionner l'abatis. Vers dix heures, on aperçut les troupes légères de l'ennemi. Enfin à midi et demi, toute l'armée anglaise débouche sur Carillon. Le moment suprême est arrivé.

Un coup de canon donne à nos troupes le signal de laisser tomber la hache du bûcheron, et de se former en bataille. Pendant ce temps, l'armée anglaise s'avance dans un ordre admirable. Ce sont d'abord les éclaireurs de Rogers, l'infanterie légère, et les bateliers de Bradstreet, qui ouvrent un feu de tirailleurs. Puis on voit défiler les provinciaux se déployant de gauche à droite. Enfin paraissent les réguliers, qui s'avancent en masses rouges sous le soleil éclatant ; ils passent dans les intervalles des régiments provinciaux ; ils s'engagent dans l'abatis. Devant eux se dressent les retranchements silencieux, au-dessus desquels on ne voit rien paraître si ce n'est les drapeaux ondulants des bataillons français. A l'endroit où flotte l'enseigne d'ordonnance de Royal-Roussillon, rouge et bleue, se tient Montcalm, tête nue et habit bas. Lévis commande la droite, et Bourlamaque la

1. *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique Septentrionale*, par M. Pouchot.

2. Pouchot, vol. I, page 137.

gauche. Trois lignes de blancs uniformes bordent le retranchement ; en arrière, chaque bataillon a sa compagnie de grenadiers et ses piquets en ordre de bataille, prêts à porter secours. Montcalm a défendu de tirer un seul coup de feu sans son ordre.

Les colonnes anglaises avancent toujours au son du fifre et de la cornemuse ; elles sont engagées dans l'enchevêtrement de l'abatis ; leur mot d'ordre est d'enlever la position à la baïonnette, et elles marchent au pas de charge, " avec une vivacité digne des meilleures troupes ". Pas une balle n'a encore été échangée, et les Anglais touchent presque aux retranchements de gauche défendus par la Sarre et Languedoc. Le moment est solennel. Soudain une voix vibrante se fait entendre : — *Feu !* La crête du mamelon se couronne de flammes, et trois mille fusils vomissent la mort dans les rangs ennemis. La bataille était commencée.

Labourées, décimées par cet ouragan de fer et de plomb, les colonnes anglaises vacillent, hésitent un instant, puis reprennent leur marche avec une admirable intrépidité, en répondant au feu de nos bataillons. La mort semble jouer sur ces abatis sanglants. N'importe ; grenadiers, montagnards, se pressent, se poussent, enjambent les trous d'arbres, laissant des lambeaux de leurs uniformes et de leurs chairs aux branches tranchantes comme des glaives, et montent d'un même élan vers ces retranchements meurtriers. Mais au pied de la ligne française se dressent les arbres " appointés " comme autant de chevaux de frise ; la tempête infernale fait rage ; une grêle de balles tombe des sommets où flottent les drapeaux de la France dans le brouillard rouge de la fusillade ; et les feux croisés des " saillants " balayaient le revers de la hauteur.

Enfin l'ennemi recule : " La position est imprenable ", s'écrient les soldats anglais. Mais Abercromby, qui se tient à un mille et demi en arrière, au moulin de la Chute, envoie l'ordre de recommencer l'attaque. Et les intrépides colonnes reprennent leur élan. Scène épique : des masses d'hommes rendus furieux par le carnage, se précipitant dans un effroyable enchevêtrement d'obstructions, tombant, se relevant, s'embarassant dans les branches aiguës, foulant aux pieds des cadavres, criant, jurant, et s'avancant toujours vers la hauteur fatale d'où semble pleuvoir le trépas !

Ah ! ce fut une rude et radieuse journée ! Pendant sept heures les masses anglaises, déployant une valeur à laquelle il faut rendre hommage, s'acharnèrent à forcer les lignes françaises. Elles furent constamment repoussées. Au début de la bataille,

notre aile gauche fut la plus chaudement attaquée. Deux colonnes anglaises l'assaillirent ensemble. Le brave Bourlamaque, à la tête des bataillons de la Sarre et du Languedoc, y fit des prodiges de valeur. Vers trois heures, une balle lui brisa l'omoplate, et il dut céder le commandement à M. de Senezergues, qui le remplaça dignement. La troisième colonne attaquait presque en même temps le centre, où étaient Royal-Roussillon et Montcalm. Le général, à la fois capitaine et soldat, volant du centre à la gauche, et de la gauche à la droite, communiquait partout l'ardeur guerrière dont débordait son cœur vaillant, et semblait porter avec lui l'assurance de la victoire. La quatrième colonne anglaise dirigeait ses efforts contre notre droite entre Béarn et la Reine; M. de Lévis leur servit une chaude réception. Partout l'armée française montrait un front impénétrable.

A un certain moment, nos troupes entendent une vive fusillade, en arrière de leurs positions, vers le sud-est. Qu'y a-t-il? Les ennemis auraient-ils tourné le retranchement? Non, non, Montcalm a tout prévu. Abercromby a bien tenté cette manœuvre, en envoyant des barques chargées de soldats sur la rivière à la Chute, espérant faire débarquer ceux-ci sans coup férir. Mais les volontaires de Bernard et Duprat sont à leur poste, et les reçoivent à coup de fusil. Le canon du fort se met de la partie; deux barques sont coulées à fond, le reste prend la fuite.

Au milieu de la bataille, il arriva un singulier incident. M. de Bassignac, capitaine au Royal-Roussillon, avait attaché un mouchoir rouge au bout de son fusil, et il s'amusa à le faire flotter. Les Anglais croient que c'est un drapeau parlementaire, et que les Français veulent se rendre. Ils courent vers le retranchement, tenant leurs fusils à deux mains au-dessus de leur tête, et criant : *Quartier, quartier*. En même temps, nos soldats, s'imaginant que les ennemis veulent mettre bas les armes, cessent de tirer et montent sur le retranchement pour les recevoir. Heureusement M. Pouchot, dont la compagnie manquait de balles, arrivait en ce moment pour en demander à M. de Fontbrune, commandant de Guyenne. " Il s'y trouve dans l'instant de l'événement. Surpris de voir ces soldats perchés sur le retranchement, il aperçoit aussitôt le mouvement des ennemis en avant. Dans ce temps M. de Fontbrune criait à ses soldats : " " Dites-leur de quitter leurs armes et qu'on les recevra." M. Pouchot, qui jugeait à l'ailure des ennemis qu'ils pensaient bien différemment et qu'ils ne voulaient que joindre le retranchement, cria avec transport aux soldats : " *Tirez ! tirez ! ne voyez-vous pas que ces gens-là vont nous culer !*" Aussitôt nos

“ soldats obéissent, et cette décharge presque à bout portant renverse près de trois cents assaillants.”<sup>1</sup>

Cependant les colonnes anglaises s'acharnaient toujours à l'attaque. Furieuses d'être tenues en échec par une poignée d'hommes, elles s'élançaient à l'assaut avec une rage concentrée. Nos soldats, très gaulois, se permettaient parfois de montrer leurs chapeaux au-dessus du parapet, et de faire tirer l'ennemi sur des mannequins. Il y eut des moments critiques : les retranchements prirent feu à plusieurs reprises. Mais aussitôt les piquets de réserves apportaient des barriques pleines d'eau, et l'on allait noyer l'incendie, au milieu des balles.

La bataille était commencée depuis quatre heures. Nos troupes épuisées, mais pleines d'enthousiasme et de fièvre guerrière, se battaient aux cris de : *Vive le roi ! vive notre général !* Montcalm semblait être partout à la fois ; Lévis faisait des merveilles. Il était à peu près cinq heures.

Soudain une puissante rumeur éclate vers notre droite. Deux colonnes ennemies se sont réunies pour tenter contre ce point un effort désespéré. C'est l'élite de l'armée anglaise qui se rue sur nos retranchements, défendus par la Reine, Béarn et Guyenne. Le formidable 42<sup>ème</sup> est là. Les montagnards d'Ecosse, reconnaissables à leurs jambes nues et à leur costume bizarre, combattent avec une impassible bravoure et une froide ténacité. Rien ne les arrête ; ils vont, ils franchissent l'abatis, ils avancent toujours, semant leur route de cadavres et de sang ; ils sont au pied des retranchements. Toute l'armée sent que l'heure décisive est arrivée. “ *A droite, à droite, tirez à droite,* ” crient nos soldats.<sup>2</sup> Lévis voit le danger sans trembler ; et l'aigle de Sainte-Foye semble planer déjà sur son front intrépide. Montcalm, tête nue, les yeux pleins d'éclairs, accourt avec ses grenadiers. Les baïonnettes étincellent. Un rempart de flamme, de fer et d'acier enveloppe le retranchement. Les montagnards géants tombent par centaines ; mais les blessés crient à leurs compagnons de marcher en avant et de faire triompher le drapeau. Leur major, Duncan Campbell, s'affaisse frappé à mort. Le capitaine John Campbell, suivi de quelques braves, parvient à escalader le parapet et tombe au milieu de notre armée où tous ces preux sont passés au fil de la baïonnette. La victoire définitive est encore incertaine.

Tout-à-coup à l'extrême droite, un cri se fait entendre : *En avant, Canadiens !* Lévis a ordonné une sortie aux compagnies

1. Pouchot, *Mémoires*, p. 153, tome I.

2. Pouchot, *Mémoires*.

coloniales, et nos pères vaillants, commandés par MM. de Raymond, de St-Ours, de Lanaudière, de Gaspé, sortant du retranchement, fondent sur le flanc de l'ennemi comme une avalanche. En même temps le feu de front redouble. Lévis reçoit deux balles dans son chapeau. Montcalm semble invulnérable, et combat comme le dernier de ses soldats, dont il enflamme le courage jusqu'à l'héroïsme. Enfin, assaillis de face et de côté, décimés et sanglants, les preux écossais reculent ; les deux colonnes anglaises se reforment un peu plus loin, font une tentative au centre contre Royal-Roussillon, et un dernier effort à gauche. Mais ils sont repoussés partout. Deux de leurs régiments se fusillent même dans la fumée, ce qui achève de jeter la confusion au milieu d'eux. A sept heures, toute l'armée d'Abercromby est en pleine retraite vers la Chute. Près de deux mille Anglo-Américains gisent au pied de ces retranchements pourtant si fragiles. Sur la droite, le sol est jonché des cadavres du régiment écossais.

Montcalm dut alors sentir son âme soulagée d'un poids écrasant, et transportée par l'ivresse de la victoire. Accompagné de Lévis, il parcourut nos lignes qui retentissaient d'acclamations délirantes, et, par son ordre, on distribua aux soldats vainqueurs de la bière et du vin. Il était impossible de songer à poursuivre 14.000 hommes, quelque grande que fût leur défaite. Toute la nuit l'armée travailla à perfectionner les retranchements, au cas d'un retour offensif des Anglais. Mais le lendemain, nos éclaireurs rapportaient la certitude que la défaite s'était transformée en déroute, et que l'ennemi avait déjà repris le chemin du lac Saint-Sacrement.

Suivant le rapport officiel d'Abercromby, les Anglais avaient 1945 hommes tués, blessés ou prisonniers. <sup>1</sup> Nos pertes étaient de 506 hommes tués, blessés ou tombés entre les mains de l'ennemi dans les deux journées du 6 et du 8 juillet. <sup>2</sup>

Ainsi donc une poignée de héros, luttant contre des forces six fois plus nombreuses, avaient remporté le plus étonnant des triomphes. La principale armée d'invasion était en fuite. Montcalm et ses soldats avaient payé leur contingent de gloire à la vieille patrie française, et le nom obscur de Carillon s'inscrivait en lettres de feu dans nos fastes militaires. Pour nous cette grande journée fait partie du patrimoine national. Plus d'un siècle s'est écoulé depuis le jour où la Nouvelle-France et la

1. *Abercromby à Pitt*, 12 juillet 1758.

2. *Montcalm au maréchal de Belle-Isle*, 12 juillet 1758.



Nouvelle-Angleterre, épousant d'antiques querelles, se sont rencontrées en champ clos sur les hauteurs historiques de Ticonderoga ; bien des évènements se sont passés, bien des espoirs ont été déçus, bien des craintes se sont changées en sécurité ; mais le nom de ce fort, aujourd'hui démantelé, retentit toujours à nos oreilles comme une sonnerie de clairon. Lorsqu'on le prononce devant nous, dans notre imagination émue nous voyons passer soudain

Tout ce monde de gloire où vivaient nos aïeux.

Et jusqu'au fond de nos plus humbles hameaux, le souvenir de cette victoire franco-canadienne va remuer encore la fibre populaire.

La victoire de Carillon fit écrire à Pitt, le grand ennemi de la France : " J'admets que cette nouvelle m'a démoralisé, et a laissé dans mon esprit une très pénible impression, sans toutefois m'empêcher d'espérer beaucoup du reste de la campagne." <sup>1</sup>

Hélas ! ces espérances n'étaient que trop fondées !..... Mais restons dans notre cadre, et laissons le lecteur du CANADA-FRANÇAIS avec le souvenir de cette glorieuse victoire franco-canadienne, qui fait l'éternel honneur de notre race, et qui restera toujours l'un des épisodes immortels de notre histoire.

THOMAS CHAPAIS.

1. *Correspondance de Grenville*, p. 262.

# COUP D'ŒIL SUR L'ACADIE

## AVANT LA DISPERSION DE LA COLONIE FRANÇAISE<sup>1</sup>

### I

Pour bien connaître quelle était la position des Acadiens dans la Nouvelle-Ecosse, à la date de leur expulsion, il est nécessaire de remonter jusqu'au traité d'Utrecht (1713). D'après ce traité, l'Acadie était cédée par la France à l'Angleterre, et les colons français de cette province, qui reçut alors le nom de Nouvelle-Ecosse, passaient sous la couronne d'Angleterre. Mais, par une clause spéciale du traité, le libre exercice de la religion catholique était garanti aux Acadiens, et une année de délai était accordée à ceux d'entre eux qui préféreraient se retirer de la province.<sup>2</sup> Peu de jours après la signature du traité (11 avril 1713), la reine Anne enleva cette restriction et prolongea le délai indéfiniment.<sup>3</sup>

Le serment d'allégeance que leur fit prêter l'un des premiers gouverneurs d'Annapolis, le général Richard Philipps, contenait la condition expresse qu'ils ne porteraient pas les armes contre les Français ni contre les Sauvages. Cette condition lui parut nécessaire pour engager les Acadiens à rester attachés à la province, dont ils étaient les seuls habitants. De là, le nom de *neutres* (*French neutrals*) qui leur fut donné depuis.

1. J'ai essayé de compléter dans cet article ce que je n'ai pu indiquer que sommairement dans *Un Pèlerinage au pays d'Évangéline*.

2. *Archives de la Nouvelle-Ecosse*, p. 12.

3. *Idem*, p. 15.

Supposé que la lettre de la reine Anne ne puisse s'interpréter dans le sens d'une prolongation indéfinie, ce que quelques-uns prétendent, on ne peut nier que cette lettre n'accorde aux Acadiens les mêmes privilèges qu'aux sujets anglais. La lettre le dit formellement. Or, de l'aveu de nos adversaires, les Acadiens, après avoir prêté serment, étaient devenus sujets anglais. Ils avaient donc droit, comme tels, de vendre ou d'abandonner en tout temps leurs biens et de partir en emportant leurs effets mobiliers.

Il était facile de prévoir qu'un pareil régime ne pouvait aboutir qu'à des résultats funestes pour le petit peuple naissant qui se trouvait ainsi placé entre deux puissances rivales, toujours prêtes à en venir aux mains, et qui ne manqueraient pas de se disputer sa neutralité. Il était fatalement destiné à être victime ; mais son infortune a dépassé toute prévision.

Quoique, en général, le joug des gouverneurs anglais ne fût pas sévère, cependant quelques-uns d'entre eux molestèrent les Acadiens et les mécontentèrent par des actes arbitraires, principalement en entravant leurs missionnaires dans l'exercice légitime de leur ministère. Ainsi on voulut les forcer à rejeter l'autorité de l'évêque de Québec, de qui ils relevaient, et à violer par là les règles les plus élémentaires de la hiérarchie catholique. On alla jusqu'à vouloir disposer des cures, à déplacer des curés et à les remplacer par d'autres. Ainsi le P. Félix Pain, curé des Mines, s'étant attiré la disgrâce du gouverneur Armstrong, espèce de maniaque qui finit par se suicider, celui-ci prit sur lui de l'enlever de sa cure et de nommer à sa place le P. Isidore, moine récollet frappé d'interdiction, qu'il aurait maintenu dans ce poste, si les paroissiens des Mines ne se fussent révoltés et n'avaient chassé cet intrus.

On avait aussi empêché les Acadiens de bâtir de nouvelles églises et de réparer les anciennes. On en avait même démoli quelques-unes, à la Prée-Ronde de Port-Royal entre autres. Certains gouverneurs voulurent même imposer des lois aux missionnaires jusque dans l'administration des sacrements de l'Église.<sup>1</sup>

Ainsi, par exemple, le gouverneur Mascarene écrivit des lettres de menaces à l'abbé Desenclaves, parce qu'il avait refusé l'absolution à des individus qui ne voulaient pas faire les restitutions auxquelles ils étaient obligés.

Mais ce qui était plus alarmant que tout le reste et ce qui faisait croire aux Acadiens aussi bien qu'à leurs prêtres, que leur foi était en danger, c'étaient les tentatives de perversion faites parmi eux dans la persuasion où étaient les gouvernants, que c'était le seul moyen d'en faire de *bons sujets* (sic).<sup>2</sup>

Ces procédés vexatoires firent naître des défiances dont

1. *Documents, notes et traditions sur l'Acadie*, recueillis par M. l'abbé Sasseville, curé de Sainte-Foye.

2. Les gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse en agissaient ainsi, non seulement pour obéir à leurs propres sentiments, mais aussi pour obéir aux avis venus de Londres : . . . "You will . . . endeavour to undeceive them concerning the exercise of their religion. . ." *Archives de la Nouvelle-Ecosse, Board of Trade to Governor Phillips*, 28 décembre 1720, p. 58.

profitèrent les émissaires français pour engager une partie des Acadiens à violer la neutralité qu'ils avaient promise. Ce fut là le commencement des interminables querelles au sujet du serment, qui allèrent toujours en s'envenimant jusqu'à la catastrophe de 1755.

Ces querelles n'eurent cependant pas de conséquences graves durant les trente premières années de la domination anglaise, grâce à l'impuissance où étaient laissés les gouverneurs de l'Acadie, qui n'avaient à leur disposition qu'une poignée de soldats cantonnés derrière les faibles remparts de Port-Royal.

Ce fort était en effet le seul point d'appui de l'Angleterre dans la province. Les gouverneurs, complètement isolés avec leur petite garnison, et placés en face du peuple conquis, lequel formait, comme on vient de le voir, la seule population civilisée de la Péninsule, étaient obligés d'user de bien des ménagements pour se faire obéir. Ils n'auraient pas même réussi à faire respecter leur autorité s'ils n'avaient eu affaire à une population honnête et paisible. C'est à cette impuissance et non à d'autres sentiments, que doit être attribuée la tranquillité dans laquelle furent laissés les Acadiens ; car leurs nouveaux maîtres, séparés d'eux par les préjugés de race et de religion si intenses à cette époque, éprouvaient pour eux plus d'éloignement que de sympathie. Ainsi abandonnés à eux-mêmes plutôt que gouvernés, les Acadiens vivaient sous la direction paternelle de leurs missionnaires, à qui ils s'en rapportaient la plupart du temps pour régler leurs différends. Lorsqu'ils avaient recours aux juges étrangers, c'était la loi française, la seule qu'ils connaissent, que ces juges tâchaient de leur appliquer tant bien que mal. <sup>1</sup>

Leur petit nombre, qui les rendait peu redoutables, avait été d'abord pour eux une cause de sûreté ; mais ils s'étaient accrus en peu d'années avec une prodigieuse rapidité et cela par la seule expansion des familles ; car toute immigration avait cessé depuis leur séparation de la France. Le colonel Vetch, second gouverneur anglais à Port-Royal, évaluait, en 1714, leur nombre total à deux mille cinq cents âmes ; et il ajoutait :

“ Les Français sont, avec les Sauvages, les seuls habitants de ce pays ; et comme ils ont contracté des mariages avec les Sauvages qui sont de même religion, ils ont sur eux une puissante

1. “. . . Les juges (sont) éloignés, et quoique fort judicieux, peu instruits de la coutume de Paris qui est ici suivie. . .” *Archives du séminaire de Québec* : Lettre de M. l'abbé de Miniac à M. Jacrau, Directeur du séminaire de Québec, 26 avril 1744.

influence. Cent Français, nés dans le pays, parfaitement accoutumés comme ils le sont aux forêts, habiles à marcher en raquettes et à conduire des canots d'écorce, sont de plus grande valeur et d'un plus grand service que cinq cents hommes nouvellement arrivés d'Europe. Il faut en dire autant de leur habileté à la pêche et à la culture du sol."<sup>1</sup>

En 1755, la population totale des Acadiens répandus le long du littoral de la baie de Fundy jusqu'à Chipoudy et sur quelques autres points de la Péninsule, ainsi que dans l'île Saint-Jean, (Prince-Edouard), s'élevait au moins à seize ou dix-sept mille âmes, c'est-à-dire qu'elle s'était accrue en se doublant à peu près tous les seize ans.<sup>2</sup> Elle était divisée en six paroisses principales : Port-Royal, la plus ancienne et une des plus peuplées ; Grand-Pré et la Rivière-aux-Canards, sur le Bassin des Mines ; Pisiquid, aujourd'hui Windsor ; Cobequid, aujourd'hui Truro ; et Beaubassin, à la tête de la baie de Chignectou ; sans compter plusieurs missions importantes telles que celles de Chipoudy, Peticoudiac et Memramcook, sur la rive occidentale de la baie de Fundy, et celles de l'île Saint-Jean.

Quant aux mœurs des Acadiens, voici ce qu'en dit un protestant qui s'était souvent assis à leurs foyers. Moïse de Les Derniers, que je viens de citer :

“ Les Acadiens étaient le peuple le plus innocent et le plus vertueux que j'aie jamais connu ou dont j'aie lu le récit dans

1. *Archives de la Nouvelle-Ecosse : Lettres aux Lords du Commerce.* p. 6.

2. Voici ce que dit l'abbé de l'Isle-Dieu à ce sujet : “ Avant la dévastation des postes que nous avions, sous le gouvernement anglais, dans l'intérieur de la Péninsule ou Nouvelle-Ecosse, nous y avions plus de 15,000 habitants.” *Archives du séminaire de Québec. Tableau sommaire des missionnaires.... à l'Acadie française et anglaise....* par l'abbé de l'Isle-Dieu.....

Un *Mémoire* de l'abbé Le Loutre, conservé également aux archives du séminaire de Québec, et qui répond à l'année 1746 (*voir ce mémoire à la fin de la Revue*), porte le chiffre de la population acadienne dans la Péninsule à 8600 communions, c'est-à-dire à environ 11,500 âmes. Elle formait en 1748, selon un autre *Mémoire*, 9,150 communions, c'est-à-dire 12,500 à 13,000 âmes. *Archives de la Marine, Paris. Description de l'Acadie, etc. ....*, 1748.

Dans ce dénombrement n'est pas comprise la colonie de Chipoudy, fondée depuis un demi-siècle, et qui avait déterminé des établissements du côté de Peticoudiac, de Memramcook et des environs, jusqu'à l'île Saint-Jean ; ce qui devait former une population de 1000 à 1500 âmes. Ce chiffre n'est pas compris dans le recensement de la Péninsule et le ferait monter à environ 14,000 âmes. Si on y ajoute l'accroissement de la population durant les sept années qui suivirent, c'est-à-dire de 1748 à 1755, on arrive facilement à un total de seize à dix-sept mille âmes. Ce chiffre n'atteint pas celui que donne Moïse de Les Derniers, habitant de la Nouvelle-Ecosse qui eut à exécuter quelques-uns des ordres du gouverneur Lawrence au moment de la déportation des Acadiens.... “ It was the common opinion of my acquaintances, dit-il, that they were in all about 18,000 souls.”

aucune histoire..... Ils vivaient dans un état de parfaite égalité sans distinction de rang dans la société. Les titres de *messieurs* n'étaient pas connus parmi eux. Ignorant le luxe et même les commodités de la vie, ils se contentaient d'une manière de vivre simple qu'ils se procuraient facilement par la culture de leurs terres. On ne voyait parmi eux que bien peu d'ambition ou d'avarice; ils allaient au-devant des besoins les uns des autres, avec une bienveillante libéralité; ils n'exigeaient pas d'intérêt pour les prêts d'argent ou d'autres propriétés. Ils étaient humains et hospitaliers à l'égard des étrangers, et d'une grande libéralité pour ceux qui embrassaient leur religion. Ils étaient très remarquables pour leur inviolable pureté de mœurs. Je ne me rappelle pas un seul exemple de naissance illégitime parmi eux, même aujourd'hui. Leurs connaissances en agriculture étaient très limitées, quoiqu'ils cultivassent assez bien leurs terres endiguées.....

..... Ils ignoraient complètement le progrès des arts et des sciences. Je n'ai connu qu'une seule personne parmi eux qui sût lire et écrire <sup>1</sup>; quelques-uns pouvaient le faire, mais très imparfaitement, et aucun parmi eux n'avait appris les arts mécaniques. Chaque cultivateur était son architecte et chaque propriétaire était un cultivateur. Ils vivaient presque entièrement indépendants des autres peuples, excepté pour se procurer du sel et des outils; vu qu'ils ne se servaient que de très peu de fer pour les autres objets d'agriculture.....

..... Ils cultivaient et confectionnaient eux-mêmes de quoi faire leurs vêtements, lesquels étaient uniformes. Ils aimaient les couleurs noires et rouges avec des lisières aux jambes, des boucles de rubans et des nœuds flottants.....

Malgré leur négligence, leur défaut de moyens et de connaissances en agriculture, ils amassaient d'abondantes provisions de bouche et de vêtements et avaient des habitations confortables.....

C'était un peuple fort et sain, capable d'endurer de grandes fatigues et vivant généralement jusqu'à un grand âge, quoique personne n'employât de médecins. Les hommes travaillaient fort dans le temps des semences et des récoltes, et dans la saison convenable pour faire ou réparer leurs digues, et dans les occasions où l'ouvrage pressait. Ils se procuraient ainsi, pour la moitié de l'année au moins, des loisirs qu'ils employaient en réunions et en réjouissances dont ils étaient très avides. Mais

1. Ce devait être le notaire LeBlanc, immortalisé par Longfellow.

les femmes étaient plus constantes à l'ouvrage que les hommes ; cependant elles prenaient une grande part à leurs divertissements. Quoiqu'ils fussent tous entièrement illettrés, il arrivait rarement toutefois qu'aucun d'eux restât longtemps silencieux en compagnie, ne semblant jamais en peine de trouver un sujet de conversation. Bref, ils paraissaient toujours joyeux et gais de cœur, et unanimes en presque toute occasion. Si quelques disputes s'élevaient dans leurs transactions, etc., ils se soumettaient toujours à un arbitrage, et leur dernier appel était aux prêtres. Quoique j'aie eu quelques exemples de récriminations les uns contre les autres au retour de ces décisions, cependant on découvrirait rarement ou jamais parmi eux des idées de malice ou de vengeance. Enfin, ils étaient parfaitement accoutumés à agir candidement en toute circonstance ; et réellement s'il y a un peuple qui ait rappelé l'âge d'or, tel que décrit dans l'histoire, c'étaient les anciens Acadiens." <sup>1</sup>

## II

La rupture de la paix entre la France et l'Angleterre, dont le contre-coup se fit sentir immédiatement en Amérique, fut pour l'Acadie le signal des déchirements qui devaient résulter nécessairement de la position fautive qui lui avait été faite et qui allait amener à la fin la dispersion de ses habitants. Elle devint une proie que ne cessèrent de se disputer les deux partis en présence.

En 1744, Du Vivier, officier français qui avait du sang acadien dans les veines, partit de Louisbourg à la tête d'une expédition, et débarqua sur l'isthme de la Nouvelle-Écosse, où il se flattait de soulever la population en sa faveur. S'il y avait réussi, Port-Royal (Annapolis), dont les remparts, dégarnis de soldats et construits de terre sablonneuse qui s'éroulait de tous côtés, n'aurait pu manquer de tomber entre ses mains, et avec ce fort, toute la Nouvelle-Ecosse. Mais les Acadiens refusèrent en masse de prendre part à cette lutte, et sauvèrent ainsi la puissance anglaise dans la Péninsule. Il y eut quelques exceptions, mais elles furent rares et dues surtout au zèle plus fougueux que

1. Cette description des mœurs du peuple acadien n'a été citée, que je sache, par aucun historien. Le *Mémoire* d'où je l'ai extraite, a été écrit par Moïse de Les Derniers, à la demande du Dr Andrew Brown, d'Halifax. J'en ai obtenu une copie grâce à l'obligeance de M. F. B. Crofton, bibliothécaire de la Législature de la Nouvelle-Ecosse.

prudent du missionnaire des Sauvages que la France entretenait alors dans la presqu'île. L'abbé Le Loutre, qui n'était pas alors vicaire général de la Nouvelle-Ecosse, comme l'ont prétendu les historiens anglais, <sup>1</sup> avait été témoin, soit par lui-même, soit par ses rapports avec les autres missionnaires, des tentatives faites pour pervertir les Acadiens, et avait été profondément alarmé des périls que courait leur foi. Il crut les soustraire à ces dangers en se joignant avec ses Sauvages à l'expédition de Du Vivier, qui lui semblait avoir toutes les chances de succès et devoir restituer l'Acadie à la France. Il eut le grand tort de ne pas réussir.

Que les missionnaires eussent raison d'être alarmés, on va le voir. Cette année-là même (1744), Shirley, gouverneur du Massachusetts, proposait de chasser une partie des Acadiens de leurs terres et de les donner à des colons anglais afin d'entremêler la population de protestants; de plus, il accordait le denier de Judas à tout acadien qui apostasierait le catholicisme, et des récompenses à tous ceux qui enverraient leurs enfants aux écoles anglaises. <sup>2</sup>

La fidélité des Acadiens n'était cependant pas encore ébranlée. Mascarène, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, ne put s'empêcher d'avouer que le salut de sa province était dû à leur neutralité et à l'attitude prise par leurs missionnaires; il en

1. L'abbé Le Loutre ne fut nommé vicaire général qu'en 1754, c'est-à-dire un an seulement environ avant son retour en France. Selon l'abbé de l'Isle-Dieu, il n'avait ce titre que pour l'Acadie française, c'est-à-dire pour la partie située à l'ouest de la rivière Messagometché. *Archives du séminaire de Québec. Tableau sommaire de l'Acadie, etc. . . . Archives de l'Archevêché de Québec.*

2. Voici, d'après Beamish Murdoch, le projet de Shirley: "He proposes to intersperse protestant settlements among the French in Nova Scotia, taking part of the marsh lands from them for the new settlers. . . . he recommends . . . granting small privileges and immunities for the encouragement of such as should come over to the protestant communion and send their children to learn English." L'historien protestant qui rapporte ce fait ne peut s'empêcher de désapprouver le projet de Shirley. "This suggestion, dit-il, of offering worldly advantages in exchange of profession, can hardly be commended in our days." *History of Nova Scotia*, Vol. II, pp. 129-131.

Il n'y a d'aussi blâmable dans toute cette histoire que l'indigne France de Louis XV, qui, après avoir tout exigé des Acadiens, n'a rien fait pour les protéger. Il n'y a qu'un seul peuple qui leur soit toujours resté fidèle: ce sont leurs frères du Canada.

Le projet diabolique proposé par Shirley contient une double iniquité qu'il est bon de signaler: d'abord l'achat des consciences à prix d'argent, ensuite, l'enlèvement arbitraire des terres appartenant aux Acadiens (. . . *taking part of the marsh lands from them for the new settlers*). Or, voit par là quel respect on avait pour les propriétés des Acadiens au moment même où leur fidélité leur méritait des éloges de la part de leur propre gouverneur, et comment on en est venu à les leur enlever toutes en les bannissant, des qu'on en a eu la force et l'occasion.



rendit publiquement le témoignage. Voici ses propres paroles :  
 " Les missionnaires montrèrent une conduite bien meilleure  
 (far better) que celle que l'on pouvait en attendre :..... c'est  
 .....au refus des habitants français de prendre les armes  
 contre nous que nous devons notre salut. " <sup>1</sup>

En 1746, une autre expédition française sous les ordres de M. de Ramesay, partie de Québec pour venir donner la main aux troupes qu'amenaient de France la flotte du duc d'Anville, accomplit un glorieux fait d'armes à Grand-Pré, mais n'eut pas plus de succès pour la délivrance de l'Acadie que l'expédition de Du Vivier.

L'abbé de Miniac, grand archidiacre et curé de la Rivière-aux-Canards, était alors le vicaire général de l'évêque de Québec pour l'Acadie. C'était un vieillard de tact et d'expérience dont la parole et l'exemple devaient avoir du poids auprès de ses confrères et du peuple. <sup>2</sup>

Quoiqu'il ne fût pas moins alarmé que ses collègues de la situation des Acadiens, il ne regardait cependant pas du même œil que l'abbé Le Loutre les expéditions des Français. Il y voyait au contraire d'inextricables complications.

" Je regarderais comme le dernier malheur pour ces habitants (les Acadiens), écrivait-il à Québec, s'ils venaient encore un party de Canada ; pour lors il n'y auroit plus de ménagement. Des-jà nous sentons le gouvernement très-prévenu. On ne fait plus de réponses à nos lettres et plusieurs habitants sont aux fers. Dans ces embarras nous sommes travaillés d'une crainte très-vive.

"... Nous n'avons plus de communication et ne saurons de nouvelles que de nos côtes. Voyez comme nous sommes bouclés." <sup>3</sup>

Le caractère du grand vicaire de Miniac et la conduite qu'il tint en Acadie sont assez clairement indiqués dans ces quelques lignes. C'était évidemment un homme modéré qui cherchait à répandre le même esprit autour de lui. Plût au ciel qu'il eût réussi à le communiquer à l'abbé Le Loutre!

L'abbé Joseph-Louis Després Le Loutre était originaire de Bretagne, et probablement natif de Morlaix, dans le Finistère.

1. "The Missionaries. . . made their conduct appear to have been on this occasion far better than could have been expected from them. . . . To. . . the French inhabitants refusing to take up arms against us, we owe our safety." *Archives de la Nouvelle-Écosse : Lettre de Massénaur*, décembre 1744, pp. 147-148.

2. Quelques écrivains anglais ont confondu M. de Miniac avec M. Manach, missionnaire des Sauvages, arrivé après lui.

3. *Archives du séminaire de Québec : Lettre de l'abbé de Miniac à M. Vallée, supérieur du séminaire de Québec*, datée de l'Acadie, 23 septembre 1745.

C'est du moins ce qu'on peut inférer de deux de ses lettres écrites de Morlaix, où paraissent avoir été ses biens de famille. Il avait étudié au séminaire des Missions Etrangères de Paris; et c'est en qualité de prêtre de cette congrégation qu'il fut envoyé en Amérique en 1737. Il devait d'abord se rendre en Acadie pour y remplacer l'abbé de Saint-Poney, missionnaire à Port-Royal, rappelé en France; et ensuite se livrer à l'étude de la langue micmaque, afin d'aider deux de ses confrères, l'abbé de Saint-Vincent et l'abbé Maillard, chargés avant lui d'évangéliser les différentes tribus de cette nation.

Diverses circonstances l'empêchèrent de se charger de la cure de Port-Royal; et après avoir appris la langue micmaque sous la direction de l'abbé Maillard, il alla desservir les missions sauvages de l'Acadie.

Les extraits suivants de deux lettres de l'abbé Maillard au Directeur des Missions Etrangères de Paris, laissent voir quelque chose du caractère de l'abbé Le Loutre et de ses missions.

".....Je suis assés-tôt de retour à Louisbourg pour embrasser M. Le Loutre, qui embarque pour l'Akadie à dessein d'hiverner avec les Sauvages de ce pays, qui depuis très longtems ont extrêmement faim du pain spirituel de la parole. Dieu fait bien toutes choses; il m'a procuré un hivernement des plus gracieux par le bonheur que j'ay eu de posséder M. Le Loutre, et m'a fourni une belle occasion d'apprendre en apprenant à mon confrère. Tout va bien pour le nouveau missionnaire. Il est en état de faire valoir le talent Evangélique partout où il trouvera des Mikmakes; il ne parle pas encore correctement; mais il tient la clef des principales conjugaisons. Ainsi l'usage luy rendra la parole assurée; il est parfait Mikmak à l'Eglise, parce qu'il sait, lit et chante parfaitement bien toutes nos prières: il n'y a que la conversation familière qui le trahit: il va parcourir des endroits que j'ay parcourus l'été dernier, où il y a beaucoup de sauvages, encore plus de français. Mais le point fixe de la mission est à Mouchkoudoubougouek et au reifoul de la rivière de Chigabenakady, où tous les Mikmakes se sont rendus quand j'y étois, et où ils doivent se rendre incessamment sur la promesse que je leur avois faite de venir hiverner avec eux." 1

" Je ne scaurais vous dire avec quelle application il a étudié leur langue pendant tout le tems que nous avons été ensemble (à Maligaouèche, dans le Cap Breton): son attache était telle

1. Archives du séminaire de Québec: Lettre de l'abbé Maillard, Louisbourg, 29 septembre 1738.

qu'il ne m'a pas été possible de regarder dans aucun autre livre que dans les cahiers de Mikmaek, pour répondre autant que mon petit savoir me donnoit l'aisance, à toutes les questions qu'il me faisoit journalièrement; je n'ai jamais pu obtenir autre chose de lui que deux heures de tems après souper pour voir alternativement l'Écriture Ste et la Théologie Morale. Il scioit actuellement, grâces à Dieu, se tirer d'affaire avec les sauvages qu'il instruit et confesse très bien; il a de plus le don de se faire craindre parmi eux, ce qui contribuera infailliblement à l'amendement des plus déréglés d'entre eux. Dieu lui fasse la grâce de persévérer comme il commence, et il se saura bon gré des peines qu'il a prises. Il fait actuellement sa mission dans les terres de l'Akadie où il y a un bon nombre de sauvages qui soupiraient depuis longtems après un missionnaire qui les entende. La consolation qu'il doit avoir, c'est d'être avec des ouïailles plus dociles que les miennes. Nous n'avons plus à désirer qu'un troisième pour les sauvages de l'Isle St. Jean, qui sont extrêmement dérangés, parcequ'ils ne voyent presque jamais le missionnaire. Mais, il nous faudroit une personne qui fut de caractère à agir de concert avec le missionnaire de l'Akadie et celui de l'Isle Royale: et par ce moyen on viendroit bien vite à bout de réduire l'indocilité du Mickmak, et de fixer son inconstance." <sup>1</sup>

### III

On a dit que la paix d'Aix-la-Chapelle, conclue en 1748, entre l'Angleterre et la France, n'avait été qu'une trêve employée à préparer une nouvelle guerre. On doit ajouter que ce répit méritoit encore moins le nom de trêve de ce côté-ci de l'Atlantique.

La question des frontières entre les deux colonies, restée indécise, laissa la porte ouverte à des agressions qui ne cessèrent de se renouveler de part et d'autre.

Les auteurs anglais ont reproché, non sans raison, aux autorités françaises, d'avoir usé de moyens indignes des peuples civilisés, en se servant secrètement des Sauvages pour continuer la guerre, après la signature de la paix. Le marquis de la Jonquière, gouverneur du Canada (1749-1752), se laissa entraîner à des actes qui n'ont pas d'excuse.

1. *Lettre de l'abbé Maillard, Louisbourg, 1er octobre 1738.*

Mais qu'on examine la conduite de ses adversaires, et on verra qu'elle ne valait pas mieux.

“ Il est notoire, écrivait à la cour de France le comte de Raymond, commandant à Louisbourg, qu'il ne s'est guère passé de mois depuis l'année de la dernière paix, sans que les Anglais aient envoyé visiter les côtes de cette colonie par des corsaires armés en guerre.

“ Depuis la fin de l'année 1749, temps auquel les Anglais ont commencé à se rendre en foule à Chibouktou (Halifax), pour s'y établir, les Français n'ont pu naviguer en sûreté le long de la côte de l'est et même aux environs de l'isle de Canseau.....à cause des menaces fréquentes qu'ils faisaient. Ils ont continué de prendre les bâtimens de toutes espèces, de s'emparer de tout ce qu'ils y trouvaient, et de se saisir en même temps des navigateurs, ce qu'ils ont effectivement exécuté en plusieurs rencontres. ”<sup>1</sup>

Le comte de Raymond appuyait ces accusations d'une foule de faits accompagnés des détails les plus précis. Il disait entre autres que les Anglais avaient pris, cette même année 1749, dans un port de l'Île-Royale, trois chaloupes ainsi que les équipages et ne les avaient relâchés qu'après avoir pris toutes les morues de ces trois chaloupes.

En août et septembre de la même année, ils firent enlever deux missionnaires : l'abbé Girard, de Cohequid, qu'ils retinrent plus de trois mois prisonnier à Halifax ; et l'abbé de la Goudalie, curé de Grand-Pré, qu'ils obligèrent de repasser en France.

Ils attaquèrent et prirent des bateaux français qui allaient et venaient de l'Île-Royale à l'île Saint-Jean, en maltraitèrent les équipages et s'emparèrent de leurs cargaisons, souvent même de leurs bateaux, quoiqu'on leur montrât des passeports dans la meilleure forme.

Un fait plus grave encore fut la prise (16 octobre 1750) d'un brigantin appartenant à la marine française, nommé le *Saint-François*, qui était chargé de vivres, d'habillemens et d'armes destinés aux postes français de la rivière Saint-Jean. A ces violations de la paix sur mer s'en ajoutaient d'autres non moins graves sur terre. Celles-ci avaient pour principal prétexte, comme je viens de le dire, des empiètemens sur la frontière de la Nouvelle-Ecosse restée en litige depuis le traité d'Utrecht. Lors de la conclusion de ce traité, on avait commis l'impardon-

1. *Lettres et Mémoires sur le Cap Breton*, p. 225.

nable faute de ne pas préciser les limites de cette frontière ; et l'on avait par là ouvert le champ à des difficultés sans cesse renaissantes.

L'Angleterre et la France avaient fini par nommer conjointement une commission chargée de régler cette question ; mais pendant que la commission, qui siégeait à Paris, prolongeait ses séances sans aboutir à aucun résultat, les événements avaient marché en Amérique et les deux partis en présence en étaient venus à un résultat pratique établi par la force des choses : c'est que la petite rivière Messagouetche qui se jette dans la baie de Fundy, au milieu de l'isthme, fût regardée, de fait sinon de droit, comme la frontière entre les possessions anglaises et françaises. Dès l'année 1750, c'est-à-dire trois ans avant l'ouverture de la commission, le fort Beauséjour, situé sur la rive droite de la rivière, et le fort Lawrence, sur la rive gauche, avaient été bâtis, le premier par les Français, le second par les Anglais, pour maintenir les positions respectives.

On va voir comment, dans ces conditions, les Anglais respectaient la paix établie en Europe entre les deux nations.

Le 15 septembre 1750, un détachement anglais fit feu sur un parti de français envoyé en observation.

L'année suivante, un autre détachement fit également feu sur des troupes françaises, et cela sans aucune provocation.

Au mois de juin (1751), un détachement d'environ trois cents hommes de troupes anglaises sortit de nuit du fort Lawrence, traversa la rivière Messagouetche, et attaqua le fort français établi à un endroit nommé le Pont-à-Buot.

Pendant deux autres nuits, des détachements anglais traversèrent la même rivière et vinrent démolir une partie des digues construites par les Français.

Ces actes d'hostilité, commis en violation de la paix, allèrent toujours en augmentant jusqu'à la rupture finale entre la France et l'Angleterre, qui n'éclata qu'en 1756.

Il ne faut pas oublier qu'avant cette date, avaient eu lieu sur les frontières de l'ouest le meurtre du parlementaire français Jumonville, imputé à Washington, la prise du fort Nécessité, la défaite de Braddock à la Monongahéla ; et dans l'est, la prise du fort Beauséjour et la dispersion des Acadiens. Si cet état de choses était la paix, qu'est-ce donc que la guerre ? Enfin, pour que cette paix illusoire finit comme elle avait commencé, la première rencontre des flottes française et anglaise qui se fit sur les bords de Terre-Neuve, offrit le même exemple de mépris des droits internationaux qu'on avait vu en Amérique. Et ce ne

fut pas de la France que partit cet exemple. L'officier français qui commandait l'*Alcide*, M. Hocquart, s'étant approché à portée de la voix d'un des vaisseaux anglais, demanda au commandant si c'était la paix ou la guerre qu'il apportait.

La paix ! la paix ! lui répondit-il.

L'écho de ces paroles vibrerait encore aux oreilles des officiers français, lorsque les flancs de l'*Alcide* furent criblés de boulets et de mitraille.

#### IV

Les Acadiens avaient toujours vécu dans l'espérance que leur pays serait reconquis par la France. Les missionnaires et les représentants de la cour de Versailles les avaient toujours entretenus dans cette pensée ; mais après la fondation d'Halifax, quand ils virent les Anglais se fortifier puissamment dans la Péninsule, ils perdirent toute illusion et commencèrent à émigrer en grand nombre vers la rive occidentale de la baie de Fundy, dans l'île Saint-Jean et jusque dans celle du Cap Breton. Malheureusement deux obstacles entravaient le succès de cette émigration : d'abord l'opposition des autorités anglaises qui, pour retenir les Acadiens, les empêchaient, autant qu'elles le pouvaient, d'emporter leurs effets mobiliers ; ensuite, l'incurie du gouvernement français qui, tout en attirant les Acadiens, ne prenait pas de mesures efficaces pour les dédommager de leurs pertes en les aidant dans leurs nouveaux établissements. Une partie de ces malheureux, après avoir dépensé leurs dernières ressources, s'étaient découragés et végétaient dans une extrême misère.

L'abbé Le Loutre s'était mis à la tête de ce mouvement d'émigration, quoiqu'il n'eût d'abord été chargé que des missions micmaques de la Nouvelle-Ecosse. Repoussé par les Anglais depuis la part qu'il avait prise à l'expédition de Du Vivier, il ne s'était pas cru en sûreté dans sa mission de Shubenacadie, après la fondation d'Halifax, qui n'en était distant que de neuf lieues, et il s'était retiré successivement à Beaubassin et à Beau-séjour. C'était un homme d'une activité et d'une persévérance incontestables, mais dépourvu des autres qualités qu'exigeait la difficile mission dont il s'était chargé. Le projet en lui-même était excellent et aurait pu, s'il avait réussi, soustraire les Acadiens aux calamités qui fondirent sur eux quelques années plus tard. Malheureusement l'abbé Le Loutre, entraîné par un patriotisme aveugle, se fit l'instrument des intrigues et des

menées coupables de quelques-uns des commandants français, et compromis ainsi plus qu'il ne servit la cause des Acadiens. Il est vrai qu'on peut difficilement prononcer un jugement solide sur ce missionnaire, d'après les témoignages de ses ennemis et même des Français de son temps, qui pour la plupart étaient imbus des idées voltairiennes et aussi préjugés contre le clergé que les protestants de cette époque ; mais on en sait assez d'après les dépêches officielles pour dire qu'il méconnut les devoirs de son état et commit des actes qui ne peuvent être justifiés.

Nul doute que plusieurs des imputations faites contre lui ne sont pas fondées, du moins elles ne sont pas prouvées ; mais il s'est exposé par l'imprudence de sa conduite à ce qu'on en chargeât sa mémoire.

Lorsque les Anglais vinrent se fortifier sur la rive gauche du Messagouetche en bâtissant le fort Lawrence, l'abbé Le Loutre voulut faire le désert autour d'eux en faisant émigrer de gré ou de force les habitants de Beaubassin.

Comme plusieurs de ces malheureux hésitaient ou refusaient d'abandonner leurs biens, il les fit, dit-on, harceler par les Sauvages qui les obligèrent de fuir en incendiant leurs maisons. Les ennemis de l'abbé Le Loutre ont prétendu qu'il avait mis lui-même le feu à l'église. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il prêta par ses violences à ce qu'on l'en supposât capable.

Le premier tort de l'abbé Le Loutre avait été de se mettre au service du gouvernement français et d'en recevoir des sommes considérables pour construire des aboiteaux, afin d'établir les Acadiens émigrés sur la partie française de l'isthme ; mais aussi pour raffermir l'amitié des Sauvages et entretenir leur hostilité contre les Anglais.

Une des accusations les plus graves portées contre lui, est d'avoir payé au nom du gouvernement français des *scalps* ou chevelures anglaises enlevées par les Sauvages. M. Prévost, intendant de Louisbourg, écrivait en effet au ministre, en date du 13 août 1753 : " Les Sauvages ont pris, il y a un mois, dix-huit chevelures anglaises et M. Le Loutre a été obligé de les payer 1800 livres, argent de l'Acadie, dont je lui ai fait le remboursement..."

Cette transaction paraît d'autant plus répréhensible que, malgré que la guerre existât de fait, d'une manière plus ou moins active, elle n'était pas déclarée officiellement entre les deux couronnes. Les auteurs anglais, en parlant de ce fait, lui ont prêté un caractère encore plus odieux, en prétendant qu'il fut accompli en pleine paix.

On sait par ce qui précède ce que vaut cette assertion. Ces mêmes auteurs n'ont sans doute pas réfléchi aux conséquences qu'elle entraîne. Seraient-ils par exemple également prêts à dire que la déportation des Acadiens a été faite en temps de paix ? Cependant, il est de fait qu'à cette date la guerre n'était pas déclarée entre la France et l'Angleterre.

Au surplus, on se montre injuste à l'égard de l'abbé Le Loutre, en ne mettant pas en regard des faits blâmables qu'on lui attribue, ceux qui sont dignes d'éloges et qui lui ont mérité la reconnaissance de ses ennemis, d'autant plus que dans les deux cas l'authenticité est la même. L'intendant Prévost rapporte, dans une lettre adressée au ministre en date du 15 octobre 1750, que trente-sept anglais, dont dix-sept soldats et six femmes, avaient été faits prisonniers par les Sauvages de l'Acadie et amenés au port Toulouse, dans le Cap Breton.

“ C'est Monsieur Le Loutre, ajoute-t-il, qui les a tirés des mains des Sauvages et qui a traité de leur rançon pour une somme de 8155 liv. 7s, pour la sûreté de laquelle les Sauvages ont gardé en otage un lieutenant d'infanterie et deux bas officiers. <sup>1</sup> ”

L'auteur anonyme des *Mémoires sur le Canada*, qui a fourni ou appuyé plusieurs des accusations portées contre l'abbé Le Loutre, semble avoir été l'ennemi personnel de ce missionnaire. Du moins on ne peut s'empêcher de le croire en voyant avec quel acharnement il le poursuit, interprétant en mal, non seulement tout ce qu'il faisait, mais même ce qu'il pensait ; tandis qu'il a des complaisances pour les plus grands coupables, pour l'intendant Bigot, par exemple, qu'il qualifie d'homme “ plein de bonne foi et de probité ” <sup>2</sup>. Au reste, la haine du clergé catholique perce partout dans ces *Mémoires*, profondément imbus de l'esprit du dix-huitième siècle. On conviendra qu'une pareille source est pour le moins suspecte.

Un autre écrivain anonyme dit que l'abbé Le Loutre avait tenu “ une conduite qui eût été trouvée imprudente même dans un sergent de grenadiers. Il avait excité les Micmacs et les Souriquois à lever des chevelures anglaises et s'était mis à leur tête avec un crucifix ; plusieurs jeunes acadiens alliés à ces sauvages suivirent l'abbé Le Loutre, et malgré toutes les représentations des vieillards, la colonie entière fut déclarée rebelle... Leurs prêtres, disait-on, amassaient des fusils et faisaient des arseneaux des chapelles. Si cela était vrai, ajoute judicieusement le même

1. *Collection de Manuscrits sur la Nouvelle-France*, vol. III, p. 456.

2. Page 40.



auteur, il fallait punir les prêtres ; ils le méritaient et les Acadiens étaient innocents.”<sup>1</sup>

De son côté, Moïse de Les Derniers rapporte “ qu’il a entendu dire que l’abbé Le Loutre avait déclaré en chaire que la nation anglaise était l’ennemie de Dieu et l’amie du diable, et que Jésus-Christ avait été crucifié en Angleterre.” L’abbé Le Loutre ayant ainsi ameuté l’opinion publique contre lui, il n’est pas surprenant qu’on lui ait attribué tous les méfaits. Un officier anglais très connu dans les deux camps, le capitaine Howe, ayant été attiré dans un guet-apens et tué par les Sauvages, c’était, disait-on, à l’instigation de l’abbé Le Loutre.

Edward Cornwallis, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, offrit cent louis à quiconque lui apporterait sa tête ; et il écrivit à Mgr de Pontbriand, évêque de Québec, une lettre pleine de menaces, dans laquelle il lui demandait si c’était lui qui avait envoyé l’abbé Le Loutre comme missionnaire des Micmacs, et si c’était pour leur bien qu’il excitait ces misérables à pratiquer leurs cruautés contre ceux qui leur avaient montré toute espèce de bontés.<sup>2</sup>

L’évêque de Québec écrivit de son côté à l’abbé Le Loutre pour lui reprocher sa conduite. “ Vous êtes enfin, lui disait-il, tombé précisément dans le trouble que j’avais prévu, et que j’ai prédit

1. *Archives des affaires étrangères, Paris. Lettre au duc de Nivernais sur la dispersion des Acadiens, 2 décembre 1762.*

2. S’il faut en croire un témoin oculaire, ami et espion des Anglais, le fameux Pichon, les bontés dont se vantait le gouverneur Cornwallis, avaient été témoignées trop tard pour que les Sauvages y ajoutassent une grande foi. Les fondateurs d’Halifax avaient, dès leur arrivée, provoqué les Sauvages.

“ Vers le commencement de l’année 1750, dit cet auteur, en citant avec approbation les paroles du comte de Raymond, les Anglais s’étant rendus à Chibouktou, firent partout répandre le bruit qu’ils allaient détruire les Sauvages ; ils parurent agir en conséquence puisqu’ils envoyèrent de côté et d’autre, différents détachements de leurs troupes pour aller à leur poursuite. Alors les Sauvages alarmés, se déterminèrent à déclarer ouvertement la guerre à ceux qu’ils n’avaient jamais cessé de regarder comme ennemis. . . . ”

“ Combien d’actes d’inhumanité, ajoute le comte de Raymond, se seraient commis par cette nation naturellement vindicative, si les missionnaires ne se fussent pas servis de tout leur pouvoir pour les contenir ! Il est notoire que les Sauvages se croyaient tout permis contre leurs ennemis. Aussi en a-t-il coûté des efforts et des peines infinis, pour réprimer cette licence qu’ils se croyaient d’autant plus permise, qu’ils la regardaient comme des représailles ; et à combien d’anglais ce charitable zèle n’a-t-il pas sauvé la vie ? ”

“ Ces mêmes missionnaires peuvent faire voir par écrit les instructions qu’ils ont faites aux Sauvages sur la douceur et l’humanité dont il faut faire usage en temps de guerre. Ils ont même sur ce sujet composé une espèce de catéchisme qu’ils font apprendre aux enfants et qui a déjà produit de très bons effets. ”

En face de ces travaux des missionnaires pour civiliser les Sauvages, quels efforts civilisateurs les Anglais ont-ils faits de leur côté ? Les auteurs qui

depuis longtemps. Les réfugiés ne pouvaient manquer de tomber tôt ou tard dans la misère et de vous accuser d'être la cause de leurs malheurs..... La cour a cru nécessaire de faciliter leur départ de leurs terres, mais cela n'est pas du ressort de notre profession. C'était mon opinion que nous ne devions rien dire, soit pour nous opposer au projet en exécution, soit pour y engager. Je vous ai rappelé, il y a déjà longtemps, qu'un prêtre ne doit pas se mêler aux affaires temporelles, et que s'il le faisait, il se créerait toujours des ennemis et occasionnerait le peuple à être mécontent.

"...Avez-vous droit, ajoutait le prélat, de refuser les sacrements (à ceux qui veulent retourner sur leurs terres), de les menacer d'être privés des services d'un prêtre, et que les Sauvages les traiteront comme des ennemis ? Je leur souhaite consciencieusement d'abandonner les terres qu'ils possèdent sous le gouvernement anglais ; mais est-il bien prouvé qu'ils ne peuvent en conscience y retourner, *secluso perversionis periculo ?*"<sup>1</sup>

On sait qu'au moment de la capitulation de Beauséjour, l'abbé Le Loutre s'échappa sous un déguisement et se rendit à Québec, où il s'embarqua pour l'Europe sur un navire marchand. Le navire fut pris en mer et l'abbé Le Loutre conduit en Angleterre et de là dans l'île de Jersey, où il fut retenu prisonnier pendant huit ans au château d'Elisabeth.

jettent des cris de paon en rapportant la conduite de l'abbé Le Loutre, ont bien soin de ne pas mettre en regard ces patients travaux.

Ils ont encore bien plus soin de ne pas mettre en regard les actes d'atrocité, dignes des Sauvages, commis par les leurs, soit en temps de paix, soit en temps de guerre, comme ceux-ci, par exemple, que le commandant de Louisbourg rappelait aux Sauvages eux-mêmes.

"Vers la fin de juillet 1749, temps où l'on ne savait point encore dans la Nouvelle France la suspension d'armes entre les deux couronnes, les Sauvages avaient fait des prisonniers anglais sur l'île de Terre-neuve ; mais ces prisonniers leur ayant appris cette suspension signée l'année d'auparavant à Aix-la-Chapelle, ils les cédèrent sur leur simple parole.... les traitèrent en frères, les dégagèrent de leurs liens et les menèrent dans leurs cabanes pour leur donner l'hospitalité ; mais malgré tant de bons traitements, ces perfides hôtes, massacrèrent, pendant la nuit, vingt-cinq (Sauvages) tant hommes que femmes....

"Vers la fin du mois de décembre 1744, M. Ganon, commandant un détachement de troupes anglaises,.... trouva à l'écart (près de Port-Royal) deux cabanes de sauvages micmacs. Dans ces cabanes, il y avait cinq femmes et trois enfants, dont deux de ces femmes étaient enceintes ; mais malgré ces objets si propres à exciter l'humanité, les Anglais non seulement pillèrent et brûlèrent ces deux cabanes, ils massacrèrent encore les cinq femmes et les trois enfants. On trouva même que les femmes qui étaient grosses, avaient été éventrées." *Lettres et Mémoires sur le Cap Breton*, pp. 132, 135.

1. *Archives de la Nouvelle-Ecosse: Lettre de M<sup>r</sup> de Pontbriand à l'abbé Le Loutre*, p. 240, traduction.

Un *Mémoire*, écrit en 1764, nous apprend qu'après son retour en France, il vécut des revenus de son patrimoine qui était considérable et d'une pension de 800 livres que le roi lui avait accordée sur l'évêché de Lavour. <sup>1</sup>

D'après le même *Mémoire*, l'abbé Le Loutre aurait, pendant ses missions, payé " de ses propres deniers et de ceux que la confiance déposait entre ses mains, la rançon des prisonniers anglois qu'il arrachait aux tourments préparés par les Sauvages ; après avoir partagé vingt années de sa vie entre les barbares répandus dans les bois, et les familles françoises éparses le long des Côtes et sous nos Forts... il a vu le Roi, satisfait de ses services, le récompenser par des gratifications, et ce qui est plus flatteur, par sa confiance ; il a vu les Anglois payer sur sa parole les rançons qu'il avoit avancées pour le rachat de leurs prisonniers, et dans les huit ans de prison dont ils ont cru devoir punir son zèle patriotique, il a reçu d'eux des marques d'estime."

D'autre part on sait par un passage des *Lettres Edifiantes*, que l'abbé Le Loutre s'employa activement à établir en France, en partie à ses propres frais, les Acadiens qui s'y étaient réfugiés.

## V

J'ai signalé la partialité de certains historiens. Un autre tort dont ils se rendent coupables, c'est de se servir des fautes de l'abbé Le Loutre pour accuser les autres missionnaires de l'Acadie et les envelopper tous dans la même réprobation. Certainement que ces missionnaires, qui tous étaient français, entretenaient les Acadiens dans l'amour de leur mère-patrie et dans l'espoir qu'elle viendrait un jour les reconquérir. Était-ce un si grand crime ? d'autant plus que la question de savoir si les Acadiens étaient sujets anglais ou non, n'était pas si clairement établie, du moins pour les Français, qu'on le prétend aujourd'hui.

Le serment de fidélité qu'on leur avait permis de prêter, qui les avait fait qualifier de Français Neutres (*French Neutrals*), et laissés comme à mi-chemin entre les deux partis, permettait bien des doutes à cet égard. On peut lire sur cette question un *Mémoire* fort curieux, écrit vers 1762, par l'abbé de l'Isle-Dieu, vicaire général de l'évêque de Québec. <sup>2</sup> De plus, il est bien

1. *Archives du séminaire de Québec : Mémoire des Missions Étrangères.*

2. Voir ce *Mémoire* dans les documents inédits qui accompagnent cette livraison du "Canada-Français."

certain, d'après les frontières réclamées par la France, lesquelles embrassaient plus de la moitié de la Péninsule, que la plus grande partie de la population acadienne se trouvait sur le territoire français. <sup>1</sup>

Si l'on voulait détacher les Acadiens de la France, il fallait leur donner des missionnaires autres que des français, ce qui n'était nullement contraire au traité d'Utrecht. <sup>2</sup>

En qualité de prêtres catholiques et de guides spirituels des Acadiens, les missionnaires étaient obligés de veiller à la conservation de leur foi. Or ils voyaient les efforts qu'on faisait continuellement pour leur faire perdre cette foi et les jeter dans le protestantisme. Ils élevaient la voix, comme c'était leur devoir, ils dénonçaient ces tentatives, et par là même, ils excitaient nécessairement la défiance de leurs paroissiens contre leurs maîtres.

Mais à qui la faute ? Ils se trouvaient placés fatalement entre ces deux maux, ou trahir leur devoir, ou passer pour traîtres. Ils aimaient mieux faire leur devoir. On leur en a fait un crime : c'est un mérite de plus pour eux.

Je ne veux citer qu'un exemple pour faire voir combien certains jugements portés contre ces missionnaires sont entachés de préjugés et d'esprit de parti. L'abbé Maillard a été du nombre de ceux qui ont été incriminés, et il était particulièrement exposé à l'être, ayant dirigé les missions micmaques avant l'abbé Le Loutre, ayant été son précepteur dans l'étude de la langue sauvage, et ayant eu le soin des Micmacs de l'île du Cap Breton,

1. Voir sur cette question des frontières le magnifique ouvrage, accompagné de cartes, publié récemment par M. Justin Winsor, bibliothécaire à l'Université de Harvard : *Narrative and critical History of America*.

Les prétentions étaient exorbitantes de part et d'autre. Tandis que la France ne concédait qu'une lisière stérile le long des côtes orientales de la Nouvelle-Ecosse, l'Angleterre exigeait non-seulement toute la Péninsule, mais tout ce qui forme aujourd'hui le Nouveau-Brunswick et les rivages du Golfe jusqu'aux environs de Rimouski ! On conçoit quelle confusion dans les esprits devait résulter de ces conflits d'opinion entre les deux puissances. Naturellement les Acadiens et leurs missionnaires abondaient dans le sens de la France. C'en était assez pour exciter les récriminations de la partie adverse, et les faire passer pour rebelles. L'Angleterre était restée si peu sûre que les Acadiens fussent sujets anglais, que tous ceux d'entre eux qui furent amenés dans ses ports, après la dispersion (et leur nombre s'élevait à environ quinze cents, selon M. de la Rochette), furent traités en prisonniers de guerre, et pensionnés par l'état, c'est-à-dire reconnus comme sujets français. Il n'y eut que dans les colonies du Nord qu'on refusa de les reconnaître et de les traiter comme tels.

2. Le gouvernement, paraît-il, eut un instant cette idée, mais n'y donna pas de suite. Il lui semblait plus efficace d'amener peu à peu les Acadiens au protestantisme.

pendant que l'abbé Le Loutre avait celui des missions de la Nouvelle-Ecosse. Si l'abbé Maillard était retourné en Europe après la dispersion des Acadiens, on n'en saurait pas davantage sur son compte que sur celui de ses confrères qui sont allés se confondre dans la foule du clergé de France ; mais il n'a jamais quitté les parages du golfe Saint-Laurent, et il a passé les dernières années de sa vie à Halifax, au milieu de ceux qui avaient été ses ennemis les plus déclarés. Or il les a tous subjugués par l'ascendant de ses qualités et de ses vertus. D'ennemis il en a fait des admirateurs et des amis. A sa mort, l'élite de la société d'Halifax, civile et militaire, le gouverneur et le conseil, ont fait cortège à son cercueil.

Voilà les témoignages transmis par ceux là mêmes qui lui avaient été le plus hostiles avant de l'avoir connu. <sup>1</sup>

## VI

Après cette dissertation, qui peut paraître oiseuse à quelques lecteurs, mais qui n'est pas sans importance pour ceux qui suivent de près le mouvement historique, il est nécessaire de revenir un peu sur les événements, afin de résumer en quelques mots la situation.

Avant la fondation d'Halifax, le pouvoir effectif des gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse ne s'étendait guère plus loin que la portée des canons de Port-Royal.

Ces gouverneurs n'avaient réellement sous la main que les habitants de cette paroisse. Les plus rapprochés ensuite, ceux du Bassin des Mines, en étaient séparés par une vingtaine de lieues de montagnes et de forêts.

Les autres paroisses, plus inaccessibles encore, s'échelonnaient jusqu'au fond de la Baie Française. Pas un seul colon anglais ne s'était jusqu'alors établi dans la province. Les Acadiens étaient donc les vrais maîtres de l'Acadie, et en mesure d'imposer leurs conditions pour consentir à y rester.

Le traité d'Utrecht leur ayant garanti le libre exercice de la religion catholique, il n'avait pu être question de leur faire prêter le serment du *test* qui renfermait un acte d'apostasie ; il avait fallu convenir d'une formule particulière de serment. Les Acadiens avaient exigé et obtenu comme condition expresse qu'ils ne porteraient point les armes contre les Français, ni contre les Sauvages. Ce ne fut qu'après qu'ils eurent prêté ce

1. *Archives de la Nouvelle-Ecosse*, p. 184.

serment avec cette condition, que les gouverneurs voulurent la retirer. Les Acadiens, confiants dans leur bonne foi, s'y attachèrent avec une constance et une obstination qui les honorent, mais qui finirent par amener la dispersion totale de leur colonie. Un des motifs de leur résistance était la crainte qu'on en vint à exiger d'eux un serment contraire à leurs croyances. Les tentatives de perversion faites parmi eux ne les confirmaient que trop dans cette crainte.

Edward Cornwallis, fondateur d'Halifax, et ses successeurs dans le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, mirent en œuvre toutes les mesures de persuasion et de menaces pour arracher aux Acadiens un serment *sans réserve*.

Il faut bien se rappeler quelles étaient les lois de la Grande-Bretagne contre les catholiques à cette date, et sous quel joug étaient alors courbés les Irlandais, pour saisir toutes les conséquences que pouvait entraîner un tel serment. Les missionnaires des Acadiens, gardiens de leur foi, n'étaient-ils pas justifiables de manifester leurs craintes à ce sujet? Pouvaient-ils même, en conscience, ne pas leur en faire voir les dangers, d'autant plus qu'ils étaient témoins des tentatives incessantes faites pour les attirer dans le protestantisme? Cette propagande était devenue si active qu'elle dut être signalée dans un *Mémoire* adressé en France.<sup>1</sup>

Ce fut pour mettre un terme à toutes ces vexations, et aussi pour obéir aux sollicitations qui leur étaient faites de venir s'établir au Canada, qu'au printemps de 1750, les Acadiens adressèrent au gouverneur Cornwallis une requête pour demander l'autorisation de quitter la province.

C'était le seul parti raisonnable qu'ils eussent à suivre, puisque d'une part ils ne voulaient pas prendre plus d'engagements à l'égard du gouvernement anglais que n'en avaient pris leurs pères, et que de l'autre on exigeait d'eux des formules de serment de plus en plus sévères.

C'est à partir de cette époque que commence ce qu'on pourrait appeler la crise aiguë de la question acadienne qui s'est terminée par la catastrophe que tout le monde connaît.

L'ABBÉ H. R. CASGRAIN.

1. *État présent des missions de l'Acadie. Efforts impuissants des gouverneurs anglais pour détruire la religion catholique dans l'Acadie.*

Le serment du *test* ne fut aboli dans la Nouvelle-Écosse qu'en 1827. Ce fut Haliburton, élu par les Acadiens du comté de Clare (baie Sainte-Marie), qui le fit abolir. Il faut lire le beau portrait qu'il fit des Acadiens et de leur missionnaire, l'abbé Sigogne, dans le discours qu'il prononça à cette occasion.

# MÉTALLURGIE ÉLECTRIQUE

L'électricité est vraiment prodigue de ses surprises. On dirait qu'elle en tient toujours en réserve, qui se font jour au moment où l'on y pense le moins. Depuis vingt ans, les développements qu'elle a pris tiennent du merveilleux, et cependant on peut dire que les services sérieux et multiples qu'elle a rendus à la société ne sont que le prélude de ce qu'elle nous ménage pour l'avenir. Au risque de tomber dans la banalité, disons bien haut que nos neveux du siècle prochain nous trouveront pour le moins naïfs, et nous plaindront sincèrement d'avoir été si arriérés. En attendant mieux, sachons profiter des trésors que cet agent puissant met à notre disposition, sans jalouser l'avenir.

Extraire et travailler les métaux par l'électricité, voilà le dernier progrès sérieux réalisé dans l'application des courants électriques. Sans aucun doute, ce premier pas dans une direction nouvelle n'est que le prélude d'une transformation profonde que subiront à la fois et l'extraction de plusieurs métaux rares, et le traitement de minerais regardés jusqu'ici comme tout-à-fait sans valeur.

On peut dire que la métallurgie électrique proprement dite, c'est-à-dire l'extraction des métaux de leurs minerais, ne date que d'hier. Cependant, depuis deux ou trois ans, on travaillait les métaux, quelques-uns du moins, à l'aide du courant électrique, et ce dernier a déjà remplacé le marteau et la soudure du forgeron et du plombier. Le travail se fait ainsi plus rapidement et plus solidement.

A La Chapelle, en France, on a établi une grande usine de soudure à l'électricité. On y fabrique des réservoirs, des cylindres, dont toutes les parties sont unies immédiatement l'une à l'autre sans l'intermédiaire d'une soudure étrangère, comme on le pratiquait autrefois.

Pour en arriver là, on ramollit, on fond, au point de contact, les deux pièces métalliques, de sorte que celles-ci s'unissent intimement, et la continuité métallique d'une pièce à l'autre est absolue. Il est inutile de dire que de tels joints sont absolument imperméables aux liquides et aux gaz.

Le courant électrique est le seul agent qui puisse produire ces fusions locales. Avec lui et avec lui seul, il est possible et même

relativement facile de localiser et de concentrer une chaleur très intense en un point quelconque d'une lame métallique. C'est un peu ce qui se passe dans les lampes électriques, où la chaleur énorme accumulée entre les deux pointes des crayons de charbon produit la lumière. En réalité, la soudure électrique se fait à l'aide d'un dispositif qui rappelle celui des lampes. Le courant arrive d'une part dans les pièces à souder, et de l'autre dans un crayon de charbon que l'ouvrier, armé d'une pince isolante, promène sur le joint à *aveugler*. La lumière jaillit sur le passage du crayon, les lèvres des plaques se fondent, et la soudure est faite.

A Lynn (Etats-Unis), à Montréal, la Compagnie qui exploite les brevets de MM. Thomson et Houston, a fait durant le cours de l'année dernière des expériences très intéressantes. On a soudé directement cuivre sur cuivre, laiton sur laiton, acier sur acier, et même fonte sur fonte. et toujours l'opération a parfaitement réussi.

Qui ne voit les services nombreux que rendra plus tard cette application des courants électriques ? Là où le fer du soudeur ne peut pénétrer, il sera toujours facile de faire arriver un courant électrique, et des opérations regardées comme impossibles deviendront pour ainsi dire à la portée de tous. Les menus objets, comme les barreaux des grillages, les outils brisés, seront soudés en un clin-d'œil ; les tiges de paratonnerres ne seront plus exposées à des défauts de continuité métallique ; en un mot, ce sera toute une révolution dans cette branche de l'industrie.

Le courant dont on se sert pour cette opération a une très faible tension. mais il est très intense.

Souder les métaux à l'électricité, quelque merveilleuse que soit cette opération dans sa simplicité, ne vaut pas cependant en importance l'extraction de ces mêmes métaux, telle que l'ont réalisée en 1836 messieurs Cowles et Mabery. C'est de ce côté surtout que s'ouvre l'avenir de la métallurgie électrique.

Parmi le grand nombre de métaux qui ne trouvent pas d'emploi dans l'industrie, la plupart le doivent à leur rareté, à leur prix d'extraction qui est trop élevé, et au peu de connaissances que nous avons de leurs qualités particulières. Plusieurs ne sont encore que des curiosités de laboratoire, et il restera toujours impossible d'en apprécier la valeur tant qu'on ne sera pas à même de les préparer en plus grande quantité.

L'aluminium, découvert par Wöhler en 1825, est resté sans applications sérieuses, jusqu'à ce que Sainte-Claire Deville, en 1854, ait trouvé un moyen pratique et relativement économique



de l'extraire. Depuis cette date, il est entré dans le domaine de l'industrie, grâce à ses propriétés vraiment remarquables. Cependant il se vend encore près de dix piastres la livre, et malgré cela, son usage se généralise de plus en plus. Il a un éclat assez vif, une grande sonorité, une densité très faible, il est à peu près inaltérable, et il forme avec le cuivre des bronzes qui sont beaucoup employés dans la bijouterie, vu la ressemblance qu'ils ont avec l'or.

Toutes ces applications datent du jour où son extraction est devenue relativement économique. Or on peut affirmer, sans crainte d'erreur, que plusieurs autres métaux rares ont également des qualités précieuses encore inconnues, parce qu'il a été impossible jusqu'ici de les extraire en quantité suffisante. Par conséquent la métallurgie de ces métaux réalisée en grand est sans aucun doute de nature à amener de remarquables changements dans certaines branches de l'industrie.

Qui sait, par exemple, si le titanium, dont nous avons des montagnes dans la province de Québec, ne jouit pas, comme l'aluminium, de qualités qui le mettraient en mesure de nous rendre plus d'un service? Sans doute il serait téméraire d'attendre de lui le tour de force qu'a fait Sainte-Claire Deville avec l'aluminium, et il ne pourra peut-être jamais servir à faire à lui seul toutes les parties d'une montre depuis le boîtier jusqu'au ressort. Mais tout de même, du moment qu'on l'extraira en quantité notable, nous serons agréablement surpris de son mérite réel. Jusqu'ici il ne sert qu'à préparer l'émail des dents artificielles; il devra faire plus un jour.

C'est pour cette raison que le procédé Cowles, je veux dire, le traitement électrique des minerais, doit surtout nous intéresser. Commencé avec des minerais de zinc en 1886, le procédé a été étendu ensuite à l'extraction du calcium, du magnésium, du potassium, du sodium, du silicium, du bore, et même du titanium. Mais c'est surtout dans l'extraction de l'aluminium que M. Cowles a concentré tous ses efforts. La haute valeur de ce métal, les nombreuses applications qu'on en peut faire, rendaient son extraction économique importante à tous les points de vue. Le savant américain a réussi au delà de toute espérance, et, dans quelques années, le prix de l'aluminium sera tombé de dix piastres à quelques cents la livre.

Voici en résumé le procédé Cowles et Mabery.

Un courant électrique intense peut développer une chaleur énorme, si l'on interpose sur son passage une résistance convenable. Il suffit donc théoriquement de mettre dans cette résis-

tance le minerai que l'on veut traiter. Quelque réfractaire qu'il soit, il se réduit immédiatement, surtout en présence du charbon.

Mais la grande difficulté était de distribuer régulièrement cette chaleur intense dans une masse un tant soit peu considérable. La développer en un point, comme on le fait dans les lampes, était chose facile ; mais chauffer ainsi à blanc quelques livres de minerai était un problème beaucoup plus compliqué. MM. Cowles et Mabery l'ont résolu en mélangeant intimement le minerai avec du charbon concassé en fragments assez gros, et en disposant le tout sur le passage du courant de telle façon que ce mélange constitue la résistance elle-même où se développera la chaleur.

Le fourneau à réduction est une caisse en briques de cinq pieds de longueur, neuf pouces de largeur, et un pied de profondeur. Au centre de cette rigole, en regard et à quelques pouces l'une de l'autre, viennent aboutir les deux tiges de charbon, qui amènent le courant dans le fourneau. Ce ne sont plus deux minces crayons comme dans les lampes, mais deux volumineux cylindres de trois pouces de diamètre et de trente pouces de longueur. Des charbons moins robustes ne pourraient pas résister à l'énorme courant qui est mis en jeu : ils se désagrègeraient trop vite et affaibliraient d'ailleurs le courant.

Il ne reste plus qu'à charger le fourneau. Après l'avoir enduit intérieurement d'une couche assez épaisse de poussier de charbon bien sec, on dispose entre les extrémités des crayons conducteurs le mélange de minerai et de charbon, mélange que l'on prépare aussi intime que possible. On saupoudre le tout de charbon pulvérisé, puis le fourneau est fermé par un couvercle en fonte et l'opération peut commencer. Comme dans toute réduction, il se produit un dégagement de gaz qui se fait jour par des ouvertures ménagées expressément dans l'obturateur du fourneau.

Au point où en est rendue la métallurgie électrique, les réductions se font par intermittence, et chacune des charges est nécessairement restreinte. Pour fabriquer un bronze d'aluminium, M. Cowles travaille dans une seule charge de seize à dix-huit livres de cuivre métallique, mélangées à dix ou quinze livres de corindon concassé. Le corindon est de l'oxyde d'aluminium pur.

La conduite de l'opération demande la plus grande prudence et un savoir-faire tout particulier. L'ouvrier en effet doit manipuler et diriger convenablement un courant électrique de la force de plus de cent chevaux-vapeur. C'est la foudre qu'il a littéralement entre les mains, et la moindre distraction, la plus légère erreur, mettrait en péril la machine génératrice du cou-

rant : ce qui revient à dire que le métallurgiste dispose à ce moment de la valeur de plusieurs milliers de piastres. S'il lançait dans le fourneau le courant électrique dans toute sa force, il y aurait danger que la machine se trouvât en court circuit : tout le travail se ferait dans sa masse même et elle serait détruite en un clin-d'œil.

Aussi est-ce lentement et comme à petite dose qu'il fait arriver le courant. Grâce à une résistance variable qui se trouve dans le circuit extérieur, l'opération commence par un courant de 200 ampères,<sup>1</sup> à peu près vingt fois le courant des lampes ordinaires. Une légère diminution dans la résistance artificielle le fait monter à 600 ampères, puis à 800, et l'opération réductrice commence. Dans les premiers moments le courant varie beaucoup en intensité. C'est ainsi qu'après avoir atteint brusquement 1200 ampères, il descend à 200, puis d'un bond s'élève à 1600 pour retomber instantanément à zéro.

Ces fluctuations de l'énergie électrique sont éminemment pénibles pour les dynamos, et afin de les diminuer, on introduit un peu de résistance dans le circuit jusqu'à ce que la réduction soit régulièrement et définitivement commencée. Ce n'est guère qu'avec un courant de 1200 ampères que l'opération se fait à l'aise, et l'ouvrier doit, par une manipulation judicieuse de la bobine de résistance, maintenir uniforme cette intensité du courant, tant que la réduction n'est pas complète.

On voit alors voltiger, sur les ouvertures du couvercle, des flammes bleuâtres, qui s'allument d'abord avec explosion dans le fourneau par la chaleur que développe le courant. L'ouvrier les allume ensuite lui-même pour ne pas exposer le fourneau à être démoli par ces secousses internes. C'est l'oxyde de carbone, résultant de la désoxydation de l'oxyde d'aluminium par le charbon, qui produit ces flammes.

Après quelques minutes, le minerai du centre du fourneau est réduit. L'ouvrier augmente la distance qui sépare les crayons conducteurs dans le fourneau, en les faisant glisser dans les coulisses ménagées à cet effet. A plusieurs reprises il répète cette opération, jusqu'à ce que la pointe de ces charbons pénètre à peine à l'intérieur de la masse à réduire : celle-ci se trouve ainsi avoir été soumise tout entière et petit à petit à l'action du courant. Ce n'est qu'alors que l'opération est terminée. Elle a duré une heure.

1. L'ampère est l'unité d'intensité des courants.

Jusqu'ici, M. Cowles s'est borné exclusivement à la production du bronze d'aluminium. C'est de ce côté que lui venaient les plus nombreuses demandes : et son procédé électrique lui permet de l'obtenir du premier coup. Cependant, comme le minéral employé, le corindon, est plus ou moins pur, les bronzes obtenus n'ont pas toujours le même titre. Leur richesse en aluminium varie de 15 à 35 par cent ; la moyenne est de 25. Aussi, après chaque opération, le lingot est-il livré à un chimiste qui vérifie son titre et l'envoie ensuite à une fonderie voisine, où une nouvelle fusion le ramène au titre voulu, 10 par cent. On éprouve en même temps sa ténacité, qui doit être de 90,000 livres au ponce carré.

Ces bronzes sont superbes. A l'exposition électrique tenue à New-York dans le cours de l'automne dernier, on pouvait voir un déploiement étonnant de ces richesses métalliques. Cet alliage, si dispendieux autrefois, était étalé en quantité prodigieuse. Il y en avait de tous les titres possibles, depuis le cuivre pur d'un côté jusqu'à l'aluminium pur de l'autre.

M. Cowles espère arriver à une production de 200 livres d'aluminium par jour. Si ce métal maintenait sa valeur d'autrefois, cette production représenterait un rendement journalier de 2000 piastres ! C'est évidemment trop fort, car le prix de vente va très certainement tomber. Toutefois, en supposant qu'on ne le vende que cinquante centins la livre, la production journalière vaudra encore 100 piastres, ce qui représente un revenu annuel considérable.

L'usine de M. Cowles est à Lockport, état de New-York. Le dynamo qui alimente les fourneaux pèse 22,000 livres. Son volume se déploie sur 14 pieds de longueur, 5 de hauteur et 4 de largeur. Le fil de cuivre qui est entré dans sa construction pèse 6,250 livres, et son armature fait 410 révolutions à la minute. Pour donner une idée de la perfection apportée à sa construction, il suffit de dire que cette machine marche nuit et jour depuis plus d'une année et qu'elle n'a pas demandé la moindre réparation. Le pouvoir moteur de cet énorme dynamo est une turbine pouvant développer 550 chevaux-vapeur. Quant au courant, son intensité peut atteindre 3000 ampères avec une tension de 83 volts.<sup>1</sup>

Voilà un procédé métallurgique tout nouveau et qui est de nature à faire rêver les chimistes et les industriels. Qui aurait jamais songé à réduire directement l'alumine, cet oxyde tellement stable que, pendant longtemps, on l'a regardé comme un

1. Le volt est l'unité de tension des courants.

corps simple? Et maintenant ce n'est plus qu'un jeu. L'électricité agrandit donc immensément le cadre des opérations industrielles, en mettant aux mains du chercheur une force nouvelle dans son mode d'action et presque illimitée dans sa puissance. D'autres métaux sortiront bientôt comme l'aluminium du creuset électrique, et apporteront à la société leur bonne part de qualités ignorées jusqu'ici.

Déjà l'usine de Lockport ne peut suffire aux demandes qui lui arrivent tous les jours de plus en plus nombreuses, et la Compagnie a commandé deux autres dynamos de la puissance de celle qu'elle emploie maintenant. Bientôt d'autres usines vont s'établir, et l'aluminium est à la veille de prendre rang, et un rang d'honneur, parmi les métaux usuels.

Il nous semble que ces brillants résultats, obtenus par nos industriels voisins, devraient donner l'éveil à nos capitalistes et leur faire tourner les yeux vers l'exploitation de quelques-uns de nos minerais, négligés jusqu'à ce jour. Nous voulons surtout parler de nos fers titanés. Nous le disions en commençant, la province de Québec renferme des montagnes de ce minerai. Et, par une singulière coïncidence, les principaux gisements se trouvent assez souvent dans le voisinage de pouvoirs d'eau excellents. La Providence a voulu suppléer ainsi au combustible, à la houille, qui nous manque.

L'énergie nécessaire à la dissociation de ces minerais, nous la trouverons donc, non pas dans la houille, mais dans nos rivières. Nous ferons de la métallurgie économique, grâce à nos chutes et à nos rapides. Cela tient presque du rêve; on croirait vraiment que nous exposons ici les visions de cerveaux malades ou en délire. Rien cependant n'est plus certain. Vivons encore cinquante ans, et nous verrons tout cela, sans parler de bien d'autres choses.

Quand nous mentionnons particulièrement nos fers titanés comme devant être traités par l'électricité, nous ne prétendons pas qu'ils seront traités comme minerais de fer, mais bien comme minerais de titane. Le titane est un métal dont la valeur devra augmenter du moment qu'on pourra l'avoir en masses considérables.

Qui sait, par exemple, si les alliages possibles du fer et du titane ne sont pas appelés à rendre un jour des services précieux? Qui sait si l'affinité énergétique de ce métal pour l'azote ne permettra pas un jour d'extraire directement et économiquement l'oxygène de l'air atmosphérique? Le titane forme avec

l'aluminium un alliage qu'on pourra peut-être utiliser. En ces matières, il faut à la fois douter de tout et croire à tout.

Dans tous les cas, on pourrait faire des essais sérieux en ce sens. Risquer quelques centaines de piastres est peu de chose quand on a en perspective une nouvelle industrie qui doit rapporter tôt ou tard des millions.

Toutes ces réflexions sont absolument logiques. Mais, hélas ! les capitaux sont craintifs et peu sensibles à une logique qui n'a pas été préalablement justifiée par des faits. Et dans toute nouveauté industrielle, les esprits sont plutôt frappés par ce qu'elle renferme d'incertain et d'aléatoire que par la possibilité plus ou moins grande de réaliser des bénéfices. On se croise les bras et on attend.

Survient un jour un esprit hardi et inventif, qui passe bravement le Rubicon et s'empare de la fortune. Tout le monde s'écrie : " Pourquoi n'avons-nous pas essayé avant lui ? " Il n'en tenait qu'à vous, messieurs les capitalistes : *audentes fortuna jurat*.

L'abbé J.-C.-K. LAFLANME.

# LE RÉALISME EN LITTÉRATURE

---

Nous sommes déjà bien loin de l'époque où se faisait la grande lutte entre les classiques et les romantiques, lutte réelle et sérieuse pour un certain nombre d'esprits distingués, mais nulle, ou tout au moins fort indifférente pour le public ordinaire. Et, en effet, quel intérêt peut avoir pour la multitude la distinction, souvent très subtile, d'un genre avec l'autre? Faites jouer *Le Cid* sous le nom de Victor Hugo, et mettez à la scène *Le Roi s'amuse* en l'attribuant à Corneille; beaucoup de gens, la plupart même, trouveront révolutionnaires les vers du *Cid*, et admirables de modération ceux de *Le Roi s'amuse*. Pour un grand nombre, le nom fait tout.

Aujourd'hui, cependant, les circonstances ne sont plus les mêmes. Il ne s'agit plus de savoir si c'est le style moderne qui doit l'emporter sur le style ancien, ou si la république doit être proclamée parmi les mots. La lutte se fait sur un autre terrain: c'est la bataille du convenable contre l'inconvenant, ou plutôt, disons le mot, du propre contre le malpropre.

Il se fera toujours des œuvres légères plus ou moins morales, des romans de style agréable, mais dont la lecture présente un certain danger, pour la jeunesse surtout. De ces livres, les grandes villes en produisent par milliers chaque année. Je n'ai pas, pour le moment, à les étudier ni à les juger. Ce sont du reste des œuvres de passage qui ne font pas une marque profonde. Mais, à côté de ces productions, il y a toute une école qui s'est formée depuis un certain nombre d'années et qui semble résumer, personnifier les principes et le goût de la littérature du jour. C'est l'*École réaliste* ou *naturaliste*, dont les deux principaux représentants sont M. Emile Zola pour la prose, et M. Jean Richepin pour la poésie. Voilà les deux noms qui brillent aujourd'hui au plus haut point dans le firmament de la librairie. Leurs écrits,—ceux de Zola surtout,—sont imprimés à un nombre considérable d'éditions. C'est une véritable mine d'or pour les auteurs et pour l'éditeur. Nous allons voir dans quel terrain cet or a son origine, dans quelle fange il faut plonger pour l'aller découvrir.

L'école réaliste prétend, avec assez de raison en apparence, porter son nom, être fidèle à son titre ; elle ne veut donner que du vrai, que du réel :

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable.

Cela se comprend et peut s'accepter dans une juste mesure. Il est bien certain que, si vous avez à peindre soit une des grandes scènes de la nature, soit un de ces petits incidents qui savent charmer par le détail même de leurs traits, il faut vous attacher à reproduire aussi fidèlement que possible l'objet dont vous retracez l'image. Et s'il s'agit d'une œuvre d'imagination, on doit également ne pas dépasser, — même pour faire de l'extraordinaire, — les hardiesses assez fréquentes de la nature. Voilà le bon côté, le côté vrai du réalisme ; et personne ne lui reprocherait de rester fidèle à d'aussi bonnes traditions. Ce n'est pas lui, du reste, qui a inventé et appliqué le premier ce principe : tous les grands esprits s'en sont inspirés, toutes les grandes œuvres en sont imprégnées.

Mais, de ce que l'on doit s'appliquer à reproduire la nature avec la plus grande exactitude, à peindre fidèlement les objets, à donner la vraie note du sentiment, de la passion, s'en suit-il qu'il nous soit permis de tout peindre et de tout dire ? Le vrai, le réel, dans les objets comme dans les idées, peut-il toujours être exposé indifféremment devant les regards de tous ? Oui, dit l'école réaliste ; non seulement cela peut se faire, mais cela doit se faire. Et c'est ici que cette école, sous prétexte de faire du neuf et de quitter les sentiers battus, abandonne la grande ligne droite et s'égaré dans des ramifications si extravagantes et si lointaines, que l'appel des principes et même la voix du simple bon sens ne peuvent plus s'y faire entendre.

Et, qu'on veuille bien le remarquer : quand je parle de principes en littérature, je ne donne pas à ce mot l'acception sévère et restreinte qui peut et doit lui convenir sur un autre terrain. L'écrivain doit avoir, dans sa manière de concevoir et de traiter son sujet, la plus grande latitude possible. L'art de la parole progresse et se modifie comme tous les autres. Les grandes inventions modernes, qui permettent aux différentes nations du globe de communiquer presque instantanément les unes avec les autres, ont produit un échange constant d'idées qui a modifié profondément le travail de la pensée humaine et lui a permis d'embrasser un plus vaste champ. De là, de nouveaux aperçus, des horizons plus reculés, et, par suite, de nouvelles manières d'exprimer les situations extraordinaires, de peindre les immen-



ses tableaux que la méthode des anciens serait peut-être impuissante à rendre. Vous ne pouvez pas, avec la langue et les idées d'Homère et de Virgile,—qui ont pourtant fait une si admirable description du siège de Troie,—donner un tableau du dernier siège de Paris. Il faut être de son siècle et suivre, tout en le guidant, le progrès qui s'accomplit. Il faut dire vite et juste ; il faut aller droit au but.

Mais il n'en est pas moins vrai, d'un autre côté, que la nature elle-même, tout en laissant marcher le progrès qui trouve et perce ses secrets, reste toujours la même, grande, belle, vraie et chaste, n'aimant qu'on ne découvre son flanc que pour les besoins d'une science qui éclaire, et se voilant devant la foule qui ne cherche qu'à satisfaire une vaine curiosité ou un désir plus coupable encore. Il est permis à l'œil chercheur du savant de scruter les cadavres pour le bien de ses semblables ; mais je doute qu'on arrive jamais à admettre indifféremment le public inquisiteur et vain à ces mystères de la nature que le Créateur a voulu dérober à nos regards.

Voilà la limite naturelle qui s'impose à la littérature et que le réalisme franchit tous les jours ; voilà les principes qui doivent guider le véritable écrivain et dont M. Zola et ses disciples ont rejeté bien loin le joug salutaire. Il n'y a plus de murailles, il n'y a plus de rideaux, il n'y a même plus de vêtement. M. Zola abat les murs, soulève toutes les tentures, déchire les manteaux. Il ne peut pas même souffrir les ombres de la nuit ; il les éclaire constamment, de sorte que ses personnages sont obligés de passer chaque moment de leur existence sous le regard gênant et gêné du public. Pas une de leurs actions qui n'ait son témoin. Quelle vie impossible pour l'acteur, quel spectacle embarrassant parfois pour les assistants, qui sont forcés de voir tout ce qui se passe, d'entendre tout ce qui se dit ! N'est-ce pas là une exagération de la vérité, qui devient par là même une fausseté ? Car, si toutes les actions qui se font, si toutes les paroles qui se disent, sont vraies et réelles, la manière dont elles sont présentées n'est ni vraie ni vraisemblable. Cette vie constamment étalée aux regards n'est pas la vie ordinaire : c'est une vie factice et faite pour les besoins du livre. Ce n'est pas ainsi que la nature procède : elle a ses périodes d'ombre et de lumière ; elle a sa vie au grand jour, et celle qu'elle enveloppe dans l'obscurité.

Et, pour donner une idée de cette manière de tout dire et de tout faire voir, pour montrer les inconvénients véritables qui en résultent, il faudrait vous faire pénétrer dans le vif d'une de ces œuvres dont il est question, mettre devant vos regards les

défauts que je leur reproche. Malheureusement ici, les citations ne sont pas possibles. En soulevant le voile discret que j'ai jeté sur ces pages, il faudrait vous prier,—au nom de la décence,—de fermer les yeux.

Et ce n'est pas tout encore. Non seulement les réalistes entreprennent de photographier toutes les actions de la vie humaine, mais ils semblent chercher de préférence celles qui sont le moins susceptibles d'être exposées au regard du public. Quand il leur faut choisir entre deux objets, ils choisissent instinctivement le moins relevé ; on dirait que ce qui est bas a pour eux une *attrance* particulière. C'est comme un statuaire qui, ayant à faire un modèle, au lieu de prendre de l'argile propre—et inodore—se sert plutôt de fumier qu'il délaye et pétrit avec un plaisir visible. Pourquoi ? Est-ce que la statue sera plus belle ? est-ce que la ressemblance sera plus frappante ? Non. C'est simplement le goût de l'ouvrier, qui peut être partagé par le grand nombre, mais qui, dans tous les cas, est un fort mauvais goût. Georges Sand, en parlant de ce naturalisme dans l'art, comparait les *deux vrais* qui font séparément l'objectif de chaque école, à deux vases exposés sur une fenêtre : l'un est un vase de fleurs, et l'autre..... eh ! bien.....c'est l'autre. Tous les deux sont également vrais, pourtant.

Voyez Zola dans *L'Assommoir*, *Pot-Bouille*, *L'Œuvre*, etc : c'est un panorama qui se déroule sous vos yeux, et l'auteur est là pour arrêter le mécanisme au passage du tableau le plus repoussant et vous noyer sous un déluge d'explications qui sentent réellement mauvais. Richepin fait le même métier dans *Les Blasphèmes*.

Dans toutes les œuvres des réalistes, vous trouvez ce même désir de montrer les déchirures du vêtement, cette même tendance à dépeindre jusque dans les moindres détails les monstruosité les plus horribles. C'est un amphithéâtre de dissection qui choque à la fois la vue et l'odorat. Leur œuvre ne s'adresse pas à l'intelligence ; c'est une machine à sensations, et l'artiste, abdiquant son rôle élevé, descend à l'état de simple manœuvre. Car, comme le dit si bien un critique : "Si il n'y a que du corps dans votre œuvre et qu'elle ne parle qu'aux sens, vous n'êtes qu'un ouvrier sans âme qui n'a d'habile que les mains."

Et cela est tellement vrai que les réalistes, en général, ne s'occupent aucunement de la marche de leur volume. Il n'y a aucun plan, aucun fil conducteur. C'est une série de tableaux qui se ressemblent tous et sont toujours peints sur le même fond, mais le drame n'a pas de suite : en un mot l'intrigue manque

complètement. Le seul intérêt de l'œuvre consiste en une série de sensations.

Mais les réalistes ne se contentent pas de réclamer le droit d'étaler aux regards toutes les actions quelles qu'elles soient, et de choisir de préférence, parmi ces actions, celles sur lesquelles on devrait plutôt jeter un voile charitable; ils vont encore plus loin: ils établissent leur drame dans un monde spécial, dans une classe à part et qui forme réellement l'exception. Or, cette société ne représente pas plus la société humaine qu'une plante venue dans une cave ne représente l'espèce à laquelle elle appartient, ou qu'un arbre des tropiques, élevé en serre-chaude dans les climats du nord, ne donne une idée de la splendeur de sa végétation dans son sol naturel.

Pour peindre l'homme, il ne faut le prendre ni parmi les héros, ni parmi les félons et les incomplets. Il faut prendre la vie moyenne, la vie ordinaire, qui presque toujours est bonne et honnête. Et, même parmi cette existence moyenne, on ne doit pas choisir tout exprès ceux que des circonstances regrettables, —les exemples ou les conseils mauvais,—ont fait dévier de la ligne droite et qui se sont forgé une conscience à part, comme le contorsionniste se fabrique une musculature qui lui est propre.

Et si, dans tous les cas, il s'agit de faire un choix dans les extrêmes, il vaut toujours mieux peindre le héros que le forçat: on a également la vérité, mais une vérité qui élève et fortifie, au lieu d'encourager les penchants déjà si impérieux de la mauvaise nature. Mais ce n'est pas là l'idée du réalisme, et Zola l'explique clairement dans les lignes suivantes de *L'Œuvre*, où Sandoz le poète,—journaliste par nécessité,—s'adresse à Claude, le peintre qui n'arrive jamais:

— Hein! étudier l'homme tel qu'il est, non plus leur pantin métaphysique, mais l'homme physiologique, déterminé par le milieu, agissant sous le jeu de tous ses organes... N'est-ce pas une farce que cette étude continue et exclusive de la fonction du cerveau, sous le prétexte que le cerveau est l'organe noble?... La pensée, la pensée, hé! tonnerre de Dieu! la pensée est le produit du corps entier. Faites donc penser un cerveau tout seul, voyez donc ce que devient la noblesse du cerveau quand le ventre est malade!... Non! c'est imbécile, la philosophie n'y est plus, la science n'y est plus, nous sommes des positivistes, des évolutionnistes, et nous garderions le mannequin littéraire des temps classiques, et nous continuerons à dévider les cheveux emmêlés de la raison pure! Qui dit psychologue dit traître à la vérité. D'ailleurs, physiologie, psychologie, cela ne signifie rien: l'une

a pénétré l'autre, toutes deux ne sont qu'une aujourd'hui, le mécanisme de l'homme aboutissant à la somme totale de ses fonctions.....

“ .....Alors, j'ai trouvé ce qu'il me fallait, à moi. Oh ! pas grand'chose, un petit coin seulement, ce qui suffit pour une vie humaine, même quand on a des ambitions trop vastes... Je vais prendre une famille, et j'en étudierai les membres un à un, d'où ils viennent, où ils vont, comment ils réagissent les uns sur les autres ; enfin, une humanité en petit, la façon dont l'humanité pousse et se comporte. D'autre part, je mettrai mes bons hommes dans une période historique déterminée, ce qui me donnera le milieu et les circonstances, un morceau d'histoire..... Une série de bouquins, quinze, vingt bouquins, des épisodes qui se tiendront tout en ayant chacun son cadre à part, une suite de romans à me bâtir une maison pour mes vieux jours, s'ils ne m'écrasent pas ! ”

La maison pour les vieux jours est bâtie et l'auteur est en outre millionnaire : c'est ce qu'il y a de plus solide et de plus vrai dans son œuvre.

Les lignes que nous venons de lire contiennent tout entière son idée et sa manière de la traiter. Ce n'est pas l'humanité qu'il peint, c'est “ une humanité en petit ”, façonnée par le milieu qu'elle occupe ; ce sont des “ bons hommes dans une période historique déterminée ” ; c'est “ le mécanisme de l'homme aboutissant à la somme totale de ses fonctions ”.

Voilà la formule.

Et quel est ce “ milieu ” où l'auteur fait naître, vivre et mouvoir ses bons hommes ? C'est la classe des déclassés ; c'est la société mal bâtie et sans cohésion des “ refusés ” de l'art, des “ découragés ” des lettres, des “ nullités ” de la science, et des paresseux de tous les états. Et, pour être bien sûr de se trouver dans un monde vraiment à son choix, l'auteur fait à tous ces gens une généalogie, pour constater authentiquement l'hérédité de leurs vices, la tache originelle qui va s'agrandissant comme une tache d'huile. Nécessairement, il se trouve, ça et là, dans un tableau effacé, quelque honnête figure, quelque bon ménage qui passe, tout étonné de respirer cette atmosphère de bouge ; mais ils font une ombre dans l'œuvre, et ce n'est pas d'eux que l'auteur s'occupe le plus.

Telle est son humanité en petit.

Or n'est-ce pas plutôt une humanité rapetissée, estropiée, malade ? Et, bien que ce soit le “ vrai ” dans une certaine mesure, n'est-ce point un vrai qui n'est que relatif, comme nous

l'avons remarqué plus haut ? Tout est vrai pris à un certain point de vue. Un homme sans bras est une vérité actuelle, triste si vous voulez, mais c'est une vérité. Plusieurs hommes, plusieurs femmes, plusieurs enfants sans bras, peuvent exister et former une petite colonie dont je vous ferais l'histoire véridique et détaillée. Mais si, en écrivant cette histoire, je prétends écrire celle de l'humanité, faire une page de science ordinaire et de morale pour servir à la conduite du genre humain, présenter comme générale une situation qui n'est en réalité qu'un accident de la nature, je sors de la vérité et je tombe dans le mensonge savant. De même la peinture d'une famille gangrenée, d'un groupe de familles viciées, peut être vraie, mais elle n'est pas cette vérité que l'écrivain, que le peintre ont pour mission de proclamer et dont le caractère principal doit être l'universalité.

Et, du reste, s'il faut peindre l'humanité par ses détails, s'il faut rendre des épisodes qui forment l'exception, pourquoi un pinceau aussi réellement distingué que celui de M. Zola ne choisit-il pas les actes qui consolent, relèvent et grandissent, au lieu de s'attacher aux scènes qui affligent, écrasent et rapetissent ? Et si, comme il le dit lui-même, il a le désir, l'ambition de faire l'histoire d'une classe que les écrivains ignorent en général, ou du moins ne mentionnent qu'incidemment, s'il a voulu parler du *peuple*, pourquoi ne prend-il pas ses sujets dans le peuple même, bon, sain, honnête, et non dans la *populace*, la *plèbe*, toujours prête à suivre les plus mauvais instincts ? Ou bien, s'il veut peindre une "humanité en petit", qu'il la prenne aux champs, <sup>1</sup> à la mer, à l'armée : cela peut être quelquefois aussi intéressant que le grouillement des cloaques, et, dans tous les cas, l'odeur en est plus saine. Il y a, au surplus, des peintres et des écrivains qui se sont illustrés dans ces belles et touchantes scènes ; pourquoi M. Zola ne les eût-il pas, non seulement imités, mais surpassés de beaucoup ? Car ce qu'il y a de plus regrettable dans l'œuvre de cet auteur, c'est qu'il n'avait pas besoin, pour se distinguer et faire du bruit autour de son nom, de remuer toute cette boue, d'étendre toute cette pourriture : il pouvait acquérir l'illustration, — et peut-être aussi la maison des vieux jours ainsi que le million, — avec l'aide seule de son incontestable et merveilleux talent. On pardonnerait facilement à un écrivain de second ordre d'avoir recours à ces trucs vulgaires pour se faire remarquer : mais pourquoi M. Zola, qui a écrit tant de pages

1. Dans son dernier ouvrage, *La Terre*, M. Zola met en scène des paysans qui ne sont, au dire des critiques, que des personnages de haute fantaisie.

délicieuses, vient-il mêler cette fumée noire et malsaine à ces rayons ? pourquoi vient-il jeter ce fumier sur ces fleurs ?

Et nous pourrions en dire autant de M. Jean Richepin, qui semblait posséder ce souffle qui fait les grands poètes, cette flamme qui marque au front les élus de l'art. Pourquoi mettre à côté d'un vers harmonieux et grand un hémistiche que le latin même ferait difficilement passer ? pourquoi, ayant cette flamme qui éclaire les sommets, aller chercher et montrer avec une pâle lanterne les immondices du ruisseau ? pourquoi ramper quand on peut planer si haut ?

Ah ! je sais ce que l'École répondra : — « Il faut mettre la plaie à nu ; il faut trancher dans toutes ces chairs gâtées, enlever ces excroissances, redresser ces difformités. » — Je ne m'y oppose pas si la chose est possible sans danger ; il y aurait même là une mission, une œuvre assez méritoire. Mais si vous voulez faire le bien réellement, sincèrement, qu'est-ce qui vous oblige à convier la foule à vos pénibles opérations, à travailler sous les yeux étonnés du public ? Tranchez, coupez, remuez, fouillez ; mais pourquoi promener partout ces chairs saignantes et putrides, qui non seulement donnent des haut-le-cœur, mais empoisonnent l'air et répandent autour d'elles la contagion ? Ce grand désir de produire le bien d'autrui par l'exposé de la vérité, n'est-il donc point plutôt un grand amour de l'argent des autres que la surexcitation d'une curiosité malsaine sème sur vos pas ? ce prétendu apostolat ne serait-il point une véritable exploitation ? — Oui ; et c'est ce qu'il y a de plus vrai et de plus réel dans le réalisme de cette école. Au lieu de moraliser, on démoralise avec un succès regrettable, et, comme le dit si bien un critique : « le romancier moralisant devient un conteur licencieux ».

On me trouvera peut-être trop sévère. Je ne suis pourtant qu'un écho de l'opinion générale. Qu'on lise plutôt ce qu'écrivit Pierre Véron à propos de la publication en volume du feuilleton intitulé *La Terre* :

« ..... Il a publié ; et l'on peut encore mieux juger de la triste besogne faite par le pontife du naturalisme en voyant réunies les lamentables variations de cette scatologie.

« Sous prétexte que le mot *shocking* n'est pas français, M. Zola a cru pouvoir se livrer aux descriptions désolantes qui ont attristé ses amis eux-mêmes.....

« On savait avant lui que la pauvre humanité avait des côtés hideusement malpropres, mais personne encore n'avait estimé que nous faire assister à de tels spectacles pût être considéré comme un progrès de l'esprit humain.....

“ Je ne parle pas des crudités d'autre espèce que M. Zola a accumulées dans son dernier volume. Il nous avait déjà blasés d'ailleurs sur cette spécialité. ”

Et c'est là la partie la moins sévère de la critique de M. Pierre Véron.

Nous venons d'étudier le caractère principal qui distingue les réalistes : le dévoilement en public de toutes les misères secrètes de l'humanité. Mais l'école ne se contente pas de ce seul changement. A côté des idées neuves, et des tableaux neufs, il y a les expressions et les teintes nouvelles. La langue française, toute riche qu'elle soit dans le domaine du sentiment, tout enrichie qu'elle ait été, pendant ce siècle surtout, dans le champ des arts et des sciences, ne suffit déjà plus aux écrivains de l'école. Il faut à ces génies subtils des nuances plus délicates encore que les réalistes-décadents se chargent de trouver.

Et ici je me sens plus à l'aise. Car si, tout à l'heure, il m'était interdit de faire des citations,—par respect pour le lecteur et pour moi-même,—je puis maintenant ouvrir toute grande la page et laisser entrer ce jargon nuageux mais point malfaisant. Il y a pourtant, il faut le dire, dans cette création, ou plutôt cette fabrication quotidienne, d'heureuses rencontres, des expressions nouvelles qui sont d'une remarquable justesse ; mais, en somme, l'ensemble est pénible.

Ecoutez plutôt la manière dont un de ces prophètes des temps modernes parle de l'œuvre d'Edgar Poe ; ici, c'est moins la fabrication des mots que la nouveauté des tournures et des idées :

“ La domination de chacune des œuvres de Poe est immédiate. Dès les premières lignes de ses contes et de ses poèmes, par l'emploi d'un style particulier et variable, d'une certaine catégorie de mots et d'une syntaxe précise, par le ton spécifique du début, Poe s'empare de l'attention, dispose à le suivre en une certaine humeur, contraint,—de même qu'un sourire fait sourire et qu'un clignement d'yeux porte à prendre l'air rusé,—à ressentir l'état d'esprit, la comicité nerveuse et le douloureux accablement dont l'œuvre sera saturée.

“ Dans les romans judiciaires, des préfaces de plusieurs pages, d'un style défini et lucide, d'une élocution correcte, sertissant en un clair argent de froids paradoxes, préparent, toute sentimentalité réprimée, à épanouir ce que l'esprit contient de dispositions spéculatives, de curiosité supérieure et sèche.....

“ Cette acharnée persistance à n'user en une fois que d'un style, à ne susciter et redoubler qu'une émotion, conquiert le

lecteur, l'emmène et le trouble ; perdant pied dans l'irréel, lentement dépouillé du sens de sa personnalité, il est soumis et lié, muet d'épouvante, transfixé de douleur, maniaque d'analyse, consterné de la mort d'une amante qu'il n'a jamais connue, attaché par un enthousiasme froidement tendu à la démonstration d'un principe métaphysique, énorme à intégrer l'univers."

Et je ne choisis pas : tout l'article est coulé dans le même moule. Je détache, au hasard, quelques nouvelles beautés :

" ... Les héros des poèmes sont frénétiques d'exultation, ou radotent et délirent de douleur, comme les étranges femmes des contes, mystiques, grandes et frêles, ont la ferveur égarée des êtres fragilement nerveux..... Ces âmes compromises et vacillantes, situées aux confins de la folie, disséquées en leurs vices, exhibées en leur monstruosité, sont définies et homogènes...

" ... Sinistres comme des masques, les joues exsangues et les lèvres minces, les personnages de Poe gravitent comme des astres ayant dans les yeux le froid éclair de la raison raisonnable, ou la lueur troublée de la raison vacillante, portant l'aspect impérieux et défini des machines parfaites...

" ... D'éclatantes corolles aux nuances spectrales se creusent en cônes et se découpent en angles volutés, s'infléchissent par courbes pures sur leurs tiges d'abord verticales. La précise harmonie de leur port flatte le regard que déconcertent leur beauté rigide et leur charme inanimé."

Cette précieuse littérature se trouve dans la *Revue contemporaine*, tome Ier, cahier No. 1, 1885.

Voulez-vous maintenant une autre espèce du même genre ? Ouvrons le 4e cahier de la même revue, avril 1885. C'est intitulé : *Idylle moderne* :

" Autrefois,—ô souvenirs déjà lointains!—ces deux âmes dès les premières aurores, apparurent natalement blanches et douées, à l'état nostalgique, d'une sorte de languide passion pour les choses du ciel. On eût dit d'éternels enfants destinés à mourir comme les oiseaux s'envolent, et que le lis du matin serait la seule fleur oubliable sur leur chaste tombe ! "

Cela ne vous rappelle-t-il pas vos quinze ans et les amplifications dont vous parsemiez alors les albums de salon ?

Et ces deux fleurs rares s'affligeaient de vivre dans une époque dépourvue de foi et d'honneur. " ayant à subir les saluts des passants polis, aux jugements d'emprunt, aux politiques visées, aux calomnieux éloges, dont les présences, très distinguées, dégagent une odeur de bois mort "

L'un de ces jeunes " cœurs de vestale ne se distinguait, en apparence, du commun des personnes de bonne compagnie, que



—parfois,—par un certain coup d'œil bref, très pénétrant, un peu fixe, et dont l'indéfinissable expression dissolvait ou inquiétait autour de lui les plus banales insouciances”.

Hélas !

Nous avons vu de la critique littéraire et de l'idylle, voici maintenant un petit modèle dans le genre *Nouvelle*. Il s'agit d'un enfant de dix ans qui assiste au service funèbre d'un adjudant assassiné par un soldat :

“ La tête lourde, avec, sur un fond de pensées veules, d'un peu moins nuageuses pensées où continuellement venaient attérir, sans jamais y stagner, des bribes de souvenirs, de mystérieuses inquiétudes, l'image pâle de l'adjudant, d'excentriques évocations, de fugitifs reflets, mille apparences vaines, des simulacres de projets, un certain nombre d'avatars où j'étais tout excepté moi ; longtemps j'écoutai mal des psalmodies et braquai d'abêtissants regards sur mes mains, sur la flamme des cierges, sur la croix violette étalée sur le dos du vieux prêtre : puis, la messe allant son train, je redevins lucide. ”

Il n'était que temps !

Tout cela est peut-être un peu triste. La poésie des réalistes-décadents va nous donner la note gaie, malgré la hauteur à laquelle elle s'élève et les profondeurs qu'elle atteint en allant sonder le cœur de l'homme, seul champ digne de son génie. “ Car,—dit M. Anatole Baju, un de leurs prophètes,—les écrivains pénétrés de l'esprit de cette fin de siècle, doivent être brefs et narrer les luttes intimes du cœur, la seule chose qui intéresse l'homme, qu'il ne connaisse pas, qu'il ne connaîtra jamais, parce que le cœur humain est aussi vaste que l'infini ”.

Voici une lutte intime du cœur “ que je ne comprendrai jamais parce qu'elle est aussi vaste que l'infini ” :

..... Aimé-je en rêve !  
 Mon doute,—amas de nuit ancienne,—s'achève  
 En maint rameau subtil, qui, demeuré les vrais  
 Bois mêmes,—prouve, hélas ! que bien seul je m'offrais  
 Pour triomphe—la faute idéale des roses !....

Et encore ce début d'un autre poète :

Hélas ! en la danse âpre où des Torses nus vont  
 Par les usines dur TONNANT, rumeur qu'on aime,  
 On va pour elle, alors, la vapeur roide et même,  
 Vous AYANT aux deux poings, ô Masses au vol long,  
 Ne plus valser la valse au HART tournis suprême !

Et ailleurs :

Immense et seule lors, et, voix sans voix, pullule  
 La grande mer du noir AYANT pour vagues TOUT,  
 Sans phare ; et pas ouïe, une rumeur ulule,  
 Sœur d'une mer au loin sous le spleen d'un soir mou.

C'est grand. Mais il faut bien remarquer que les plus forts poètes, parmi les réalistes-décadents, n'écrivent point ; ils se contentent de penser. Que serait-ce donc si nous pouvions lire les pensées de ces aigles ! Je crois pourtant que l'un d'eux s'est laissé tenter par le désir, bien excusable d'ailleurs, d'étonner ses contemporains, ne fût-ce qu'un instant ; et les lignes suivantes doivent être tombées de sa plume :

Pieds gais, pieds las, le nez en l'air, pieds gais, pieds las,  
 Des Ahuris le troupeau passe.  
 Pieds gais, pieds las, pieds las, pieds gais, drôle de glas,  
 Des Ahuris la grande masse !

En voilà assez : ce dernier morceau " culmine ". Je ne sais pas si l'on réussirait, — en le faisant exprès, — à entasser en aussi peu de lignes un plus grand nombre d'idées " veules " et folles à la fois. Et pourtant, au fond de tout cela, dans la prose surtout, il y a quelque chose. On voit se dégager, comme à travers l'ébauche d'un peintre, une grande pensée, une grande image ; mais l'esprit qui l'a entrevue n'est pas assez puissant pour la rendre ; et, pour cacher son impuissance, il se jette dans un excès de mots, dans un entassement de sons, qui le grisent peu à peu et lui donnent l'illusion d'un grand tableau là où il n'y a en réalité qu'un gâchis de couleurs. Craignant que le terme ordinaire ne soit pas assez fort, il en crée ou en adopte un nouveau ; il bouleverse les phrases, jette pêle-mêle sur d'étranges substantifs des adjectifs et des adverbes tout étonnés de se trouver ensemble. Il fait des efforts inouïs pour mettre l'accord entre tous ces mots qui se combattent, pour ramener à leur rang ces phrases qui se tordent de malaise ; et où arrive-t-il ? Au ridicule : parce qu'il fait un abus ; parce qu'il n'est pas naturel.

On peut employer des mots nouveaux, on peut établir des nuances nouvelles, on peut changer l'ordre des phrases et des éléments qui les composent ; mais il faut, en cela, exercer une grande discrétion et procéder par gradation. Rien dans la nature ne se fait par soubresaut ; tout s'accomplit par des phases régulières et surtout avec du temps. La langue a les mêmes exigences. Elle se transforme, — puisque sa nature le veut ainsi, tant

qu'elle est vivante, — mais elle abhorre les brusques changements et, surtout, ceux qui embrassent à la fois une trop grande surface. Voilà ce que certains réalistes n'ont pas compris; et voilà pourquoi l'excès d'une chose bonne en elle-même, la hâte imprudente d'un procédé qui exige une sage lenteur, ont produit chez eux cette ridicule superfétation devant laquelle un certain public se pâme, parce que le cliquetis des mots, la vivacité des couleurs, lui cachent le vague et la pâleur des idées.

Et ce n'est pas sans intention que j'ai parlé de " la vivacité des couleurs ".

Certains musiciens attribuent aux notes, aux accords, des couleurs spéciales. Et il n'y a peut-être là rien d'impossible, puisque le son et la couleur sont tous deux le résultat d'une vibration. Mais les réalistes-décadents vont plus loin : ils donnent à chaque lettre une teinte particulière. Les voyelles surtout représentent des rayons colorés : l'o est rouge, l'i est bleu, l'a est blanc, etc. Ainsi, quand un poète termine une pièce par ces vers :

Et le rire, et le rire, et le rire des brises  
Divin, ivre, s'irise, incisif aux cerises,

c'est un éclat de bleu rire. Cette répétition de la lettre *i* donne une vision souriante de l'azur du ciel.

Ces sensations ne sont éprouvées que par les délicats.

Avec ce système, on peut varier à l'infini les nuances de l'idée et répandre sur les phrases une richesse inconnue jusqu'à nos jours. Cependant, c'est un terrain dangereux, et les adeptes côtoient ici un précipice : le déplacement d'une seule voyelle peut y faire tomber. C'est ce que disait si bien Wagner dans sa *Lettre à Frédéric Villot*, en 1861 : " Chaque art tend à une extension indéfinie de sa puissance ; cette tendance le conduit finalement à sa limite ; et, cette limite, il ne saurait la franchir sans tomber dans l'incompréhensible, le bizarre et l'absurde ".

Ici, évidemment, la tendance a dépassé sa limite : la couleur des voyelles, — indiquant la teinte des mots, — est déjà un pas dans le vide, et la chute complète ne saurait se faire longtemps attendre.

Ce sera un grand malheur pour les réalistes sans doute, mais, en même temps, un grand soulagement pour l'humanité.

NAPOLÉON LEGENDRE.

# CHRONIQUE DE PARIS

---

Arrivé dans la capitale de la France le 13 novembre, j'ai été heureux d'assister à l'ouverture des cours de l'Institut catholique, le 17 du même mois. La séance de rentrée a été des plus solennelles. Elle était présidée par Son Excellence Mgr le Nonce apostolique, et il avait à ses côtés quatorze archevêques et évêques. Sur l'estrade étaient rangés tous les professeurs, et, par considération pour l'Université Laval, on m'a fait l'honneur de me donner un siège à côté du doyen.

M. Delamarre, professeur de Procédure civile, a d'abord lu un rapport très bien fait sur les résultats du concours de la faculté de Droit. Puis Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut, a pris la parole.

Mgr d'Hulst n'est pas seulement un brillant esprit. C'est un penseur et un orateur très remarquable. Ennemi du terre-à-terre et des lieux communs, il est toujours original, spirituel, élégant, et il a souvent des mouvements d'éloquence qui commandent l'admiration.

J'ai bien rarement entendu une parole aussi élevée, aussi vibrante, et aussi châtiée. Pour vous faire partager mon admiration, il me suffira de reproduire les principaux passages de son allocution.

La première partie de ce discours était et devait être une espèce de rapport relevant de la statistique, et faisant connaître la situation actuelle de l'Institut catholique. Mais quand il en vint à parler des espérances de l'avenir, et des devoirs qui incombent aux vrais amis de l'enseignement chrétien, l'orateur s'est élevé à la plus haute éloquence.

Lisez plutôt :

« Vous me direz peut-être que pour parler d'espoir au temps où nous sommes, il faut un vrai parti pris d'optimisme. Je ne sais quelle brume épaisse et malsaine couvre le ciel et empoisonne l'atmosphère. Ceux qui vantaient le plus le progrès baissent la tête quand on leur montre partout les signes de la décadence. Une odeur de corruption monte de toutes parts et vous prend à la gorge.

« Eh bien ! Messieurs, c'est justement quand il fait ce temps-là dehors qu'on aime à rentrer chez soi. Heureux ceux qui, en rentrant, trouvent une demeure éclairée et salubre ! Lumière et salu-

brité, n'est-ce pas là ce que vous êtes venus chercher aujourd'hui dans cette maison qui est la vôtre puisqu'elle vit de vos bienfaits ? Votre attente, j'en ai la confiance, ne sera pas déçue. La lumière rayonne de cette estrade où vous voyez assis nos pères dans la foi et derrière eux nos maîtres dans la science. Et s'il vous faut un air salubre, tournez-vous de ce côté : c'est le camp de la jeunesse. Là on respire à pleins poulmons l'air embaumé de l'espérance.

“ La lumière, Messieurs, c'est le premier besoin de l'homme. Dieu n'a pas soumis sa créature privilégiée à la loi de l'instinct. Son action est intelligente ; l'obscurité la paralyse. Aussi quiconque aspire à conduire l'humanité, commence par lui promettre la lumière. Voyez nos adversaires : quel titre invoquent-ils pour soustraire à l'Eglise le ministère de l'éducation ? Le titre de leur savoir et de notre prétendue ignorance. Ce qu'ils affectent de combattre dans la religion, c'est l'obscurantisme ; ce qu'ils se flattent de promouvoir, c'est l'avènement de la science. En s'emparant de la direction du siècle, ils l'ont dénommé, avec une modestie douteuse, le *siècle des lumières*. Cette ville de Paris, quand ils la personnifient, non pas dans les admirables savants qu'elle renferme, mais dans les sectaires ignares qui croient supprimer l'histoire en changeant le nom des rues, ils la proclament la *ville-lumière*. La prétention lumineuse est suffisamment avouée de ce côté.

“ Disons tout de suite, Messieurs, que notre ambition n'est pas moindre. Ajoutons même qu'elle est plus ancienne. Il y a dix-huit cents ans que saint Paul nous disait en la personne des chrétiens de Thessalonique : “ Vous êtes tous les fils de la lumière, les enfants du jour ; nous n'appartenons pas à la nuit, nous ne procédons pas des ténèbres ”.

L'orateur fait ensuite ressortir l'étrange contradiction de ceux qui accusent les chrétiens d'obscurantisme et qui leur refusent en même temps la liberté de l'enseignement :

“ Qu'est ceci, Messieurs ? On dit aux chrétiens : Disparaissez, vous êtes les ennemis des lumières ; et l'on dit au pays : Prends garde à ces gens-là, ils vont envahir toutes les avenues de la science. *Et mentita est iniquitas sibi* ; l'iniquité s'est trahie elle-même.

“ La vérité, Messieurs, c'est que la science et la foi sont deux choses harmoniques mais distinctes. Harmoniques, c'est en vain que l'impiété, de siècle en siècle, s'efforce de les opposer l'une à l'autre. Parfois les variations d'une science progressive, en changeant les points de contact avec le dogme, provoquent chez les croyants un moment de surprise, chez leurs ennemis l'orgueilleuse présomption de la victoire. Mais l'illusion dure peu ; le même mouvement de l'esprit humain qui avait amené l'objection nouvelle, l'emporte et la relègue parmi les vieilles erreurs. La vérité révélée sort de l'épreuve identique à elle-même, souvent mieux comprise, et affronte sans peur la rencontre du nouveau savoir.

“ Mais ces choses harmoniques ne sont pas une même chose.

“ La foi nous dit les pensées de Dieu sur l'origine et la fin de l'homme, sur la voie qu'il doit suivre, sur les privilèges inespérés dont la libéralité de son Créateur a enrichi sa destinée. L'économie surnaturelle, avec les vérités rationnelles qui lui servent de base, avec les faits historiques qui entrent dans la trame du dessein Rédempteur, voilà le domaine du dogme. Là il faut que Dieu enseigne, parce que ni la raison ni l'expérience ne sauraient nous instruire de ce qui les dépasse.

“ La science a pour domaine ce que peuvent explorer l'œil du corps et l'œil de l'esprit. Dieu, qui ne fait rien d'inutile, n'intervient pas pour nous apprendre ce qu'il est en notre pouvoir de découvrir. Le savant chrétien et le savant impie peuvent avoir des visées différentes, ils cultivent le même champ et suivent la même méthode.”

Mgr le Recteur, tout en proclamant bien haut l'harmonie de la science et de la foi, démontre combien il est important de ne pas les confondre. Pour cela, il faut réserver à la science sacrée le domaine qui lui appartient, et ne pas chercher, par une piété indiscrète, à la faire déborder sur le champ de la science humaine.

Il y a des savants chrétiens qui ne se contentent pas de démontrer l'absence de contradiction entre la révélation et le savoir, mais qui veulent toujours mettre en évidence l'accord positif de l'une avec l'autre.

Cette méthode d'apologie est bonne en elle-même, mais d'un emploi délicat. Il faut la manier avec réserve, et surtout s'abstenir d'en faire l'application aux théories scientifiques qui ne sont pas encore des *certitudes*.

“ Dieu me garde, ajoute l'orateur, de vouloir lier ici les intérêts de la science chrétienne à certaines conceptions audacieuses, téméraires peut-être, qui tendraient à limiter aux questions de foi la divine autorité des Livres saints !

“ Bien moins encore voudrais-je me montrer indulgent pour ceux qui, en dehors des limites du dogme, admettraient l'existence d'erreurs véritables dans les Écritures ! De pareilles nouveautés de langage offensent et alarment justement la foi. Mais les croyants qui cultivent la science ont besoin d'entendre un conseil de prudence et de modestie. Ne faites pas ce que Dieu n'a pas voulu faire ; ne cherchez pas à apprendre de lui ce qu'il ne vous a pas enseigné ; ne tourmentez pas les textes qui vous instruisent de la religion, pour en faire sortir l'astronomie, ou la physique, la géologie, ou même l'histoire profane.

“ Ce conseil, Messieurs, je n'aurais pas la présomption de le donner moi-même. Mais je l'ai reçu naguère d'une autorité si haute que je puis en toute assurance le transmettre. La nécessité dont je vous entretiens aujourd'hui, celle qui presse les chrétiens de se montrer amis de la lumière, a inspiré le dessein de ce

*Congrès scientifique des Catholiques*, dont nous poursuivons, sous le regard de nos pasteurs et avec votre concours à tous, la préparation prochaine. Mgr l'Archevêque de Paris a voulu lui-même soumettre ce projet au Souverain Pontife. Et voici ce que le Saint-Père daignait écrire, il y a six mois, aux membres de la commission organisatrice : " Dans toutes les questions scientifiques, même dans celles qui auraient quelque connexité avec la théologie proprement dite. *in rebus ipsis quæ habent cum intima theologia cognationem*, chacun devra rester dans son rôle de physicien, d'historien, de mathématicien ou de critique, *sic unusquisque agit physicum, sic historicum, vel mathematicum, vel criticum*, sans jamais usurper le rôle propre au théologien, *ut numquam sibi sumat eam quæ propria est theologi personam*." Sans doute le savant chrétien doit avoir à cœur l'intérêt de la foi ; il doit désirer que ses travaux profitent à la cause de la révélation ; mais il servira cette cause en faisant de la science sincère et loyale, car les résultats scientifiques ainsi recueillis ne seront pas suspects aux incroyants ; ils offriront donc aux théologiens un terrain sûr et des armes de bonne trempe pour les luttes de l'apologétique ; et dans ces luttes, c'est la doctrine sacrée qui devra se défendre elle-même ; c'est encore le Pape qui nous le dit : *ita quidem ut restricti officii hoc utique putetis esse adjuncta disciplinarum restrarum, velut arma quædam*, AD SE TENDAM, *theologiæ ministrare*.

" Voilà donc, Messieurs, la seule chose à faire pour contraindre nos adversaires honnêtes (il y en a quelques-uns) à prendre au sérieux nos prétentions à la lumière. Il faut que ceux d'entre nous qui font de la science ne la fassent pas dériver de la théologie, contents, dans leur zèle de chrétiens, de fournir à la théologie les faits qu'il appartient à celle-ci d'interpréter dans leurs rapports avec la foi."

Mais ce n'est pas seulement la lumière que le haut enseignement chrétien doit donner au monde, c'est la salubrité, c'est-à-dire qu'il doit le sauver de la corruption. Il doit former des âmes saines, des cœurs purs, des volontés viriles et ardentes au bien.

Pour arriver à ce résultat, que faut-il ? Ecoutez la magnifique réponse de l'orateur :

" Au-dessus, beaucoup au-dessus du vice, il y a la médiocrité de la vertu. Mais quand une société périt par le débordement du vice, ce ne sont pas les vertus médiocres qui la sauvent. Voyez ce qui s'est passé à l'origine du christianisme. Elle était bien pourrie cette société païenne à laquelle s'adressait la première prédication de l'Évangile. Il a fallu un ferment puissant pour soulever cette masse. Essayez d'imaginer ce qui serait arrivé si l'Église naissante eût offert aux regards curieux des sceptiques le spectacle que présente aujourd'hui aux incroyants ce qu'on appelle encore par habitude la société chrétienne. Je ne dis pas qu'ils n'y auraient reconnu aucune supériorité sur leur état moral, mais à coup sûr ils n'y auraient pas vu cette sublimité transcendante qui fait qu'on s'écrie : Dieu est là.

“ Qu'est-ce donc que la société chrétienne ? C'est apparemment une société qui se distingue de celle qui porte un autre nom. Si nous avons en commun avec les incroyants les lumières de la science, nous avons en propre les lumières de la foi. Nous savons d'où nous venons et où nous allons ; nous professons une morale précise, élevée, exigeante ; nous disposons de ressources surnaturelles qui mettent en nous la force du Tout-Puissant. N'est-ce pas le cas d'emprunter à notre grand Lacordaire, en la modifiant quelque peu, une de ses plus émouvantes paroles : “ Etant si près de Dieu, il convient qu'on s'en aperçoive et que nos vertus se ressentent de cet admirable voisinage ” ?

“ Et maintenant, jeunes gens, regardez autour de vous : la morale chrétienne est l'école du respect, et dans un grand nombre de familles chrétiennes le respect a disparu du foyer. A entendre certaines altercations, on pourrait croire que ce sont deux égaux qui se disputent ; approchez : vous reconnaîtrez un fils qui parle à son père. L'Évangile avait renouvelé dans les mœurs la virilité ; on avait vu au sein de la société romaine en décadence les disciples de Jésus-Christ retrouver le secret de cette énergie qui semble le privilège des races jeunes ; on avait vu plus tard la discipline évangélique adoucir, sans les amollir, les mœurs des peuples barbares.

“ Aujourd'hui la jeunesse professe l'horreur de la peine et le culte du bien-être. S'agit-il d'une fatigue à supporter, d'une privation à subir, les pères l'acceptent encore, les fils murmurent et se dérobent. Le Christ enfin avait eu cette audace divine d'exiger de ses disciples la parfaite pureté de la vie. *Qui potest capere capiat*, s'écriait-il à la suite d'une de ses plus austères leçons. Et il s'était trouvé des légions d'hommes et de femmes pour relever le défi du Maître et s'engager à sa suite, les uns dans les voies sublimes de la virginité, les autres dans les sentiers difficiles de la chasteté conjugale. Le mariage chrétien était apparu, idéal magnifique, humain et surhumain tout ensemble, car il répond aux plus nobles désirs, aux plus chers intérêts de l'humanité, mais en même temps il dépasse d'une hauteur presque divine le niveau commun des vertus de l'homme. Et une multitude de générations pures et fidèles avaient fait de cet idéal la loi de leur foyer. Cherchez maintenant ce qu'on a fait du mariage. Cherchez, non parmi les païens de nos jours, là on ne croit même plus à l'existence du lien ; mais cherchez parmi ceux qui se disent chrétiens ; que trouverez-vous ? Un ensemble de conduite qui donne tort à l'Évangile. Il paraît que décidément la morale chrétienne est trop exigeante et qu'on ne peut en supporter le poids.

“ Voilà donc les chrétiens d'accord avec les païens pour dire : le bien-être avant tout. Quand on accepte, quand on avoue cette devise, on est bien près de l'apostasie. Mais il reste un pas à faire. Le bien-être se paie, et voici venir la question d'argent. L'Évangile nous disait : défiez-vous de la richesse. La société moderne nous dit : prosternez-vous devant la richesse. La contradiction est formelle. Alors tous les chrétiens vont s'éloigner du veau d'or ? Non : ils sont les premiers à l'adorer.—Mais du moins ce



sera le vice de l'âge mûr. La jeunesse gardera son enthousiasme, sa générosité désintéressée? Hélas! la jeunesse affichera le mépris de tout ce qui n'est pas l'argent. Elle sera d'avis, avec Vespasien et avec d'autres plus modernes, qu'on fait bien de le puiser à toutes les sources, même souillées, parce qu'il n'a point d'odeur. Et voilà ce que nous avons à montrer au monde pour le confondre: des jeunes gens qui ne sont plus jeunes; des chrétiens qui ressemblent à s'y méprendre à des mécréants!

« Ah! mes amis, si l'éducation que vous avez reçue, si les préservations dont on a entouré vos premières années, si les leçons plus hautes que vous recevez maintenant, ne devaient pas vous séparer de cette masse et faire jaillir de vos fronts le rayon qui distingue les enfants de lumière, il n'y aurait plus qu'à pleurer. Vos pères alors auraient eu tort de revendiquer au prix de tant de lutttes cette liberté sacrée qui leur permet de vous élever dans la foi de leurs ancêtres. Montalembert, Parisi, Veuillot, Lacordaire, Dupanloup, tous les grands champions de la liberté d'enseignement, auraient fait fausse route en réclamant pour vous un bienfait inutile. La Croix aurait perdu sa vertu régénératrice, et les fils des Croisés ne vaudraient pas mieux que les fils de Voltaire.

« Mais non, Messieurs, vous ne démentirez pas de si belles espérances. L'Eglise augure mieux de votre jeunesse et de votre courage. *Confidimus de vobis, dilectissimi, meliora*. Vous saurez vous mettre à part et former la phalange qui doit décider la victoire du bien. Vous nous donnerez ce qu'on nous conteste, l'influence du grand savoir, et vous nous garderez ce qui nous appartient, la puissance de la vertu. Vous ne souffrirez pas que le siècle présent triomphe contre vous du progrès de ses lumières, et vous tiendrez en réserve au profit de tous les lumières du siècle futur. Alors, alors seulement l'opinion distraite et frivole rendra justice à l'œuvre si longtemps mal comprise du haut enseignement chrétien; et cet hommage tardif, en récompensant vos efforts, vengera vos maîtres d'une longue indifférence. Les Universités catholiques verront leurs jours de grandeur, et l'Eglise une fois de plus trouvera sa gloire dans les honneurs rendus à ses enfants. »

Des salves d'applaudissements ont souvent interrompu ce magnifique discours, et en ont souligné les plus remarquables périodes.

Mgr Coullié, évêque d'Orléans, prit ensuite la parole pour exprimer deux sentiments dont toutes les âmes étaient remplies, la reconnaissance envers les fondateurs et les bienfaiteurs de l'Institut, et la confiance dans son avenir.

Enfin la séance fut close par la distribution des prix et par quelques paroles pleines d'onction de sa Grandeur Mgr l'archevêque de Paris

C'est après des réunions comme celles-là que l'on se reprend à espérer en des jours meilleurs pour cette France malheureuse où s'accomplissent encore tant de bonnes et grandes œuvres, où prient tant d'âmes généreuses, où travaillent tant d'esprits éclairés et droits.

\* \* \*

La crise politique, qui était déjà ouverte à mon arrivée à Paris, n'est pas encore terminée. A la surface, il ne paraît y avoir là qu'une comédie plus ou moins semblable à celles que l'on joue sur tous les théâtres politiques. Mais au fond il y a quelque chose de plus grave, et qui tient plutôt du drame.

Vous connaissez la fin du premier acte. Après une agonie fort agitée, le ministère Rouvier s'est enfin décidé à mourir. Ce n'est pas que la vie lui fût amère, ni qu'il eût des ennemis bien acharnés; et quelques jours auparavant il paraissait en bonne santé. Mais il fallait une victime pour expier les péchés de M. Wilson et de ses complices, et le ministère a dû monter sur le bûcher, ne fût-ce que pour prouver son innocence.

La Justice, cependant, n'est pas satisfaite, et elle exige une victime plus digne. C'est le second acte du drame qui s'achève.

M. Grévy, dont le malheur a été d'avoir un gendre, doit s'en aller. Lorsque cette *Chronique* sera sous les yeux des lecteurs du CANADA-FRANÇAIS, M. Grévy ne sera plus à l'Élysée, je puis l'assurer en toute certitude. Il a hésité, tergiversé, cherché des moyens de rester. Mais l'opinion publique est tellement unanime à réclamer sa démission qu'il lui faut bien partir. Son avarice et ses mesquineries ont attiré sur lui bien des colères, et les tripotages de son gendre, dont on le tient plus ou moins solidaire, rendent son maintien impossible.

O popularités éphémères de la politique! Combien de ses amis d'autrefois l'accablaient aujourd'hui de leurs sarcasmes! Ils en avaient fait un grand homme: aujourd'hui ce n'est plus qu'un être nul, égoïste, qui n'a commis ouvertement aucun crime peut-être, mais qui n'a pratiqué aucune vertu.

On l'avait cru dévoué à son pays, à la justice, à l'ordre social: erreur! Ce Grévy-là n'était qu'un personnage légendaire: la vérité historique l'a fait évanouir.

Un journal républicain s'écrie:

« On nous parle de ses services et de son intéressante vieillesse..... Ses services? Je ne vois que ses profits. Et si notre pays fut toujours assez riche pour payer sa gloire, il ne l'est pas assez pour payer sa honte. »

De son côté, M. Paul de Cassagnac écrit dans ce style indigné qui le distingue :

“ Cette agonie morale, sans dignité, sans courage, sans honneur, entre Duhamel et Wilson, est certainement une des choses les plus épouvantables que l'on puisse voir. Souhaitons qu'elle persiste, car les hoquets de cet avare, les larmes de ce proscrip-teur, les souffrances de cet insatiable tripoteur, sont la seule consolation des magistrats vertueux qu'il a chassés de leur siège, des prêtres qu'il a dispersés, et des Princes à qui naguère il volait la patrie.

“ L'expulsion, l'épuration, le renvoi, tout ce qu'il édicta lui-même, il le subit à son tour, avec l'innocence et la fierté en moins.

“ Dieu est juste, et nous le remercions de nous avoir permis qu'avec notre plume, nous puissions le clouer à la porte de l'Elysée comme un vieux hibou malfaisant et pour servir d'exemple aux futurs présidents de la République ! ”

Et pendant que les horions pleuvent sur sa tête de tous les côtés, M. Grévy cherche à gagner du temps. Il annonce qu'il va se démettre, et adresser un message aux Chambres pour s'expliquer et se justifier. Mais le mode d'action l'embarrasse : un jour il veut refuser d'accepter la résignation de M. Rouvier et se servir du ministère démissionnaire pour communiquer avec les Chambres ; un autre jour, il veut avoir un nouveau ministère pour intermédiaire entre les Chambres et lui ; mais il frappe en vain à toutes les portes : tous les appelés lui disent : allez-vous en d'abord.

Et pendant ce temps-là il reste, et reçoit ses appointements, — plus, des frais de représentation, quand il ne représente pas, et des frais de voyage, quand il ne voyage pas !

Enfin, il paraît qu'il va adresser son message aux Présidents des Chambres, et qu'il s'en ira définitivement dans quatre jours.

En attendant, les intrigues se nouent, se compliquent, se mêlent, les partis s'organisent, et le peuple s'agite. Déjà plusieurs réunions révolutionnaires et socialistes ont eu lieu hier soir, 27 novembre, et ce matin Henri Rochefort fait appel au conseil municipal de Paris, au comité révolutionnaire, et à la Ligue des Patriotes.

Que sortira-t-il de toute cette agitation ? Il en sortira un nouveau Président de la République, nul doute là-dessus. Ce nouveau Président sera-t-il Ferry, de Freycinet, Sadi-Carnot ? Je ne sais au juste, et je crois que, dans l'état actuel des esprits, nul ne peut le prévoir d'une manière certaine. Toutefois, sans vouloir m'ériger en prophète, je ne serais pas surpris qu'après tout, le dernier nommé ait d'aussi bonnes chances que les deux

autres, précisément parce qu'il est plus effacé que ses deux puissants compétiteurs.

Il se peut, et je l'espère, que cet évènement se passe sans troubles sérieux ; il se peut que le soulèvement redouté par un grand nombre n'ait pas lieu cette fois encore.

Au fond cependant la crise est plus grave qu'elle ne paraissait l'être d'abord. C'est que la cause n'en est pas seulement dans les scandales récemment mis au jour.

Sans doute, les faits révélés sont de la plus haute gravité ; car ils démontrent que la justice est souvent vénale, et que dans les plus hautes régions de la politique on fait le trafic des honneurs, des faveurs, et des emplois.

Mais, plus au fond, il y a l'immoralité générale. Il y a les choses que l'on dit et celles que l'on ne dit pas ; car, même en France où l'on parle tant, on ne dit pas tout. Ce que vous avez lu dans les journaux est bien scandaleux ; mais ce qui n'est pas écrit, et que tout le monde sait cependant, est pire.

La situation morale est donc des plus alarmantes, et complique singulièrement la situation politique.

Chasser un président dont personne ne veut plus, et lui trouver un remplaçant, est chose facile. Elire un homme qui soit acceptable à tous est beaucoup moins aisé. Former un ministère durable est encore bien plus difficile. Mais ce qui est peut-être impossible, c'est de ramener un peuple de *jouisseurs* à la vie laborieuse, austère et vertueuse des siècles passés.

La France, hélas ! est en pleine décadence morale, et elle marche à la ruine financière.

Cette grande et glorieuse nation, vous le savez, fut l'œuvre des siècles chrétiens. En la composant de races diverses, l'Eglise en avait fait une puissante unité sociale, morale et territoriale. Or sa dissolution morale a commencé avec le XVIII<sup>ème</sup> siècle ; sa dissolution sociale date de la Révolution ; et la dernière guerre a brisé son unité territoriale.

Ces symptômes de mort s'aggravent de souffrances économiques auxquelles on cherche en vain des remèdes ; et tout fait présager des désastres financiers qui atteindront la nation entière.

Au reste, cette situation alarmante n'est pas limitée à la France ; elle s'étend à toute l'Europe. Partout, l'irréligion et l'immoralité ont envahi les classes dirigeantes aussi bien que le peuple. La soif des jouissances est devenue le mobile de toutes les ambitions, et l'agiotage, le moyen de parvenir à tout, même aux honneurs et au pouvoir.

L'invasion des produits étrangers a rompu l'équilibre économique européen. L'agriculture et l'industrie reconnaissent leur impuissance à lutter contre la concurrence américaine, australienne, et indienne.

Bientôt peut-être, las des luttes de partis et de personnes, les hommes d'Etat européens répèteront dans toutes les tribunes parlementaires le mot fameux de Mirabeau : " La banqueroute, la hideuse banqueroute est à vos portes ! " Mais il sera trop tard.

L'axe du monde économique sera déplacé, et l'avenir appartiendra aux jeunes peuples de l'Amérique.

\* \* \*

Si grave qu'elle puisse être, la crise politique n'empêche pas Paris de s'amuser. Tous les soirs, et surtout le dimanche, les théâtres, les cafés et tous les lieux d'amusements sont remplis.

Il y a même dans les églises, quelquefois, des fêtes musicales qui ressemblent fort à des spectacles. Telle a été la solennité du 22 novembre en l'honneur de sainte Cécile à l'église de St-Eustache. Deux cents exécutants y ont interprété la *Messe de Jeanne d'Arc* de Gounod, sous la direction du maître ; et les cinq nefs de l'église, qui est immense, suffisaient à peine à contenir la foule. Mais il fallait voir comme la musique encourageait et activait la conversation !

Ce fut d'abord une course aux chaises, et elles devinrent bientôt très rares.

—C'est inouï, disait un jeune homme accompagné de trois dames, il y a là des gens qui gardent des chaises pour toutes leurs belles-mères, et, comme ils ont divorcé deux ou trois fois, ils ont chacun trois ou quatre belles-mères à pourvoir. Je m'insurge contre ce monopole.

Et le jeune homme s'élança dans une chapelle latérale, et enleva deux chaises qu'un autre tenait en réserve et défendait vaillamment. Puis il se tourna vers une dame pourvue d'une chaise et d'un prie-Dieu :

—Madame, vous cumulez : cédez-moi le prie-Dieu pour une dame souffrante.

Le prie-Dieu fut cédé à la dame souffrante, dont l'embonpoint et les couleurs n'inspiraient aucune inquiétude. Mais une autre voulut s'emparer du prie-Dieu.

—Pardou, madame, reprit le jeune homme, ce n'est pas ici comme au restaurant où l'on peut prendre un seul plat pour deux.

—D'où vient donc ce courant d'air, disait un spectateur menacé de calvitie ?

—De l'orgue, répond son voisin.

—Comment, de l'orgue ?

—Eh bien ! oui, c'est le soufflet.

Et les causeries vont leur train. Ici, des hommes âgés parlent politique et abiment M. Grévy. Là, j'entends des jeunes femmes causer toilettes et modes, pendant que le violoniste Sivori exécute l'admirable *vision de Jeanne d'Arc*.

\* \* \*

Evidemment, tous les gens sérieux sont à l'Académie, où l'on distribue des prix de vertu. Apparemment, l'Académie trouve encore à les placer.

M. Renan a signalé quelque part une loi de fer qui veut qu'en politique le crime soit souvent récompensé et la vertu d'ordinaire punie. L'Académie, qui prétend bien ne pas faire de politique, ne veut récompenser que la vertu, et elle en trouve encore.

M. Gaston Boissier a commencé son discours en disant : " Il y a un jour dans l'année où la vertu est récompensée." Pauvre vertu ! on la réduit à n'avoir qu'un jour par an sur cette terre ; heureusement, dans l'autre vie, elle aura l'éternité.

\* \* \*

Il faut être juste envers Paris. A côté du peuple léger qui s'amuse, il y a le peuple des travailleurs et des croyants. Il y a ceux qui espèrent contre toute espérance, et qui prient. Il y a enfin ceux qui pleurent, et dont les larmes attendriront peut-être le ciel.

Lorsque je traverse la place de la Concorde, je suis profondément touché d'y voir la statue de Strasbourg toujours en deuil, chargée de couronnes d'immortelles et d'invocations à la sainte Vierge. Au milieu de ces hommes tournés vers la terre il y a donc des marbres qui regardent le ciel et qui l'implorent. O Dieu ! Laissez-vous toucher, et sauvez la France.

A. B. ROUTHIER.

# REVUE EUROPÉENNE

---

Je reprends aujourd'hui une tâche abandonnée et reprise plusieurs fois. <sup>1</sup> Cette tâche, pour être trimestrielle au lieu de mensuelle comme elle l'était, n'en sera que plus difficile à remplir.

Il est en effet plus commode d'écrire chaque mois ce qui nous a frappés dans les événements du jour que de retrouver, après un plus long espace de temps, nos impressions qui se sont mêlées dans notre esprit au souvenir de nos lectures, et par conséquent aux impressions d'autrui, et ont pris quelquefois une direction toute différente de celle qu'elles avaient au début du trimestre.

La situation générale de l'Europe a été assez sombre, et même elle a paru pleine de dangers imminents pendant l'année qui vient de s'écouler.

Et cependant cette année et celle qui commence auront été signalées par de grandes réjouissances publiques contrastant d'une manière assez consolante avec les sinistres appréhensions auxquelles les esprits ont été en proie. Deux grands *jubilés* signalent l'époque présente: la célébration du cinquantième anniversaire du couronnement de la reine Victoria et celle du cinquantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de Sa Sainteté le pape Léon XIII.

L'année qui vient de finir a vu la première de ces grandes démonstrations; la seconde, commencée déjà, se terminera dans le cours de l'année 1888. Les fêtes qui la couronneront auront lieu, paraît-il, au mois de mai.

Certes, c'est un grand spectacle que celui des témoignages d'amour et de respect donnés presque simultanément, d'une part

1. J'ai fait de 1857 à 1873, avec la collaboration réunie de MM. Joseph Lenoir, Auguste Béchar, A.-N. Montpetit, Pierre Chauveau, fils, et Napoléon Legendre, la revue mensuelle du *Journal de l'Instruction publique*. Pendant mon voyage en Europe, M. Montpetit a rédigé seul le journal, et lorsque j'étais premier ministre, mon fils et M. Legendre ont fait la plus grande partie du travail. J'ai écrit, sous les initiales P. C., la revue européenne de l'*Opinion publique* (1874-76), et plus tard la revue européenne de la *Revue de Montréal* (1877-80). Si l'on ajoute à cela la correspondance canadienne du *Courrier des Etats-Unis* de 1841 à 1853, et la correspondance parlementaire du *Canadien* en 1848 et 1849, on me trouvera une assez longue carrière de chroniqueur.

à l'homme dont le royaume spirituel s'étend sur plus de deux cents millions d'hommes répandus sur toute la surface du globe, et de l'autre à la femme dont la souveraineté temporelle est reconnue par près d'un sixième du genre humain, disent les statistiques les plus récentes.

Sujets britanniques et catholiques, les Canadiens-Français prennent part à ces manifestations dans la mesure de leur importance relative. Mais si Rome est notre centre religieux, si l'Angleterre est notre métropole politique, il y a une troisième puissance dans le monde dont les destinées sont loin de nous être indifférentes. La France, notre ancienne mère-patrie, possède encore une large part dans nos affections. Et certes, si notre amour filial est susceptible de s'accroître,—ce qui serait assez naturel,—en proportion des malheurs qu'éprouve notre bonne vieille mère, il faut avouer qu'il ne diminuera pas de sitôt.

Que de terribles épreuves ont assailli la France dans notre siècle et à la fin du siècle précédent ! De combien de crises la troisième république n'a-t-elle pas été témoin dans les seize années de sa laborieuse et pénible existence !

Celui qui en a été le parrain, sinon le fondateur, avait prononcé à son début deux mots célèbres, qui, pour profonds qu'ils semblaient être, n'ont pas été confirmés par les événements :

“ Je suis pour la république, parce que c'est le gouvernement qui nous divise le moins.”

Or à quelle autre époque la France a-t-elle été plus irrémédiablement divisée ?

“ La république sera conservatrice, ou elle ne sera pas.”

Or elle a été toute autre chose que conservatrice, et cependant elle a pu vivre ; elle vit encore malgré tous les pronostics contraires qui n'ont jamais été si près d'avoir raison que dans la crise présente.

Cette crise n'est point terminée, il est vrai ; mais déjà il s'est fait un calme qui tient du prodige. Lorsqu'on s'attendait à voir les factions se ruier les unes sur les autres avec une fureur incontrôlable, M. Sadi-Carnot, l'homme auquel on songeait le moins, a pu remplacer M. Grévy à la présidence presque aussi paisiblement qu'un premier ministre en remplace un autre dans les gouvernements constitutionnels les plus solidement établis et les plus sagement administrés.

M. Carnot a été ministre à deux reprises ; il est le fils d'un homme éminent qui fut ministre de l'instruction publique sous la seconde république, et le petit-fils du célèbre Carnot, ministre



de la guerre sous la première république, et de qui l'on a pu dire qu'il avait organisé la victoire. Sans doute que le nouveau président était beaucoup moins en vue que M. de Freycinet ou M. Jules Ferry, qui se disputaient la succession de M. Grévy ; mais il est loin d'être un homme obscur et à peu près inconnu, comme quelques-uns de ceux que des compromis politiques ont portés de temps à autre à la tête de la république voisine.

Le télégraphe, qui se mêle de tout savoir, nous a déjà annoncé que M. Carnot était déiste en fait, quoique officiellement catholique ; mais que sa femme était très religieuse et dévouée aux bonnes œuvres. Indépendamment de cette circonstance, espérons que le nouveau chef de l'État comprendra combien les injustices et les persécutions religieuses, de plus en plus intolérables sous son prédécesseur, ont fait de mal à la France à l'intérieur et à l'étranger. Il jouit du reste d'une réputation d'intégrité qui lui a valu des suffrages presque unanimes et qui, proclamée par M. Rouvier, a décidé ses concurrents à s'effacer.

Il y a eu un moment où les ennemis du système républicain ont pu se croire arrivés au comble de leurs vœux. Les circonstances pénibles qui ont amené la résignation de M. Grévy, le scandale causé par les spéculations et la vente des décorations dans lesquelles M. Wilson, le gendre du président, se trouvait compromis, rappelaient en effet d'autres scandales qui ont été les précurseurs de la chute de la monarchie de juillet et de celle du second empire. D'un autre côté, l'effervescence des partis, leurs divisions, ou plutôt leur fractionnement, et tout ce qu'il y avait à craindre de la populace de Paris, qui trop souvent substitue sa volonté à celle de la France, tout cela faisait présager une nouvelle tempête à la suite de laquelle une restauration monarchique ou impériale aurait pu avoir lieu.

L'élection de M. Carnot donnera à la France le temps de respirer ; mais ce temps sera-t-il bien long ? La tentative d'assassinat faite sur Jules Ferry par un agent des sociétés secrètes, maniaque ou feignant de l'être, et très probablement appartenant à cette dangereuse classe d'hommes qu'aux États-Unis, depuis l'affaire Guitcau, on appelle des *cranks*, la difficulté que M. Sadi-Carnot a éprouvée à former un ministère, prouvent que la trêve n'est que bien précaire et bien douteuse.

Après avoir appelé successivement M. Goblet et M. de Fallières, qui avaient renoncé à la tâche, le nouveau président a trouvé dans M. Tirard un homme probablement plus entreprenant et, dans tous les cas, plus heureux ; car un ministère, que l'on ose cependant à peine croire viable, a été formé. La présence de M.

de Fallières et celle de M. Flourens contribuent à donner quelque confiance. Ce dernier a parfaitement réussi dans la direction du ministère des affaires étrangères sous le ministère précédent, et fait traverser à la France sans encombre les moments les plus difficiles et les circonstances les plus critiques. On lui en sait d'autant plus gré que la situation extérieure est de plus en plus compliquée.

La France est non seulement isolée, mais elle est entourée d'ennemis, de puissances hostiles. M. de Bismarck, voyant que la Russie faisait mine de désertir la nouvelle triple alliance, lui a substitué l'Italie, qui ne s'étonne pas trop de se voir l'alliée de son antique ennemie, l'Autriche. Elle réédite avec un aplomb et une désinvolture qui, dans le monde tel qu'il est maintenant, lui font peut-être honneur, le mot célèbre de M. de Metternich : elle étonne l'univers par son ingratitude.

L'Europe subit l'influence allemande et n'est guère sympathique à la France. Quant à la Russie, bien peu qui se fierait à ses avances plus ou moins sincères et que le moindre événement pourrait changer en déceptions. Mais toutes les grandes puissances ont, à raison de la menace permanente du socialisme, des sociétés secrètes et de l'esprit révolutionnaire, trop d'embarras chez elles pour pouvoir agir au dehors ; et c'est probablement ce qui maintient la paix de l'Europe, avec cette réserve peut-être que l'on pourrait être tenté en fin de compte de chercher à l'extérieur une diversion aux dangers du dedans. C'est une tactique qui ne réussit pas toujours, qui du moins n'a pas réussi à Napoléon III, et M. de Bismarck fera bien de ne pas l'oublier. La mort, avec laquelle il faut toujours compter,—car elle est un des plus grands facteurs dans les événements de ce monde,—la mort menace l'empire d'Allemagne dans la personne de l'héritier présomptif et dans celle du vieux souverain. Le premier a bien failli prendre les devants : un aussi tragique événement, quelles que soient la vigueur et l'énergie de Guillaume, aurait pu et pourrait d'un instant à l'autre pousser l'empereur dans la tombe.

En Italie, la mort de M. de Depretis a amené au pouvoir M. Crispi. Ce dernier, qui est un libéral encore plus avancé, s'est empressé de se rendre auprès de M. de Bismarck, et d'en venir avec lui à je ne sais quelle entente peu encourageante pour les autres puissances et pour la France en particulier, entente qui lui a suggéré assez bizarrement l'idée de proclamer le chancelier de fer l'homme pacifique par excellence. On n'y croit guère et

pas n'est besoin d'être aussi rusé que le Rat de Lafontaine pour ajouter :

Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille.

L'Italie a aussi ses embarras tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Une ambition assez mal imitée de la Rome antique l'a fait s'aventurer dans une expédition qui lui coûte, comme on dit, les yeux de la tête. A propos de Massuah, Humbert, comme autrefois Auguste, a pu demander qu'on lui rendit ses légions. Et d'un autre côté, le voisinage du Vatican et celui des républicains avancés forment pour la cour du Quirinal un double sujet de craintes. M. de Bismarck, qui fait bonne mine au Pape, afin de s'assurer l'appui des catholiques contre les socialistes, aura bien de la peine à concilier les choses de manière à conserver en même temps la confiance de l'Italie.

Le roi Humbert, dans le discours du trône qu'il vient de prononcer, inspiré par M. Crispi, a jugé à propos de supprimer la Providence, dont il est toujours question dans ces harangues. C'est une innovation de mauvais augure. Il n'y a point de doute que la Providence saura bien se passer des phrases du roi l'Italie ; mais le souverain, assez embarrassé dans ce moment, sera peut-être plus prochainement forcé de l'invoquer qu'il ne se l'imagine. En Angleterre, et dans toutes les colonies anglaises, où le gouvernement représentatif est établi, un discours du trône ne serait pas complet sans une respectueuse allusion à ce pouvoir de qui viennent tous les autres pouvoirs. Mais la reine Victoria n'a jamais eu de ministre athée, et si un jour M. Bradlaugh arrivait au pouvoir, il lui serait très difficile, je pense, d'imposer ses idées à sa souveraine comme l'a fait M. Crispi à ce pauvre roi Humbert, qui porte si mal la croix de la maison de Savoie. M. Crispi a du reste invoqué la Fortune, cette divinité de la Rome païenne aux faveurs inconstantes et souvent achetées au prix de bien du sang et de bien des crimes. Grand bien lui fasse ! Mais venant immédiatement après l'enterrement civil de M. Depretis, où Humbert a dû se faire représenter, cette espèce d'apostasie semble comme le châtimement de la conduite de Victor Emmanuel, qui conserva toujours, il est vrai, au milieu de ses désordres et de son usurpation, une lueur de christianisme, mais qui n'en posa pas moins les principes dont nous voyons aujourd'hui les conséquences.

L'Angleterre de son côté a ses embarras extérieurs et intérieurs qui ne le cèdent à ceux d'aucune autre grande puissance, et qui seraient vraiment alarmants si l'on n'était accoutumé à

compter sur le patriotisme de ses classes dirigeantes et sur le bon sens de ses classes moyennes.

On a pu en voir la preuve dans la promptitude avec laquelle les citoyens de Londres se sont unis pour contenir les démonstrations socialistes à diverses reprises. Tandis que le bourgeois de Paris s'amuse plus ou moins des soulèvements populaires, et sympathise avec toute nouvelle équipée de la populace, celui de Londres n'entend point badinage à ces choses et ne craint point de se faire gendarme ou constable au besoin.

Il y a cependant un trait regrettable qui s'accroît de plus en plus dans la politique de la mère-patrie : c'est la désorganisation des deux grands partis politiques qui ont si longtemps gouverné alternativement, avec une régularité symétrique, et un respect patriotique de l'ordre et des convenances sociales. L'introduction, il y a quelques années, d'un parti radical, avait commencé cette désorganisation qui a fait depuis bien des progrès. Les affaires d'Irlande ont créé une double divergence d'opinion dans les camps whig et tory, et ont encore aggravé cette situation. Lord Salisbury et M. Gladstone voient chacun une section de leurs partisans prête à s'échapper ; le gouvernement et l'opposition sont à chaque instant à la merci de recrues indisciplinées et pour bien dire indisciplinables.

Avec l'Irlande de plus en plus irritée et troublée, avec la menace permanente de la Russie dans l'Inde, avec les prétentions de nos voisins des États-Unis toujours croissantes sous le masque des politesses internationales, et nonobstant les dithyrambes d'admiration mutuelle des deux grandes branches de la grande et incomparable race anglo-saxonne, avec l'Allemagne qui se pose en concurrente sérieuse dans le commerce des Indes et de l'Océanie, l'Angleterre aurait besoin de retrouver chez ses hommes d'état, sinon l'énergie et le talent de Pitt, du moins l'habileté et l'ascendant de Palmerston, voire le prestige de d'Israëli.

Cependant bien téméraire serait celui qui indiquerait un terme à cette succession de grands politiques, qui ont fait traverser à l'empire britannique tant de crises dangereuses !

Le point noir de la diplomatie européenne est toujours en Orient. C'est la question bulgare, ce sont les visées de la Russie sur les populations slaves des principautés danubiennes, plus encore que la marche lente, comme celle des glaciers antédiluviens, de l'énorme masse moscovite vers les régions de l'Inde, qui compromettent la paix de l'Europe. Des troupes sont échelonnées sur les frontières de la Russie et sur celles de l'Autriche, comme si

ces deux puissances se croyaient au moment d'en venir aux mains, la dernière entraînant avec elle toute l'Allemagne. Le czar a fait, il est vrai, une courte visite à son oncle l'empereur ; mais on sait ce que valent ces courtoisies : avec la meilleure volonté du monde, elles n'arrêtent point les choes prévus et fatals des nations les unes contre les autres. Sil y avait même quelque chose qui fût, plus qu'une autre, propre à nous effrayer, ce seraient ces discours pacifiques, ces articles rassurants que les chefs d'état et les journaux officieux se plaisent à prodiguer. On ne parle pas autant de la paix quand la guerre n'est point dans l'air ! Et cependant comment la Russie pourrait-elle se lancer dans une pareille aventure ? Quelle alliée pourrait-elle bien avoir ? Ce ne serait certainement point l'Angleterre, que ses instincts nationaux attirent vers l'Allemagne, que ses intérêts dans l'extrême Orient rendent hostile à la Russie.

Les Etats-Unis d'Amérique, sans se désintéresser tout-à-fait des affaires européennes, pourraient bien avoir des sympathies pour la Russie, qui leur a cédé le territoire d'Alaska, surtout pour faire pièce à l'Angleterre ; mais ces sympathies ne sauraient aller jusqu'à une intervention active. Tirer d'une guerre, si elle éclatait, tout le parti que peuvent en tirer les neutres au point de vue du commerce et des entreprises maritimes, telle serait évidemment leur politique.

Serait-ce la France ? .... Hélas ! les autres puissances l'ont laissée s'épuiser dans une lutte aussi héroïque que malheureuse ; l'on n'a rien fait d'efficace pour la secourir.

Il en est des nations comme des individus : les calculs de l'égoïsme sont le plus souvent de mauvais calculs ; les sentiments généreux ont raison dans la plupart des cas en fin de compte. Si la Russie s'était laissée aller à la sympathie que l'empereur actuel, alors héritier présomptif, paraissait avoir pour la France, elle recueillerait aujourd'hui les fruits d'une intervention propice et opportune. L'Angleterre a commis la même faute et avec moins d'excuse, car c'était en sa compagnie et à son profit que la France était allée guerroyer à Sébastopol.

Mais encore une fois que peut la France, à peine remise de ses désastres et plus que jamais divisée par les factions ?

Un journal de Lyon a eu la bonne idée de réunir des extraits d'un grand nombre d'articles de journaux publiés tant en France qu'à l'étranger sur l'élection de M. Carnot. Nous puiserons quelque peu dans ce curieux *scrap-book*. La presse étrangère est en général sympathique au nouveau président et félicite l'Europe du résultat. Il faudrait si peu de chose en effet pour mettre le

feu aux poudres ! Une révolution à Paris, un coup d'état qui aurait pu en être la suite, auraient probablement fait éclater tous les ferments de discorde qui s'agitent dans le vieux monde !

Les journaux français expriment tous une certaine satisfaction. Dans quelques-uns, elle n'est pas sans mélange ; elle y est surtout assaisonnée de fines épigrammes, et de phrases plus ou moins comminatoires.

M. Edouard Hervé écrit dans le *Soleil* ; “ L'homme est personnellement honorable. Son passé n'est pas assez éclatant pour offusquer les yeux. Ses opinions ne sont pas assez tranchées pour soulever les passions ; on pourrait le prendre pour un candidat neutre si l'on ne considérait que sa personne et si l'on oubliait quels ont été les patrons de sa candidature.

“ C'est l'extrême gauche qui, après avoir substitué M. de Freycinet à M. Floquet, a ensuite remplacé M. de Freycinet par M. Sadi-Carnot pour faire échec à M. Jules Ferry.

“ M. de Freycinet, qui a vu sa situation politique s'effondrer dans l'élection d'hier, a été pendant ces dernières années le protecteur des radicaux ; M. Sadi-Carnot est leur protégé.”

M. Magnan, dans le *Figaro*, M. de Cassagnac, dans l'*Autorité*, parlent fort irrévérencieusement du nouvel élu. Le *Gill Blas* est dans la même note.

Le *Journal des débats* s'exprime ainsi :

“ Nous allons voir se produire pendant plusieurs mois sans doute une sorte de détente. Quelle qu'en soit la durée et quelles que puissent être les difficultés que nous réserve l'avenir, nous avons lieu de croire que le nouveau chef d'Etat remplira avec correction, avec dignité, avec honnêteté, avec droiture, les hautes fonctions auxquelles vient de l'appeler la confiance de ses collègues. Nous lui souhaitons cordialement la bienvenue.”

Tous les journaux, cela va sans dire, sont aussi remplis de détails intimes sur la vie du nouveau président et sur sa famille. Ils nous apprennent entre autres choses qu'il signera à l'avenir *Carnot* tout court. Sur quoi le *Gaulois* se permet un dialogue des plus amusants entre Sadi et Carnot, dialogue que les journaux anglais se sont empressés de traduire.

“ Madame Carnot, dit un autre journal, est une femme très distinguée. Elle a reçu aujourd'hui de nombreuses visites et quantité de bouquets.

“ Un mot de la concierge de M. Carnot : “ C'était, dit-elle, un excellent locataire. C'est dommage qu'il nous quitte, car il “ était bien considéré dans le quartier.”

Ce certificat de la concierge est bien parisien ; c'est le bouquet.....des bouquets !

*Sed paulo majora canamus.*

Espérons en effet que dans notre prochaine revue nous pourrions nous entretenir de mesures qui auront été prises par le nouveau président et ses ministres, pour réparer au moins une partie des erreurs et des injustices de l'année qui vient de finir.

La nouvelle année, dans la vieille cité de Québec, s'est ouverte aux lueurs d'un incendie désastreux ajouté à tant d'autres qui l'avaient déjà affligée.

Hier vers trois heures du matin, la chapelle du Séminaire, vénérable par son antiquité, mais plus remarquable encore par la belle collection de tableaux qu'elle renfermait, a été dans quelques instants la proie des flammes, au milieu d'une de ces tempêtes de neige si fréquentes à cette saison sur les rives du St-Laurent.

On peut dire que près de la moitié des meilleurs tableaux d'église que possédait notre continent, est disparue.

L'histoire de la collection qui fut choisie en France par le grand vicaire Desjardins, émigré au Canada pendant la révolution, a été racontée ailleurs par M. Antoine Plamondon et par M. James Lemoine.

M. Jérôme Demers, alors supérieur du Séminaire, et bon juge en fait de tableaux, avait pris la part du lion. La cathédrale, les Ursulines, l'Hôtel-Dieu, et quelques églises des paroisses environnantes, n'avaient eu qu'un moindre lot, bien que plusieurs tableaux des deux premiers sanctuaires, entr'autres le *Repas chez le Pharisien* par Philippe de Champagne à la chapelle des Ursulines, et un Christ attribué à Van Dyck à la cathédrale, fixent l'attention des connaisseurs. Mais à la chapelle du Séminaire, la *Fuite en Egypte* de Carlo Vanloo, les *Rois Mages* de Bounieu, la *Samaritaine* de Lagrenée, le *Christ* de Monet<sup>1</sup>, la *Vierge servie par les Anges* de Dieu, une *Ascension* de Philippe de Champagne, et d'autres peintures encore, ont fait l'admiration de plusieurs générations. Quel est celui qui, ayant été élève du Séminaire, n'a pas considéré ces pieuses images comme des patrons du foyer ? quel est celui qui ne se rappelle de douces émotions éprouvées dans cette petite et antique chapelle dont les seuls ornements étaient ces belles toiles se pressant pour bien

1. Voir dans le premier volume du Journal de l'Instruction publique (1857) un excellent article de M. de Fenouillet intitulé "Le Christ de la chapelle du Séminaire et celui de la Cathédrale."

dire les unes contre les autres ? Et tout cela est détruit ! Seul le *Saint Jérôme* de d'Ulin, qui avait été transporté au musée de l'Université Laval et remplacé par une copie faite par M. Plamondon, a échappé au désastre.

Ces peintures, épaves de la révolution française envoyées au Canada par un pieux ecclésiastique qui a joué un grand rôle dans les deux pays, formaient comme un lien artistique entre la vieille et la nouvelle France ; avec celles qui nous restent, elles contribuaient à donner à Québec ce cachet de ville européenne, qui, hélas ! s'efface par degrés ! Mais il y a une chose qui, grâce à Dieu, ne s'effacera jamais : c'est le souvenir de tous les missionnaires qui, à diverses époques, sont venus de France nous apporter la bonne nouvelle, qui ont formé chez nous un si admirable clergé, héritier de leurs vertus et de leurs talents.

PIERRE-J.-O. CHAUVEAU.

Québec, 2 janvier 1888.

---



LE CANADA-FRANÇAIS  
ET  
L'AUTORITÉ ECCLESIASTIQUE

LETTRE DE L'ADMINISTRATION A SON ÉMINENCE LE  
CARDINAL TASCHEREAU

Bureau du CANADA-FRANÇAIS, 31 décembre 1887.

A Son Eminence

le Cardinal E.-A. TASCHEREAU,

Archevêque de Québec.

ÉMINENCE,

Comme j'ai déjà eu occasion d'en entretenir Votre Eminence précédemment, un comité de professeurs de l'Université Laval, tant à Montréal qu'à Québec, a résolu de fonder une Revue, portant le nom de CANADA-FRANÇAIS, qui devra s'occuper de théologie, de philosophie, d'histoire, de littérature, de sciences, de questions sociales et religieuses, en un mot de tous ces travaux intellectuels que Notre-Saint-Père le Pape encourage avec tant de zèle, de constance et de sagesse.

Le CANADA-FRANÇAIS ne publiera aucun article qui n'ait été soigneusement examiné par un comité de révision dont Votre Eminence a vu la composition actuelle, tant pour Montréal que pour Québec, dans le numéro-prospectus.

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés de la tâche que nous entreprenons; mais nous comptons sur la bienveillance de nos lecteurs, sur les sympathies de l'Épiscopat, sur notre travail consciencieux, comme sur la bonne volonté de tous, pour vaincre les obstacles et faire le bien.

L'autorité religieuse et l'autorité civile peuvent être sûres de notre respect et de notre obéissance. Les prescriptions et les doctrines du Siège Apostolique nous guideront dans toutes les matières que nous aurons à traiter: c'est là un point fondamental qui servira de base à la direction du CANADA-FRANÇAIS.

Comme notre Revue doit être imprimée dans votre ville épiscopale, et qu'elle constitue, ce nous semble, une œuvre intéressant hautement la religion, j'ai l'honneur d'être chargé de présenter à Votre Éminence les humbles hommages de ses organisateurs à l'occasion de la nouvelle année, et de La prier, avant la publication de notre première livraison, de vouloir bien bénir l'œuvre du CANADA-FRANÇAIS, vu surtout que ce n'est pas une œuvre de spéculation mais bien de dévouement religieux et de patriotisme.

Votre Éminence peut être assurée que la nouvelle Revue sera toujours heureuse de suivre sa sage et paternelle direction ainsi que celle de l'Épiscopat canadien en général.

Veuillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

de Votre Éminence  
le très humble et obéissant serviteur,  
pour le Comité d'Administration,

THOS-E. HAMEL, Ptre, Pr. Ap.,  
Gérant du CANADA-FRANÇAIS.

## RÉPONSE DE SON ÉMINENCE

Archevêché de Québec, 3 janvier 1888.

Mgr TH.-E. HAMEL, Prot. Ap., V. G.,

Gérant du CANADA-FRANÇAIS,

Québec.

Monseigneur,

Je vois avec une bien vive satisfaction qu'une Revue catholique, et d'une nature sérieuse, est sur le point d'être publiée sous la direction d'un comité de professeurs de l'Université Laval, sans aucun but de spéculation, mais par pur patriotisme, et par amour de la religion. Vous faites là, j'aime à le dire hautement, une grande et belle œuvre.

Depuis son avènement au trône pontifical, Notre-Très-Saint Père le Pape Léon XIII n'a cessé d'exhorter les catholiques désireux de servir la cause de la religion, à cultiver les hautes études de théologie, de philosophie, d'histoire et de littérature : ses encycliques, ses brefs et autres documents d'une importance capitale sont là pour mettre sa pensée en lumière. Jamais Pape n'a déployé plus d'énergie et de persévérance que Léon XIII pour assurer à l'Église sa suprématie dans la sphère des sciences divines et humaines.

Votre Revue, j'en ai la pleine confiance, contribuera à donner une direction plus élevée, plus sereine et plus calme, au courant d'idées de notre société canadienne; elle servira à rehausser le niveau de l'esprit public; elle fera glorifier la Patrie et l'Église; elle sera une réponse aux vœux les plus ardents du chef suprême de la catholicité en faisant explorer avec plus de soin, au Canada, le vaste domaine du beau, du vrai et du bien dans l'ordre naturel et surnaturel; enfin elle répondra, sinon absolument, puisque le CANADA-FRANÇAIS ne sera pas une publication officielle de l'Université Laval, au moins approximativement, à un désir souvent exprimé à Rome, que l'Université Laval eût une revue pour compléter son œuvre.

Je suis pleinement satisfait de l'énoncé de principes que renferme votre prospectus: "Au point de vue des doctrines, dites-vous, nous nous attacherons à l'immuable vérité parlant par ses organes autorisés et infaillibles, les Souverains Pontifes.

"Notre règle de conduite dans toutes les questions qui touchent au domaine religieux, nous la recevrons donc de l'Église, c'est-à-dire de ses représentants légitimes auprès de nous, les Evêques, chargés par l'Esprit-Saint de diriger l'Église de Dieu."

Ce programme ne laisse rien à désirer et sera favorablement accueilli de tous les catholiques, à Rome comme au Canada.

Les hommes distingués qui composent votre comité de révision sont déjà fort bien connus du public; leur savoir n'est égalé que par leur esprit sincèrement catholique; leur attachement inviolable aux enseignements de l'Église dans le passé me remplit de confiance, et m'est un sûr garant du soin jaloux qu'ils mettront toujours à ne jamais s'écarter des sentiers de la plus rigoureuse orthodoxie.

C'est donc avec bonheur que je demande au ciel de bénir votre entreprise, de la faire grandir et prospérer de plus en plus pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'honneur de la sainte Eglise, et le plus grand bien de notre chère patrie.

Veillez agréer,

Monseigneur,

l'assurance de mon entier dévouement.

E. A. CARD. TASCHEREAT, Arch. de Québec.

---